

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
27/06	94	94-245	Adoption de l'ordre du jour	3001
		94-246	Adoption des procès-verbaux	3002
		94-247	Correspondance	
		94-248	Avis de motion - Règlement numéro 339	
		94-249	Conciliation du solde en banque	
		94-250	Conciliation du solde aux livres	
		94-251	Limite de vitesse - rue St-Maurice	3003
		94-252	Reconnaissance du comité sectoriel Roger Guilbault inc.	
		94-253	Rapport des permis pour le mois de mai 1994	
		94-254	Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe	3004
		94-255	Engagement d'un avocat à titre de consultant en matière d'environnement	
		94-256	Modification au contrat - travaux dans le rang St-Malo	
04/07		94-257	Levée de l'assemblée	3005
		94-258	Adoption de l'ordre du jour	3007
		94-259	Adoption des procès-verbaux	3008
		94-260	Correspondance	
		94-261	Comptes	
		94-262	Avis de motion - Règlement numéro 335	3010
		94-263	Avis de motion - Règlement numéro 336	
		94-264	Avis de motion - Règlement numéro 337	
		94-265	Avis de motion - Règlement numéro 340	
		94-266	Adoption du règlement numéro 339 - Pour décréter la fermeture du fonds de roulement	
		94-267	Délégation au congrès de l'UMRCQ	
		94-268	Rapport de contrôle budgétaire	
	94-269	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3011	
	94-270	Demande de dérogations mineures DM-09 - Robert Laflamme et Margot Garceau		
	94-271	Demande de dérogations mineures DM-10 - Succes- sion Luc Massicotte		
	94-272	Demande de Monsieur Jacques Daviault - Constr- uction d'une résidence en bois rond	3012	
05/07		94-273	Levée de l'assemblée	
		94-274	Adoption de l'ordre du jour	3013
		94-275	Adoption du règlement numéro 340 - Relatif à des travaux de mise en forme, drainage et pa- vage sur la 50e et 51e rue (secteur St-Malo Est)	3014
	94-276	Eclairage public - rue Courteau	3015	
	94-277	Levée de l'assemblée	3016	
08/08		94-278	Adoption de l'ordre du jour	3017
		94-279	Adoption des procès-verbaux	3018
		94-280	Correspondance	
		94-281	Comptes	3019
		94-282	Avis de motion - Règlement numéro 341	3021
		94-283	Adoption du règlement numéro 335 - Modifiant le plan d'urbanisme	
		94-284	Adoption du règlement numéro 336 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
		94-285	Adoption du règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265	3022
		94-286	Fonds de création d'emplois - Fonds d'inter- ventions régionales	
		94-287	Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies	3023
		94-288	Travaux de pavage supplémentaires dans le rang St-Malo	
		94-289	Engagement d'un employé temporaire	3024
		94-290	Acceptation du plan projet de développement domiciliaire - Monsieur Gaston Girard - lot 529-P	
		94-291	Opération cadastrale - Lot 74-11	
		94-292	Opération cadastrale - Lots 584-26 à 584-32 Domaine Bert enr. (rue Dubé)	3025
		94-293	CPTAQ - Demande d'autorisation sur une partie des lots 40-1 et 45	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
22/08	94-294	Rapport des permis pour le mois de juin 1994	3025
	94-295	Rapport des permis pour le mois de juillet 1994	
	94-296	Protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires municipales et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3026
	94-297	Levée de l'assemblée	
	94-298	Adoption de l'ordre du jour	3027
	94-299	Adoption des procès-verbaux	3028
	94-300	Correspondance	
	94-301	Adoption du règlement numéro 341- Concernant la tenue des sessions du conseil	
	94-302	Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de la Rue Courteau	
	94-303	Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités	3029
	94-304	Cours de formation	
	94-305	Versement - ligue de hockey mineur Ste-Marthe	
	94-306	Achat de fournitures de bureau	3030
	94-307	Opération cadastrale - Lot 8-24	
	94-308	Echange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras & al. et la Municipalité	
13/09	94-309	Levée de l'assemblée	3031
	94-310	Adoption de l'ordre du jour	3032
	94-311	Adoption des procès-verbaux	3033
	94-312	Correspondance	
	94-313	Comptes	
	94-314	Règlement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 6e rue (St-Malo Ouest)	3035
	94-315	Entente entre la Municipalité et la Corporation de transport adapté de Franche-mont	3036
	94-316	Cours de perfectionnement - Vérification municipale	
	94-317	Achat de timbres	3037
	94-318	Achat de fournitures de bureau	
	94-319	Achat de produits d'entretien ménager	
	94-320	Opération cadastrale - Lots 475-21 et 475-22	
	94-321	Opération cadastrale - Lots 90-25 et 90-26	3038
	94-322	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-323	Rapport des permis pour le mois d'août 1994	
94-324	Travaux conjoints avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime		
26/09	94-325	Calendrier des prévisions budgétaires 1995	3039
	94-326	Levée de l'assemblée	
	94-327	Adoption de l'ordre du jour	3041
	94-328	Adoption des procès-verbaux	3042
	94-329	Correspondance	
	94-330	Félicitations aux élus provinciaux	
	94-331	Conciliation du solde en banque	3043
	94-332	Conciliation du solde aux livres	
	94-333	Rapport de contrôle budgétaire	
	94-334	Adjudication du contrat de déneigement des patinoires - parc municipal Roger Guilbault	
	94-335	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-336	Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap	3044
	94-337	Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Sainte-Marthe	
	94-338	Cours de secourisme et premiers soins	3045
	94-339	Cours sur les pesticides	
94-340	Dénomination de rues - Secteur des Prairies		
94-341	Scellement de fissures du pavage dans diverses rues	3046	
94-342	Demande de Monsieur Jacques Vaudrin - Construction d'un studio		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
11/10	94-343	Demande de M. Michel Rocheleau - Résidence pour personnes âgées	3046	
	94-344	Demande d'aide financière - Ligue des Cadets de l'air	3047	
	94-345	Opération cadastrale - Lots 528-1, 529-1 et 529-2		
	94-346	Levée de l'assemblée	3048	
	94-347	Adoption de l'ordre du jour	3049	
	94-348	Adoption des procès-verbaux	3050	
	94-349	Correspondance		
	94-350	Comptes		
	94-351	Nomination du maire suppléant	3053	
	94-352	Echange de lots entre Monsieur Luc Carignan et la municipalité		
	94-353	Echange de lots entre Monsieur Raynald Massicotte et la municipalité		
	94-354	Achet et conversion de matériel informatique	3054	
	94-355	Achat de fournitures de bureau		
	94-356	Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 94-95	3055	
	94-357	Nettoyage d'égout		
	94-358	Rapport des permis pour le mois de septembre 94	3056	
	94-359	Usage commercial non autorisé, cours à rebuts Monsieur André Trépanier 281, rue des Cypres		
	94-360	Nuisances et usages faits du 381 rue des Cypres propriétaire Mme Denise Biron Pépin	3057	
	24/10	94-361	Rapport du maire	3058
		94-362	Félicitations à Monsieur André Giroux	
94-363		Levée de l'assemblée		
94-364		Adoption de l'ordre du jour	3059	
94-365		Adoption des procès-verbaux	3060	
94-366		Correspondance		
94-367		Avis de motion - Règlement numéro 343	3061	
94-368		Avis de motion - Règlement numéro 346		
94-369		Règlement numéro 333 - Modification de l'article 1 (Secteur St-Laurent)		
94-370		Pouvoir de signatures		
94-371		Radiation de comptes à recevoir		
94-372		Acquisition d'ameublement	3062	
94-373		Acquisition du lot P-528 (rues)		
94-374		Acquisition du lot P-529 (rues)	3063	
94-375		Nomination de représentants pour émettre des constats d'infraction	3064	
94-376		Demande à Bell Canada & Hydro Québec	3065	
94-377		Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-57		
94-378		Opération cadastrale - Lots 107-12, 108-20 et 109-30		
94-379		Opération cadastrale - Lots 29-9 et 29-10	3066	
94-380		Cours de formation en signalisation sur les travaux routiers		
94-381	Vente d'immeuble dans le parc industriel			
94-382	Travaux conjoints avec la Ville de Sainte-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime	3067		
94-383	Mandat accordé au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics	3068		
94-384	Appui pour l'ouverture d'un guichet automatique			
14/11	94-385	Levée de l'assemblée		
	94-386	Adoption de l'ordre du jour	3069	
	94-387	Adoption des procès-verbaux	3070	
	94-388	Correspondance		
	94-389	Comptes	3071	
	94-390	Adoption du règlement numéro 343 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain	3072	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
28/11	94-391	Adoption du règlement numéro 346 - Pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures)	3074
	94-392	Adoption du projet de règlement numéro 347 - modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	94-393	Avis de motion - Règlement numéro 347	
	94-394	Achat de fournitures de bureau	
	94-395	Achat de produits chimiques	
	94-396	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3075
	94-397	Demande de dérogation mineure DM-11 - Monsieur Pierre Desruisseaux	
	94-398	Demande de Monsieur Normand Montplaisir - construction d'un 3 logements - lot 104-67	
	94-399	Avis de motion - Règlement numéro 348	3076
	94-400	Rapport des permis pour le mois d'octobre 94	
	94-401	Réparation pépîne Ford 555	
	94-402	Cours de formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (S.I.M.D.U.T.)	3077
	94-403	Rétrocession de bouts de rues - 50e et 51e rues	
	94-404	Levée de l'assemblée	3078
	94-405	Adoption de l'ordre du jour	3079
	94-406	Adoption des procès-verbaux	3080
	94-407	Correspondance	
	94-408	Adoption du règlement numéro 348 - Concernant l'entretien d'hiver - Chemin de desserte (autoroute 40)	3081
	94-409	Règlement numéro 333 - Plans et devis pour soumissions - Secteur Sainte-Laurent	3082
	94-410	Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux	
	94-411	Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs	
	94-412	Annulation des lots 106-2-31 (rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue)-Parc industriel	3083
	94-413	Rétrocession rue Robert Biron	
	94-414	AQTR - Session de formation	3084
	94-415	Cours de secourisme en milieu de travail	
	94-416	Opération cadastrale - Lots 533-15(rue), 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15	
	94-417	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3085
	94-418	Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P	
	94-419	Achat d'huile à chauffage	3086
	94-420	Fermeture - Rue Robert Biron	
	94-421	Abandon d'entretien suite à la fermeture de la rue Norbert	
	94-422	Participation financière - Noel communautaire	3087
	94-423	Levée de l'assemblée	
94-424	Adoption de l'ordre du jour	3088	
94-425	Adoption des procès-verbaux	3089	
94-426	Correspondance		
94-427	Comptes		
94-428	Avis de motion - Règlement numéro 345	3092	
94-429	Avis de motion - Règlement numéro 349		
94-430	Avis de motion - Règleemnt numéro 350	3093	
94-431	Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 175		
94-432	Emprunt par billets - Règlement numéro 175	3094	
94-433	Liste des arrérages de taxes municipales		
94-434	Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes		
94-435	Programme de création d'emplois		
94-436	Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-che-mont	3095	



# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
12/12	94-437	Formation d'un comité pour une nouvelle école à Sainte-Marthe-du-Cap	3096
	94-438	Demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau local	
	94-439	Règlement numéro 311 - Participation municipale	
	94-440	Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la fonction publique	3097
	94-441	Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau	
	94-442	Offre de la Corporation les Deux Rives	3098
	94-443	Rapport de contrôle budgétaire	
	94-444	Conciliation du solde en banque	
	94-445	Conciliation du solde aux livres	
	94-446	Achat de timbres	
	94-447	Achat de produits d'entretien ménager	3099
	94-448	Opération cadastrale - Lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31	
	94-449	Opération cadastrale - Lots 24-24 et 24-25	
	94-450	Opération cadastrale - Lots 103-508, 104-152 à 104-155	
15/12	94-451	Rapport des permis pour le mois de novembre 94	3100
	94-452	Cours de perfectionnement - réceptionniste	
	94-453	10e Anniversaire Carnaval Ste-Marthe	
	94-454	Levée de l'assemblée	3101
	94-455	Adoption de l'ordre du jour	3102
19/12	94-456	Approbation d'un projet d'entente concernant l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45	3103
	94-457	Levée de l'assemblée	
	94-458	Adoption de l'ordre du jour	3105
	94-459	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1995	
	94-460	Adoption du règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1995	
	94-461	Adoption du règlement numéro 349 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995	3106
	94-462	Adoption du règlement numéro 350 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception	3109
	94-463	Levée de l'assemblée	3110
	94-464	Adoption de l'ordre du jour	3111
	94-465	Echange d'une partie du lot numéro 104 contre les lots numéros 104-123, 104-124 et cession d'une partie du lot 104 pour fins de rue	3112
94-466	Levée de l'assemblée		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
09/01	95	95-1	Adoption de l'ordre du jour	3113
		95-2	Adoption des procès-verbaux	3114
		95-3	Correspondance	
		95-4	Comptes	3115
		95-5	Avis de motion - Règlement numéro 344	3116
		95-6	Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102)	3117
		95-7	Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales	
		95-8	Autorisation des dépenses du conseil 1995	
		95-9	Programme Infrastructures Canada/Québec	3118
		95-10	Entretien du réseau d'éclairage public	
		95-11	Demande de permis d'excavation au ministère des Transports	
		95-12	Demande à la compagnie Stone Consolidated inc. Acquisition d'une partie du lot numéro 428 pour fins de construction d'un chemin	3119
		95-13	Acquisition du lot P-528 (rues)	
		95-14	Acquisition de lots de Les Porcheries Yvon Giguère inc.	3120
		95-15	Location de machinerie pour le service des travaux publics	3121
		95-16	Mandat des analyses de laboratoire	
		95-17	Opération cadastrale - lot 526-13	3122
		95-18	Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap	
		95-19	Demande du Regroupement des aidants naturels	
		95-20	Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	3123
10/01		95-21	Achat de fournitures de bureau	
		95-22	Modification au règlement numéro 333	
		95-23	Avis de motion - Règlement numéro 351	3124
		95-24	Levée de l'assemblée	
		95-25	Adoption de l'ordre du jour	3125
		95-26	Modification temporaire à l'organigramme et compensations financières	3126
		95-27	Levée de l'assemblée	
		95-28	Adoption de l'ordre du jour	3127
		95-29	Adoption des procès-verbaux	3128
		95-30	Correspondance	
23/01		95-31	Avis de motion - Règlement numéro 352	3129
		95-32	Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap	
		95-33	Adoption du règlement numéro 351 - Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses	3132
		95-34	Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie	3134
		95-35	Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire	
		95-36	Acquisition d'une partie du lot numéro 104 pour fins de rue	
		95-37	Travaux d'infrastructures sur la 9e rue	3135
		95-38	CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-456	
		95-39	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3136
		95-40	Demande de dérogation mineure DM-12 - Monsieur Lionel Massicotte	
		95-41	Rapport des permis pour le mois de décembre 94	
		95-42	Vestiaires mobiles	3137
		95-43	Acquisition de lots donnant sur la 9e rue	
		95-44	Vente d'un terrain dans le parc industriel	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
30/01	95-45	Modification au plan d'urbanisme - Monsieur Laurier Gélinas	3138
	95-46	Acquisition d'une servitude permanente pour l'entretien du cours d'eau St-Pierre	
	95-47	Don au Club de l'Amitié	3139
	95-48	Levée de l'assemblée	
	95-49	Adoption de l'ordre du jour	3141
	95-50	Approbation du projet de règlement numéro 353 Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	95-51	Règlement numéro 333 - Adjudication du contrat et prolongement du délai de la durée des travaux	3142
13/02	95-52	Avis de motion - Règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	95-53	Levée de l'assemblée	
	95-54	Adoption de l'ordre du jour	3144
	95-55	Adoption des procès-verbaux	3145
	95-56	Correspondance	
	95-57	Administration - Comptes	
	95-58	Avis de motion - Règlement numéro 347	
	95-59	Règlement numéro 333 - Modification	3146
	95-60	Règlement numéro 333 - Engagement d'un laboratoire d'analyses et d'essais de sol	
	95-61	Législation - Vacance au poste de conseiller du district St-Malo Est	
	95-62	Transport - Acquisition de lots pour fins de rues	3147
27/02	95-63	Infrastructures - Convention à intervenir entre la Municipalité et le Domaine Broumont inc.	3148
	95-64	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	95-65	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 579-56 et 579-57	3149
	95-66	Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme	
	95-67	Levée de l'assemblée	3151
	95-68	Adoption de l'ordre du jour	3153
	95-69	Adoption du règlement numéro 353 - Modifiant le règlement de zonage numéro 310	
	95-70	Levée de l'assemblée	3154
	95-71	Adoption de l'ordre du jour	3155
	95-72	Adoption des procès-verbaux	3156
	95-73	Correspondance	3157
	95-74	Règlement numéro 333 - Paiement à la firme d'ingénieurs	
	95-75	Administration - Renouvellement de la cotisation annuelle et paiement de l'assurance cautionnement et responsabilité du secrétaire-trésorier pour l'année 1995	
	95-76	Administration - Autorisation d'accès au coffret de sûreté de la municipalité	3158
	95-77	Administration - Demande au Ministère des Ressources naturelles	
	95-78	Transport - Acquisition et vente de parties de lots entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Monsieur Fernand Biron	3159
	95-79	Transport - Acquisition de parties du lot numéro 104 pour fins de rue	
	95-80	Urbanisme - Demande à la MRC de Francheville - Nomination d'un inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3160
	95-81	Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 533-15(rue), 533-46, 533-47(rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2	3161

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
13/03	95-83	Récréo-touristique - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."	3161	
	95-84	Transport - Echange de parties du lot numéro P428-A entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Stone Consolidated inc.	3162	
	95-85	Administration - Maintien de l'organigramme		
	95-86	Administration - Modification à l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault	3163	
	95-87	Administration - Acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45 propriété de la Corporation "Les Deux Rives"		
	95-88	Tourisme - Carte des attraits touristiques	3164	
	95-89	Levée de l'assemblée		
	95-90	Adoption de l'ordre du jour	3165	
	95-91	Adoption des procès-verbaux	3166	
	95-92	Correspondance		
	95-93	Comptes	3167	
	95-94	Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes	3169	
	95-95	Administration - Cours de formation sur la voirie locale		
	95-96	Législation - Allocation de départ	3170	
	95-97	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap		
	95-98	Urbanisme - Nominations au comité consultatif d'urbanisme		
	95-99	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 73-69 (rue), 73-70 à 73-73 et 73-74 (rue)	3171	
	95-100	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1995		
	27/03	95-101	Culture - Maîtrise du Cap	
		95-102	Récréo-Touristique - Appui à la réglementation existante dans la zone 07	3172
95-103		Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur		
95-104		Loisirs - Entretien hivernal 95-96		
95-105		Loisirs - Félicitations au comité du Carnaval	3173	
95-106		Administration - Vente de parties de rues - 50e et 51e rue		
95-107		Administration - Conciergerie et surveillance du complexe communautaire	3174	
95-108		Loisirs - Location de salle au Club Optimiste		
95-109		Levée de l'assemblée	3175	
95-110		Adoption de l'ordre du jour	3176	
95-111		Adoption des procès-verbaux	3177	
95-112		Correspondance		
95-113		Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994	3178	
95-114		Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes		
95-115		Administration - Vente de terrains excédentaires par voie de soumissions publiques		
95-116		Administration - Conciliation du solde en banque	3179	
95-117		Administration - Conciliation du solde aux livres		
95-118		Administration - Rapport de contrôle budgétaire		
95-119		Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif		
95-120		Administration - Achat de produits d'entretien ménager	3180	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
01/04	95-121	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33	3180
	95-122	Loisirs - Versement Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe-du-Cap inc.	
	95-123	Règlement numéro 333 - Paiement d'un fournisseur	
	95-124	Loisirs et culture - Fête des bénévoles 1995	3181
	95-125	Loisirs - Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux	
	95-126	Loisirs - Demande de contributions supplémentaires par les comités de secteur	
	95-127	Sécurité publique - Cours de formation	3182
	95-128	Culture - Académie Les Estacades - Demande de contribution financière	
	95-129	Administration - Mandat accordé au Maire pour l'acquisition des lots numéros 40-1 et 45-P propriété de la Corporation Les Deux Rives	
	95-130	Levée de l'assemblée	3184
	95-131	Adoption de l'ordre du jour	3186
	95-132	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	10/04	95-133	Urbanisme - Demande de Monsieur Michel Guilbeault - Construction d'un immeuble d'habitation
95-134		Levée de l'assemblée	3187
95-135		Adoption de l'ordre du jour	3188
95-136		Adoption des procès-verbaux	3189
95-137		Correspondance	
95-138		Administration - Comptes	
95-139		Administration - Transferts budgétaires	3192
95-140		Administration - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec	
95-141		Administration - Colloque 1995 des secrétaires municipaux de la zone Mauricie	3193
95-142		Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé	
95-143		Administration - Achat de paravents	
95-144		Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 577-61	3194
95-145		Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1995	
95-146		Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1995	
95-147		Loisirs - Achat d'équipements pour les terrains de jeux	3195
23/04		95-148	Administration - Programme de création d'emploi Service jeunesse Canada d'été (SJCE)
	95-149	Administration - Programme de création d'emploi Placement carrière - été (PCE)	
	95-150	Levée de l'assemblée	3196
	95-151	Adoption de l'ordre du jour	3197
	95-152	Adoption des procès-verbaux	
	95-153	Correspondance	
	95-154	Règlement numéro 333 - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire	3198
	95-155	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs	
	95-156	Transport - Création d'une réserve pour les travaux d'infrastructures prévus dans le Parc Industriel	
	95-157	Hygiène du milieu - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire	3199
	95-158	Hygiène du milieu - Site d'enfouissement sanitaire de Champlain - Approbation du règlement d'emprunt numéro 95-05	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
08/05	95-159	Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts	3200
	95-160	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-15 (rue), 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-2 et 534-12-3	
	95-161	Levée de l'assemblée	3201
	95-162	Adoption de l'ordre du jour	3202
	95-163	Adoption des procès-verbaux	3203
	95-164	Correspondance	3204
	95-165	Administration - Comptes	
	95-166	Avis de motion - Règlement numéro 354	3206
	95-167	" " 355	
	95-168	" " 356	
	95-169	" " 357	
	95-170	" " 358	
	95-171	Administration - Transferts budgétaires	3207
	95-172	Administration - Transfert à la réserve du secteur des Prairies	
	95-173	Administration - Vente d'immeuble excédentaire	3208
	95-174	Administration - Cours de formation	
	95-175	Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs	3209
95-176	Voirie- Achat de pierre concassée pour l'année 95		
95-177	Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)		
95-178	Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques	3210	
95-179	Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots P-462 et P-463		
95-180	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	3211	
95-181	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de avril 1995		
95-182	Loisirs - Achats d'engrais chimique et de semence à gazon		
95-183	Administration - Engagement de deux employés temporaires	3212	
95-184	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 584-33		
95-185	Administration - Aménagement d'un bassin d'eau paysager		
95-186	Administration - Modifications aux ordinateurs personnels	3213	
23/05	95-187	Levée de l'assemblée	
	95-188	Adoption de l'ordre du jour	3214
	95-189	Adoption des procès-verbaux	3216
	95-190	Correspondance	
	95-191	Administration - Transferts budgétaires	
	95-192	Adoption du règlement numéro 354 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)	3217
	95-193	Adoption du règlement numéro 35 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue valley Inn	3218
	95-194	Adoption du règlement numéro 356 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude	3220
	95-195	Adoption du règlement numéro 357 - Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo	3222
	95-196	Adoption du règlement numéro 358 - Relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût	3223

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
	95-197	Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur	3225
	95-198	Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice 1995-1996	
	95-199	Administration - Offre de service de Impact-Mauricie	
	95-200	Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel	3226
	95-201	Administration - Radiation de comptes à recevoir	
	95-202	Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc.	
	95-203	Transport - Engagemnt d'un entrepreneur pour les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet, Camille (partie boul. des Prairies) Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) ainsi que le pavage des stationnements du parc Roger Guilbault	3227
	95-204	Transport - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux de voirie	3228
	95-205	Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap	
	95-206	Hygiène du milieu - collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine	
	95-207	Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1995	3229
	95-208	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-2	3230
	95-209	Loisirs - Ensemencement de terrains de soccer	
	95-210	Administration - Vente d'une monographie au ministère des Affaires municipales	
	95-211	Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes	
	95-212	Administration - Engagement d'un aviseur légal Respect de la réglementation de construction	3231
	95-213	Levée de l'assemblée	3232
12/06	95-214	Adoption de l'ordre du jour	3233
	95-215	Adoption des procès-verbaux	3234
	95-216	Correspondance	
	95-217	Comptes	
	95-218	Administration - Transferts budgétaires	3237
	95-219	Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	
	95-220	Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3238
	95-221	Administration - Acquisition d'un système informatique	
	95-222	Administration - Achat de fourniture de bureau	
	95-223	Administration - Achat de produits ménager	
	95-224	Transport - Marquage de la chaussée	3239
	95-225	Hygiène du milieu - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau	
	95-226	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33	
	95-227	Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie	3240
	95-228	Avis de motion - Règlement numéro 359	
	95-229	Administration - Signature d'une entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap (voie de contournement)	
	95-230	Acquisition de parties du lot numéro 103 et des lots 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.	3241
	95-231	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 - Règlement numéro 358	



# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
26/06	95-232	Levée de l'assemblée	3242
	95-233	Administration - Nomination d'un président d'assemblée	3243
	95-234	Adoption de l'ordre du jour	3244
	95-235	Adoption des procès-verbaux	
	95-236	Correspondance	
	95-237	Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain	
	95-238	Administration - Conciliation du solde en banque	3245
	95-239	Administration - Conciliation du solde aux livres	3246
	95-240	Administration - Acquisition de matériaux et installation d'une clôture	
	95-241	Transport - Acquisition d'une partie du lot numéro 89-30 pour fin de rue - propriété de Monsieur Marc Robert	
	95-242	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1995	
	95-243	Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité	3247
	95-244	Levée de l'assemblée	
	95-245	Adoption de l'ordre du jour	
95-246	Adoption des procès-verbaux		
03/07	95-247	Correspondance	3248
	95-248	Administration - Comptes	3249
	95-249	Administration - Rapport de contrôle budgétaire	3251
	95-250	Adoption du règlement numéro 359 - Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	
	95-251	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs (Secteur St-Laurent)	
	95-252	Environnement - Appui aux principes de gestion intégrée des déchets recommandés par la Commission environnement du CRD-04 en vue des audiences génériques sur l'environnement	
	95-253	Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.	3252
	95-254	Levée de l'assemblée	3253
	95-255	Adoption de l'ordre du jour	3254
	95-256	Adoption des procès-verbaux	3255
95-257	Correspondance	3256	
95-258	Administration - Comptes	3257	
14/08	95-259	Avis de motion - Règlement numéro 360	3258
	95-260	Administration - Signature d'une entente avec Bell Canada (appel d'urgence 9-1-1)	3260
	95-261	Administration - Achat de timbres	3261
	95-262	Règlement numéro 333 - Paiement à des fournisseurs et emprunt temporaire	
	95-263	Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap	3262
	95-264	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 93-58 à 93-67	3263
	95-265	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-3	
	95-266	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1995	3264
	95-267	Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.	
	95-268	Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
14/08	95-269	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3264
	95-270	Urbanisme - Demande de dérogation mineure - DM-13 - Monsieur Jean Veilleux	3265
	95-271	Urbanisme - Demande de matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot numéro 440	
	95-272	Urbanisme - Demande de Monsieur Robert Harvey pour la modification du règlement de zonage numéro 263	3266
	95-273	Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte	
28/08	95-274	Levée de l'assemblée	3267
	95-275	Adoption de l'ordre du jour	3268
	95-276	Adoption des procès-verbaux	3269
	95-277	Correspondance	
	95-278	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs	
	95-279	Administration - Achat de produits d'entretien ménager	3270
	95-280	Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue	
	95-281	Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue	
	95-282	Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de l'air escadron 350	3271
	95-283	Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité	
11/09	95-284	Levée de l'assemblée	3272
	95-285	Adoption de l'ordre du jour	3273
	95-286	Adoption des procès-verbaux	3274
	95-287	Correspondance	
	95-288	Administration - comptes	
	95-289	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1995	3276
	95-290	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1995	
25/09	95-291	Levée de l'assemblée	3277
	95-292	Adoption de l'ordre du jour	3278
	95-293	Adoption des procès-verbaux	3279
	95-294	Correspondance	
	95-295	Avis de motion - Règlement numéro 362	
	95-296	Adoption du règlement numéro 360 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité	3280
	95-297	Administration - Autorisation de signature - Conventions relatives au service d'urgence 9-1-1	
	95-298	Administration - Appui à la ville de T.R. - Maintien du Centre d'emploi du Canada	3281
	95-299	Administration - Acquisition de l'école Sainte-Marthe	
	95-300	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs	3282
	95-301	Article 25 - Construction d'une clôture sur la 5e Rue et la 2e Avenue	
	95-302	Administration - Achat de fournitures de bureau	3283
	95-303	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	95-304	Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-14 Monsieur François Boissonneault	
	95-305	Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte	3284
95-306	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23		
95-307	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-3		
95-308	Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.	3285	
95-309	Levée de l'assemblée		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
10/10	95	95-310	Adoption de l'ordre du jour	3286
		95-311	Adoption des procès-verbaux	3287
		95-312	Correspondance	
		95-313	Administration - Comptes	3288
		95-314	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs	3290
		95-315	Administration - Conciliation du solde en banque	3291
		95-316	Administration - Conciliation du solde aux livres	
		95-317	Administration - Rapport de contrôle budgétaire	
		95-318	Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1995-1996	
		95-319	Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout	3292
		95-320	Urbanisme - Opéradiion cadastrale - Lots 582-16 et 583-41	
		95-321	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995	3293
		95-322	Levée de l'assemblée	
		23/10		95-323
95-324	Adoption des procès-verbaux			
95-325	Correspondance			3297
95-326	Administration - Offre d'achat de l'école Dominique-Savio			
95-328	Loisirs - Construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault			
95-329	Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap			3299
95-330	Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe			
95-331	Levée de l'assemblée			3300
95-332	Adoption de l'ordre du jour			3304
13/11				95-333
		95-334	Correspondance	
		95-335	Administration - comptes	
		95-336	Avis de motion - Règlement numéro 363	3306
		95-337	Avis de motion - Règlement numéro 364	
		95-338	Avis de motion - Règleemnt numéro 365	3309
		95-339	Avis de motion - Règlement numéro 366	
		95-340	Adoption du règlement numéro 362 - Autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine	
		95-341	Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs	
		95-342	Administration - Contribution municipale pour l'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC De Francheville	3310
		95-343	Administration - Renouvellement du contrat d'assurance-collective pour 1996	3311
		95-344	Administraiton - contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs	
		95-345	Législation - Nomination du maire suppléant	3312
		95-346	Transport - Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau	
95-347	Hygiène de milieu			
95-348	Administration - Vocation de l'ancienne école Ste-Marthe	3313		
95-349	Levée de l'assemblée	3314		
21/11		95-350	Adoption de l'ordre du jour	3316
		95-351	Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
27/11	95-352	Emprunt par billets - Règlement numéro 333	3317
	95-353	Rapport du maire	
	95-354	Levée de l'assemblée	3318
	95-355	Adoption de l'ordre du jour	3319
	95-356	Adoption des procès-verbaux	3320
	95-357	Correspondance	
	95-358	Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie	
11/12	95-359	Administration - Achat d'huile à chauffage	
	95-360	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1995	3321
	95-361	Levée de l'assemblée	
	95-362	Adoption de l'ordre du jour	3323
	95-363	Adoption des procès-verbaux	3324
	95-364	Correspondance	
	95-365	Administration - Comptes	
	95-366	Administration - Retrait de l'avis de motion - Projet de règlement numéro 363	3327
	95-367	Avis de motion - Règlement numéro 367	3328
	95-368	Avis de motion - Règlement numéro 368	
	95-369	Règlement numéro 333 - Annulation d'un solde d'emprunt approuvé et non effectué	
	95-370	Règlement numéro 333 - Retenue de garantie	3329
	95-371	Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices 1996 à 1999 inclusivement	
	95-372	Administration - Liste des arrérages de taxes municipales	3330
	95-373	Administration - fonds des dépenses en immobilisations - Solde disponible	
	95-374	Administration - Conciliation du solde en banque	3331
	95-375	Administration - Conciliation du solde aux livres	
	95-376	Administration - Rapport de contrôle budgétaire	
	95-377	Administration - Achat de timbres	
95-378	Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont		
95-379	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	3332	
95-380	Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-16 - Monsieur François Garneau		
95-381	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1995	3333	
18/12	95-382	Levée de l'assemblée	
	95-383	Adoption de l'ordre du jour	3335
	95-384	Adoption du règlement numéro 368 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain	
	95-385	Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales	3336
	95-386	Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes	3337
	95-387	Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie	
	95-388	Administration - Survie et autonomie du CLSC Des Chenaux	
	95-389	Levée de l'assemblée	3338
20/12	95-390	Adoption de l'ordre du jour	3340
	95-391	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996	
	95-392	Adoption du règlement numéro 365 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
22/12	95	95-393	Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis	3343
		95-394	Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception	3344
		95-395	Levée de l'assemblée	3345
		95-397	Adoption de l'ordre du jour	3346
		95-398	Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault	3347
		95-399	Levée de l'assemblée	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
08/01	96	96-1	Adoption de l'ordre du jour	3349
		96-2	Adoption des procès-verbaux	3350
		96-3	Correspondance	
		96-4	Administration - Comptes	
		96-5	Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb	3353
		96-6	Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc	
		96-7	Avis de motion - Règlement numéro 369	
		96-8	Avis de motion - Règlement numéro 370	
		96-9	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243	
		96-10	Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243	3354
		96-11	Voirie - Location de machinerie pour le servi- ce des travaux publics	3355
		96-12	Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports	
	12/01		96-13	Levée de l'assemblée
		96-14	Adoption de l'ordre du jour	3357
		96-15	Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une évaluation des ressources humaines	3358
22/01		96-16	Levée de l'assemblée	
		96-17	Adoption de l'ordre du jour	3359
		96-18	Adoption des procès-verbaux	3360
		96-19	Correspondance	
		96-20	Adoption du règleemnt numéro 364 - Pour adop- ter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la cons- truction résidentielle et la rénovation rési- dentielle sur le territoire de Sainte-Marthe	
		96-21	Législation - Autorisation des dépenses du Conseil 1996	3361
		96-22	Administration - Compensations financières pour 1995 - Modification des tâches et res- ponsabilités supplémentaires	
		96-23	Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996	
		96-24	Administration - Achat de produits d'entretien ménager	3362
		96-25	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995	
		96-26	Loisirs - Entretien hivernal 95-96	
		96-27	Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier	3363
	96-28	Loisirs - Bâtisse multi-fonctionnelle - Paie- ment de fournisseurs et affectation du surplus accumulé		
29/01		96-29	Levée de l'assemblée	3364
		96-30	Adoption de l'ordre du jour	3366
		96-31	Administration - Réorganisation administrative	
		96-32	Administration - Disposition de terrains ap- partenant à la Municipalité	
	96-33	Administration - Règlement hors cours - Tra- vaux correctifs au complexe communautaire	3367	
12/02		96-34	Levée de l'assemblée	3368
		96-35	Adoption de l'ordre du jour	3370
		96-36	Adoption du règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	3371

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
12/02	96-37	Adoption du règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	3371
	96-38	Levée de l'assemblée	
	96-39	Adoption de l'ordre du jour	3372
	96-40	Adoption des procès-verbaux	3373
	96-41	Correspondance	
	96-42	Administration - Comptes	
	96-43	Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel	3377
	96-44	Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	
	96-45	Transport - Entretien du réseau d'éclairage public	3378
	96-46	Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc	
	96-47	Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville	3379
	96-48	Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC	
	96-49	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996	
	96-50	Urbanisme - Opération cadastrale-Lot 29-10	3380
	96-51	Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels	
	96-52	Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.	
	96-53	Loisirs - Versements à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.	3381
26/02	96-54	Levée de l'assemblée	
	96-55	Adoption de l'ordre du jour	3382
	96-56	Adoption des procès-verbaux	3383
	96-57	Correspondance	
	96-58	Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ	
	96-59	Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P	3384
	96-60	Administration - Achat de fournitures de bureau	
	96-61	Transport - Annulation du caractère de rue du cadastre numéro 439-63	
	96-62	Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe	3385
	96-63	Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme	
11/03	96-64	Culture - Maîtrise du Cap	
	96-65	Levée de l'assemblée	3386
	96-66	Adoption de l'ordre du jour	3387
	96-67	Adoption des procès-verbaux	
	96-68	Correspondance	
	96-69	Comptes	3388
	96-70	Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 96	3391
	96-71	Administration - Engagement du directeur général	
	96-72	Administration - Mandat à l'UMRCQ	3392
	96-73	Administration - Réseau québécois des Villes et Villages en santé	
	96-74	Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs	3393
	96-75	Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1996	
	96-76	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 536-2	
	96-77	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1996	3394
	96-78	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 Règlement numéro 369	
	96-79	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 Règlement numéro 370	3395



# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
25/03	96-80	Levée de l'assemblée	3395
	96-81	Adoption de l'ordre du jour	3396
	96-82	Adoption des procès-verbaux	3398
	96-83	Correspondance	
	96-84	Modification au règlement numéro 362	
	96-85	Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes	3399
	96-86	Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier Monsieur Daniel Boutet	
	96-87	Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier Atelier de Réparation de moteur du Cap inc.	3400
	96-88	Administration - Reconfiguration des services de la santé - Région 04	
	96-89	Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire	3401
	96-90	Administration - Rapport de contrôle budgétaire	
	96-91	Administration - Conciliation du solde en banque	
	96-92	Administration - Conciliation du solde aux livres	
	96-93	Administration - Achat de fournitures de bureau	3402
	96-94	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	96-95	Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau	
	96-96	Adoption du projet de règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques	3403
	96-97	Adoption du projet de règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partie de la zone 75-Ra	
	96-98	Adoption du projet de règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 1-Cb	
	96-99	Adoption du projet de règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité	
	96-100	Adoption du projet de règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments	
96-101	Avis de motion - Règlement numéro 371		
96-102	Avis de motion - Règlement numéro 372	3404	
96-103	Avis de motion - Règlement numéro 373		
96-104	Avis de motion - Règlement numéro 374		
96-105	Avis de motion - Règlement numéro 375		
96-106	Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine	3405	
96-107	Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes		
96-108	Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996	9406	
96-109	Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes		
96-110	Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999	9407	
96-111	Levée de l'assemblée		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO		
09/04	96	96-112	Adoption de l'ordre du jour	3408	
		96-113	Adoption des procès-verbaux	3409	
		96-114	Correspondance		
		96-115	Administration - comptes	3410	
		96-116	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995	3412	
		96-117	Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)		
		96-118	Administration - Nomination d'un inspecteur agraire	3413	
		96-119	Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout, et pièces pour les bornes-fontaines		
		96-120	Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts		
		96-121	Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel	3414	
		96-122	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996		
		96-123	Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie		
		96-124	Loisirs - Ameublement Maison des jeunes	3415	
	15/04		96-125	Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes	
		96-126	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55		
		96-127	Levée de l'assemblée	3416	
		96-128	Administration - Nomination d'un président d'assemblée	3418	
		96-129	Adoption de l'ordre du jour		
		96-130	Adoption du règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques	3419	
		96-131	Adoption du règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra		
		96-132	Adoption du règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb		
		96-133	Adoption du règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité		
		96-134	Adoption du règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments	3420	
		96-135	Levée de l'assemblée		
22/04			96-136	Adoption de l'ordre du jour	3421
			96-137	Adoption des procès-verbaux	3422
			96-138	Correspondance	
		96-139	Modification au règlement numéro 351	3423	
		96-140	Programme de création d'emploi - Article 25		
		96-141	Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-ud-Cap		
		96-142	Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la Municipalité	3424	
		96-143	Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique		
		96-144	Transport - Installation de feux clignotants sur la rue Courteau	3425	
		96-145	Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
13/05	96-146	Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon	3426
	96-147	Loisirs & culture - Contribution comités de secteur	
	96-148	Loisirs & culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux	3427
	96-149	Loisirs & culture - Fête des bénévoles 1996	
	96-150	Transports - Demande au ministre des Transports	
	96-151	Administration - Achat de terrains bordant la 5e Rue	3428
	96-152	Levée de l'assemblée	3429
	96-153	Adoption de l'ordre du jour	3430
	96-154	Adoption des procès-verbaux	3431
	96-155	Correspondance	3432
	96-156	Administration - Comptes	
	96-157	Administration - Convention de service dépôt direct Desjardins	3435
	96-158	Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada	
	96-159	Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte	
	96-160	Administration - Echange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-ud-Cap	3436
	96-161	Administration - Achat de timbres	3437
	96-162	Administration - Achat de produits d'entretien ménager	
	96-163	Transport - Eclairage de rues	
	96-164	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 86-4	3438
	96-165	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de avril 1996	
96-166	Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-ud-Cap		
96-167	Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault		
96-168	Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier	3439	
96-169	Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51		
96-170	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1er mai 1996 Règlement numéro 371	3440	
96-171	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1er mai 1996- Règlement numéro 372		
96-172	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1er mai 1996 Règlement numéro 353		
96-173	Levée de l'assemblée		
96-174	Adoption de l'ordre du jour	3441	
96-175	Adoption des procès-verbaux	3442	
96-176	Correspondance		
96-177	Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme		
96-178	Avis de motion - Règlement numéro 376	3443	
96-179	Vente d'un terrain dans le parc industriel		
96-180	Administration - Recommandations du comité de gestion		
96-181	Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997	3444	

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
10/06	96-182	Dépenses en immobilisation - Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault	3444
	96-183	Dépenses en immobilisation - Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe	
	96-184	Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte	3445
	96-185	Administration - Rémunération du personnel 96	
	96-186	Levée de l'assemblée	3446
	96-187	Adoption de l'ordre du jour	3448
	96-188	Adoption des procès-verbaux	3449
	96-189	Correspondance	
	96-190	Administration - Comptes	
	96-191	Administration - Echange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine	3452
	96-192	Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal	3453
	96-193	Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheries Yvon Giguère inc.	
	96-194	Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence	3454
	96-195	Avis de motion - Règlement numéro 377	
	96-196	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996	3455
	96-197	Loisirs- Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe	
	96-198	Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité	
	96-199	Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Emission de constats d'infraction	3456
	12/06	96-200	Réserve - Projet d'un golf municipal
96-201		Levée de l'assemblée	
96-202		Adoption de l'ordre du jour	3458
96-203		Adoption du règlement numéro 376 - Modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 268	3459
96-204		Levée de l'assemblée	
25/06	96-205	Adoption de l'ordre du jour	3460
	96-206	Adoption des procès-verbaux	3461
	96-207	Correspondance	
	96-208	Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-ud-Cap	3462
	96-209	Avis de motion - Règlement numéro 378	
	96-210	Avis de motion - Règlement numéro 379	
	96-211	Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain	
	96-212	Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare	
96-213	Administration - Acquisition d'un système informatique	3463	
96-214	Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau	3464	
96-215	Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif		
96-216	Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 Monsieur Eugène Turcotte		
96-217	Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.	3465	
02/07	96-218	Levée de l'assemblée	
	96-219	Adoption de l'ordre du jour	3466
	96-220	Adoption des procès-verbaux	3467

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO	
02/07	96-221	Correspondance	3467	
	96-222	Administration - Comptes		
	96-223	Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285	3470	
	96-224	Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux		
	96-225	Administration - Conciliation du solde en banque		
	96-226	Administration - Conciliation du solde aux livres		
	96-227	Administration - Rapport de contrôle budgétaire		
	96-228	Administration - Recommandations du Comité de gestion		
	96-229	Félicitations à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce	3471	
	96-230	Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé		
12/08	96-231	Levée de l'assemblée	3472	
	96-232	Adoption de l'ordre du jour	3473	
	96-233	Adoption des procès-verbaux	3474	
	96-234	Correspondance		
	96-234.1	Administration - Comptes	3475	
	96-235	Avis de motion - Règlement numéro 380	3478	
	96-236	Avis de motion - Règlement numéro 381		
	96-237	Avis de motion - Règlement numéro 382		
	96-238	Actifs immobilisés - Echange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3479	
	96-239	Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres		
	96-240	Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2	3480	
	96-241	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996		
	96-242	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996		
	96-243	Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.		
	96-244	Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies	3481	
	96-245	Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap		
	96-246	Levée de l'assemblée	3482	
	26/08	96-247	Adoption de l'ordre du jour	3483
96-248		Adoption des procès-verbaux	3484	
26/08	96-249	Correspondance		
	96-250	Administration - Recommandations du Comité de gestion		
	96-251	Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques	3485	
	96-252	Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux		
	96-253	Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Emission de constats d'infraction		
	96-254	Levée de l'assemblée	3486	
	09/09	96-255	Adoption de l'ordre du jour	3487
		96-256	Adoption des procès-verbaux	3488
		96-257	Correspondance	
		96-258	Administration - Comptes	3489
96-259		Adoption du règlement numéro 380	3491	
96-260		Adoption du règlement numéro 381		
96-261		Adoption du règlement numéro 382		
96-262		Administration - Recommandations du Comité de gestion		

# LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
	96-263	Sécurité publique - Loi de police	3492
	96-264	Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)	3493
	96-265	Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île et de divers travaux de rapiéçage au seceur Village	
	96-266	Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619	3494
	96-267	Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3	
	96-268	Travaux en cours d'eau - Location de machinerie	
	96-269	Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996	3495
	96-270	Loisirs - Club de patinage artistique cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap	
	96-271	Levée de l'assemblée	3496



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 JUIN 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 juin 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-245

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 13.1 à 13.3.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 JUIN 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion - Règlement numéro 339
- 8- Conciliation du solde en banque
- 9- Conciliation du solde aux livres
- 10- Limite de vitesse - rue St-Maurice
- 11- Reconnaissance du comité sectoriel Roger Guilbault inc.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 12- Rapport des permis pour le mois de mai 1994
- 13- VARIA
  - 13.1- Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
  - 13.2- Engagement d'un avocat à titre de consultant en matière d'environnement
  - 13.3- Modification au contrat - rang St-Malo
- 14- PAROLE À LA SALLE
- 15- Levée de l'assemblée

Adopté

94-246 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 20 juin 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-247 Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1994.

Adopté

94-248 Avis de motion - Règlement numéro 339

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour décréter la fermeture du fonds de roulement.

Adopté

94-249 Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1994 soit adoptée.

Adopté

94-250 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1994 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-251

Limite de vitesse - rue St-Maurice

ATTENDU que pour une meilleure sécurité et ainsi diminuer les accidents sur cette artère;

ATTENDU l'achalandage de cette artère aux heures de pointes;

ATTENDU qu'il y a plusieurs résidences sur cette rue et que les gens ont beaucoup de difficultés à sortir sécuritairement de leur entrée de cours;

ATTENDU que du côté de Cap-de-la-Madeleine, la limite de vitesse sur la rue St-Maurice est à 50km/hre;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 50km/hre sur la rue St-Maurice entre la rue Courteau et la limite de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

94-252

Reconnaissance du comité sectoriel Roger Guilbault inc.

ATTENDU le voeu des citoyens des secteurs St-Laurent, Village et St-Malo ouest, de former un comité de loisirs;

ATTENDU que ce comité sera responsable des équipements du parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU qu'un budget d'opération est nécessaire pour certaines activités;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- D'INCORPORER l'organisme et d'en défrayer les coûts au montant de 160,93 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-999 (activités récréatives - autres);
- 2- DE RECONNAÎTRE le comité sectoriel Roger Guilbault inc. comme intervenant accrédité au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;
- 3- DE FAIRE bénéficier ledit groupe des avantages auxquels donnent droit cette reconnaissance;
- 4- D'OCTROYER au comité 500 \$ à titre de subvention, le tout étant imputer au poste budgétaire 92-701-33-999 (patinoire - Roger Guilbault).

Adopté

94-253

Rapport des permis pour le mois de mai 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 40 permis ont été émis au cours du mois de mai 1994 pour une valeur estimée de 366 245 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que sur ces 40 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 230 000 \$

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1994.

Adopté

94-254

### Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. organise pour les jeunes, les 13 et 14 août 1994, une activité "Fort Braillard";

ATTENDU que plus de 250 jeunes participeront à cette activité;

ATTENDU que des dépenses pour plus de 4 000 \$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité du Fort Braillard et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles - autres dépenses).

Adopté

94-255

### Engagement d'un avocat à titre de consultant en matière d'environnement

ATTENDU la nécessité d'engager un consultant en matière d'environnement afin d'établir la procédure à suivre dans les dossiers litigieux de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENGAGER Me Michel Richard, avocat de la firme Beaumier, Richard, avocats, à titre de consultant en matière d'environnement afin d'obtenir une procédure légale à suivre dans les dossiers litigieux de la municipalité.

Adopté

94-256

### Modification au contrat - travaux dans le rang St-Malo

ATTENDU la résolution numéro 94-227 adoptée par le conseil le 13 juin 1994 pour l'engagement d'un entrepreneur pour effectuer des travaux dans diverses rues de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le contrat afin de permettre la construction d'un trottoir du côté sud du rang St-Malo, de la cinquième rue jusqu'au dépanneur St-Malo enr. à la place d'une bordure de béton pour des raisons de sécurité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la firme Constuction & Pavage Maskimo ltée à construire un trottoir du côté sud du rang St-Malo de la cinquième rue au dépanneur St-Malo enr. à la place d'une bordure de béton et tel que



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

les plans préparés par le service technique annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

Adopté

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-252 et 94-254.

Secrétaire-trésorier

94-257

### Levée de l'assemblée

A 20:55 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Samedi le 2 juillet 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

A M a d a m e , M e s s i e u r s :  
Frédéric Prescott, Danielle Gélinas  
Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand,  
Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard  
Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil samedi le 2 juillet 1994 à 11:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Avis de motion - Règlement numéro 340
- 6- PAROLE A LA SALLE
- 7- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 1994.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Les membres du conseil ne s'étant pas présentés, la session spéciale est annulée.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 4 juillet 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 4 juillet 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-258

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Avis de motion
  - 8.1- Règlement numéro 335
  - 8.2- Règlement numéro 336



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8.3- Règlement numéro 337
- 8.4- Règlement numéro 340
- 9- Adoption du Règlement numéro 339 - Pour décréter la fermeture du fonds de roulement
- 10- Délégation au congrès 1994 de l'UMRCQ
- 11- Rapport de contrôle budgétaire
- 12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 13- Demande de dérogations mineures
  - 13.1- DM-09 - Robert Laflamme - Margot Garceau
  - 13.2- DM-10 - Succession Luc Massicotte
- 14- Demande de Monsieur Jacques Daviault - Construction d'une résidence unifamiliale en bois rond
- 15- VARIA
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

94-259

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 juin 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

À 20:10 heures, Monsieur Roger Jean prend son siège.

94-260

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1994.

Adopté

94-261

### Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

9387	Jean Mercier	516,80
9388	Dany Pronovost	129,20
9389	Annulé	0
9390	Claude Cossette	125,00
9391	Réjean Despins	100,00
9392	Gilles De La Fontaine	100,00
9393	Continental Canada	500,00
9394	Ministre du Revenu	6,40
9395	Receveur Général du Canada	8 281,38
9396	Ministre du Revenu	11 457,07
9397	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
9398	S.C.F.P.	233,24
9399	Trust Général du Canada	3 613,14
9400	Municipalité de Sainte-Marthe	14 108,75
9401	Entretien M.C. enr.	1 312,76
9402	Éric Lottinville	50,00
9403	Commission Scolaire du Cap	2 280,00
9404	C.S.M.Q.	240,00
9405	Massicotte & Fils ltée	4 614,75
9406	Association de soccer Ste-Marthe	3 500,00
9407	Annulé	0
9408	Hydro-Québec	4 005,14
9409	Bell Canada	51,77
9410	Louise Lemieux	150,00
9411	Me Robert Carrier	10 000,00
9412	Me Robert Carrier	10 000,00
9413	Annulé	0
9414	Roger Jean	101,22
9415	Louise Larivière	400,00
9416	Hydro-Québec	5 681,18
9417	Bell Mobilité Cellulaire	36,73
9418	Jules Milette inc.	7 543,52
9419	Comité sectoriel Roger Guilbault	500,00
9420	Richard Dufresne	54,00
9421	Municipalité de Sainte-Marthe	345,03
9422	Frédéric Prescott	186,17
9423	Entretien M.C. enr.	1 329,85
9424	Comité loisirs Place Norbert	350,00
9425	Floriserres enr.	975,00
9426	Hydro-Québec	53,05
9427	Pitney-Bowes	95,55
9428	Éric Lottinville	50,00
9429	Anna Paul	54,02
9430	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>17 143,41</u>

TOTAL:

110 753,93

Comptes à payer au 30 juin 1994

9431	Alex Coulombe ltée	102,14
9432	Buromax inc.	772,49
9433	Belitec inc.	597,75
9434	Centre de décoration Paré inc.	297,03
9435	Centre horticole du Cap inc.	4 874,75
9436	Canadian Tire ltée	250,19
9437	Clément Bastien excavation enr.	45,58
9438	Contrair	613,24
9439	Construction S.R.B.	1 964,18
9440	Centre du Ressort T.R. inc.	396,37
9441	Dynabec ltée	356,07
9442	Décoration Paré	1 520,80
9443	Électricité A.C.A. inc.	703,51
9444	Garage Charest & Frères inc.	12,16
9445	Hymec inc.	22,11



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

9446	Imprimerie Vallières inc.	886,57
9447	Launier Ltée	22,79
9448	L'Horizon vert enr.	2 915,00
9449	L'Hebdo Journal	692,28
9450	Le Nouvelliste	273,49
9451	Lignco inc.	2 117,28
9452	Les cafés populaires Henri enr.	50,75
9453	Location T.R. inc.	109,76
9454	Librairie Clément Morin	40,45
9455	Larose & fils	379,47
9456	M.D.G. Location enr.	37,25
9457	Morin & Frères inc.	8,70
9458	Major mini moteur enr.	29,57
9459	McKerlie-Millen inc.	58,29
9460	Multi mécanic enr.	125,91
9461	Nove Environnement inc.	513,28
9462	Oxygène Val-Mauricie ltée	10,03
9463	Pluritec Laboratoire ltée	56,98
9464	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	114,60
9465	Pneus S.L. enr.	45,02
9466	P.A. Thibeault ltée	95,85
9467	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	705,81
9468	Québec Linge inc.	47,16
9469	Rolland Clément & fils inc.	367,55
9470	Remise 2000 enr.	1 100,31
9471	St-Cyr Photo inc.	174,24
9472	Serrurier du Cap inc.	428,89
9473	Simard Beaudry inc.	10 669,82
9474	Sonorisation 31 inc.	142,44
9475	Techni FM (1991) enr.	431,87
9476	Telecon	222,21
9477	Westburne Québec	2 214,52
9478	Coomcorp	372,99
9479	Ministère des communications	279,00
9480	MRC De Francheville	2 151,61
9481	Promotions Plante sports	1 423,52
9482	S.P.A.M.	156,22
9483	Soc. Qué. Assainissement des eaux	3 847,05
9484	Voyages Jocelyne Côté 1988 inc.	4,87
9485	Alarme Microcom	300,84
9486	Camion Francoeur inc.	755,23
9487	Exploitation Santec inc.	1 709,33
9488	Matériaux économiques inc.	239,31
9489	Publicité GM inc.	<u>1 931,54</u>
TOTAL:		<u>50 788,02</u>

Adopté

94-262

Avis de motion - Règlement numéro 335

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260.

Adopté

94-263

Avis de motion - Règlement numéro 336

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

94-264

### Avis de motion - Règlement numéro 337

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 265.

Adopté

94-265

### Avis de motion - Règlement numéro 340

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> Rue (Secteur St-Malo est).

Adopté

94-266

### Adoption du règlement numéro 339 - Pour décréter la fermeture du fonds de roulement

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 339.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 339

Pour décréter la fermeture du fonds de roulement

.....

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, la municipalité a constitué un fonds de roulement au montant de 300 000 \$;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire fermer le dit fonds de roulement;

**ATTENDU** que le montant du fonds de roulement, soit 300 000 \$ sera versé au surplus accumulé de la municipalité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 27 juin 1994;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

qu'il suit, savoir : -

- ARTICLE 1** Le Conseil décrète la fermeture du fonds de roulement dont le capital est de 300 000 \$;
- ARTICLE 2** Le Conseil est autorisé à retirer les deniers du fonds de roulement;
- ARTICLE 3** Le montant de 300 000 \$ provenant du fonds de roulement sera immédiatement versé au surplus accumulé de la municipalité.
- ARTICLE 4** Le présent règlement abroge le règlement numéro 288 adopté par ce conseil le 8 juin 1992;
- ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public de promulgation  
a été donné le

Le présent règlement a été  
transmis au MAM le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

Adopté

94-267

### Délégation au congrès 1994 de l'UMRCQ

ATTENDU que le congrès 1994 de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec se tiendra à Montréal les 22, 23 et 24 septembre 1994;

ATTENDU la pertinence d'un tel congrès pour les élus municipaux d'être informés sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Madame Danielle Gélinas Dumont ainsi que Messieurs Roger Jean et Normand Monaghan pour assister à ce congrès, de couvrir les frais d'inscriptions et les frais inhérents et d'imputer ces coûts au poste budgétaire 02-110-00-310 (Frais de déplacements).

Adopté

94-268

### Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1994 soit adopté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-269

### Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-06 tenue le 28 juin 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-270

### Demande de dérogations mineures DM-09 - Robert Laflamme - Margot Garceau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Margot Garceau et Monsieur Robert Laflamme, visant à régulariser la conformité de l'implantation du garage isolé, soit en diminuant à 0.48m au lieu de 0.6m la marge de recul arrière du lot de la propriété;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Madame Margot Garceau et Monsieur Robert Laflamme serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-09.

Adopté

94-271

### Demande de dérogations mineures DM-10 - Succession Luc Massicotte

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Succession Luc Massicotte visant à réduire la marge de recul avant de 6 m à 5.86m pour régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de la Succession Luc Massicotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-10.

Adopté

94-272

Demande de Monsieur Jacques Daviault - Construction d'une résidence unifamiliale en bois rond

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur Jacques Daviault concernant l'autorisation de construire une résidence unifamiliale en bois rond dans le secteur des Prairies, sur la rue Jacques;

ATTENDU que le comité consultation d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU qu'il serait difficile d'harmoniser ce genre de construction avec les constructions existantes sur la rue Jacques et causerait préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que ce genre de construction serait plus facile à intégrer à quelques endroits sur le rang St-Malo;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Jacques Daviault.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-261 et 94-267.

Secrétaire-trésorier

94-273

Levée de l'assemblée

A 20:50 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 5 juillet 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 5 juillet 1994 à  
00 h 01 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

94-274

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 5 JUILLET 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption du règlement numéro 340 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> Rue (Secteur St-Malo Est)
- 6- Éclairage public - rue Courteau
- 7- PAROLE A LA SALLE
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-275

Adoption du règlement numéro 340 - Relatif à des travaux  
de mise en forme, drainage et pavage sur la 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rue  
(Secteur St-Malo Est)

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 340.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 340**

Relatif à des travaux de mise en forme, drainage et pavage  
sur la 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rue (Secteur St-Malo Est)

.....

**ATTENDU** les dispositions de la Loi sur les travaux  
municipaux (Chapitre T-14);

**ATTENDU** que le coût des travaux est estimé à  
75 000 \$;

**ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 301 qui  
prévoit une participation financière de la municipalité  
jusqu'à concurrence de 25% au coût des travaux de pavage;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a  
régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 4  
juillet 1994;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de  
la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil  
ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il  
suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire  
exécuter les travaux tels que prévus aux plans  
et devis préparés par le Consortium Pluritec  
ltée et VFP inc. en date de mars 1994. Les-  
dits plans et devis sont joints au règlement  
et en font partie intégrante. Le tout pour un  
montant n'excédant pas 75 000 \$;

**ARTICLE 2** Afin de pourvoir au paiement du coût des tra-  
vaux de mise en forme, drainage et au paiement  
de 75% du coût des travaux de pavage, il est  
par le présent règlement imposé et il sera  
prélevé une taxe spéciale du coût des travaux  
répartie entre les unités d'évaluation tou-  
chées par lesdits travaux. Cette taxe spé-  
ciale sera payable en un seul versement suite  
à un délai de trente jours de la date de fac-  
turation, après quoi, tout solde dû portera  
intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à  
la réalisation des travaux, la taxe spéciale





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés;

**ARTICLE 3** Afin de pourvoir au paiement de 25% du coût des travaux de pavage, il est prévu une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" du fonds d'administration.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la participation de la municipalité sera modifiée en conséquence;

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public de promulgation  
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

Adopté

94-276

### Éclairage public - rue Courteau

ATTENDU la nécessité d'augmenter l'éclairage de la rue Courteau entre la rue Robert Biron et le chemin de l'Ile;

ATTENDU que l'ajout de nouveaux luminaires va rendre plus sécuritaire cette artère pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons;

ATTENDU les prix soumis par Télécon pour la fourniture et la pose de poteaux pour luminaires;

ATTENDU les prix soumis par Électricité A.C.A. pour l'installation d'une ligne électrique;

ATTENDU les prix soumis par Guillevin International pour la fourniture de matériel électrique;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Télécon les poteaux pour luminaires au montant de 4 939,95\$ taxes incluses;
- 2- D'ENGAGER la compagnie Électricité A.C.A. pour l'installation de la ligne électrique et la pose de nouveaux luminaires pour un montant de 800 \$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'ACHETER de Guillevin International le matériel électrique au montant de 5 155,95\$ taxes incluses;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-902 (F.D.I. - luminaires).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-275 et 94-276.

Secrétaire-trésorier

94-277

Levée de l'assemblée

A 00 heure 15;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 août 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 8 août 1994 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

94-278

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pont-  
briand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après  
avoir été modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 341
- 9- Adoption de règlements
  - 9.1- Règlement numéro 335 - Modifiant le plan  
d'urbanisme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9.2- Règlement numéro 336 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 9.3- Règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265
- 10- Fonds de création d'emplois - Fonds d'interventions régionales
- 11- Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies
- 12- Travaux de pavage supplémentaires dans le rang St-Malo
- 13- Engagement d'un employé temporaire
- 14- Acceptation du plan projet de développement domiciliaire - Monsieur Gaston Girard - lot 529-P
- 15- Opérations cadastrales
  - 15.1- Lot 74-11
  - 15.2- Lots 584-26 à 584-32 - Domaine Vert enr. (rue Dubé)
- 16- CPTAQ - Demande d'autorisation sur une partie des lots 40-1 et 45
- 17- Rapports des permis
  - 17.1- Pour le mois de juin 1994
  - 17.2- Pour le mois de juillet 1994
- 18- VARIA
  - 18.1- Protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires municipales et le Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

94-279

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-280

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-281

### Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9490	Ministre des Finances	23,93
9491	Club Optimiste Ste-Marthe	600,00
9492	Normand Monaghan	98,00
9493	Hydro-Québec	629,15
9494	Bell Canada	489,13
9495	Chevaliers de Colomb	200,00
9496	Frédéric Prescott	244,70
9497	Francine Paquet	290,07
9498	Michel Picard	228,07
9499	Sylvie Godbout	102,66
9500	Yvon Marchand	28,02
9501	Gilles Thiffault	78,94
9502	Danielle Gélinas Dumont	110,00
9503	M.R.C. de Francheville	29 209,35
9504	Ville de Cap-de-la-Madeleine	113 736,00
9505	Jean-Yves Gaudreault	100,00
9506	Municipalité de Ste-Marthe	2 011,15
9507	U.M.R.C.Q.	1 897,35
9508	Hydro-Québec	264,70
9509	Bell Mobilité Pagette	161,17
9510	Joseph Boisvert	156,23
9511	Municipalité de Ste-Marthe	243,46
9512	Entretien M.C. enr.	2 625,52
9513	Municipalité de Ste-Marthe	35 044,16
9514	L'Horizon Vert enr.	2 570,00
9515	Jules Milette inc.	7 687,30
9516	Etienne Poirier	150,00
9517	Trust Général du Canada	1 130,00
9518	Comm. adm. régimes de retraite	479,80
9519	Trust Général du Canada	3 908,94
9520	S.C.F.P.	246,70
9521	Receveur Général du Canada	8 393,88
9522	Ministre du Revenu	10 927,56
9523	Hydro-Québec	3 815,56
9524	L'Horizon Vert enr.	450,00
9525	Benoit Therrien	107,70
9526	Gérard Beaudet	202,91
9527	Laurent Pontbriand	222,20
9528	Michel Montminy	23,80
9529	Hydro-Québec	1 259,88
9530	Bell Canada	46,00
9531	Frédéric Prescott	267,12
9532	Louis Dubois	49,88
9533	Carmen Jalbert	119,64
9534	Bell Mobilité Cellulaire	58,63
9535	Commcorp	388,91
9536	Roger Jean	136,81
9537	Hydro-Québec	600,96
9538	Benoit Therrien	4,18
9539	Hydro-Québec	6 876,59
9540	Bell Canada	468,11
9541	Municipalité de Champlain	6 249,50
9542	Le Grand Prix Players ltée	1 120,00
9543	Ministre des Finances	23,93
9544	Comité des C.A. de la Mauricie	25,00
9545	Jacques Lafond	75,00
9546	Frédéric Prescott	311,03
9547	Luc Dumont	75,00
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>247 044,28</u></b>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

Comptes à payer au 31 juillet 1994

9548	Atelier d'usinage Gomex inc.	1	686,54
9549	Buromax inc.		227,97
9550	Belitec inc.		335,93
9551	Centre de décoration Paré inc.		435,64
9552	Centre des Roses enr.		50,14
9553	Clément & Frère ltée	1	310,48
9554	Coopérative agricole de Champlain		427,09
9555	Centre horticole du Cap inc.	2	911,60
9556	Canadian Tire Acceptance ltée		87,71
9557	Clément Bastien Excavation enr.	1	387,98
9558	Const. & Pavage Maskimo ltée	251	248,04
9559	Décoration Paré		209,11
9560	Electricité A.C.A. inc.		512,80
9561	Excavation Girard & Simard inc.		170,93
9562	Eugène Abran Excavation	5	469,82
9563	Formulaires Ducharme inc.		29,96
9564	Gravier Mont-Carmel inc.		144,05
9565	Guillevin International inc.		650,59
9566	Garage Charest & Frères inc.		34,02
9567	Hymec inc.		118,68
9568	Industries Fortier Trois-Rivières		535,59
9569	Launier ltée		17,09
9570	L'Hebdo Journal		205,12
9571	Lignco inc.	1	625,88
9572	LDN Protection service enr.		45,58
9573	Location T.R. inc.		134,13
9574	Les caisses enregistreuses Digitec		56,75
9575	MDG Location enr.		339,52
9576	Morin & Frères inc.		2,69
9577	Major Mini Moteur enr.		49,71
9578	McKerlie Millen Québec (inc.)		797,93
9579	Machineries Baron & Tousignant ltée		78,52
9580	Multi-Mécanic enr.		7,98
9581	Pluritec laboratoire ltée		125,35
9582	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.		157,63
9583	P.A. Thibeault ltée		303,02
9584	Perco Limitée		537,45
9585	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1	253,84
9586	Produits chimiques Sany inc.		281,93
9587	Quévis inc.		51,82
9588	Québec Linge MC		43,02
9589	Robert Delisle inc.		45,69
9590	Remise 2000 enr.		424,34
9591	RDS Radio inc.		63,81
9592	Sécurité Plus		227,36
9593	Sani Mobile		762,04
9594	Shell Canada ltée		639,60
9595	Site d'enfouissement Girard		45,58
9596	Simard Beaudry inc.	3	596,70
9597	Vitres d'auto Mauricie inc.		202,84
9598	Westburne Québec		649,46
9599	Roger Courteau		600,00
9600	MRC De Francheville	2	151,61
9601	Société Qué. Ass. des eaux	13	225,66
9602	Gaston Labarre	5	434,51
9603	Jean-Marie Lottinville	1	080,00
9604	Alarme Microcom		113,96
9605	Réseau CP Rail		12,56
9606	Claude Jacques Service enr.		31,91
9607	Camion Francoeur inc.		31,39
9608	Jean-Paul Deshaies inc.		465,69
9609	Jardins Baie-Jolie inc.	4	776,93



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

9610	Laboratoires Choisy ltée	82,83
9611	Le Groupe Sport-Inter Plus	1 790,05
9612	Maheu & Maheu inc.	341,87
9613	Radiateurs MR inc.	168,66
9614	Soudargon enr.	51,28
9615	Signoplus	302,84
9616	Ward & Germain	370,35
	TOTAL:	<u>311 789,15</u>

Adopté

94-282 Avis de motion - Règlement numéro 341

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant le déroulement des sessions du conseil.

Adopté

94-283 Adoption du règlement numéro 335 - Modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, le Conseil municipal a procédé à une consultation sur le projet de modification du plan d'urbanisme, ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 97 de ladite loi, le plan d'urbanisme est adopté par un règlement du Conseil municipal requérant le vote affirmatif de la majorité des membres du Conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 335 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement de modification du plan d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap et qu'il porte le numéro 335;
- 2- QUE copie du règlement de modification du plan d'urbanisme soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

Adopté

94-284 Adoption du règlement numéro 336 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, modifier la réglementation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

d'urbanisme pour la rendre conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu dudit article, une copie de chacun des règlements de modification doit être transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission Municipale du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 336 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 336 modifiant le règlement de zonage numéro 263;
- 2- QUE copie du règlement de modification soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

Adopté

94-285

### Adoption du règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, modifier la réglementation d'urbanisme pour la rendre conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu dudit article, une copie de chacun des règlements de modification doit être transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission Municipale du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 337 a été dûment donné à la séance du 4 juillet 1994;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 337 modifiant le règlement de lotissement numéro 265;
- 2- QUE copie du règlement de modification soit transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

Adopté

94-286

### Fonds de création d'emplois - Fonds d'interventions régionales

ATTENDU les inscriptions aux programmes gouvernementaux du fonds régional de création d'emplois et du Fonds d'interventions régionales;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité de ces programmes gouvernementaux;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce avec les Gouvernements du Québec et du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par les Gouvernements du Québec et du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-287

### Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies

ATTENDU que la municipalité a, le 4 juillet 1994, racheté par anticipation les soldes des emprunts contractés en vertu des règlements 70 et 72;

ATTENDU que le 23 décembre 1994, les soldes des emprunts relatifs aux règlements 175 et 216 seront rachetés par la réserve de rachats de dettes à long terme qui a été constituée à cette fin lors du budget 1994;

ATTENDU que les emprunts de ces quatre règlements ont été initialement contractés afin de financer des infrastructures du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de constituer une réserve à l'usage exclusif des contribuables non desservis par le réseau d'aqueduc municipal afin de compenser l'avantage du rachat de ces emprunts;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QU'UN montant de 62 154 \$ soit transféré à la réserve des Prairies.

Adopté

94-288

### Travaux de pavage supplémentaires dans le rang St-Malo

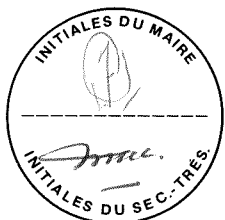
ATTENDU la résolution numéro 94-227 adoptée par le conseil le 13 juin 1994 pour l'engagement d'un entrepreneur pour effectuer des travaux dans diverses rues de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de permettre le prolongement du pavage sur le rang St-Malo entre le dépanneur St-Malo enr. et le numéro civique 1530;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la firme Construction & Pavage Maskimo ltée à prolonger le pavage sur le rang St-Malo entre le dépanneur St-Malo enr. et le numéro civique 1530 pour une somme de 38 300 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-921 (Pavage).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-289

### Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU que le service technique a un besoin temporaire de personnel pour suffire sur les travaux d'infrastructure des rues sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que Monsieur Martin Beaumier a été à l'emploi de la municipalité en 1993 sur le programme Défi et qu'il a travaillé quelques semaines en 1994 à titre de technicien en génie civil pour parer à un surcroît de travail;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Martin Beaumier, au besoin, à titre d'employé temporaire pour parer à un surcroît de travail au service technique.

Adopté

94-290

### Acceptation du plan projet de développement domiciliaire - Monsieur Gaston Girard - lot 529-P

ATTENDU qu'un plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E.-01 des lots 528-P, 529-P, 530-P et 531-P du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine a été déposé au Comité consultatif d'urbanisme pour étude;

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard concernant un projet de développement domiciliaire sur le lot 529-P;

ATTENDU qu'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme a apporté certains correctifs tels que mentionnés dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 1994;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E-01 en y apportant les correctifs requis;

ATTENDU que le propriétaire a déposé le plan projet de lotissement au bureau de la municipalité;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 265 tant qu'aux dimensions et superficie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan projet de développement d'ensemble numéro 94-P.A.E.-01 et le projet de développement domiciliaire de Monsieur Gaston Girard tel que le plan préparé par Monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre sous les minutes 2324.

Adopté

94-291

### Opération cadastrale - Lot 74-11

ATTENDU la requête effectuée par Michel Plante, arpenteur-géomètre en date du 4 juillet 1994 concernant le lot 74-11 propriété de Monsieur Roger Courteau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 021 étant la subdivision 74-11.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

94-292

Opération cadastrale - Lots 584-26 à 584-32 - Domaine Vert enr. (rue Dubé)

ATTENDU la requête effectuée par Jean Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 17 juin 1994 concernant les lots 584-26 à 584-32 propriété de Monsieur Gilles Dubé, faisant affaires sous le nom de Le Domaine Vert enr.

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU l'acceptation du plan projet de lotissement par résolution numéro 93-167;

ATTENDU que les terrains visés par cette demande sont en conformité avec le plan projet de lotissement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11517 étant les subdivisions 584-26 à 584-32.

Adopté

94-293

CPTAQ - demande d'autorisation sur une partie des lots 40-1 et 45

ATTENDU la demande de Bell Canada pour l'installation d'un câble de fibre optique sur une partie des lots 40-1 et 45;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Bell Canada auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

94-294

Rapport des permis pour le mois de juin 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 33 permis ont été émis au cours du mois de juin 1994 pour une valeur estimée de 171 700 \$;

ATTENDU que sur ces 33 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 40 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juin 1994.

Adopté

94-295

Rapport des permis pour le mois de juillet 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que 18 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1994 pour une valeur estimée de 91 765 \$;

ATTENDU que sur ces 18 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 40 000 \$

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juillet 1994.

Adopté

94-296

Protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires Municipales et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution numéro 94-70 adoptée le 28 février 1994 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires Municipales et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme, travaux d'infrastructures Canada-Québec;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'aide financière au montant de 664 838 \$ des gouvernements aux fins de réaliser les travaux du Secteur Saint-Laurent (pose d'égout pluvial, réfection des rues et canalisation) reconnus admissibles dans le cadre du volet 1 du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec";
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-281, 94-286, 94-288 et 94-295.

Secrétaire-trésorier

94-297

Levée de l'assemblée

A 20 heures 39;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 août 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 août 1994 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

94-298

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Mona-  
ghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que  
modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 AOÛT 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Adoption du règlement numéro 341 - Concernant la  
tenue des sessions du conseil
- 8- Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de  
la rue Courteau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités
- 10- Cours de formation
- 11- Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
- 12- Achat de fournitures de bureau
- 13- VARIA
  - 13.1- Opération cadastrale - lot 8-24
  - 13.2- Échange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras & al. et la Municipalité
  - 13.3- Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 14- PAROLE À LA SALLE
- 15- Levée de l'assemblée

Adopté

94-299

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 juillet et du 8 août 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-300

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 août 1994.

Adopté

94-301

### Adoption du règlement numéro 341 - Concernant la tenue des sessions du conseil

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 341.

Adopté

94-302

### Acceptation des travaux de voirie - Amélioration de la rue Courteau

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1994 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de 86 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1994 sur les chemins municipaux pour un montant de 175 357,64\$;
- 2- QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

94-303

### Nomination des inspecteurs régionaux - Consentement des municipalités

ATTENDU que le Conseil de la MRC De Francheville a adopté, le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire (no. 94-05-90) et que son entrée en vigueur est prévue au cours du mois de septembre 1994;

ATTENDU qu'il est prévu au R.C.I. que ledit Conseil nomme comme inspecteur régional sur le territoire d'une municipalité, le ou les inspecteur(s) de cette municipalité;

ATTENDU que l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le Conseil de la MRC peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un fonctionnaire de celle-ci;

ATTENDU pour que la désignation soit valide, le même article précise que le Conseil de la MRC doit obtenir le consentement du Conseil municipal de la municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le Conseil de la municipalité consent à ce que son inspecteur en bâtiment soit désigné par le Conseil de la MRC De Francheville selon les modalités administratives prévues au R.C.I. pour la délivrance des permis sur son territoire.

Adopté

94-304

### Cours de formation

ATTENDU l'utilité de la langue anglaise pour les services à la communauté;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Madame Carole Chevalier, responsable des services à la communauté, à s'inscrire à un cours d'anglais à l'automne 1994, offert par Madame Betty Giroux;
- 2- DE DÉFRAYER les frais du cours au montant de 500\$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-305

### Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1994;

ATTENDU la vérification du bilan financier, effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de 6 750\$ à titre de subvention finale pour 1994 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999 (dons au hockey mineur).

Adopté

94-306

### Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec et Diverbec inc., au coût approximatif de 1 000\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

94-307

### Opération cadastrale - Lot 8-24

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 18 août 1994 concernant le lot 8-24 propriété de Monsieur Sylvain Blais;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 428 étant la subdivision 8-24.

Adopté

94-308

### Échange de lots entre Madame Suzanne Guilbault Jutras & al. et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots P-104 situés entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que Mesdames Claude Orise Guilbault Hubert, Suzanne Guilbault Jutras et Monsieur Rosaire Guilbault sont propriétaires des lots 104-123 et 104-124 situés au coin de la 3<sup>e</sup> avenue et de la 6<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir les lots 104-123 et 104-124 afin de les aménager en espaces verts;

ATTENDU que ces lots sont situés à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Mesdames Claude Orise Guilbault Hubert, Suzanne Guilbault Jutras et Monsieur Rosaire Guilbault, à l'effet d'échanger 2 lots appartenant à la Municipalité situés entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue en contrepartie des lots 104-123 et 104-124 et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongation des services entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue.

Adopté

Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-302 et 94-304 à 94-306.

Secrétaire-trésorier

94-309

Levée de l'assemblée

A 19:50 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 13 septembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 13 septembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-310

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Règlement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 6<sup>e</sup> rue (St-Malo Ouest)
- 9- Entente entre la Municipalité et la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 10- Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 11- Cours de perfectionnement - Vérification municipale
- 12- Achats
  - 12.1- Achat de timbres
  - 12.2- Achat de fournitures de bureau
  - 12.3- Achat de produits d'entretien ménager
- 13- Opérations cadastrales
  - 13.1- Lots 475-21 et 475-22
  - 13.2- Lots 90-25 et 90-26
- 14- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Rapport des permis pour le mois d'août 1994
- 16- VARIA
  - 16.1- Travaux conjoints avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime
  - 16.2- Calendrier budgétaire 1995
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

94-311

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 août 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-312

Correspondance

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 août 1994

Adopté

94-313

Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

9617	Marcel Milot	800,00
9618	Entretien M.C. enr.	1 312,76
9619	L'Horizon Vert enr.	2 705,00
9620	J.P. Doyon ltée	42 787,07
9621	Hydro-Québec	133,39
9622	Bell Mobilité Pagette	27,25
9623	Techni FM (1991) enr.	61,53
9624	Municipalité de Ste-Marthe	15 241,74
9625	Receveur Général du Canada	8 800,62
9626	S.C.F.P.	245,94
9627	Trust Général du Canada	4 031,58
9628	Annulé	
9629	Commission adm. des régimes de retraite	479,80
9630	Ministre du Revenu	9 815,94
9631	Ministre des Finances	120,00
9632	Bell Mobilité Cellulaire	108,77
9633	Commcorp	378,32
9634	Louise Larivière	400,00
9635	Bell Canada	46,33
9636	Hydro-Québec	4 337,04
9637	Frédéric Prescott	187,19
9638	Ministre des Finances	156,12
9639	Entretien M.C. enr.	1 361,29
9640	Chambre de commerce du Cap	200,00
9641	Jules Milette inc.	7 687,30
9642	Francine Daigle	350,00
9643	Hydro-Québec	5 607,06
9644	Pitney Bowes Leasing	363,72
9645	Municipalité de Ste-Marthe	16 380,39
9646	Bell Canada	528,08
9647	Hydro-Québec	43,47
9648	Alain Toupin	75,00
9649	Hockey mineur Ste-Marthe	6 750,00
9650	Fondation de l'Hôpital Cloutier	100,00
9651	Frédéric Prescott	283,43
9652	Entretien M.C. enr.	1 386,83
9653	Ministre des Finances	156,12
9654	Danielle Gélinas Dumont	220,00
9655	Solange Dauphinais	170,00
9656	Louis Dubois	145,15
9657	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	4 995,95
9658	Hydro-Québec	640,43
9659	Bell Mobilité Pagette	27,25
9660	Municipalité de Ste-Marthe	12 962,59
<b>TOTAL:</b>		<b><u>152 610,45</u></b>

Comptes à payer au 31 août 1994

9661	Accessoires d'Autos 04 inc.	95,89
9662	Béton du Cap inc.	341,87
9663	Buromax inc.	537,87
9664	Bélitec inc.	559,33
9665	Centre de décoration Paré inc.	586,74
9666	Clément & Frères ltée	655,24
9667	Coopérative agricole de Champlain	27,46
9668	Centre horticole du Cap inc.	1 091,96
9669	Canadian Tire ltée	51,80
9670	Clément Bastien excavation enr.	227,91
9671	Contrair	379,99
9672	Construction S.R.B.	570,85
9673	Construction & Pavage Maskimo ltée	390 124,07
9674	Dicom Express	22,79
9675	Électricité A.C.A. inc.	1 267,24



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

9676	Excavation Girard & Simard inc.	2	911,55
9677	Eugène Abran Excavation		437,59
9678	Exc. Lethiecq & Fils inc.		170,93
9679	Formulaires Ducharme inc.		32,10
9680	Formules d'affaires CCL		115,19
9681	Gravier Mont-Carmel inc.		12,16
9682	Guillevin International inc.	1	284,94
9683	Éloi Guillemette		68,37
9684	Gazon Maski		968,62
9685	Hymec inc.		362,33
9686	Hamel Pièces d'autos inc.		45,58
9687	Imprimerie Vallières inc.		886,57
9688	Industries Fortier Trois-Rivières	1	166,90
9689	L'Horizon Vert enr.	2	545,00
9690	L'Hebdo Journal		538,44
9691	Lignco inc.	1	040,85
9692	Les Cafés populaires Henri enr.		52,00
9693	Location T.R. inc.		361,07
9694	Morin & Frères inc.		263,04
9695	Major Mini Moteur enr.		101,42
9696	McKerlie Millen (Québec) inc.		48,79
9697	Multi Mécanic enr.		62,77
9698	Nove Environnement inc.		90,11
9699	Pluritec Laboratoire ltée		182,32
9700	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.		441,17
9701	P.A. Thibeault ltée		13,39
9702	Pépinière Cormier		176,80
9703	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1	012,32
9704	Québec Linge		65,34
9705	Remise 2000 enr.		333,15
9706	Service de pneus C.T.R. ltée		98,42
9707	Shell Canada ltée		235,69
9708	Serrurier du Cap inc.		34,13
9709	Site d'enfouissement Girard		45,58
9710	S. Boisvert & Fils inc.		76,92
9711	Simard Beaudry inc.		882,90
9712	Sable des Forges inc.		266,64
9713	Vitrierie du Centre inc.		28,78
9714	Westburne Québec		261,38
9715	M.R.C. De Francheville	2	151,61
9716	S.P.A.M.		43,33
9717	Société Qué. Assainissement des eaux	8	343,51
9718	Jean-Marie Lottinville		180,00
9719	Michel Leclerc		720,00
9720	Egzakt		478,71
9721	Hauts-Monts		486,59
9722	Me Lyne Parent		555,84
9723	Me Michel Carrier	2	492,11
9724	Signoplus		91,51
	<b>TOTAL:</b>		<b><u>429 805,47</u></b>

Adopté

94-314

Règlement numéro 342 - Engagement d'une firme d'ingé-  
nieurs pour le projet de construction de services sur  
une partie de la 6<sup>e</sup> rue (St-Malo Ouest)

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement  
d'une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et  
devis pour un projet de construction de services sur une  
partie de la 6<sup>e</sup> rue (St-Malo Ouest);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Pluritec ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 6<sup>e</sup> rue (St-Malo Ouest) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales.

Adopté

94-315

### Entente entre la Municipalité et la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse de Champlain et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont;
- 2- QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont.

Adopté

### Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-316

### Cours de perfectionnement - Vérification municipale

ATTENDU le contexte économique de la vérification municipale qui impose d'acquérir un vaste éventail de connaissances spécifiques;

ATTENDU les usages particuliers de la comptabilité municipale, le contexte légal entourant certaines activités représentant des sujets susceptibles de justifier un perfectionnement annuel pour le praticien;

ATTENDU que c'est l'occasion de raviver chez le praticien les connaissances acquises antérieurement afin de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses mandats municipaux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'AUTORISER Madame Line Veillette à s'inscrire au cours de perfectionnement en vérification municipale offert par l'Ordre des Comptables Agréés du Québec qui aura lieu le 21 novembre 1994;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription de 170,93\$ taxes incluses ainsi que les frais inhérents à ce cours et d'imputer les frais aux postes budgétaires 02-160-00-419 (frais de formation) et 02-130-00-310 (frais de déplacements).

Adopté

94-317

### Achat de timbres

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10\$, taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la Municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

94-318

### Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Micromédica, au coût approximatif de 320 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

94-319

### Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 139,33 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699 (Autres biens non durables) et 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc)

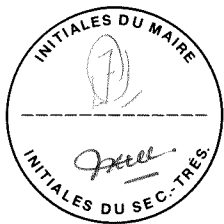
Adopté

94-320

### Opération cadastrale - Lots 475-21 et 475-22

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 18 août 1994 concernant les lots 475-21 et 475-22 propriété de Monsieur Clément Bastien et Madame Diane Bastien;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11611 étant les subdivisions 475-21 et 475-22.

Adopté

94-321

### Opération cadastrale - Lots 90-25 et 90-26

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1994 concernant les lots 90-25 et 90-26 propriété de Les Porcherries Yvon Giguère inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1433 étant les subdivisions 90-25 et 90-26.

Adopté

94-322

### Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-07 tenue le 30 août 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-323

### Rapport des permis pour le mois d'août 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 38 permis ont été émis au cours du mois d'août pour une valeur estimée de 523 724 \$;

ATTENDU que sur ces 38 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 335 000 \$;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1994.

Adopté

94-324

### Travaux conjoints avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réparation d'une conduite d'égout pluvial dans le cours d'eau La Lime situé aux limites de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ces travaux seront réalisés conjointement par les deux municipalités concernées et que les coûts inhérents seront défrayés à part égale;

ATTENDU que les travaux seront confiés à l'entreprise  
Cap Excavation inc.  
au coût de 5 430,25 \$ taxes incluses  
pour l'exécution des travaux, la fourniture de sable à remblai ainsi que le déblai et la disposition des matériaux de rebuts dans un site autorisé à cet effet;

ATTENDU que l'achat des tuyaux et raccord au coût de 1 797,77 \$ taxes incluses, sera effectué par la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et remboursé à 50% par la Municipalité de Sainte-Louis-de-France;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER le service technique à faire effectuer les travaux conjointement avec la Municipalité de Saint-Louis-de-France selon le devis descriptif;
- 2- DE PARTAGER les coûts à part égale avec la Municipalité de Sainte-Louis-de-France;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire
- 4- D'OBLIGER les propriétaires contiguës à cette conduite pluvial, situé dans le cours d'eau, à faire le déboisement, l'essouchage, le nivelage et l'ensemencement de gazon dans la partie de l'emprise du cours d'eau La Lime.

Adopté

94-325

### Calendrier des prévisions budgétaires 1995

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du calendrier des prévisions budgétaires 1995 suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ADOPTER le calendrier des prévisions budgétaires 1995 tel que rédigé.

Adopté

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-313, 94-316, à 94-319 et 94-324.

Secrétaire-trésorier

94-326

### Levée de l'assemblée

A 20:14 heures



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 septembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 septembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Roger Jean

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-327

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 SEPTEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Félicitations aux élus provinciaux
- 8- Conciliation du solde en banque
- 9- Conciliation du solde aux livres
- 10- Rapport de contrôle budgétaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 11- Adjudication du contrat de déneigement des patinoires  
- parc municipal Roger Guilbault
- 12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de  
Sainte-Marthe-du-Cap
- 13- Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de  
Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 14- Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-  
Madeleine - patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Cours de secourisme et premiers soins
- 16- Cours sur les pesticides
- 17- Dénomination de rues - Secteur des Prairies
- 18- Scellement de fissures du pavage dans diverses rues
- 19- Demande de Monsieur Jacques Vaudrin - Construction  
d'un studio
- 20- Demande de Monsieur Michel Rocheleau - Résidence pour  
personnes âgées
- 21- Demande d'aide financière - Ligue des Cadets de l'air
- 22- Opération cadastrale - Lots 528-1, 529-1 et 529-2
- 23- VARIA
- 24- PAROLE À LA SALLE
- 25- Levée de l'assemblée

Adopté

94-328

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance  
du 13 septembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures  
avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis  
Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-329

### Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire  
et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15  
septembre 1994.

Adopté

94-330

### Félicitations aux élus provinciaux

ATTENDU la tenue des élections provinciales le 12 septem-  
bre dernier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'il est important pour notre municipalité de souligner l'arrivée de ces nouveaux élus;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Monsieur Yves Beaumier, député du comté de Champlain et à Monsieur Guy Julien, député du comté de Trois-Rivières.

Adopté

94-331 Conciliation du solde en banque

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1994 soit adoptée.

Adopté

94-332 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1994 soit adoptée.

Adopté

94-333 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1994 soit adopté.

Adopté

94-334 Adjudication du contrat de déneigement des patinoires - parc municipal Roger Guilbault

ATTENDU que des soumissions pour le déneigement des patinoires ont été demandées à quatre (4) entrepreneurs locaux;

ATTENDU que trois entrepreneurs se sont montrés intéressés et ont déposés une soumission pour le déneigement de ces patinoires;

ATTENDU que les trois soumissions sont conformes à notre demande;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat de déneigement du parc municipal Roger Guilbault à Déneigement Pierre enr., soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 150 \$ l'occasion taxes incluses, pour une période de trois ans et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-33-999 (patinoires Guilbault).

Adopté

94-335 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-08 tenue le 21 septembre 1994;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-336

### Reconnaissance du Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU la demande reçue du club les archers Le Mirador;

ATTENDU la popularité grandissante du sport qu'est le tir à l'arc;

ATTENDU les services de formation et d'entraînement qu'offre cette association, principalement à titre d'organisme para-scolaire;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE RECONNAÎTRE le club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme intervenant associé au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;
- 2- DE LOUER, au club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc., une partie de terrain de la subdivision numéro P-437 et P-438, pour un montant forfaitaire de 1\$ annuellement, ce pour une durée de 3 ans renouvelable;
- 3- D'ALLOUER une somme forfaitaire de 17 000 \$ à titre de subvention, au Club les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc., afin de défrayer une partie des coûts pour la clôture galvanisée et de prévoir cette dépense pour 1995 au poste budgétaire - don au club les archers Le Mirador;
- 4- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer ledit bail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-337

### Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce Club de patinage;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

pour chaque enfant inscrit au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

94-338

### Cours de secourisme et premiers soins

ATTENDU l'utilité pour le journalier aux terrains de jeux de connaître les premiers soins en matière de secourisme;

ATTENDU qu'un tel cours est dispensé ici pour notre programmation d'automne;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Yvan Dumas à suivre ce cours de secourisme et premiers soins, d'en défrayer le coût au montant de 70 \$, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-339

### Cours sur les pesticides

ATTENDU l'utilisation des pesticides par les employés de la municipalité lors de certains travaux;

ATTENDU l'utilité pour les employés municipaux d'avoir des connaissances sur l'utilisation des pesticides;

ATTENDU que le permis qui est obligatoire à l'achat de pesticide, pourra être obtenu auprès du Ministère de l'Environnement, suite à la réussite du cours;

ATTENDU que le cours est dispensé uniquement par le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire la Riveraine;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DÉFRAYER à Messieurs Yvan Dumas et Dany Pronovost, les coûts de 135 \$ par personne pour le cours sur les pesticides ainsi que les frais de déplacement et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-340

### Dénomination de rues - Secteur des Prairies

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer de nouvelles rues qui sont situées dans le secteur des Prairies, dû au nouveau développement domiciliaire sur une partie du lot P-529 et P-528;

ATTENDU que le prolongement de la rue des Prés Verts, qui traverse le boulevard des Prairies en direction sud, soit désigné sous le nom "des Prés Verts";

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les rues situées sur une partie du lot P-528 et P-529 dans le secteur des Prairies, démontrées sur le plan annexé aux présentes,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

soient désignées sous les noms de "Christian", "Joane" et "Lorraine" et des Prés Verts.

Adopté

94-341

### Scellement de fissures du pavage dans diverses rues

ATTENDU la nécessité de faire des travaux de scellement afin de protéger les pavages qui ont été faits au cours des dernières années;

ATTENDU que la compagnie Scelbec inc. est la seule entreprise dans la région à offrir ce service;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER à la compagnie Scelbec inc. le scellement de fissures sur une longueur d'environ 1 525 mètres linéaires au prix de 2,25 \$ le mètre linéaire plus taxes, soit un montant total de 3 910 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-99-522 (voirie - entretien et réparation).

Adopté

94-342

### Demande de Monsieur Jacques Vaudrin - Construction d'un studio

ATTENDU la demande de Monsieur Jacques Vaudrin concernant la construction d'un bâtiment à l'arrière de son bâtiment principal pour y aménager un studio d'enregistrement, un bureau, une salle de bain;

ATTENDU que la construction deviendrait un deuxième bâtiment principal;

ATTENDU que selon la réglementation d'urbanisme il est interdit d'implanter deux bâtiments principaux sur le même terrain.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des plans fournis par le demandeur et étudié la demande selon l'interprétation du règlement de zonage et recommande de refuser celle-ci;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Jacques Vaudrin.

Adopté

94-343

### Demande de Monsieur Michel Rocheleau - Résidence pour personnes âgées

ATTENDU la demande de Monsieur Michel Rocheleau concernant l'agrandissement de sa résidence pour pouvoir y aménager une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU qu'il y a déjà des endroits (zones) sur le territoire de la municipalité où les résidences pour personnes âgées sont autorisées;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que nous ne pouvons interdire dans les zones résidentielles les résidences pour personnes âgées faisant partie du réseau de familles d'accueil;

ATTENDU que la résidence pour personnes âgées que Monsieur Michel Rocheleau veut créer est privée et n'est donc pas affiliée au réseau de familles d'accueil;

ATTENDU qu'il est important que ces usages soient réglementés et normalisés afin de s'assurer de la qualité des services offerts;

ATTENDU que le projet de Monsieur Michel Rocheleau constitue un deuxième logement dû au fait que l'on y retrouve deux cuisines et deux salles de bain, et ce, contrairement au règlement de zonage;

ATTENDU que le Comité consultatif a étudié la demande et recommande de refuser celle-ci;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Michel Rocheleau.

Adopté

94-344

### Demande d'aide financière - Ligue des Cadets de l'air

ATTENDU la demande reçue de la Ligue des Cadets de l'air le 14 septembre dernier;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;

ATTENDU qu'une dizaine de jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ALLOUER un montant forfaitaire de 250 \$ à la Ligue des Cadets de l'air à titre de subvention, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

94-345

### Opération cadastrale - Lots 528-1, 529-1 et 529-2

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 22 septembre 1994 concernant le lot 528-1 propriété de Monsieur Normand Laquerre et les lots 529-1 et 529-2 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1744 étant les subdivision 528-1, 529-1 et 529-2.

Adopté

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

numéros 94-334, 94-336 à 94-339 et 94-341.

Secrétaire-trésorier

94-346

Levée de l'assemblée

A 19:48 heures

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
ROGER JEAN, MAIRE SUPPLÉANT

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 11 octobre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 11 octobre 1994  
à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à la-  
quelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

94-347

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois  
et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que ré-  
digé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Nomination du maire suppléant
- 9- Échange de lots entre Monsieur Luc Carignan et la  
Municipalité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Échange de lots entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité
- 11- Achat et conversion de matériel informatique
- 12- Achat de fournitures de bureau
- 13- Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1994-1995
- 14- Nettoyage d'égout
- 15- Rapport des permis pour le mois de septembre 1994
- 16- Usage commercial non autorisé, cours à rebuts - Monsieur André Trépanier 281 rue Des Cyprès
- 17- Nuisances et usages faits du 381, rue des Cyprès - propriétaire Madame Denise Biron Pépin
- 18- VARIA
  - 18.1- Rapport du maire
  - 18.2- Félicitations à Monsieur André Giroux
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

94-348

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-349

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1994.

Adopté

94-350

### Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9725	Commission adm. régimes de retraites	479,80
9726	Trust Général du Canada	3 595,36
9727	S.C.F.P.	212,43
9728	Receveur Général du Canada	7 878,92
9729	Ministre du Revenu	9 619,87



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

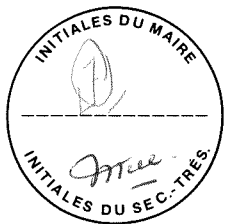
No de résolution  
ou annotation

9730	Pitney-Bowes		95,55
9731	Hydro-Québec		303,74
9732	Société Canadienne des Postes	2	279,10
9733	Laurent Pontbriand		58,60
9734	Municipalité de Sainte-Marthe		154,62
9735	Danielle Gélinas Dumont		600,00
9736	Roger Jean		600,00
9737	Normand Monaghan		600,00
9738	U.M.R.C.Q.		90,00
9739	Louis Dubois		246,80
9740	Normand Monaghan		145,00
9741	Richard Dufresne		102,81
9742	Hydro-Québec	2	286,38
9743	Commcorp		378,32
9744	Bell Mobilité Cellulaire		83,70
9745	MRC De Francheville	2	151,61
9746	Entretien M.C. enr.	1	426,72
9747	Bell Canada		58,28
9748	Hydro-Québec		216,89
9749	Municipalité de Sainte-Marthe	16	316,86
9750	Frédéric Prescott		366,77
9751	Roger Jean		285,54
9752	Municipalité de Sainte-Marthe		195,81
9753	Hydro-Québec	6	976,52
9754	Bell Canada		42,21
9755	Encadrement Laminage Mathis inc.		79,77
9756	Les Publications du Québec		30,70
9757	Ferron, Tousignant, Pagé et ass. inc.	16	209,00
9758	Hydro-Québec		59,06
9759	Bell Canada		466,93
9760	Fondation Centre Hospitalier		120,00
9761	Commission scolaire La Riveraine		270,00
9762	Ligue des Cadets de l'air		250,00
9763	Réjean Bossé		32,50
9764	Céline Côté		25,00
9765	Municipalité de Champlain	6	249,50
9766	Les Habitations Populaires		284,89
9767	Roger Dumas		150,00
9768	CSST	2	720,00
9769	Annulé		
9770	J.P. Doyon ltée	20	886,62
9771	Entretien M.C. enr.	1	392,54
9772	Normand Laquerre		339,57
9773	Michel Riverin		34,37
9774	Florent Roof		17,37
9775	Gaston Girard		33,40
9776	Joseph Roof		36,30
9777	Municipalité de Sainte-Marthe	13	432,19
9778	Ministre des Finances	159	431,00
9779	Chambre de Commerce du Cap		50,00
9780	Lucie Bouchard		50,00
9781	Frédéric Prescott		188,29
9782	Commission adm. des régimes de retraite		479,80
9783	S.C.F.P.		216,06
9784	Trust Général du Canada	3	820,38
9785	Receveur Général du Canada	7	858,86
9786	Ministre du Revenu	9	413,18

TOTAL : 302 475,49

Comptes à payer au 30 septembre 194

9787	Aginco inc.		93,20
9788	Accessoires d'autos 04 inc.		314,62



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

9789	Buromax inc.	619,06
9790	Belitec inc.	132,33
9791	Centre de décoration Paré inc.	526,58
9762	Centre des Roses enr.	44,44
9793	Clément & Frère ltée	655,24
9794	Coopérative Agricole de Champlain	80,64
9795	Centre Horticole du Cap inc.	2 889,01
9796	Clément Bastien Excavation enr.	3 046,02
9797	Construction S.R.B.	336,10
9798	Construction & Pavage Maskimo ltée	6 586,99
9799	Centre du Ressort Trois-Rivières inc.	445,85
9800	Compresseur Martin inc.	51,28
9801	Dynabec ltée	1 036,99
9802	D. DeMontigny & Fils inc.	484,31
9803	Électricité A.C.A. inc.	1 885,95
9804	Formulaires Ducharme inc.	49,22
9805	Gravier Mont-Carmel inc.	593,71
9806	Guillevin International inc.	5 384,09
9807	Éloi Guillemette	164,09
9808	Garage Charest & Frères inc.	10,61
9809	Gazon Maski	484,31
9810	Les Cafés Populaires Henri enr.	66,32
9811	Laboratoire de services spécialisés	205,41
9812	Les Entrepôts J.P. Théoret ltée	688,78
9813	Les équipements Réal Leblanc inc.	76,05
9814	M.D.G. Location enr.	99,29
9815	McKerlie-Millien (Québec) inc.	288,93
9816	Nove Environnement inc.	120,15
9817	Oxygène Val-Mauricie ltée	307,06
9818	Pluritec Laboratoire ltée	45,58
9819	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	65,07
9820	Protection incendie CFS ltée	213,76
9821	P.A. Thibeault ltée	40,64
9822	Pneus Belisle inc.	325,47
9823	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 337,49
9824	Produits chimiques Sany inc.	196,00
9825	Québec Linge inc.	45,06
9826	R.M. Textile enr.	102,56
9827	RPM Tech inc.	265,54
9828	Remise 2000 enr.	1 560,77
9829	Shell Canada ltée	275,26
9830	Serrurier du Cap inc.	49,00
9831	Site d'enfouissement Girard	136,74
9832	Simard Beaudry inc.	1 455,63
9833	Sable des Forges inc.	41,02
9834	Telecon	5 954,15
9835	Westburne Québec	268,60
9836	Ville de Trois-Rivières	121,83
9837	Heenan Blaikie	709,84
9838	Lottinville Jean-Marie	135,00
9839	Alarme Microcom	564,08
9840	Buro Service enr.	70,65
9841	Cooke & Fils enr.	94,53
9842	Consultants VFP inc.	11 534,74
9843	Jardins Baie-Jolie inc.	1 797,77
9844	Matériaux économiques inc.	1 025,59
9845	Métaux Lamy (1991) inc.	969,20
9846	Trudel & associés	<u>49,12</u>
<b>TOTAL :</b>		<b><u>57 217,32</u></b>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### Nomination du maire suppléant

Proposé par Roger Jean , appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan, maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1<sup>er</sup> novembre 1994 au 31 janvier 1995;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 1995;
- 3- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne, maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 1995;
- 4- DE NOMMER Monsieur Louis Dubois, maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 1995.

Adopté

94-352

### Échange de lots entre Monsieur Luc Carignan et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots P-104 situés entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que Monsieur Luc Carignan est propriétaire du lot P-105 situé au coin de la 3<sup>e</sup> avenue et de la 5<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir le lot P-105 afin de l'aménager en espace vert;

ATTENDU que ce lot est situé à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Monsieur Luc Carignan à l'effet d'échanger un lot appartenant à la Municipalité situé entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue sur le lot P-104 en contrepartie du lot P-105 situé au coin de la 3<sup>e</sup> avenue et la 5<sup>e</sup> rue et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongation des services entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue.

Adopté

94-353

### Échange de lots entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de lots cadastrables non desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, sur les lots P-104 situés entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que Monsieur Raynald Massicotte est propriétaire du lot P-105 situé sur la 5<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir le lot P-105 afin de l'aménager en espace vert;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce lot est situé à une des entrées principales de la Municipalité et qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Monsieur Raynald Massicotte à l'effet d'échanger un lot appartenant à la Municipalité, situé entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue sur le lot P-104 en contrepartie du lot P-105 situé sur la 5<sup>e</sup> rue et d'engager la Municipalité à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongation des services entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue.

Adopté

94-354

### Achat et conversion de matériel informatique

ATTENDU la nécessité de se doter d'un système informatique complémentaire afin de répondre adéquatement au besoin de production des différents documents nécessaires à la prise de décision;

ATTENDU que la conversion d'un ordinateur est rendu nécessaire compte tenu de la limite de sa mémoire et, par le fait même, de la lenteur d'exécution des différentes commandes;

ATTENDU les prix soumis par deux compagnies de systèmes informatiques, soit Centre Informatique Micromédica inc. et Concepta Systèmes Informatiques;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Centre Informatique Micromédica inc. un ordinateur Atome de Luxxon 486DLC-40 mhz muni d'un co-processeur ainsi qu'une imprimante Epson LQ-1070+ pour le prix de 2 655 \$ taxes incluses;
- 2- D'ENGAGER la compagnie Concepta Systèmes Informatiques pour faire la conversion de notre ordinateur 386SX en 486DX-33 avec co-processeur mathématique intégré et 4Mo RAM pour le prix de 900 \$ toutes taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-900 (dépenses en immobilisations).

Adopté

94-355

### Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Henri Bourgeois, Dynabec et Xérox, au coût approximatif de 2 300 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

94-356

Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins  
d'hiver 1994-1995

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises :

- 1- 500 tonnes de sable abrasif  
850 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 2- 200 tonnes de sel
- 3- 100 sacs de chlorure de calcium
- 4- 75 tonnes de pierre nette 1/8"

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit : Gravier Mont-Carmel inc. et Construction et pavage Maskimo pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Les Mines Séleines pour le sel, Remise 2000 Multimatt, Matériaux Les Rives et Coopplus pour le chlorure de calcium et Simard & Beaudry pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 500 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant 10% de sel pour le prix de 10 099 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de 57,42 \$ la tonne pour un total de 11 184 \$ taxes incluses;
- 3- D'ACHETER de Coopplus une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium au prix de 1 794,79 \$ taxes incluses;
- 4- D'ACHETER de Simard & Beaudry une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/8" au prix de 974,32 \$ taxes incluses, le tout suivant les meilleurs prix soumis;
- 5- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630, le tout réparti entre 1994 et 1995 (enlèvement de la neige - sel, sable, etc.).

Adopté

94-357

Nettoyage d'égout

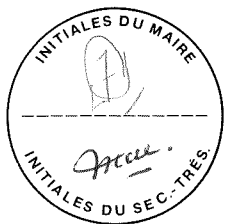
ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à deux entreprises, soit : Sani Mobile Trois-Rivières inc. et Sanivan inc.;

ATTENDU les prix reçus d'un seul soumissionnaire, soit Sanivan inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE LOUER pour une période de 70 heures un camion vacuum et pour une période de 40 heures un camion récurer de la compagnie Sanivan inc., soit le seul



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

soumissionnaire, pour un montant de 8 159,10 \$ taxes incluses;

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

94-358

Rapport des permis pour le mois de septembre 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 26 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1994 pour une valeur estimée de 489 300 \$;

ATTENDU que sur ces 26 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 75 000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1994.

Adopté

94-359

Usage commercial non autorisé, cours à rebuts - Monsieur André Trépanier, 281 rue des Cyprès

ATTENDU les activités de réparation de véhicules automobiles, d'entreposage de véhicules automobiles hors d'usage et de pièces d'automobiles usagées;

ATTENDU l'entreposage de batteries et de moteurs dont l'huile s'est échappée sur le sol;

ATTENDU les plaintes d'un regroupement de citoyens de la rue des Cyprès demandant à la Municipalité d'intervenir afin qu'ils puissent retrouver une certaine qualité de vie;

ATTENDU les plaintes répétitives des citoyens de la rue des Cyprès, adressées au Conseil municipal lors de réunions depuis avril 1994;

ATTENDU les constatations effectuées et décrites dans le rapport de l'inspecteur municipal, détaillant l'état des lieux et les activités qui sont effectuées au 281, rue des Cyprès;

ATTENDU que Monsieur Trépanier ne bénéficie d'aucun droit acquis à l'exploitation d'un garage au 281, rue des Cyprès à Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité constate, par le présent rapport, l'existence de nuisances et d'insalubrité;
- 2- QUE la Municipalité adresse à Monsieur Trépanier une mise en demeure dénonçant l'existence de nuisances et causes d'insalubrité, lui intimant de voir à cesser ses activités et à sortir des lieux les nuisances ci-après dénoncées, et ce, dans un délai de cinq jours de la mise en demeure;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- QUE ces nuisances et causes d'insalubrité sont, notamment mais non limitativement les suivantes :
  - i) les travaux de sand-blast;
  - ii) les travaux de peinture;
  - iii) les travaux de mécanique;
  - iv) les travaux effectués à des heures indues;
  - v) la présence de moteurs, d'huile, de batteries, vu la nappe phréatique.
- 4- QUE de surcroît, Monsieur Trépanier ne bénéficie d'aucun droit acquis à l'exploitation de tel entreposage vu les règlements de zonage en vigueur et passés;
- 5- QUE Monsieur André Trépanier devra cesser ses activités commerciales d'ici dix jours;
- 6- QU'à défaut par Monsieur André Trépanier d'optempérer à la mise en demeure, que le Conseil autorise les procédures légales pour faire cesser telles nuisances et telle exploitation illégales et que les procureurs Beaumier, Richard soient mandatés à cette fin.

Adopté

94-360

### Nuisances et usages faits du 381, rue des Cyprès - propriétaire Madame Denise Biron Pépin

ATTENDU les usages exercés par Madame Pépin ou ses occupants des lots concernés, soit des lots 577-19 et partie 577;

ATTENDU que ces usages consistent notamment dans l'entreposage de matériaux de construction usagés, de pièces d'automobiles usagées;

ATTENDU qu'à l'occasion, des travaux extérieurs causant un bruit excessif et créant nuisances s'exécutent sur les lieux;

ATTENDU les plaintes des citoyens de la rue des Cyprès demandant à la Municipalité d'intervenir afin qu'ils puissent retrouver une certaine qualité de vie;

ATTENDU que ces plaintes sont répétitives de la part des citoyens de la rue des Cyprès, et ce, depuis le mois d'avril 1994;

ATTENDU l'inexistence de droits acquis de la propriétaire et des occupants aux usages tels qu'exercés sur les lieux;

ATTENDU les constatations effectuées par l'inspecteur municipal, notamment sur l'état des lieux et les activités qui y sont effectuées;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité adresse aux contrevenants une mise en demeure leur demandant de cesser tels usages qu'ils exercent actuellement et de n'occuper les lieux du 381, rue des Cyprès, comprenant les lots 577-19 et partie 577 qu'à des fins résidentielles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QU'À défaut par eux de ce faire, des procédures légales soient entreprises en conséquence;
- 3- QUE les contrevenants soient informés de cesser immédiatement toute activité constituant nuisance et troublant la quiétude du voisinage particulièrement par la réalisation de travaux de nettoyage de structures d'acier;
- 4- QUE la propriétaire soit informée de voir à nettoyer, dans un délai de cinq jours, ses terrains et de cesser tout entreposage en conséquence;

À DÉFAUT DE QUOI :

- 5- QUE le Conseil autorise les procédures légales et mandate les procureurs Beaumier, Richard à cette fin.

Adopté

94-361

### Rapport du maire

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le rapport du maire;
- 2- QUE les orientations citées dans le rapport vont servir de base à la préparation du budget 1995.

Adopté

94-362

### Félicitations à Monsieur André Giroux

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE FÉLICITER Monsieur André Giroux pour son élection à titre d'entraîneur de l'année pour le baseball mineur lors du gala Méritas qui s'est tenu le 5 octobre 1994 à Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-350 et 94-354 à 94-357

  
Secrétaire-trésorier


94-363


### Levée de l'assemblée

A 20:34 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 octobre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 octobre 1994 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

94-364

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Mona-  
ghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que  
modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 OCTOBRE 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion
  - 7.1- Règlement numéro 343
  - 7.2- Règlement numéro 346



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Règlement numéro 333 - Modification de l'article 1 - Secteur St-Laurent
- 9- Pouvoir de signatures
- 10- Radiation de comptes à recevoir
- 11- Acquisition d'ameublement
- 12- Acquisition du lot P-528 (rues)
- 13- Acquisition du lot P-529 (rues)
- 14- Nomination de représentants pour émettre des constats d'infraction
- 15- Demande à Bell Canada et Hydro-Québec
- 16- Opérations cadastrales
  - 16.1- Lots 93-46 à 93-57
  - 16.2- Lots 107-12, 108-20 et 109-30
  - 16.3- Lots 29-9 et 29-10
- 17- Cours de formation en signalisation sur les travaux routiers
- 18- VARIA
  - 18.1- Vente d'immeuble dans le parc industriel
  - 18.2- Travaux conjoints avec la Ville de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime
  - 18.3- Mandat accordé au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics
  - 18.4- Appui pour l'ouverture d'un guichet automatique
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

94-365

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 octobre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-366

### Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1994.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-367

### Avis de motion - Règlement numéro 343

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Adopté

94-368

### Avis de motion - Règlement numéro 346

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures).

Adopté

94-369

### Règlement numéro 333 - Modification de l'article 1 (Secteur St-Laurent)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 333 en ajoutant à la fin les mots suivants : le tout conformément aux plans et devis numéros 6427 et 6487 préparés par Monsieur James Mc Culloch, ingénieur de la firme Consultants VFP inc. en date de janvier 1994 et au numéro de dossier du MENVIQ 7311-04-01-32260-43. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

94-370

### Pouvoir de signatures

ATTENDU que les chèques, billets et autres documents de la municipalité doivent être signés par deux personnes;

ATTENDU que ces deux signataires sont le maire et le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QU'EN cas d'absence du maire, le maire suppléant en fonction pendant cette période soit mandaté pour signer tout document;

Adopté

94-371

### Radiation de comptes à recevoir

ATTENDU les démarches faites pour recouvrer les montants dus à la municipalité dans la facturation diverse;

ATTENDU que certains comptes sont considérés comme irrécupérables;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le mandat accordé à une agence de collection qui nous a permis de récupérer la majeure partie des comptes en souffrance;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RADIER des factures pour un montant total de 225 \$ résultant de la facturation diverse, tel qu'il apparaît à la liste ci-annexée pour en faire partie intégrante.

Adopté

94-372

### Acquisition d'ameublement

ATTENDU la nécessité d'acquérir du mobilier de bureau;

ATTENDU la soumission reçue de Buromax au montant de 549,26 \$ taxes incluses;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de Buromax l'ameublement requis au montant de 549,26 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation).

Adopté

94-373

### Acquisition du lot P-528 (rues)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian et des Prés Verts;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (PARTIE 528) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes (13,62m), par le boulevard des Prairies; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent trente-cinq mètres et trente-huit centièmes (135,38m), par le lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cinq mètres et sept centièmes (45,07m) par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et trente huit centièmes (15,38m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

nord-est, sur une longueur de cent quatre-vingt-deux mètres et vingt-huit centièmes (182,28m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de vingt et un mètres et onze centièmes (21,11m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-ouest, sur une longueur de trente-sept mètres et soixante-seize centièmes (37,76m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-ouest sur une longueur de cent huit mètres et dix centièmes (108,10m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de huit mètres et quarante-six centièmes (8,46m), par une autre partie dudit lot originaire 528;

- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-374

### Acquisition du lot P-529 (rues)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Joane Christian et des Prés Verts;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-NEUF (PARTIE 529) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes (13,62m), par le boulevard des Prairies; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et cinquante et un centièmes (8,51m), par une autre partie dudit lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent huit mètres et dix-huit centièmes (108,18m) par une autre partie dudit lot originaire 529; vers l'ouest, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-ouest, sur une longueur de cent trois mètres et vingt-neuf centièmes (103,29m), par



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-ouest, sur une longueur de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m), par la ligne de division des lots originaires 529 et 530 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-quatre mètres et cinquante-deux centièmes (44,52m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-est, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers l'est, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cinq mètres et sept centièmes (45,07m), par une autre partie dudit lot originaire 529; vers le nord-est, sur une longueur de cent trente-cinq mètres et trente-huit centièmes (135,38m), par la ligne de division des lots originaires 529 et 528 dudit cadastre;

- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-375

### Nomination de représentants pour émettre des constats d'infraction

ATTENDU que la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1993 par délivrance de constats d'infraction;

ATTENDU que la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine doit être en mesure de traiter, dès cette date, les plaintes, à la demande de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, découlant de l'application de ses règlements municipaux en fonction de ces nouvelles procédures;

ATTENDU que l'article 147 (2) du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.c-25.1 modifié par L.Q. 1992, c.61) prescrit que le poursuivant, en l'occurrence la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, doit autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Jean Mercier, inspecteur municipal et Fernand Veillette, directeur des travaux publics, l'inspecteur en eau potable, un représentant de la S.P.A.M., l'inspecteur en environnement ou toutes autres personnes engagées par résolution du Conseil municipal, à délivrer des constats d'infraction



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

pour l'application des règlements municipaux de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, pour toute infraction commise dans le territoire de la municipalité et relevant de la juridiction de la Cour municipale et pour tout autre loi ou règlement qu'ils pourraient être appelés à appliquer.

Adopté

94-376

### Demande à Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU les plaintes reçues de résidents de la 10<sup>e</sup> rue et de la 3<sup>e</sup> avenue concernant la localisation de poteaux de Bell Canada sur leurs terrains;

ATTENDU que les poteaux entre la 2<sup>e</sup> avenue et une profondeur de lot situé au nord de la 3<sup>e</sup> avenue ne sont pas installés sur la ligne mitoyenne des propriétés;

ATTENDU que lors de l'installation de ces poteaux, la limite mitoyenne des propriétés donnait dans un fossé aujourd'hui comblé et que Bell Canada avait jugé bon de les installer au bord de ce dit fossé;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE DEMANDER à Bell Canada de relocaliser ses poteaux et déplacer la ligne de téléphone à la limite mitoyenne des propriétés et ce sans frais pour la municipalité;
- 2- DE DEMANDER à Hydro-Québec de déplacer la ligne électrique à la limite mitoyenne des propriétés et ce sans frais pour la municipalité.

Adopté

94-377

### Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-57

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur géomètre en date du 6 octobre 1994 concernant les lots 93-46 à 93-57 propriété de Mesdames Danielle Trudel, Christiane Guilbault Montplaisir et Messieurs Réjean Montplaisir et Pierre A. Brouillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 11370 étant les subdivisions 93-46 à 93-57 inclusivement;
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 94-117 en date du 28 mars 1994.

Adopté

94-378

### Opération cadastrale - Lots 107-12, 108-20 et 109-30

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur géomètre en date du 7 octobre 1994 concernant les lots 107-12, 108-20 et 109-30 propriété de Propane 3000;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11720 étant les subdivisions 107-12, 108-20 et 109-30.

Adopté

94-379

### Opération cadastrale - Lots 29-9 et 29-10

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 20 octobre 1994 concernant les lots 29-9 propriété de Monsieur Rosaire Vaillancourt et 29-10 propriété de Madame Francine Jean et Monsieur Stéphane Vaillancourt;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 454 étant les subdivisions 29-9 et 29-10 suite à l'annulation des lots 29-3 à 29-5.

Adopté

94-380

### Cours de formation en signalisation sur les travaux routiers

ATTENDU l'offre de l'APSAM concernant un cours en signalisation sur les travaux routiers, lequel sera donné à la Municipalité de Saint-Louis-de-France le 11 novembre prochain;

ATTENDU que ce cours sera d'une durée de 4 heures, soit une demi journée et que le coût sera de 51,28 \$ par personne, taxes incluses;

ATTENDU que ce cours permettra aux employés de voirie d'approfondir les connaissances en matière de signalisation sur les travaux routiers;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ASSUMER les coûts d'inscription de ce cours pour cinq employés du service des travaux publics, soit : Messieurs Roger Courteau, Guy Veillette, James Poirier, Dany Pronovost et Ronald Houle;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-381

### Vente d'immeuble dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Messieurs Daniel Croteau, Dominic Croteau et Daniel Mercier pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 7371.8 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU l'offre d'achat présentée au montant de 15 000 \$ pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU que les futurs propriétaires devront assumer les frais pour les services d'égout pluvial et sanitaire au montant de 1 997,51 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Messieurs Daniel Croteau, Dominic Croteau et Daniel Mercier pour l'acquisition d'une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109 situées dans le parc industriel, d'une superficie approximative de 7371.8 mètres carrés au prix de 15 000 \$, à la condition que ceux-ci acceptent de défrayer les coûts pour les services d'égout pluvial et sanitaire au montant de 1 997,51 \$.

Adopté

94-382

### Travaux conjoints avec la Ville de Saint-Louis-de-France - Cours d'eau La Lime

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réparation d'une conduite d'égout pluvial dans le cours d'eau La Lime situé aux limites de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que ces travaux seront réalisés conjointement par les deux (2) municipalités concernées et que les coûts inhérents seront défrayés à part égale;

ATTENDU que les travaux seront confiés à l'entreprise Cap Excavation inc. au coût de neuf mille six cent quatre-vingt-six dollars et dix cents (9 686,10 \$), taxes incluses, pour des travaux d'installation d'une nouvelle conduite en béton armé, tels que décrits ci-dessous :

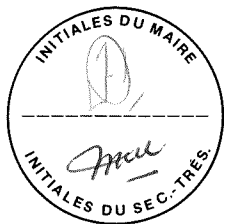
- Déboisement et essouchement vis-à-vis la conduite;
- Installation des nouvelles conduites et le remblayage de la tranchée sera fait avec le matériel sur place;
- Enlever et transporter hors du site les anciennes conduites en béton;
- Fourniture et mise en place d'une assise en classe "A" sous la conduite.

ATTENDU que la fourniture de la conduite et le transport des matériaux impropres vers un site autorisé sont exclus dans le prix forfaitaire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER la soumission de Cap Excavation inc. pour lesdits travaux décrits ci-dessus;
- 2- DE PARTAGER les coûts à part égale avec la Ville de Saint-Louis-de-France;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-522 (Réseau d'égout - cours d'eau La Lime);
- 4- D'OBLIGER les propriétaires contigus à cette conduite d'égout pluvial situé dans le cours d'eau, à tenir la partie de l'emprise du cours d'eau La Lime, libre de toute végétation nuisible à cette conduite après la réalisation des travaux (arbres, branches, amoncellement de terre ou autres matériaux) et à procéder à l'ensemencement de gazon;
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 94-324.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-383

Mandat accordé au secrétaire-trésorier et au directeur des  
travaux publics

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières procédera à une vente à l'encan des équipements qu'elle désire se départir et qui se tiendra le 27 octobre 1994 au garage municipal de la Ville;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE MANDATER le secrétaire-trésorier et le directeur des travaux publics à représenter la Municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 27 octobre 1994 au garage municipal de la Ville de Trois-Rivières.

Adopté

94-384

Appui pour l'ouverture d'un guichet automatique

ATTENDU la demande de Monsieur Gaétan Grimard afin de l'appuyer dans ses démarches pour l'ouverture d'un guichet automatique;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER Monsieur Gaétan Grimard dans ses démarches auprès de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec pour l'ouverture d'un guichet automatique aux Galeries du Fleuve.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-372, 94-380 et 94-382.

Secrétaire-trésorier

94-385

Levée de l'assemblée

A 19:55 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 14 novembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 novembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-386

### Adoption de l'ordre du jour

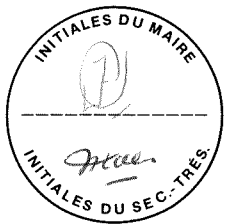
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Adoption de règlements
  - 8.1- Numéro 343 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8.2- Numéro 346 - Pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures)
- 9- Adoption du projet de règlement numéro 347 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 10- Avis de motion - Règlement numéro 347
- 11- Achat de fournitures de bureau
- 12- Achat de produits chimiques
- 13- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Demande de dérogation mineure DM-11 - Monsieur Pierre Desruisseaux
- 15- Demande de Monsieur Normand Montplaisir - construction d'un 3 logements - lot 104-67
- 16- Avis de motion - Règlement numéro 348
- 17- Rapport des permis pour le mois d'octobre 1994
- 18- Réparation pépinière Ford 555
- 19- Cours de formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (S.I.M.D.U.T.)
- 20- VARIA
  - 20.1- Rétrocession de bouts de rues - 50e et 51e rues
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

94-387

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 octobre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-388

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1994.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-389

### Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9847	Carnaval de Sainte-Marthe	70,00
9848	Cedic	1 040,00
9849	CSMQ	75,00
9850	Roger Jean	143,20
9851	Bell Mobilité Pagette	161,25
9852	Normand Monaghan	277,58
9853	Hydro-Québec	204,25
9854	APCHQ	649,55
9855	Louise Larivière	400,00
9856	Entretien M.C. enr.	1 338,41
9857	Bell Canada	47,51
9858	Hydro-Québec	2 112,18
9859	Bell Mobilité Cellulaire	51,79
9860	MRC De Francheville	2 151,61
9861	Commcorp	378,32
9862	Solange Dauphinais	170,00
9863	Municipalité de Sainte-Marthe	15 645,94
9864	Danielle Gélinas Dumont	172,99
9865	Jean Mercier	226,60
9866	Dany Pronovost	169,30
9867	Bloc québécois	140,00
9868	Frédéric Prescott	210,86
9869	Jules Milette inc.	15 406,20
9870	Hydro-Québec	4 980,13
9871	Louis Dubois	99,70
9872	Michel Leclerc	1 620,00
9873	Hydro-Québec	76,50
9874	Bell Canada	516,40
9875	Bell Canada	234,69
9876	Claude Cossette	125,00
9877	Réjean Despins	125,00
9878	Gilles De La Fontaine	50,00
9879	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 913,25
9880	Entretien M.C. enr.	1 346,95
9881	Normand Monaghan	55,00
9882	Municipalité de Sainte-Marthe	12 835,75
9883	Frédéric Prescott	332,72
9884	Ministre du Revenu	13 618,06
9885	Receveur Général du Canada	11 696,85
9886	Trust Général du Canada	5 784,42
9887	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
9888	S.C.F.P.	328,08
9889	Hydro-Québec	3 717,25
9890	Michel Gélinas	11,03
9891	Bell Mobilité Pagette	27,25
9892	J.P. Doyon ltée	57 376,53
9893	Claude Cossette	398,84
9894	Aubin Réfrigération	4 551,75
9895	Jacques Bellerose	<u>256,40</u>
TOTAL :		<u>168 799,89</u>

Comptes à payer au 31 octobre 1994

9896	Atelier d'usinage Gomex inc.	15,11
9897	Alex Coulombe ltée	149,66
9898	Accessoires d'auto Leblanc ltée	75,32
9899	Béton du Cap inc.	709,94
9900	Buromax inc.	1 315,16
9901	Bélitex inc.	143,15



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

9902	Bernier & Crépeau	48,04
9903	Clément & Frère ltée	655,24
9904	Centre Horticole du Cap inc.	557,12
9905	Clôtures Cambrek inc.	242,72
9906	Canadian Tire acceptance ltée	222,15
9907	Construction S.R.B.	393,30
9908	Dynabec ltée	12,11
9909	Desroberts (1984) inc.	22,79
9910	Décoration Paré	32,48
9911	Électricité A.C.A. inc.	579,46
9912	Excavation Girard & Simard inc.	814,78
9913	Équipement J.P. enr.	24,39
9914	Eugène Abran excavation	3 746,84
9915	Guillevin International inc.	487,50
9916	Henri Bourgeois inc.	529,08
9917	Hymec inc.	10,83
9918	L'Horizon vert enr.	3 570,00
9919	Les systèmes informatiques	899,10
9920	Location T.R. inc.	402,14
9921	Morin & Frères inc.	194,22
9922	Marchand Audio-Vidéo inc.	11,37
9923	Major Mini Moteur enr.	6,84
9924	McKerlie-Millen (Québec) inc.	152,75
9925	Micromédica inc.	2 653,96
9926	Oxygène Val-Mauricie ltée	278,49
9927	Pluritec Laboratoire ltée	113,95
9928	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	142,86
9929	P.A. Thibeault ltée	203,19
9930	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 063,91
9931	Produits chimiques Sany inc.	971,59
9932	Québec Linge MC	75,09
9933	Reynolds Radio inc.	85,47
9934	Remise 2000 enr.	784,43
9935	Service de pneus C.T.R. ltée	199,42
9936	Sani Mobile	644,98
9937	Shell Canada ltée	298,67
9938	Serrurier du Cap inc.	19,32
9939	Site d'enfouissement Girard	45,58
9940	Simard Beaudry inc.	1 186,18
9941	Sable des Forges inc.	31,91
9942	Tremblay, Bois, Mignault	271,01
9943	Westburne Québec	431,49
9944	Xerox Canada inc.	119,65
9945	CSST	94,00
9946	Carnaval de Sainte-Marthe	59,85
9947	CJTR 1140	370,35
9948	MRC De Francheville	2 496,84
9949	SPAM	7,49
9950	Société Qué. Ass. des eaux	272,31
9951	Michel Leclerc	1 500,00
9952	Diverbec inc.	48,79
9953	Gouttières le Petit québec inc.	129,34
9954	Joe Loue Tout	22,35
9955	MBS Service de roulements inc.	66,56
9956	Beaumier, Richard	1 361,76
9957	Signoplus	952,44
9958	Scelbec inc.	4 248,53
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>37 275,35</u></b>

Adopté

94-390

Adoption du règlement numéro 343 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement  
numéro 343.

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP**  
**MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343**

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exer-  
cice 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement  
des eaux du Trois-Rivières métropolitain

.....

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article  
603 du Code municipal du Québec, le budget doit être  
adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3)  
des municipalités membres de la régie;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a  
été donné à la session du 24 octobre 1994;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le  
Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et  
ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement  
ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1** Le conseil approuve les prévisions budgétai-  
res pour l'exercice 1995 de la Régie intermu-  
nicipale d'assainissement des eaux du Trois-  
Rivières métropolitain. Ces prévisions bud-  
gétaires sont annexées au présent règlement  
pour en faire partie intégrante comme si  
elles étaient ici au long récitées.

**ARTICLE 2** Le Conseil autorise le Maire à signer le  
rapport visé à l'article 1 pour et au nom de  
la Municipalité

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur con-  
formément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté

L'avis public de promulgation  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-391

Adoption du règlement numéro 346 - Pour modifier l'article 3.7 du règlement numéro 268 (Dérogations mineures)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 346.

Adopté

94-392

Adoption du projet de règlement numéro 347 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 347.

Adopté

94-393

Avis de motion - Règlement numéro 347

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

94-394

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de 50 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

94-395

Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la ville de Victoriaville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ce, pour l'année 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-396

### Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-09 tenue le 26 octobre 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-397

### Demande de dérogation mineure DM-11 - Monsieur Pierre Desruisseaux

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Pierre Desruisseaux visant à permettre une marge de recul latérale de 0.75m au lieu de 0.90m pour un garage rattaché à la résidence;

ATTENDU que cette réduction de la marge de recul latérale permettrait de transformer l'abri d'auto en garage;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Desruisseaux serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donné à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-11.

Adopté

94-398

### Demande de Monsieur Normand Montplaisir - construction d'un 3 logements - lot 104-67

ATTENDU la demande de Monsieur Normand Montplaisir pour la construction d'un trois logements sur le lot 104-67, soit à l'arrière du 990 et 1000 rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'opération cadastrale subdivisant le lot 104 en trois terrains n'était pas conforme au règlement en vigueur à l'époque, soit le règlement de zonage numéro 85;

ATTENDU que le lotissement ne peut être considéré comme un droit acquis et est non conforme;

ATTENDU l'étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme, lequel recommande au conseil de refuser cette demande;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Normand Montplaisir pour la construction d'un 3 logements sur le lot 104-67 à l'arrière du 990 et 1000 rue Notre-Dame.

Adopté

94-399

### Avis de motion - Règlement numéro 348

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant l'entretien d'hiver - chemin de desserte (autoroute 40).

Adopté

94-400

### Rapport des permis pour le mois d'octobre 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 31 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1994 pour une valeur estimée de 490 355 \$;

ATTENDU que sur ces 31 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 307 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1994.

Adopté

94-401

### Réparation pépîne Ford 555

ATTENDU que cet équipement requiert des réparations au moteur et à l'excavateur dû à l'usure normal en regard des heures travaillées, soit environ 12,000 heures;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois ateliers de réparation de moteur diesel, soit : Atelier de réparation de moteur du Cap, Atelier de réusinage G.B. de Ste-Marthe et Diesel Fournier inc., ainsi que trois ateliers de réparation pour l'excavateur, soit : Atelier d'usinage Gomex, Atelier Usi-Pro et Atelier d'usinage Plus-Mobile;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER à Atelier de réparation de moteur du Cap inc. la réparation du moteur diesel pour le prix de 2 900,15 \$ taxes incluses;
- 2- DE CONFIER à Atelier d'usinage Gomex l'usinage de la tourelle de l'excavateur et la fabrication de pièces à remplacer, et ce pour le prix de 1 937,24 \$ taxes incluses, ce suivant les meilleurs prix soumis;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-390-02-523 (Matériel et véhicules).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-402

### Cours de formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (S.I.M.D.U.T.)

ATTENDU l'offre de l'APSAM concernant un cours sur le S.I.M.D.U.T., lequel sera donné à la Municipalité de St-Stanislas;

ATTENDU que ce cours permettra aux employés de la voirie d'approfondir leurs connaissances sur les matières dangereuses utilisées au travail;

ATTENDU que ce cours sera d'une durée de 6 heures, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h le 26 novembre et que le coût sera de 51,28 \$ par personnes taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ASSUMER le coût d'inscription à ce cours pour deux employés du services des travaux publics, soit Dany Pronovost et James Poirier.

Adopté

94-403

### Rétrocession de bouts de rues - 50° et 51° rues

ATTENDU la volonté exprimée par les propriétaires de la Ferme M.C.F. Leclerc inc. de se porter acquéreur des bouts de rues 50° et 51° rues;

ATTENDU que les infrastructures en place lient les deux rues à leurs extrémités rendant ainsi les bouts de rues excédentaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE RÉTROCÉDER les bouts de rues 50° et 51° rues, tel qu'ils apparaissent au croquis ci-annexé, à La Ferme M.C.F. Leclerc inc. pour la somme de 1 000 \$;
- 2- QUE les frais d'arpentage et d'acte notarié liés à cette rétrocession soient à la charge de la Ferme M.C.F. Leclerc inc.;
- 3- D'AUTORISER MM. Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à cette rétrocession.

Adopté

### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-389, 94-394, 94-395, 94-401 et 94-402.

Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-404

Levée de l'assemblée

A 19:50 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan  
et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....*Frederic Prescott*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
FREDERIC PRESCOTT MARCEL MILOT





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 novembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 28 novembre 1994 à  
19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Normand Monaghan

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire suppléant.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière ad-  
jointe, est aussi présente.

94-405

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et  
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modi-  
fié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 NOVEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Adoption du règlement numéro 348 - Concernant l'en-  
tretien d'hiver - Chemin de desserte (autoroute 40)
- 8- Règlement numéro 333 - Plans et devis pour soumis-  
sions - Secteur St-Laurent
- 9- Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et ter-  
rains de jeux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs
- 11- Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 12- Annulation des lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue) - Parc Industriel
- 13- Rétrocession rue Robert Biron
- 14- AQTR - Session de formation
- 15- Cours de secourisme en milieu de travail
- 16- Opération cadastrale - Lots 533-15(rue), 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15
- 17- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P
- 19- Achat d'huile à chauffage
- 20- VARIA
  - 20.1- Fermeture - Rue Norbert
  - 20.2- Abandon d'entretien suite à la fermeture de la rue Norbert
  - 20.3- Modification au règlement numéro 209
  - 20.4- Refinancement d'une partie de l'emprunt relatif au règlement numéro 175
  - 20.5- Participation financière - Noël communautaire
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

94-406

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 novembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-407

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1994.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-408

Adoption du règlement numéro 348 - Concernant l'entre-  
tien d'hiver -Chemin de desserte (autoroute 40)

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 348.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 348

Concernant l'entretien d'hiver - Chemin de desserte (au-  
toroute 40)

.....

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 751 du Code muni-  
cipal, la municipalité peut se dispenser d'ouvrir ou  
d'entretenir un chemin d'hiver, conduisant seulement à  
des propriétés inhabitées, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup>  
avril;

**ATTENDU** qu'il n'y a aucune propriété habitée don-  
nant sur le chemin de desserte longeant l'autoroute 40;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a  
particulièrement été donné à la séance du conseil tenue  
le 14 novembre 1994;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ledit  
Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi  
qu'il suit, savoir:-

**ARTICLE 1** La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se  
dispense d'ouvrir ou d'entretenir le chemin  
de desserte longeant l'autoroute 40 tel que  
délimité par le plan ci-annexé.

**ARTICLE 2** Le présent règlement entrera en vigueur con-  
formément à la Loi.

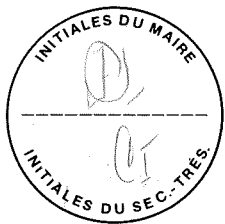
Le présent règlement a été  
adopté

L'avis public de promulgation  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-409

Règlement numéro 333 - Plans et devis pour soumissions -  
Secteur Saint-Laurent

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéros 6427 et 6487  
pour soumissions, préparés par la firme Les Consul-  
tants VFP inc. en date de novembre 1994;
- 2- D'AUTORISER la firme Les Consultants VFP inc. à dépo-  
ser ces plans au Ministère de l'Environnement pour  
approbation.

Adopté

94-410

Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de  
jeux

ATTENDU l'article 2 du règlement numéro 198 relatif à la  
cession de terrain pour parcs et terrains de jeux adopté  
en date du 8 septembre 1986 qui stipule que les crédits  
disponibles au fonds réservé pour parcs et terrains de  
jeux ne peuvent servir qu'à l'achat de terrains destinés à  
l'établissement ou à l'aménagement de parcs et terrains de  
jeux;

ATTENDU les travaux d'aménagement effectués dans les parcs  
et terrains de jeux municipaux;

ATTENDU que l'avoir du fonds totalise la somme de 1 500 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement D'AFFECTER les fonds disponibles,  
c'est-à-dire 1 500 \$ au paiement des travaux d'aménagement  
des parcs et terrains de jeux municipaux réalisés au cours  
de l'année 1994.

Adopté

94-411

Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux  
utilisateurs

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'as-  
sistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre  
1994;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien  
afin de profiter des privilèges tels que support télépho-  
nique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc.  
reliés au droit d'utilisateur des logiciels;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont  
et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUELER le contrat d'entretien des logiciels et  
d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dyna-  
bec informatique municipale inc. au montant de  
8 512,44 \$ incluant les taxes, pour l'année 1995 et  
d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-  
00-415 (traitement des données);
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le con-  
trat d'entretien des logiciels et d'assistance aux  
utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique  
inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-  
Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Entente entre la Municipalité et la Société protectrice  
des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-412

Annulation des lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue) - Parc Industriel

ATTENDU la vente de terrain dans le parc industriel;

ATTENDU le changement de localisation de la rue reliant la 3<sup>e</sup> Avenue au boulevard Industriel;

ATTENDU que pour effectuer la vente de terrain dans le parc, il faut procéder à l'annulation des lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue);

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ANNULER les lots 106-2-31(rue), 107-9(rue), 108-16(rue) et 109-25(rue) ainsi que le caractère de rue qui s'y rattache;
- 2- DE MANDATER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre pour préparer le lotissement de la nouvelle localisation de l'emprise de rue reliant la 3<sup>e</sup> Avenue au boulevard Industriel.

Adopté

94-413

Rétrocession rue Robert Biron

ATTENDU le plan de lotissement proposé par Monsieur Fernand Biron en vue de compléter le développement de la rue Robert Biron;

ATTENDU le plan qui prévoit l'aménagement d'un bout de rue en forme de "tête de pipe" afin de faciliter la circulation sur cette rue;

ATTENDU la nécessité de rétrocéder une partie du lot 533-15P à Monsieur Fernand Biron afin de lui permettre de compléter le développement de la rue Robert Biron;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE RÉTROCÉDER, pour la somme de 1 \$, une partie du lot 533-15P à Monsieur Fernand Biron;
- 2- QUE Monsieur Fernand Biron assume les frais d'arpentage et de notaire liés à cette rétrocession;
- 3- QUE Monsieur Fernand Biron assume les coûts liés à la mise en forme de rue ainsi que l'ajout de pierre concassée;
- 4- QUE Monsieur Fernand Biron s'engage à signer une lettre d'engagement avec la municipalité spécifiant, entre autres, que lors des ventes des terrains inclus dans ce projet de développement, une clause sera inscrite aux contrats notariés mentionnant que les acquéreurs de terrains ne s'opposeront pas au pavage de la rue Robert Biron lorsque la municipalité entreprendra de tels travaux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- QUE MM. Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette rétrocession et à la lettre d'engagement.

Adopté

94-414

AQTR - Session de formation

ATTENDU l'offre de l'AQTR concernant une session de formation sur l'action du gel et de l'eau sur les chaussées : phénomènes et méthodes de mitigation;

ATTENDU que ce cours permettra d'approfondir nos connaissances en cette matière;

ATTENDU que cette session de formation est d'une durée de deux jours, soit les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochains;

ATTENDU que Monsieur Jean Mercier serait intéressé à la session de la première journée seulement, traitant sur l'action du gel;

ATTENDU que le coût d'inscription pour une journée est de 125,35 \$ taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'INSCRIRE Monsieur Jean Mercier à ce cours de formation et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-415

Cours de secourisme en milieu de travail

ATTENDU l'offre de la compagnie Actions Secours inc. concernant un cours de formation de secouristes en milieu de travail;

ATTENDU que ce cours permettra d'approfondir nos connaissances en matières de secourisme;

ATTENDU que ce cours est subventionné par la C.S.S.T., donc sans frais d'inscription pour la municipalité;

ATTENDU que ce cours est d'une durée de 16 heures, donc réparti sur deux jours, soit les 12 et 19 décembre prochain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'INSCRIRE Monsieur Roger Courteau à ce cours de secourisme en milieu de travail;
- 2- D'IMPUTER tous frais inhérents à ce cours au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté

94-416

Opération cadastrale - Lots 533-15 (rue), 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 16 novembre 1994 concernant les lots 533-47, 534-14 et 534-15 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la requête effectuée par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER les plans 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46 à 533-49, 534-14 et 534-15 ainsi que la correction du lot 533-15 (rue).

Adopté

94-417

### Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-10 tenue le 15 novembre 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-418

### Demande de Monsieur Martin Caron - Lot 444-P

ATTENDU la demande de Monsieur Martin Caron afin d'opérer un jeu de "Paintball" de type Western sur le lot 444-P au sud de la voie ferrée;

ATTENDU que la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accepter la demande de M. Martin Caron;

ATTENDU l'impact minime sur les propriétés voisines de la rue Des Plaines;

ATTENDU que le projet est a vocation récréo-touristique;

ATTENDU qu'une modification du plan d'urbanisme et au règlement de zonage est nécessaire afin de permettre un tel usage sur le lot 444-P;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER la demande de Monsieur Martin Caron, et ce suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;
- 2- D'ENTREPRENDRE les procédures de modification au plan d'urbanisme numéro 260 et au règlement de zonage numéro 263, le tout aux frais du demandeur.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

94-419

### Achat d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour la période hivernale 1994-1995 pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : la Charbonnerie Champlain ltée et Les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Les Pétroles Irving inc.

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,2644 \$ le litre, taxes incluses.

Adopté

94-420

### Fermeture - Rue Norbert

ATTENDU l'article 797 du Code municipal qui permet la fermeture de tous chemins;

ATTENDU le plan numéro 454 préparé par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, adopté à la séance du 24 octobre 1994 subdivisant les lots 29-9 et 29-10 suite à l'annulation des lots 29-3 à 29-5;

ATTENDU la rue Norbert assise sur l'ancien lot 29-3;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la rue Norbert soit déclarée fermée.

Adopté

94-421

### Abandon d'entretien suite à la fermeture de la rue Norbert

ATTENDU la fermeture de la rue Norbert;

ATTENDU l'article 739 du Code municipal qui transfère l'entretien du terrain du chemin aboli aux occupants de ce terrain;

ATTENDU que le terrain du chemin aboli est la propriété d'un particulier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE l'entretien du terrain constituant l'ancienne rue Norbert revienne à la charge de l'occupant et des utilisateurs de ce terrain.

Adopté

### Modification au règlement numéro 209

Ce point est reporté à une session ultérieure.

### Refinancement d'une partie de l'emprunt relatif au règlement numéro 175

Ce point est reporté à une session ultérieure.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-422

Participation financière - Noël communautaire

ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe organise à nouveau cette année le Noël communautaire qui aura lieu le 18 décembre prochain;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une subvention de 200 \$ pour cette activité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-410, 94-411, 94-414, 94-415, 94-419 et 94-422.

*Christiane Isabelle*  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

94-423

Levée de l'assemblée

A 20 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

*Normand Monaghan* ..... *Christiane Isabelle* .....  
NORMAND MONAGHAN ..... CHRISTIANE ISABELLE  
MAIRE SUPPLÉANT ..... SEC.-TRÉSORIERE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 décembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 décembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

94-424

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Avis de motion
  - 8.1- Règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8.2- Règlement numéro 349 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995
- 8.3- Règlement numéro 350 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception
- 9- Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 175
- 10- Emprunt par billets - Règlement numéro 175
- 11- Liste des arrérages de taxes municipales
- 12- Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes
- 13- Programme de création d'emplois - Article 25
- 14- Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont
- 15- Formation d'un comité pour une nouvelle école à Sainte-Marthe
- 16- Demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau local
- 17- Règlement numéro 311 - Participation municipale
- 18- Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique
- 19- Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau
- 20- Offre de la Corporation les Deux Rives
- 21- Rapport de contrôle budgétaire
- 22- Conciliations
  - 22.1- Du solde en banque
  - 22.2- Du solde aux livres
- 23- Achat de timbres
- 24- Achat de produits d'entretien ménager
- 25- Opérations cadastrales
  - 25.1- Lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31
  - 25.2- Lots 24-24 et 24-25
  - 25.3- Lots 103-508, 104-152 à 104-155
- 26- Rapport des permis pour le mois de novembre 1994
- 27- VARIA
  - 27.1- Cours de perfectionnement - réceptionniste



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

27.2- Vente d'une partie du lot 534-12 à Monsieur  
Fernand Biron

27.3- Acquisition d'une partie du lot 533 pour fin  
de rue

27.4- 10<sup>e</sup> Anniversaire - Carnaval Ste-Marthe

28- PAROLE À LA SALLE

29- Levée de l'assemblée

Adopté

94-425

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance  
du 28 novembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures  
avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et  
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-426

### Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne  
et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du  
maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au  
30 novembre 1994.

Adopté

94-427

### Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont  
et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont accep-  
tés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe  
sont autorisés à en faire le paiement.

9959	Entretien M.C. enr.	1 401,08
9960	Municipalité de Sainte-Marthe	15 390,80
9961	Louis Dubois	115,34
9962	Roger Jean	71,40
9963	Hydro-Québec	1 652,91
9964	Louise Brouillette	30,00
9965	Suzanne Fortin	55,00
9966	Bell Mobilité Cellulaire	49,01
9967	Frédéric Prescott	275,18
9968	Construction & Pavage Maskimo ltée	4 290,72
9969	Jules Milette inc.	7 703,10
9970	Danielle Gélinas Dumont	86,96
9971	Bell Canada	55,53
9972	Hydro-Québec	4 038,93
9973	C.S.M.Q.	85,00
9974	Louise Larivière	300,00
9975	Betty Giroux	500,00
9976	Pitney Bowes Leasing	368,54
9977	Commcorp	378,32
9978	Carmen Jalbert	142,16
9979	André Vaillancourt	302,20
9980	Luc Matton	67,95
9981	Richard Dufresne	651,13



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

9982	Solange Dauphinais	50,00
9983	Entretien M.C. enr.	1 364,04
9984	Micheline Courteau	99,45
9985	Normand Monaghan	52,75
9986	Fondation Hôpital Cloutier	30,00
9987	Municipalité de Sainte-Marthe	200,65
9988	A.Q.T.R.	125,35
9989	Entreprises Rivard & Frères inc.	2 472,82
9990	Hydro-Québec	1 768,11
9991	Bell Canada	42,21
9992	Chambre de Commerce du Cap	25,00
9993	Municipalité de Sainte-Marthe	12 726,64
9994	Bernadette Laquerre	100,00
9995	Laurent Pontbriand	153,95
9996	Hydro-Québec	299,08
9997	Jacques Bellerose	51,28
9998	Club Optimiste Ste-Marthe	200,00
9999	Annulé	
10000	Comité loisirs Place Norbert	1 000,00
10001	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
10002	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	1 000,00
10003	Guy Letarte	10,69
10004	Regroupement des maisons de jeunes	17,50
10005	Trust Prêt et Revenu	439 415,00
10006	Bell Canada	357,11
10007	Comm. Adm. des régimes de retraite	479,80
10008	Ministre du Revenu	9 015,41
10009	Receveur Général du Canada	7 790,88
10010	S.C.F.P.	220,18
10011	Trust Général du Canada	3 866,04
10012	Paul St-Laurent	<u>68,68</u>

TOTAL : 522 013,88

Comptes à payer au 30 novembre 1994

10013	Buromax inc.	276,74
10014	Belitec inc.	71,65
10015	Bernier & Crépeau	113,96
10016	Centre de décoration Paré inc.	290,19
10017	Centre des Roses enr.	162,95
10018	Clément & Frère ltée	655,24
10019	Coop. Agricole de Champlain	1 794,79
10020	Clôtures Cambrek inc.	643,85
10021	Canadian Tire	5,43
10022	Charbonnerie Champlain ltée	421,08
10023	Contrair	1 153,82
10024	Construction S.R.B.	367,81
10025	Dicom Express	12,53
10026	Électricité A.C.A.	5 046,39
10027	Excavation Girard & Simard inc.	569,78
10028	Fer ornemental Champlain inc.	19,61
10029	General Bearing inc.	7,84
10030	Gravier Mont-Carmel inc.	2 798,36
10031	Guillevin International inc.	3 364,03
10032	Garage Charest & Frères inc.	95,01
10033	Hydro-Québec	117,37
10034	Hymec inc.	333,83
10035	L'Hebdo Journal	284,89
10036	Les Cafés Populaires Henri enr.	151,32
10037	Les Éditions Yvon Blais inc.	72,76
10038	Les Caisses Enregistreuses Digitec	59,78
10039	Morin & Frères inc.	109,27



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

10040	Major Mini Moteur enr.	33,22
10041	McKerlie-Millen (Québec) inc.	180,73
10042	Multi Mecanic enr.	130,17
10043	Outibo enr.	39,77
10044	Oxygene Val-Mauricie ltée	40,46
10045	Pitney-Bowes	38,57
10046	Pluritec Laboratoire ltée	301,98
10047	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	277,29
10048	Protection incendie CFS ltée	154,79
10049	Pneus Belisle inc.	695,58
10050	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 481,98
10051	Québec Linge MC	51,38
10052	Remise 2000 enr.	620,26
10053	Service de pneus C.T.R. ltée	108,83
10054	St-Cyr Photo Hall inc.	71,77
10055	Sécurité Plus	659,69
10056	Sani Mobile	623,17
10057	Oxygene St-Maurice Ltée	74,30
10058	Shell Canada ltée	188,10
10059	Serrurier du Cap inc.	192,53
10060	Simard Beaudry inc.	1 283,61
10061	Sonorisation 31 inc.	626,75
10062	Sanival	6 723,34
10063	Techni FM enr.	19,37
10064	Vitres d'auto Mauricie inc.	252,60
10065	Westburne Québec	686,68
10066	Promotions Plante Sports	96,86
10067	Soc. Qué. Assainissement des eaux	8 041,15
10068	Gilbert Roberge	1 739,56
10069	Bell Outil enr.	120,23
10070	Copie X Press	166,10
10071	Radiateurs MR inc.	331,44
10072	Regulval inc.	512,80
10073	Beaumier, Richard, avocats	252,98
10074	Ward & Germain	303,91
	TOTAL :	<u>46 122,23</u>

Adopté

94-428

### Avis de motion - Règlement numéro 345

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis.

Adopté

94-429

### Avis de motion - Règlement numéro 349

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulettes André Toupin pour l'exercice financier 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-430

Avis de motion - Règlement numéro 350

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception.

Adopté

94-431

Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 175

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 8 576 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 175;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu duquel ces billets seront émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;
- 3- QUE les billets seront datés du 22 décembre 1994;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

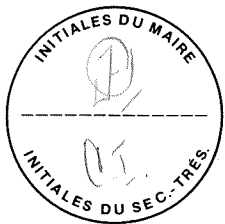
- 1- 400 \$
- 2- 500
- 3- 500
- 4- 500
- 5- 600

5- 6 076 \$ (à renouveler)

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 22 décembre 1994); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 175, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-432

Emprunt par billets - Règlement numéro 175

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unaniment :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui est faite par la Caisse populaire Sainte-Madeleine pour son emprunt de 8 576 \$ par billets en vertu du règlement numéro 175, au pair et échéant en série 5 ans comme suit :

400 \$	10%	22 décembre 1995
500	10%	22 décembre 1996
500	10%	22 décembre 1997
500	10%	22 décembre 1998
6 676	10%	22 décembre 1999

- 2- QUE les billets, capital et intérêts seront payables à la Caisse populaire Sainte-Madeleine.
- 3- QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

94-433

Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unaniment D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 9 décembre 1994.

Adopté

94-434

Liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unaniment DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté

94-435

Programme de création d'emplois - Article 25

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unaniment :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Amélioration des espaces verts et installation d'équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont par la présente autorisés à signer





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-436

### Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1995 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;
- 2- QUE le coût pour la sixième année d'opération est estimé à 133 022 \$ et que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de 4 935 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1995;
- 3- QU'UNE réserve de 602 \$ soit gardée advenant l'acceptation par le ministère des Transports du Québec de l'ajout d'un deuxième véhicule; ce montant étant l'équivalent de 6 mois d'opérations prévus pour cedit véhicule, mais la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont ne demandera que la partie au pro-rata des mois d'opérations du dit véhicule;
- 4- QUE le budget total sera de 155 391 \$ et que votre quote-part sera de 5 537 \$;
- 5- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 6- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont;

- 7- QUE le Maire et la Secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

94-437

### Formation d'un comité pour une nouvelle école à Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la fermeture de la dernière école sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 1994;

ATTENDU le bassin de population d'âge scolaire de la municipalité qui justifie, pour bien des personnes, la nécessité d'avoir une école sur le territoire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement :

- 1- DE FORMER un comité pour une nouvelle école à Sainte-Marthe-du-Cap, composé de représentants du domaine scolaire, du domaine municipal et de citoyens afin de préparer un dossier à présenter à la Commission scolaire Samuel-de-champlain;
- 2- DE NOMMER Mesdames, Messieurs Gilles Richard, Nicole Ayotte et Nicole Gamache comme représentants du domaine scolaire, Frédéric Prescott, Normand Monaghan et Danielle Gélinas Dumont comme représentants du domaine municipal et Thérèse Pruneau, André St-Pierre et Louise Pagé comme représentants de la population de la municipalité.

Adopté

94-438

### Demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau local

ATTENDU le programme provincial d'aide à l'amélioration du réseau local qui permet aux municipalités de bénéficier d'une aide financière lors de travaux d'amélioration sur leur réseau;

ATTENDU les travaux de pavage prévus pour l'année 1995 sur une partie du rang St-Malo et sur diverses rues locales;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER au député de Champlain, Monsieur Yves Beaumier, de considérer les travaux de pavage à réaliser sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap lors de l'élaboration de sa programmation triennale des travaux d'amélioration à effectuer sur le réseau local.

Adopté

94-439

### Règlement numéro 311 - Participation municipale

ATTENDU le règlement numéro 311 relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50<sup>e</sup> et la 51<sup>e</sup> Rue (Secteur St-Malo est);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 2 du règlement qui pourvoit au paiement des coûts des travaux et ce, en référence à l'annexe A qui donne la liste des propriétaires obligés par ce règlement;

ATTENDU le cadastre numéro 73-41 propriété de Monsieur Jean-Guy Ramsay qui figure sur la liste des propriétaires obligés;

ATTENDU que le terrain de ce cadastre est considéré comme non bâtissable;

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les Travaux municipaux qui permet à la municipalité d'adopter une résolution afin de pourvoir, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût des travaux;

ATTENDU que la municipalité dispose des fonds nécessaires à même son fonds général;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE CORRIGER la liste des contribuables obligés en vertu du règlement numéro 311 afin de soustraire le cadastre numéro 73-41 de l'annexe A;
- 2- D'APPROPRIER, à même les fonds généraux non autrement appropriés, la somme nécessaire au paiement de la quote-part qui autrement aurait été assumé par le propriétaire du cadastre numéro 73-41;
- 3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à annuler la taxe.

Adopté

94-440

### Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique

ATTENDU l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique relative à la modification de l'horaire de travail de Monsieur Yvan Dumas pour la saison hivernale 1994-1995 afin de l'affecter prioritairement à l'entretien et la surveillance des patinoires du Parc Roger Guilbault;

ATTENDU que la lettre d'entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long récitée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Christiane Isabelle secrétaire-trésorière adjointe, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-441

### Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère des Transports concernant l'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'il est préférable de confier l'entretien d'hiver de ces tronçons de chemins à notre entrepreneur en déneigement, soit la firme Gaston Girard;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCORDER les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la rue Courteau, soit une longueur de .43 kilomètre ainsi que le déneigement d'une partie de la rue St-Maurice, soit une longueur de 1.26 kilomètre pour un montant total de 3 894,80 \$ taxes incluses, sujet à être ajusté en fonction de l'indexation appliquée à la subvention par le ministère des Transports, et ce aux conditions du marché du ministère des Transports (contrat numéro 3873-93-4204).

Adopté

94-442

### Offre de la Corporation les Deux Rives

ATTENDU la volonté de la Corporation les Deux Rives de se départir de leur propriété située au 3441 rue Notre-Dame;

ATTENDU que la corporation a offert à la municipalité la possibilité de l'acquérir à un prix représentant l'évaluation municipale du terrain, ce qui représente un montant de 57 800 \$;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, afin d'entreprendre des pourparlers avec les intervenants dans le but de suggérer une action aux membres du Conseil lors d'une session ultérieure.

Adopté

94-443

### Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1994 soit adopté.

Adopté

94-444

### Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1994 soit adoptée.

Adopté

94-445

### Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1994 soit adoptée.

Adopté

94-446

### Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$ taxes incluses, pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

94-447

### Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire et du garage municipal;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 264,58 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699 (Autres biens non durables), 02-390-01-660 (Articles de nettoyage) et 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc).

Adopté

94-448

### Opération cadastrale - Lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 novembre 1994 concernant les lots 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11771 étant les subdivisions 107-12, 108-20, 109-30 et 109-31.

Adopté

94-449

### Opération cadastrale - Lots 24-24 et 24-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1994 concernant les lots 24-24 et 24-25 propriété de Monsieur Laurier Gélinas;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11783 étant les subdivisions 24-24 et 24-25.

Adopté

94-450

### Opération cadastrale - Lots 103-508, 104-152 à 104-155

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 6 octobre 1994 concernant les lots 103-508, 104-152 à 104-155 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1459 étant les subdivisions 103-508 et 104-152 à 104-155.

Adopté

94-451

### Rapport des permis pour le mois de novembre 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 17 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1994 pour une valeur estimée de 311 270 \$;

ATTENDU que sur ces 17 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 145 000 \$;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois novembre 1994.

Adopté

94-452

### Cours de perfectionnement - réceptionniste

ATTENDU qu'une session de formation d'une demi-journée est dispensée le 25 janvier 1995 par la firme Career Track Seminars;

ATTENDU que cette formation a pour but de perfectionner les techniques employées par la réceptionniste;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Mesdames Denise Faucher, Claudette Toupin et Ginette Launier à s'inscrire à ce cours;
- 2- DE DÉFRAYER les frais d'inscription au montant de 250 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation)

Adopté

### Vente d'une partie du lot 534-12 à Monsieur Fernand Biron

Ce point est reporté à une session ultérieure.

### Acquisition d'une partie du lot 533 pour fin de rue

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-453

### 10<sup>e</sup> Anniversaire Carnaval Ste-Marthe

ATTENDU la tenue de la dixième édition du carnaval qui se déroulera du 17 au 26 février 1995;

ATTENDU le souhait du conseil d'administration de réaliser un événement majeur dans le cadre de cet anniversaire;

ATTENDU que le Carnaval de Ste-Marthe s'est mérité les grands honneurs lors du Gala de le CEDIC et des Chambres



No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

de commerce en octobre dernier, et qu'il représente une  
activité hivernale majeure en région;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Du-  
mont et résolu unanimement D'ALLOUER un montant forfaitai-  
re de 3 000 \$ au Carnaval Ste-Marthe pour la réalisa-  
tion de leur dixième édition, le tout étant imputé au  
poste budgétaire 02-702-90-999 (autres activités).

Adopté

#### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière  
adjoite, certifie que la Municipalité dispose des cré-  
dits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est  
projetée aux points à caractère financier, soit les ré-  
solutions numéros 94-427, 94-436, 94-441, 94-446, 94-  
447, 94-452 et 94-453.

Secrétaire-trésorière adjointe

94-454

#### Levée de l'assemblée

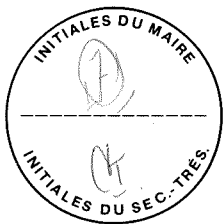
A 8:25 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
CHRISTIANE ISABELLE  
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Jeudi le 15 décembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce jeudi 15 décembre 1994 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

94-455

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Approbation d'un projet d'entente concernant l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45
- 6- PAROLE A LA SALLE
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-456

Approbation d'un projet d'entente concernant l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45

ATTENDU la résolution numéro 94-442 mandatant Monsieur Frédéric Prescott, maire, à discuter d'un projet d'entente avec divers intervenants concernant la propriété sise au 3441 rue Notre-Dame, étant l'immeuble appartenant à la Corporation les Deux Rives (Pavillon Dagenais);

ATTENDU qu'un projet de convention a été rédigé afin d'être présenté aux membres du Conseil municipal pour approbation;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le projet de convention, tel que rédigé;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer la convention relative à l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-457

Levée de l'assemblée

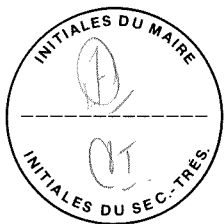
A 19:15 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
CHRISTIANE ISABELLE  
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 19 décembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 19 décembre 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A M A D A M E , M E S S I E U R S :  
Frédéric Prescott, Danielle Gélinas  
Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand,  
Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard  
Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 19 décembre 1994 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1994.

(Signé)

*Christiane Isabelle*  
.....  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

*Christiane Isabelle*  
.....  
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-458

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan, et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1995
- 6- Adoption du règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis
- 7- Adoption du règlement numéro 349 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulettes André Toupin pour l'exercice financier 1995
- 8- Adoption du règlement numéro 350 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1995 et les conditions de perception
- 9- PAROLE A LA SALLE
- 10- Levée de l'assemblée

Adopté

94-459

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1995

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.

Adopté

94-460

Adoption du règlement numéro 345 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1995

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 345.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 345

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis  
pour l'exercice financier 1995.

.....

**ATTENDU** que toute municipalité locale peut par règle-  
ment, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desser-  
vis et cela en vertu de l'article 990.1 du Code municipal  
du Québec;

**ATTENDU** que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeu-  
bles a pour effet de favoriser la construction;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a  
été donné à la séance de ce conseil tenue le 12 décembre  
1994;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur  
tous les terrains vagues desservis identifiés  
comme tel au rôle d'évaluation en vigueur cha-  
que année.


**ARTICLE 2** Le taux de la surtaxe est équivalent à 50% du  
taux des taxes générales imposées la même an-  
née.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur con-  
formément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté

L'avis public a été  
donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
CHRISTIANE ISABELLE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

Adopté

94-461

Adoption du règlement numéro 349 - Pour fixer les compen-  
sations pour les services municipaux et le coût du permis  
pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour  
l'exercice financier 1995



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 349.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 349

Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1995

.....

**ATTENDU** le contenu de l'article 231 de la loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 12 décembre 1994;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

#### ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Roulotte : une remorque, semi-remorque ou maison mobile utilisée ou destinée à être utilisée comme habitation, bureau ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas devenue un immeuble.

Services municipaux : le service de police, de sécurité-incendie, de loisirs, de voirie, d'enlèvement et d'élimination des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige.

#### ARTICLE 2 COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visé par le présent règlement est assujéti au paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie à 19 \$ pour chaque période de trente jours et est répartie comme suit:

Service de police	3,70 \$
Service de sécurité-incendie	1,40
Loisirs	1,25
Voirie	4,90
Enlèvement et élimination des déchets	5,75
Éclairage	0,75
Enlèvement de la neige	1,25



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### ARTICLE 3    PERMIS

Il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située au parc de roulottes André Toupin un permis de 5 \$:

- 1- pour chaque période de trente jours qu'elle y demeure au-delà de quatre-vingt-dix jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres;
- 2- pour chaque période de trente jours si sa longueur dépasse neuf mètres.

La moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission scolaire Samuel-de-champlain.

### ARTICLE 4    PAIEMENT

La compensation et le permis sont payables d'avance pour chaque période de trente jours. Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant d'une roulotte, la municipalité peut percevoir le montant de la compensation et du permis pour une période de douze mois.

### ARTICLE 5    DATE DES VERSEMENTS

Chaque paiement mensuel est dû le premier jour du mois.

### ARTICLE 6    TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où la compensation et/ou le permis deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15%);

### ARTICLE 7    ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

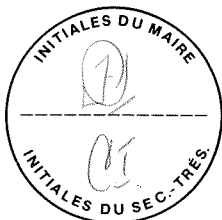
Le présent règlement a été adopté

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

94-462

Adoption du règlement numéro 350 - Pour fixer les taux  
de taxes pour l'exercice financier 1995 et les condi-  
tions de perception

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 350.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350**

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier  
1995 et les conditions de perception

.....

**ATTENDU** le contenu de l'article 252 de la loi sur  
la fiscalité municipale;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné à la session  
de ce conseil tenue le 12 décembre 1994;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le  
conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et  
ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement  
ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1** **TAUX DE TAXES**

Que les taux de taxes pour l'exercice finan-  
cier 1995 soient établis selon les données  
contenues à l'annexe "A" du présent règle-  
ment.

**ARTICLE 2** **TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES**

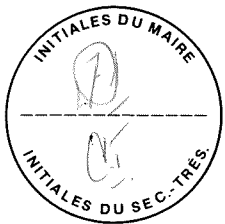
À compter du moment où les taxes deviennent  
exigibles, les soldes impayés portent inté-  
rêts au taux annuel de quinze pourcent (15%).

**ARTICLE 3** **PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Les taxes municipales doivent être payées en  
un versement unique. Toutefois, lorsque dans  
un compte, leur total est égal ou supérieur à  
trois cent dollars (300 \$), elles peuvent  
être payées, au choix du débiteur, en un  
versement unique ou en deux versements égaux.

**ARTICLE 4** **DATE DE VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement  
unique ou le premier versement des taxes  
municipales est le trentième jour qui suit  
l'expédition du compte. Le deuxième



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

versement devient exigible le quatrième jour  
de juillet 1995.

**ARTICLE 5    PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le  
délai prévu, seul le montant du versement échu  
est alors exigible.

**ARTICLE 6    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon  
la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté

L'avis public a été  
donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE

Adopté

94-463

**Levée de l'assemblée**

A 19:45 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 19 décembre 1994

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 19 décembre 1994 à  
20 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière ad-  
jointe, est aussi présente.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renon-  
cent à l'avis de convocation.

94-464

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pont-  
briand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel  
que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 1994

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Échange d'une partie du lot numéro 104 contre les  
lots numéros 104-123, 104-124 et cession d'une par-  
tie du lot 104 pour fins de rue
- 6- PAROLE A LA SALLE
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

94-465

Échange d'une partie du lot numéro 104 contre les lots  
numéros 104-123, 104-124 et cession d'une partie du lot  
104 pour fins de rue

ATTENDU qu'une entente a été conclue le 26 août 1994 con-  
cernant l'échange d'une partie du lot numéro 104 propriété  
de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap contre les lots  
numéro 104-123 et 104-124 propriété de Mesdames Suzanne  
Guilbault, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Ro-  
saire Guilbault;

ATTENDU qu'une partie du lot numéro 104 propriété de Su-  
zanne Guilbault & al doit être cédée à la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap pour fins de rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu  
unanimentement :

- 1- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert  
Carrier concernant l'échange d'une partie du lot  
numéro 104 propriété de la Municipalité de Sainte-  
Marthe-du-Cap contre les lots 104-123, 104-124 pro-  
priété de Suzanne Guilbault & al ainsi que la cession  
d'une partie du lot 104 pour fins de rue;
- 2- QUE la Municipalité assume tous frais inhérents à  
cette transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et  
Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière  
adjointe, à signer l'acte notarié et tous autres  
documents pouvant donner effet aux présentes, pour et  
au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-466

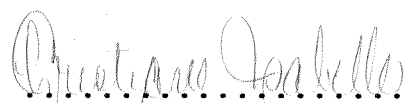
Levée de l'assemblée

A 20:10 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas  
Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
.....  
CHRISTIANE ISABELLE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 9 janvier 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 janvier 1995 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière  
adjointe, est aussi présente.

95-1

Adoption de l'ordre du jour

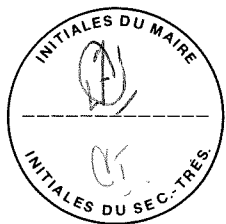
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Géli-  
nas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption  
tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 344
- 9- Application de la loi concernant les conditions de  
travail dans le secteur public et le secteur muni-  
cipal (loi 102)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales
- 11- Autorisation des dépenses du conseil 1995
- 12- Programme Infrastructures Canada/Québec
- 13- Entretien du réseau d'éclairage public
- 14- Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 15- Demande à la compagnie Stone Consolidated inc. - Acquisition d'une partie du lot numéro 428 pour fins de construction d'un chemin
- 16- Acquisition du lot P-528 (rues)
- 17- Acquisition de lots de Les Procherries Yvon Giguère inc.
- 18- Location de machinerie pour le service des travaux publics
- 19- Mandat des analyses de laboratoire
- 20- Opération cadastrale - lot 526-13
- 21- Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 22- Demande du Regroupement des aidants naturels
- 23- Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- 24- Achat de fournitures de bureau
- 25- VARIA
  - 25.1- Modification au règlement numéro 333
  - 25.2- Avis de motion - Règlement numéro 351
- 26- PAROLE À LA SALLE
- 27- Levée de l'assemblée

Adopté

95-2

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 12, 15 et 19 décembre 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-3

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire



No de résolution  
ou annotation

95-4

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31  
décembre 1994.

Adopté

### Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas  
Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants  
sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésori-  
ère adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

10075	Entretien M.C. enr.	1 648,93
10076	Municipalité de Sainte-Marthe	15 501,60
10077	Laurent Pontbriand	122,56
10078	Laurent Pontbriand	94,60
10079	René Matton	500,00
10080	Fondation de l'Hôpital Cloutier	200,00
10081	Hydro-Québec	3 368,00
10082	Bell Mobilité Cellulaire	36,98
10083	Bell Mobilité Pagette	27,25
10084	Bell Canada	55,04
10085	MRC De Francheville	2 343,84
10086	Chambre de commerce du Cap	200,00
10087	Hydro-Québec	5 727,91
10088	Roger Jean	180,66
10089	Entretien M.C. enr.	1 492,24
10090	Municipalité de Sainte-Marthe	172,86
10091	Career Track Seminars	235,88
10092	Société Canadienne des postes	2 279,10
10093	Carnaval de Sainte-Marthe	3 000,00
10094	Gaston Girard	13 022,83
10095	Frédéric Prescott	158,92
10096	Municipalité de Sainte-Marthe	22 514,78
10097	Fernand Veillette	199,92
10098	Const. & Pavage Maskimo ltée	31 180,93
10099	Déneigement Pierre	300,00
10100	Hydro-Québec	59,67
10101	Jules Milette inc.	7 858,43
10102	Louis Dubois	66,12
10103	Frédéric Prescott	1 005,34
10104	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	2 400,00
10105	Déneigement Pierre	300,00
10106	Pitney-Bowes	80,67
10107	Bell Mobilité Pagette	166,95
10108	Club de l'Age d'Or Sainte-Marthe	900,00
10109	Clément & Frère ltée	655,24
10110	Dynabec ltée	4 256,22
10111	Chambre de commerce du Cap	900,00
10112	C.T.A. de Franchemont	2 467,50
10113	Commcorp	378,32
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>126 059,29</u></b>

Comptes à payer au 31 décembre 1994

10114	Atelier d'usinage Gomex inc.	22,79
10115	Atelier de réusinage G.B.	756,85
10116	Bell Canada	454,03
10117	Buromax inc.	21,01
10118	Belitec inc.	208,05
10119	Buffets santé Geneviève inc.	191,44
10120	Centre mécanique Mauricie inc.	811,81
10121	Centre du Ressort T.R. inc.	325,95
10122	Dynabec ltée	535,59
10123	Desroberts (1984) inc.	60,40



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

10124	Déneigement Pierre	150,00
10125	Électricité A.C.A. inc.	1 525,99
10126	Excavation Girard & Simard inc.	1 621,02
10127	Estimation ACG inc.	1 979,40
10128	Garage Charest & Frères inc.	40,83
10129	Good Year	666,86
10130	Hydro-Québec	110,55
10131	Hymec inc.	304,23
10132	Imprimerie Vallières inc.	1 356,09
10133	Le Nouvelliste	374,91
10134	Larochelle Équipement inc.	50,46
10135	Les laboratoires LCQ	263,24
10136	Léopold Duplessis	74,07
10137	Les Équipements de contrôle Nortech	438,73
10138	Les Pétroles Irving inc.	85,44
10139	L'Atelier de réparations de moteurs du Cap	3 703,03
10140	Mc Équipement (1985) inc.	85,47
10141	McKerlie-Millen (Québec) inc.	73,13
10142	Matech BTA inc.	452,75
10143	Oxygène Val-Mauricie ltée	197,68
10144	Pluritec Laboratoire ltée	313,38
10145	Purolator ltée	60,11
10146	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	159,59
10147	Perco ltée	155,71
10148	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	757,87
10149	Produits chimiques Sany inc.	1 290,48
10150	Quévis inc.	196,19
10151	Québec Linge	28,46
10152	R.T. Spécialités	13,28
10153	Robert Carrier, notaire	256,93
10154	RDS Radio inc.	80,56
10155	Serrurier du Cap inc.	21,14
10156	Simard Beaudry inc.	1 328,58
10157	Telecon	552,69
10158	Vulcain Alarme inc.	360,09
10159	Société Qué. Assainissement des eaux	3 195,75
10160	Ville de Cap-de-la-Madeleine	3 341,91
10161	Lionel Gélinas	120,00
10162	Solange Dauphinais	170,00
10163	J.P. Doyon ltée	1 082,57
10164	Regulvar inc.	538,44
10165	Signoplus	1 546,49
<b>TOTAL :</b>		<b><u>32 512,02</u></b>

Adopté

95-5

Avis de motion - Règlement numéro 344

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-6

### Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102)

ATTENDU que la loi 102 permet à l'employeur de déterminer, avant le 31 mars 1995, la méthode d'application de la réduction du 1% du montant annuel de ses dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de ses salariés pour l'année 1995;

ATTENDU le désir des employés de voir à l'application de cette réduction sous forme de congés sans solde;

ATTENDU l'article 17 de la loi qui stipule que l'employeur doit effectuer la réduction de traitement afférente à chaque congé sans solde à raison d'au plus une journée de traitement par période de paie;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'APPLIQUER la réduction du 1% du montant annuel des dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux des employés cadres et syndiqués de la municipalité sous forme de trois jours sans solde à prendre dans les douze mois suivants la présente;
- 2- DE PERMETTRE aux salariés d'utiliser ces congés sans solde à raison d'un minimum d'une demi-journée à la fois par période de paie, ces demi-journées correspondant à autant d'avant-midi que d'après-midi pour un total de trois journées complètes pour le total de l'année;
- 3- DE MAINTENIR la rémunération des élus au même montant que celui versé au cours de l'année 1994.

Adopté

95-7

### Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales

ATTENDU la nécessité de recourir rapidement à un avocat suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Me Bertrand Lamothe, avocat, comme conseiller juridique de la municipalité pour l'année 1995;
- 2- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, comme responsable de l'obtention des opinions légales jugées utiles au bon fonctionnement des activités de la municipalité.

Adopté

95-8

### Autorisation des dépenses du conseil 1995

ATTENDU que le budget de l'exercice 1995 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1995;
- 2- DE DÉLÉGUER Messieurs Louis Dubois, Richard Dufresne et Laurent Pontbriand pour participer au congrès de l'UMQ ou de l'UMRCQ selon leurs choix respectifs.

Adopté

95-9

### Programme Infrastructures Canada/Québec

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap anticipe réaliser les travaux prévus dans le cadre du programme Infrastructures Canada/Québec (projet no. 201895) en 1995;

ATTENDU qu'il est indiqué au registre du ministère que les travaux débiteront en 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales de reporter la période d'exécution des travaux du 15 avril au 30 novembre 1995.

Adopté

95-10

### Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Guillevin International inc., Westburne Québec inc. et ACG inc. pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Guillevin International inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de pièces de rechange et des nouveaux luminaires au montant de 7 831,33 \$ taxes incluses, ce montant étant imputé aux postes budgétaires 02-340-00-640 (éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI - luminaires).

Adopté

95-11

### Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1995;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1995.

Adopté

95-12

### Demande à la compagnie Stone Consolidated inc.- Acquisition d'une partie du lot numéro 428 pour fins de construction d'un chemin

ATTENDU le projet soumis par la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant la construction d'une voie de contournement du parc industriel no. 2, lequel prévoit passer sur une partie du lot numéro 428, propriété de la compagnie Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro 428 visée par le projet est située dans la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ces travaux ont été acceptés dans le cadre du programme d'infrastructures Canada/Québec et doivent être réalisés au cours de l'été 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la compagnie Stone Consolidated inc. de céder, pour la somme de 1 \$, à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, la partie du lot numéro 428 laquelle sera utilisée pour fins de construction d'une voie de contournement du parc industriel no. 2, tel que démontré au plan numéro 11340 préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 1994;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, à préparer l'acte de vente afin de compléter la transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

Adopté

95-13

### Acquisition du lot P-528 (rues)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian et des Prés Verts;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, de forme irrégulière situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (PARTIE 528) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, et bornée comme suit : en front, vers le nord-ouest, sur une longueur de treize mètres et soixante-deux centièmes (13,62m), par le boulevard des Prairies; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent trente-cinq mètres et trente-huit centièmes (135,38m), par le lot originaire 529 dudit cadastre; vers le sud-est, sur une longueur de quarante-cinq mètres et sept centièmes (45,07m) par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-ouest, sur une longueur de cent soixante-treize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (173,90m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de quinze mètres et trente huit centièmes (15,38m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-est, sur une longueur de cent quatre-vingt-deux mètres et vingt-huit centièmes (182,28m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de vingt et un mètres et onze centièmes (21,11m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-ouest, sur une longueur de trente-sept mètres et soixante-seize centièmes (37,76m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord, sur une longueur de huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le nord-est, sur une longueur de cent huit mètres et dix centièmes (108,10m), par une autre partie dudit lot originaire 528; vers le sud-est, sur une longueur de huit mètres et quarante-six centièmes (8,46m), par une autre partie dudit lot originaire 528;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 94-373.

Adopté

95-14

### Acquisition de lots de Les Porcheries Yvon Giguère inc.

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur des lots 90-25 et 90-26, propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc, afin de compléter son plan d'aménagement de ce secteur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Monsieur Yvon Giguère, propriétaire de Les Porcheries Yvon Giguère inc., désire faire cadastrer une partie de sa terre en sept cadastres bâtissables donnant sur le lot 90-26 (rue);

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une lettre d'entente avec Les Porcheries Yvon Giguère inc. à l'effet d'échanger les lots 90-25 et 90-26 (rue) en contrepartie des branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire existants pour les sept terrains à être cadastrés, situés au sud-ouest de la rue des Roses;
- 2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, à préparer l'acte d'échange afin de compléter la transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-15

### Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres au cours de l'année 1995;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

Adopté

95-16

### Mandat des analyses de laboratoire

ATTENDU la mise en service du système de traitement du secteur Norbert;

ATTENDU que des échantillons, à l'entrée et à la sortie du système de traitement, devront être analysés afin de s'assurer d'un rendement optimum ainsi que le respect des critères de rejet vers le cours d'eau;

ATTENDU le prix soumis par Pluritec Laboratoire ltée, soit 2 231,24 \$ taxes incluses;

ATTENDU que Pluritec Laboratoire ltée est accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Faune;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la SQAE défraie jusqu'à 2 150 \$ plus taxes pour les coûts des analyses de laboratoire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE le laboratoire Pluritec Laboratoire ltée soit mandaté pour la réalisation des analyses de la mise en service de la SQAE dans le cadre du projet d'assainissement des eaux de notre municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-418 - Réseau d'égout - analyses de laboratoire.

Adopté

95-17

### Opération cadastrale - lot 526-13

ATTENDU la requête effectuée par Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 3 octobre 1994 concernant le lot 526-13 propriété de Monsieur Camille Ross et Madame Estelle Simon;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12-316 étant la subdivision 526-13.

Adopté

95-18

### Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 314 par le Conseil municipal le 10 mai 1993 relatif à un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU le Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap qui offre aux résidents une subvention pour l'implantation de systèmes de captage;

ATTENDU le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 1994 du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994.

Adopté

95-19

### Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 10 novembre 1994 du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

95-20

### Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RENOUELER la cotisation annuelle pour 1995 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de 175 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

95-21

### Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec et Henri Bourgeois au coût approximatif de 350 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

95-22

### Modification au règlement numéro 333

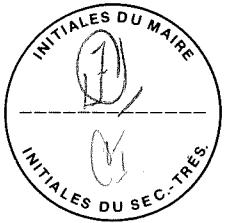
ATTENDU le règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'article 488 du Code municipal qui permet de modifier, par une résolution, un règlement avant qu'il ne soit approuvé par le ministre des Affaires municipales pourvu que les modifications n'aient pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 333 adopté par le conseil municipal le 25 avril 1994 :

1° Par le remplacement de l'article 2 par le suivant :

ARTICLE 2 Pour les fins du présent règlement, le



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 722 000 \$. Pour se procurer cette somme, le conseil approprie, à même le surplus accumulé du fonds d'administration, une somme de 516 600 \$. Quant au solde, soit la somme de 1 205 400 \$, le conseil est autorisé à se la procurer au moyen d'un emprunt par billets, remboursable sur une période de 20 ans.

2° Par le remplacement de l'article 8 par le suivant :

ARTICLE 8 Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du liséré tracé au plan produit en annexe "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

3° Par la suppression de l'article 10.

Adopté

95-23

Avis de motion - Règlement numéro 351

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour déléguer au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-3, 95-5, 95,8, 95-10, 95-12, 95-15, 95-16, 95-19 à 95-22.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière adjointe


95-24

Levée de l'assemblée

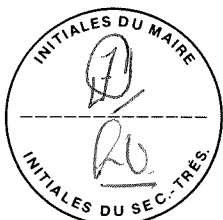
A 8:15 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
.....  
CHRISTIANE ISABELLE  
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 10 janvier 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 10 janvier 1995 à 20  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Danielle Gélinas Dumont agit à titre de secrétaire  
de l'assemblée.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renon-  
cent à l'avis de convocation.

95-25

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire de l'assemblée;

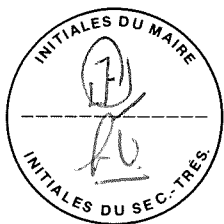
Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et  
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 10 JANVIER 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Modification temporaire à l'organigramme et compen-  
sations financières
- 6- PAROLE A LA SALLE
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-26

Modification temporaire à l'organigramme et compensations  
financières

ATTENDU l'absence prolongée du directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Marcel Milot;

ATTENDU l'effort supplémentaire requis de l'ensemble des cadres;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette directeur général par intérim;
- 2- DE NOMMER Madame Line Veillette secrétaire-trésorière par intérim;
- 3- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier directeur des travaux publics par intérim;
- 4- D'ACCORDER aux cadres suivants : Fernand Veillette, Line Veillette, Jean Mercier, Carole Chevalier et Christiane Isabelle, une compensation totale de 5 500 \$ laquelle sera répartie selon la formule souhaitée par le conseil;
- 5- DE RETENIR l'organigramme en annexe comme étant celui qui prévaut jusqu'au retour de Monsieur Marcel Milot.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-26.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière adjointe

95-27

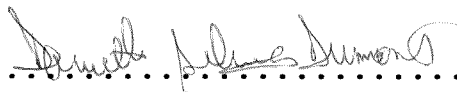
Levée de l'assemblée

A 20:40 heures

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
.....  
DANIELLE G. DUMONT  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 janvier 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 janvier 1995 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par inté-  
rim, est aussi présente.

95-28

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger  
Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que  
modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 JANVIER 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion - Règlement numéro 352
- 8- Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un  
programme de revitalisation en vue de favoriser, au  
moyen de subventions, la construction résidentielle  
et la rénovation résidentielle sur le territoire de  
Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Adoption du règlement numéro 351 - Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses
- 10- Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 11- Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire
- 12- Acquisition d'une partie du lot numéro 104 pour fins de rue
- 13- Travaux d'infrastructures sur la 9<sup>e</sup> Rue
- 14- CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-456
- 15- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Demande de dérogation mineure DM-12 - Monsieur Lionel Massicotte
- 17- Rapport des permis pour le mois de décembre 1994
- 18- Vestiaires mobiles
- 19- VARIA
  - 19.1- Acquisition de lots donnant sur la 9<sup>e</sup> Rue
  - 19.2- Vente d'un terrain dans le parc industriel
  - 19.3- Modification au plan d'urbanisme - Monsieur Laurier Gélinas
  - 19.4- Acquisition d'une servitude permanente pour l'entretien du cours d'eau St-Pierre
  - 19.5- Don au Club de l'Amitié
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

95-29

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et 10 janvier 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-30

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>e</sup> au 15 janvier 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-31

Avis de motion - Règlement numéro 352

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la mise en forme de rue, la pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 9<sup>e</sup> Rue, ainsi que la construction de murets décoratifs et l'aménagement des espaces verts.

Adopté

95-32

Adoption du règlement numéro 344 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 344.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 344

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

.....

**ATTENDU** que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap;

**ATTENDU** l'article 1009 du Code municipal qui permet d'accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 janvier 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### ARTICLE 1

#### APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur une partie du territoire ainsi que la rénovation résidentielle sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, après son entrée en vigueur.

### ARTICLE 2

#### DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE RETENU

Pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles, celles-ci doivent être érigées sur des unités où tous les services municipaux (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, bordures de rue et pavage) sont offerts ou disponibles en date de la demande de subvention.

Pour la rénovation résidentielle, le périmètre est constitué de tout le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

### ARTICLE 3

#### ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, toute personne doit :

- 1° avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal ou du directeur des travaux publics de la Municipalité;
- 2° signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
- 3° dans le cas de rénovations résidentielles, l'immeuble devra avoir été construit avant 1985.

### ARTICLE 4

#### SUBVENTION DE TAXES

La municipalité accorde une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles, soit, les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 ainsi que la rénovation résidentielle pour une valeur de 5 000 \$ et plus d'augmentation d'évaluation sur les immeubles construits avant 1985.

Cette subvention de taxes est égale aux sommes suivantes :

- 1° pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

- 2° pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante pourcent (50%) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.
- 3° pour les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles, le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 2 000 \$ par immeuble inscrit à ce programme.

Pour les rénovations résidentielles augmentant de 5 000 \$ et plus l'évaluation pour les immeubles construits avant 1985, le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 1 000 \$ par immeuble inscrit à ce programme.

### **ARTICLE 5    CONTESTATION**

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention de taxes, en vertu de ce règlement est contestée, la subvention de taxes n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

### **ARTICLE 6    RESTRICTION**

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenu, les subventions de taxes prévues à l'article 4 ne sont versées que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (baux ou lettres) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

**ARTICLE 7** Le présent règlement de revitalisation prendra fin le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

**ARTICLE 8** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

L'avis public d'adoption  
a été donné le

Frédéric Prescott  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

Christiane Isabelle  
CHRISTIANE ISABELLE  
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Adopté

95-33

Adoption du règlement numéro 351 - Pour déléguer au direc-  
teur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'auto-  
riser des dépenses

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean  
et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 351.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 351

Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses.

.....

**ATTENDU** les dispositions de l'article 961.1 du Code  
municipal;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a  
été donné à la séance du conseil tenue le 9 janvier 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Con-  
seil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit  
Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi  
qu'il suit, savoir : -

ARTICLE 1                    CHAMP DE COMPÉTENCE

Le présent règlement délègue au directeur  
général et au secrétaire-trésorier, ou à  
leurs représentants par intérim, le pouvoir  
d'autoriser des dépenses et de passer des  
contrats en conséquence au nom de la muni-  
cipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

- a) Le directeur général, ou son représen-  
tant par intérim, pourra autoriser des  
dépenses concernant les activités re-  
latives au transport, à l'hygiène du  
milieu, à l'urbanisme et aux loisirs et  
culture à l'exception de la rémunéra-  
tion des employés et des contributions  
de l'employeur;
- b) Le secrétaire-trésorier, ou son repré-  
sentant par intérim, pourra autoriser  
des dépenses pour tous postes budgétai-  
res non autrement déléguées au direc-  
teur général.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### ARTICLE 2 MONTANT DE LA DÉLÉGATION

La limite monétaire maximale annuelle du pouvoir d'autoriser des dépenses ainsi délégué correspond aux montants des dépenses figurant à chacun des postes budgétaires du budget initial ou modifié de la municipalité pour l'année en cours.

### ARTICLE 3 DÉPENSES NON ADMISSIBLES À LA DÉLÉGATION

- a) Toute dépense qui requiert l'approbation du ministre des Affaires municipales en vertu des dispositions du Code municipal;
- b) Toute dépense qui résulte de l'adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres fait par voie d'invitation ou par voie de soumission publique;
- c) Toute dépense qui engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au delà de l'exercice en cours.

### ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

Une autorisation de dépenses accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide :

- a) faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants;
- b) faire l'objet d'un rapport que le directeur général et le secrétaire-trésorier transmettent au conseil, à la première séance régulière tenue après l'expiration d'un délai de cinq jours suivant l'autorisation.

### ARTICLE 5 ABROGATION


Le présent règlement abroge à toute fins que de droits le règlement numéro 280.

### ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
CHRISTIANE ISABELLE  
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-34

### Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU la reprise des opérations de la Société protectrice des animaux de la Mauricie;

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. pour l'année 1995;

ATTENDU leur demande à l'effet que la municipalité finance l'envoi postal des avis de renouvellement de licences aux propriétaires résidents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, ce qui représente approximativement une somme de 200 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer l'entente avec la S.P.A.M. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.
- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à défrayer le montant nécessaire (approximativement 200 \$) à l'envoi postal des avis de renouvellement de licences aux contribuables résidents sur le territoire de la municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-499 (urbanisme - autres dépenses).

Adopté

95-35

### Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire se terminant le 27 mars prochain;

ATTENDU qu'un devis a été préparé à cet effet;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à aller en appel d'offres publics pour le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire, par publication dans l'Hebdo Journal.

Adopté

95-36

### Acquisition d'une partie du lot numéro 104 pour fins de rue

ATTENDU la nécessité d'acquérir une partie du lot numéro 104 pour le prolongement des travaux d'infrastructures sur la 6<sup>e</sup> Rue;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR de Messieurs Jean Guilbault, Rénald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, la parcelle 3 du lot 104-P telle que montrée sur le plan numéro 11329 préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1994;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

95-37

### Travaux d'infrastructures sur la 9<sup>e</sup> Rue

ATTENDU que des travaux d'infrastructures ont été partiellement réalisés en 1984 et 1987 sur une partie de la 9<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU la phase 2 prévue qui permet de parachever les travaux afin de relier les secteurs St-Malo ouest et Village;

ATTENDU le règlement numéro 285, adopté par le conseil municipal en 1992, qui prévoit la participation financière des promoteurs à 100% des coûts des infrastructures des nouveaux développements domiciliaires;

ATTENDU que les travaux prévus sur la 9<sup>e</sup> Rue permettront de compléter des infrastructures commencées avant l'adoption du règlement numéro 285;

ATTENDU que pour effectuer ces travaux, la municipalité devra procéder par règlement d'emprunt afin d'en financer le coût;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à préparer un calendrier des procédures visant la complétion de ces travaux d'infrastructures;
- 2- DE PRÉVOIR le financement des travaux par un règlement d'emprunt financé à 10% par les promoteurs et à 90% par les riverains.

Adopté

95-38

### CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-456

ATTENDU la demande de Monsieur Clément Leclerc;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Clément Leclerc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-39

### Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-01 tenue le 17 janvier 1995;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-40

### Demande de dérogation mineure DM-12 - Monsieur Lionel Massicotte

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Lionel Massicotte visant à annuler la marge de recul du bâtiment secondaire (remise) qui empiète sur la limite de propriété, laquelle sépare le 1100, 1<sup>re</sup> Avenue et le 50-52, 9<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion la demande de Monsieur Lionel Massicotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le bâtiment ne peut être agrandi et que s'il est démoli ou incendié, il devra être reconstruit selon la réglementation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-12 de Monsieur Lionel Massicotte.

Adopté

95-41

### Rapport des permis pour le mois de décembre 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1994 pour une valeur estimée de 106 800 \$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 70 000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1994.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-42

### Vestiaires mobiles

ATTENDU le nombre de locations pour nos salles de réceptions de plus en plus important;

ATTENDU le besoin d'accommoder nos locataires en équipement;

ATTENDU les prix demandés à 2 soumissionnaires, soit : Buromax et Papeterie Mauricienne;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER 3 vestiaires mobiles chez Buromax, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 748,68 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (fonds de dépenses en immobilisations).

Adopté

95-43

### Acquisition de lots donnant sur la 9<sup>e</sup> Rue

ATTENDU l'article 14.2 du Code municipal qui permet à une municipalité de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

ATTENDU les infrastructures de services qui seront complétées sur la 9<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU le désir du conseil de conserver des espaces verts dans le but de hausser l'aspect esthétique sur l'ensemble du territoire;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer les lettres d'entente nécessaires avec les propriétaires actuels ou éventuels des lots donnant sur la 9<sup>e</sup> Rue.

Adopté

95-44

### Vente d'un terrain dans le parc industriel

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à \* Trivigest enr. une partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 17 janvier 1995 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 7410.90m<sup>2</sup> au prix global de 15 000 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Claude Boucher, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

\*

MM. Daniel Mercier, Daniel Croteau et Dominic Croteau, ces derniers faisant également affaires pour les fins des présentes sous le nom et raison sociale de : Trivigest enr.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-45

### Modification au plan d'urbanisme - Monsieur Laurier Géli- nas

ATTENDU la modification apportée à la réglementation d'urbanisme suite à la demande de Monsieur Laurier Gélinas;

ATTENDU la politique de la municipalité de recouvrer des demandeurs, le coût des modifications à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que le coût des procédures nécessaires à cette modification se chiffre à un montant de 1 618,37 \$ et que de ce montant, une somme de 1 000 \$ a déjà été perçue de Monsieur Gélinas;

ATTENDU que la modification apportée dans le présent cas peut bénéficier à quatre ou cinq autres propriétaires;

ATTENDU la demande de Monsieur Laurier Gélinas de ne payer qu'une partie des coûts relatifs à cette modification compte tenu que d'autres pourront en bénéficier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE RÉDUIRE la facturation totale de Monsieur Laurier Gélinas à un montant de 800 \$;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 200 \$ afin de rembourser le trop perçu lors de l'acompte initial;
- 3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à annuler le solde à recevoir, soit un montant de 618,37 \$, de la facturation diverse.

Adopté

95-46

### Acquisition d'une servitude permanente pour l'entretien du cours d'eau St-Pierre

ATTENDU les travaux de creusage du cours d'eau St-Pierre prévus en vertu du règlement numéro 333, lequel a fait l'objet d'un protocole d'entente dans le programme d'infrastructures Canada/Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'acquérir une servitude permanente des propriétaires riverains du cours d'eau afin de procéder au creusage et à l'entretien de celui-ci;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer une entente avec Jesco Futur inc., Messieurs Daniel Corbin et Laurent Corbin, afin que la municipalité se porte acquéreur, par acte notarié, d'une servitude permanente sur leur propriété respective adjacente au cours d'eau St-Pierre;
- 2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents nécessaires à ces transactions, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-47

#### Don au Club de l'Amitié

ATTENDU que le Club de l'Amitié de Ste-Marthe célèbre cette année son 20<sup>e</sup> Anniversaire d'existence;

ATTENDU le travail effectué par cette organisation à la salle Félix-Leclerc pendant la période des Fêtes;

ATTENDU que le Club de l'Amitié a eu des dépenses imprévues, dû à des consultations juridiques;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ALLOUER au Club de l'Amitié de Ste-Marthe, un montant de 1 500 \$ réparti comme suit : 900 \$ pour les activités spéciales du 20<sup>e</sup> Anniversaire, 456 \$ pour la consultation juridique et 144 \$ pour les décorations de Noël;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres activités culturelles).

Adopté

#### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-32, 95-34 à 95-37, 95-42, 95-43 et 95-47.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-48

#### Levée de l'assemblée

A 20:10 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 30 janvier 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 30 janvier 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

### AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs:

Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 30 janvier 1995 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Règlement numéro 333 - Adjudication du contrat et prolongement du délai de la durée des travaux
- 6- Approbation du projet de règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 7- Avis de motion - Règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- PAROLE A LA SALLE
- 9- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1995.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

95-49

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

95-50

Approbation du projet de règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 353 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification est rendue nécessaire dans le cadre d'un projet de développement de la 9<sup>e</sup> Rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 353 concernant des modifications au règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263;
- 2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 30 janvier au 3 mars 1995;
- 3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 27 février 1995 à 19:00 à la salle du conseil à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'Hôtel municipal de Sainte-Marthe-du-Cap au 1001  
rang St-Malo.

Adopté

95-51

### Règlement numéro 333 - Adjudication du contrat et prolongement du délai de la durée des travaux

ATTENDU les demandes de soumissions concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU que dix entrepreneurs ont présenté une soumission pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que des soumissions reçues, les trois plus basses ont été analysées et jugées conformes par la firme de Consultants VFP inc. et le service technique de la municipalité;

ATTENDU l'article 3.0 de la section "E" (clauses administratives particulières) du devis concernant la durée des travaux qui prévoit que l'exécution des travaux doit s'étendre sur une durée maximum de 15 semaines après la date d'adjudication du contrat;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Sintra inc. (Centre du Québec), le contrat au montant de 1 437 950 ,27 \$ taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire, pour l'exécution des travaux prévus en vertu du règlement numéro 333;
- 2- DE MODIFIER l'article 3.0 de la section "E" (clauses administratives particulières) du devis afin qu'il se lise comme suit : L'entrepreneur doit procéder avec diligence et établir son programme des travaux de manière à ce que l'exécution des travaux soit complétée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1995;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat et tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-52

### Avis de motion - Règlement numéro 353 - Pour modifier le règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure le règlement numéro 353 pour modifier le règlement numéro 310 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 353 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

No de résolution  
ou annotation

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par  
intérim, certifie que la Municipalité dispose des cré-  
dits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est  
projetée au point à caractère financier, soit la réso-  
lution numéro 95-51.

*Line Veillette*

Secrétaire-trésorière par intérim

95-53

Levée de l'assemblée

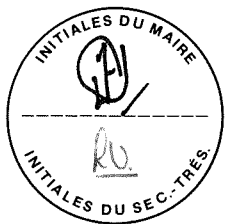
A 19:45 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle  
Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit  
levée.

Adopté

*F. Prescott*  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

*Line Veillette*  
.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 février 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 février 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Laurent Pontbriand  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

95-54

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 347
- 9- Règlement numéro 333 - Modification
- 10- Règlement numéro 333 - Engagement d'un laboratoire d'analyses et d'essais de sol
- 11- Législation - Vacance au poste de conseiller du district St-Malo Est



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 12- Transport - Acquisition de lots pour fins de rues
- 13- Infrastructures - Convention à intervenir entre le Domaine Brou-Mont inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 579-56 et 579-57
- 16- VARIA
  - 16.1- Urbansime - Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 17- Dépôt de document
- 18- PAROLE À LA SALLE
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

95-55 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 et du 30 janvier 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-56 Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1995.

Adopté

95-57 Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement. (Voir liste page 3149)

Adopté

95-58 Avis de motion - Règlement numéro 347

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 347 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-59

### Règlement numéro 333 - Modification

ATTENDU l'article 1076 du Code municipal qui permet à une municipalité de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU la volonté du Conseil de permettre aux propriétaires, obligés par le règlement numéro 333, d'exempter leur immeuble de la compensation prévue en payant, avant le financement initial, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la compensation ainsi exigée sur son immeuble, le tout conformément à l'article 1072.1 du Code municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 333 par l'ajout de l'article suivant :

ARTICLE 8a Il est loisible à tout propriétaire de payer la moitié ou le plein montant de la quote-part afférente à son immeuble en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le présent règlement sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

Adopté

95-60

### Règlement numéro 333 - Engagement d'un laboratoire d'analyses et d'essais de sol

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire d'analyses et d'essais de sol afin d'assurer un contrôle de la qualité lors de la construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU qu'il y a trois laboratoires spécialisés dans la région, soit : Laboratoire de services spécialisés MBF ltée, Laboratoire Laviolette inc. et Laboratoire Shermont inc., et que tous trois demandent les mêmes taux pour les mêmes services;

ATTENDU que Laboratoire Laviolette inc. a déjà effectué l'étude géotechnique et les recommandations concernant les travaux de réfection de la structure des rues en date du 22 décembre 1994;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RETENIR les services de Laboratoire Laviolette inc. pour effectuer les essais nécessaires au contrôle de la qualité des ouvrages prévus en vertu du règlement numéro 333, et ce, à la demande de l'ingénieur affecté à la surveillance des travaux.

Adopté

95-61

### Législation - Vacance au poste de conseiller du district St-Malo Est

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Normand Monaghan, conseiller au district St-Malo Est, datée du 2 février 1995;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) qui permet au conseil d'une municipalité de ne pas décréter d'élection partielle lorsqu'une vacance survient au poste d'un conseiller dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU que le mandat de Monsieur Monaghan devait se terminer dans neuf mois, c'est-à-dire en date du 5 novembre 1995, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière;

ATTENDU l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) qui prévoit que la vacance d'un poste de conseiller dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de l'élection régulière;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NE PAS DÉCRÉTER d'élection partielle au district St-Malo Est et d'attendre la date du scrutin de l'élection régulière pour combler la vacance.

Adopté

95-62

### Transport - Acquisition de lots pour fins de rues

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 9001-2451 Québec inc. et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan des lots et les projets d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures des rues Loraine, Christian, des Prés Verts et Joane;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-HUIT (528-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de 9001-2451 Québec Inc.;
- 2- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-NEUF (529-1) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Monsieur Gaston Girard;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer les contrats notariés et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 5- DE RESCINDER les résolutions numéros 95-13 et 94-374.

Adopté

95-63

### Infrastructures - Convention à intervenir entre la Municipalité et le Domaine Brou-Mont inc.

ATTENDU les travaux d'infrastructures réalisés à ce jour sur la 14<sup>e</sup> Rue (la construction des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, la mise en forme de rue, son pavage et la pose de bordures);

ATTENDU la demande faite par Domaine Brou-Mont inc. afin que la Municipalité procède à l'acquisition des infrastructures et de l'assiette de rue au moyen d'un règlement d'emprunt municipal;

ATTENDU que la Municipalité désire acquérir de Domaine Brou-Mont inc. une partie du lot P-93 située à l'intérieur des limites du futur terrain de golf et désignée par la cote "E" sur le plan ci-annexé;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le projet de convention ci-annexé entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Domaine Brou-Mont inc.;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer la convention avec Domaine Brou-Mont inc.

Adopté

95-64

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-02 tenue le 28 janvier 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

95-65

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 579-56 et 579-57

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 1995 concernant les lots 579-56 propriété de Monsieur Yves Dugré et 579-57 propriété de Monsieur Royal Maynard;

ATTENDU la vérification faite par le directeur général par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11870 étant les subdivisions 579-56 et 579-57.

Adopté

95-66

Urbanisme - Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU le règlement numéro 275 de la municipalité relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil de la municipalité;

ATTENDU la démission, en date du 2 février 1995, de Monsieur Normand Monaghan de son poste de conseiller municipal et, par le fait même, de son mandat au sein du comité consultatif;

ATTENDU que le mandat des représentants de la municipalité prend fin en mars 1996;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand au siège numéro 4 pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour la durée restante du mandat de deux ans se terminant le 11 mars 1996.

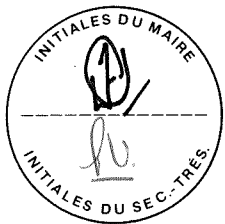
Adopté

Dépôt de document

Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Normand Monaghan au poste de conseiller du secteur St-Malo Est.

Administration - Comptes (suite)

10166	Entretien M.C. enr.	1 438,11
10167	Comité sectoriel des Prairies	1 000,00
10168	Déneigement Pierre	150,00
10169	Municipalité de Sainte-Marthe	9 754,45
10170	Trust Général du Canada	3 612,94
10171	Ministre du Revenu	10 635,09
10172	Receveur Général du Canada	9 389,23
10173	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
10174	S.C.F.P.	221,24
10175	Roger Courteau	110,00
10176	Guy Veillette	110,00
10177	James Poirier	110,00
10178	Dany Pronovost	110,00
10179	Yvan Dumas	110,00
10180	Ronald Houle	110,00
10181	Association des communicateurs	175,00
10182	Hydro-Québec	3 356,27
10183	Bell Canada	56,44
10184	Frédéric Prescott	215,58



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

10185	Entretien M.C. enr.	1	312,76
10186	Hydro-Québec	7	780,61
10187	Bell mobilité cellulaire		40,51
10188	Gaston Girard	21	789,00
10189	La cie d'ass. Continental du Canada		500,00
10190	Commcorp		388,99
10191	Carnaval Ste-Marthe		516,00
10192	Déneigement Pierre		150,00
10193	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	1	500,00
10194	Ville du Cap	1	057,57
10195	M.R.C. de Francheville	33	839,97
10196	Municipalité de Ste-Marthe	17	538,45
10197	Richard Dufresne		70,50
10198	Déneigement Pierre		150,00
10199	Hydro-Québec	1	316,52
10200	Bell Canada		433,10
10201	Mme Pierrette Farrier		130,20
10202	Louis Dubois		100,15
10203	ANNULÉ		
10204	Clôtures Cambrek inc.	20	111,64
10205	Hydro-Québec		484,31
10206	Jules Milette inc.	7	877,86
10207	Hydro-Québec		540,03
10208	Déneigement Pierre		150,00
10209	Entretien M.C. enr.	1	341,25
10210	Ministre des Finances		14,00
10211	Municipalité de Ste-Marthe	11	145,01
10212	Mme Françoise Champoux		272,50
10213	M. Frédéric Prescott		<u>265,94</u>

TOTAL : 171 961,02

Comptes à payer au 31 janvier 1995

10214	Autobus Bell Horizon inc.		284,88
10215	Alex Coulombe ltée		147,91
10216	Buromax inc.		325,81
10217	Belitec inc.		85,00
10218	Bernier & Crépeau		95,67
10219	Centre de décoration Paré inc.		40,51
10220	Clément & Frère ltée		655,24
10221	Canadian Tire		158,29
10222	Contrair		179,48
10223	Électricité A.C.A. inc.		632,44
10224	Guillevin International inc.	2	501,59
10225	Garage Charest & Frères inc.		143,40
10226	Henri Bourgeois inc.		137,47
10227	Hymec inc.		152,88
10228	Launier ltée		43,08
10229	L'Hebdo Journal		336,17
10230	Le Nouvelliste		382,89
10231	Les Publications CCH/FM ltée		142,44
10232	Les Pétroles Irving inc.		228,71
10233	Les Constructions et Pavages Maskimo		285,89
10234	McKerlie-Millen (Québec) inc.		642,23
10235	Mines Seleine inc.	9	055,43
10236	Matteau Électronique inc.		71,18
10237	Oxygène Val-Mauricie		119,92
10238	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.		49,58
10239	P.A. Thibeault ltée		73,22
10240	Poste d'essence Ste-Marthe enr.		855,02
10241	Quévis inc.		113,0-
10242	Québec Linge		95,58
10243	RPM Tech inc.		295,29
10244	Robert Delisle inc.		32,67





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10245	R.T. Spécialités	36,72
10246	Remise 2000 enr.	197,58
10247	RDS Radio inc.	50,82
10248	Shell Canada ltée	159,00
10249	Serrurier du Cap inc.	29,06
10250	Simard Beaudry inc.	385,86
10251	Spécialités Pierre Martin inc.	39,66
10252	Westburne Québec	66,78
10253	Wilson & Lafleur	179,22
10254	CEDIC	6 992,00
10255	Corporation du tourisme	125,00
10256	Municipalité de Champlain	7 481,77
10257	SQAE	260,69
10258	Lionel Gélinas	980,00
10259	Bonaventure communications	1 223,88
10260	Réseau CP Rail	11,40
10261	Centre de pianos et d'orgues	80,91
10262	J.B. Deschamps inc.	2 452,09
10263	Jean-Paul Deshaies inc.	447,38
10264	MBS Service inc.	34,64
10265	Dicom express	94,22
10266	Electricité ACA inc.	585,73
10267	General Bearing service inc.	13,33
10268	Gravier Mont-Carmel inc.	6 133,80
10269	Launier ltée	1 377,80
10270	Larose & fils	1 389,79
10271	Matériaux Les Rives inc.	508,82
10272	Morin & Frères inc.	54,28
10273	Pluritec laboratoire ltée	102,56
10274	RPM Tech inc.	2 339,91
10275	Remise 2000 enr.	188,21
10276	Sécurité plus	376,00
10277	Sani Mobile	381,18
10278	Oxygène St-Maurice ltée	533,00
10279	Shell Canada ltée	342,48
10280	Spécialités Hydrauliques 03 inc.	56,98

TOTAL : 54 075,43

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-57, 95-60 et 95-63.

*Line Veillette*

Secrétaire-trésorière par intérim

95-67

Levée de l'assemblée

A 20:20 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SECRÉTAIRE-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 février 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 février 1995 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général, sont aussi présents.

### AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 février 1995 à 19:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
  - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 353
  - 5.3- Pause
    - \* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- \* pour complément d'information
- \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires

### 5.4- Période des questions et commentaires

- \* Procédure à suivre
  - \* le participant se lève
  - \* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
    - \* à titre personnel
    - \* au nom de l'organisme qu'il représente
  - \* le conseil enregistre ses interventions

### 5.5- Adoption du règlement numéro 353

### 5.6- Clôture de l'assemblée publique de consultation

### 6- Levée de l'assemblée

N.B.: La session spéciale sera suivie de la session régulière

DONNÉ ce 24<sup>e</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

.....*Rivie Veillette*.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

.....*Rivie Veillette*.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

95-68

#### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

95-69

#### Adoption du règlement numéro 353 - Modifiant le règlement de zonage numéro 310

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 353.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-70

Levée de l'assemblée

A 19:30 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 février 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 février 1995  
à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à la-  
quelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par inté-  
rim, est aussi présente.

95-71

### Adoption de l'ordre du jour

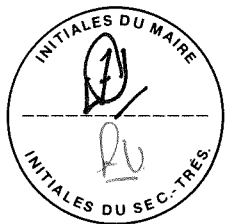
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis  
Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel  
que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 FÉVRIER 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Règlement numéro 333 - Paiement à la firme d'ingé-  
nieurs
- 8- Administration - Renouvellement de la cotisation  
annuelle et paiement de l'assurance cautionnement  
et responsabilité professionnelle du secrétaire-  
trésorier pour l'année 1995;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Administration - Autorisation d'accès au coffret de sûreté de la municipalité
- 10- Administration - Demande au Ministère des Ressources naturelles
- 11- Transport - Acquisition et vente de parties de lots entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Monsieur Fernand Biron
- 12- Transport - Acquisition de parties du lot numéro 104 pour fins de rue
- 13- Urbanisme - Demande à la MRC de Francheville - Nomination d'un inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 533-15 (rue), 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2
- 15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1995
- 16- Récréo-touristique - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."
- 17- VARIA
  - 17.1- Transport - Échange de parties du lot numéro 428-P entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Stone Consolidated inc.
  - 17.2- Administration - Maintien de l'organigramme
  - 17.3- Administration - Modification de l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault
  - 17.4- Administration - Acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45 propriété de la Corporation Les Deux Rives
  - 17.5- Tourisme - Carte des attraits touristiques
- 18- PAROLE À LA SALLE
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

95-72

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 février 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-73

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 février 1995.

Adopté

95-74

### Règlement numéro 333 - Paiement à la firme d'ingénieurs

ATTENDU le compte reçu à ce jour de la firme Consultants VFP inc. au montant de 88 317,68 \$ taxes incluses;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ÉMETTRE un chèque tiré du compte de banque du fonds de dépenses en immobilisations au montant de 88 317,68 \$ à la firme Consultants VFP inc. en acompte des honoraires professionnels pour le projet du secteur St-Laurent;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses en immobilisations - règlement numéro 333).

Adopté

95-75

### Administration - Renouvellement de la cotisation annuelle et paiement de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier pour l'année 1995

ATTENDU la demande reçue le 8 février 1995 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation du secrétaire-trésorier à titre de membre de la Corporation pour l'année 1995 au coût de 250,70 \$ taxes incluses;

ATTENDU les avantages retirés d'une telle affiliation;

ATTENDU l'offre de la CSMQ de renouveler l'assurance cautionnement et responsabilité du secrétaire-trésorier pour une somme de 110 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUELER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité du secrétaire-trésorier à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1995;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-76

### Administration - Autorisation d'accès au coffret de sûreté de la municipalité

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER Madame Line Veillette à signer tous documents lui donnant accès au coffret de sûreté dont la municipalité dispose à la Banque Nationale du Canada.

Adopté

95-77

### Administration - Demande au Ministère des Ressources natu- relles

ATTENDU la demande de Monsieur Fernand Biron à l'effet de se porter acquéreur d'une partie du lot 534-12 située à l'arrière de ses propriétés;

ATTENDU que cette partie de lot a été acquise par la Municipalité en date du 11 mars 1985 du Ministère énergie et Ressources;

ATTENDU la mention spéciale incluse à l'acte de vente à l'effet que les parties convenaient que la vente était consentie pour fins municipales et que l'immeuble ne pouvait être vendu, cédé ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministre de l'Énergie et des Ressources aux conditions qu'il jugera bon de déterminer;

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur André Trempe du Ministère des Ressources naturelles datée du 7 février 1995 mentionnant que le Ministère est disposé à renoncer à la clause d'utilisation à des fins municipales inscrites à l'acte de vente du 11 mars 1985 pour une partie du lot 534;

ATTENDU que la compensation exigée pour cette renonciation est de 1 500 \$, à laquelle s'ajoute des frais d'administration de 200 \$, des frais d'enregistrement de 35 \$, la taxe sur les produits et services de 119 \$ et la taxe de vente provinciale de 118,24 \$ pour une somme totale de 1 972,24 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 1 972,24 \$ libellé à l'ordre du Ministère des Finances afin de payer la compensation exigée pour une déclaration de renonciation concernant une partie du lot 534;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Actifs immobilisés - Administration générale).

Adopté

95-78

### Transport - Acquisition et vente de parties de lots entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Monsieur Fernand Biron

ATTENDU la demande de Monsieur Fernand Biron à l'effet de se porter acquéreur d'une partie du lot 534-12 située à l'arrière de ses propriétés;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le développement domiciliaire prévu sur la rue Robert Biron;

ATTENDU le projet d'acte d'échange à intervenir entre Monsieur Fernand Biron et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Réjean Giroux, notaire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE CÉDER à Monsieur Fernand Biron un immeuble situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DOUZE du lot originaire numéro CINQ CENT TRENTE-QUATRE (534-12P) et plus spécifiquement délimité sur le plan ci-annexé par les lettres "H", "I", "J", "K" et "H" en contrepartie d'une somme de 1 972,24 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACQUÉRIR, pour une somme de 1 \$, un immeuble situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CINQ CENT TRENTE-TROIS (Ptie 533) de forme irrégulière et plus spécifiquement délimité sur le plan ci-annexé par les lettres "B", "C", "D" et "B";
- 3- QUE Monsieur Fernand Biron assume tous les frais inhérents aux présentes transactions;
- 4- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-79

### Transport - Acquisition de parties du lot numéro 104 pour fins de rue

ATTENDU la nécessité d'acquérir une partie du lot numéro 104 pour le prolongement des travaux d'infrastructures sur la 6<sup>e</sup> rue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR de Madame Marie-Paule Doucet Guilbault, la parcelle 3 du lot 104-P telle que montrée sur le plan numéro 11329, minute numéro 1552, préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1995;
- 2- D'ACQUÉRIR de Messieurs Jean Guilbault, Rénald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, une partie du lot numéro 104, telle que montrée sur le plan numéro 11329, minute numéro 1552, préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1995;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- DE CONFIER la rédaction des actes notariés à Me Robert Carrier;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 95-36.

Adopté

95-80

### Urbanisme - Demande à la MRC de Francheville - Nomination d'un inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Francheville est entré en vigueur en date du 21 septembre 1994;

ATTENDU qu'il est prévu dans le règlement que le Conseil de la MRC de Francheville nomme, pour chacun des territoires des municipalités constituant la MRC, les inspecteurs régionaux pour voir à l'administration de son règlement;

ATTENDU l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoit que le Conseil de la MRC peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un ou des fonctionnaires de celle-ci;

ATTENDU la résolution 94-08-0158 adoptée par la MRC de Francheville en date du 17 août 1994 désignant monsieur Jean Mercier comme inspecteur régional du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap afin qu'il exerce cette fonction pour l'application du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Francheville sur la localisation des usages et des équipements en matière de gestion des déchets;

ATTENDU la nécessité de nommer un inspecteur régional adjoint pouvant voir à l'administration du règlement de la MRC;

ATTENDU l'expérience de Monsieur Fernand Veillette en matière de réglementation relative à l'urbanisme et l'environnement ainsi que celle concernant les nuisances;

ATTENDU que pour être désigné inspecteur régional adjoint, le Conseil de la municipalité doit donner son consentement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette inspecteur municipal adjoint;
- 2- QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap consent à ce que Monsieur Fernand Veillette soit désigné par le Conseil de la MRC de Francheville selon les modalités administratives prévues au règlement de contrôle intérimaire pour la délivrance des permis sur son territoire;
- 3- DE DEMANDER à la MRC de Francheville d'adopter une résolution à l'effet de désigner Monsieur Fernand



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Veillette comme inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

- 4- DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au directeur général de la MRC de Francheville.

Adopté

95-81

Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 533-15 (rue), 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1994 concernant la création des lots 533-47 (rue), 534-12-1 et 534-12-2 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER les plans numéros 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-1 et 534-12-2, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue);
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 94-416.

Adopté

95-82

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1995

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 2 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1995 pour une valeur estimée de 10 538 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois janvier 1995.

Adopté

95-83

Récréo-touristique - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'avoir un représentant au sein du conseil d'administration de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc."

ATTENDU les règlements généraux de cet organisme qui prévoit la nomination d'une personne désignée par le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap au conseil d'administration;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Laurent Pontbriand à siéger au sein de "Les archers Le Mirador de Sainte-Marthe-du-Cap inc." pour un terme d'un an.

Adopté

95-84

### Transport - Échange de parties du lot numéro P428-A entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Stone Consolidated inc.

ATTENDU le projet de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour la construction d'une voie de contournement du parc industriel numéro 2, laquelle doit passer sur une partie du lot numéro P428-A, propriété de la compagnie Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro P428-A visée par le projet est située dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que l'emprise de la rue projetée corrige sensiblement l'assiette actuelle du rang St-Malo au niveau d'une partie du lot P428-A créant ainsi une partie excédentaire pour la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE DEMANDER à la compagnie Stone Consolidated inc. d'échanger une partie du lot P428-A, mieux délimitée sur le plan ci-joint par les lettres "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H", "J", "L", "M" et "N" contre une partie du lot P428-A propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, mieux délimitée sur le plan ci-joint par les lettres "T", "U", "V", "P", "H" et "T" et la soulte de 1 \$;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange afin de finaliser la transaction;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 95-12.

Adopté

95-85

### Administration - Maintien de l'organigramme

ATTENDU la résolution numéro 95-26 adoptée le 10 janvier 1995 qui modifiait l'organigramme de la Municipalité afin de pallier à l'absence prolongée de Monsieur Marcel Milot;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MAINTENIR l'organigramme adopté en date du 10 janvier 1995 jusqu'à ce qu'une résolution vienne le modifier.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-86

Administration - Modification à l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault

ATTENDU la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault en date du 26 août 1994;

ATTENDU que par cette lettre d'entente, la municipalité s'engageait à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongement des services sur la 6<sup>e</sup> rue (entre la 8<sup>e</sup> rue et la 6<sup>e</sup> rue);

ATTENDU la volonté de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, de spécifier dans la lettre que cet engagement de la part de la municipalité est indépendant du nom des propriétaires des lots adjacents au moment de la demande de prolongement de services;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE MODIFIER la lettre d'entente entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, signée en date du 26 août 1994 pour que l'engagement de la municipalité se lise comme suit :

"La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage à adopter un règlement d'emprunt lorsqu'il y aura prolongement des services sur la 6<sup>e</sup> rue sans égard du nom des propriétaires des lots adjacents au moment ou la demande de prolongement des services sera faite";

- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer cette modification à la lettre d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-87

Administration - Acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45 propriété de la Corporation "Les Deux Rives"

ATTENDU la volonté du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec de se départir de leur propriété, mieux connue sous le nom de Pavillon Dagenais, enregistrée sous le nom de Corporation "Les Deux Rives";

ATTENDU la résolution numéro 94-456 autorisant Monsieur Frédéric Prescott à signer une convention relative à l'acquisition d'une partie des lots numéros 40-1 et 45, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU les pourparlers entrepris entre Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, et Monsieur Jean Bourassa, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la possibilité, pour la municipalité, d'acquérir une partie des lots numéros 40-1 et 45;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, à négocier les termes d'une éventuelle acquisition par la municipalité d'une partie des lots 40-1 et 45, avec Monsieur Jean Bourassa du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adopté

95-88

Tourisme - Carte des attraits touristiques

ATTENDU la participation de la municipalité au sein du comité récréo-touristique du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU le projet du comité de publier une carte des attraits touristiques du Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU les avantages pour la municipalité d'utiliser cet outil de promotion et d'information touristique en collaboration avec les autres municipalités de la région;

ATTENDU que la contribution demandée comprend l'illustration des installations (rues, parcs, équipements), l'ajout des activités touristiques et de renseignements pratiques dans des tableaux, l'ajout des attraits touristiques, la participation à la distribution avec quantité garantie, une quantité de 1 000 cartes pour l'hôtel municipal, la distribution de la carte chez nos citoyens (publi-sac), la promotion à l'extérieur de la région et la promotion dans le réseau Info-centre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE PARTICIPER à la confection de la carte des attraits touristiques du Trois-Rivières Métropolitain;
- 2- DE VERSER la contribution de 759 \$ représentant la participation de la municipalité au prorata de la population des municipalités participantes;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-349 (Promotion des activités touristiques).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-74, 95-75, 95-77, 95-78, 95-84 et 95-88.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-89

Levée de l'assemblée

A 19:45 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FREDERIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRES. PAR INTERIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 mars 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 mars 1995 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim  
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par  
intérim, sont aussi présents.

95-90

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent  
Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption  
tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-  
trésorière par intérim - Immeubles à être vendus  
pour défaut du paiement des taxes



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Administration - Cours de formation sur la voirie locale
- 10- Législation - Allocation de départ
- 11- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Urbanisme - Nominations au comité consultatif d'urbanisme
- 13- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 73-69 à 73-74
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1995
- 15- Culture - Maîtrise du Cap
- 16- Récréo-touristique - Appui à la réglementation existante dans la zone 07
- 17- Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
- 18- Loisirs - Entretien hivernale 95-96
- 19- Loisirs - Félicitations au comité du Carnaval 1995
- 20- VARIA
  - 20.1- Administration - Vente de parties de rues - 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rue
  - 20.2- Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif
  - 20.3- Administration - Conciergerie et surveillance du complexe communautaire
  - 20.4- Loisirs - Location de la salle au Club Optimiste Ste-Marthe inc.
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

95-91

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 février 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-92

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 28 février 1995.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

95-93

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10281	Trust Général du Canada	3	181,92
10282	SCFP		189,18
10283	Comm. adm. régimes de retraite		479,80
10284	Receveur Général du Canada	7	289,56
10285	Ministre du Revenu	9	287,65
10286	MRC De Francheville	1	946,79
10287	Bernard Thibodeau		272,50
10288	Solange Dauphinais		50,00
10289	Roger Jean		176,20
10290	Déneigement Pierre		300,00
10291	Hydro-Québec	4	209,77
10292	Bell Mobilité Pagette		27,25
10293	Launier ltée		192,28
10294	Frédéric Prescott		178,62
10295	Entretien MC enr.	1	452,36
10296	Dufresne Richard		75,00
10297	Carnaval Ste-Marthe		174,00
10298	Gaston Girard	21	789,01
10299	Denise Faucher		58,48
10300	Colombe Hayes		50,00
10301	Lucienne Mineau		50,00
10302	Dorothée Toupin		50,00
10303	Lise Toupin		50,00
10304	Rosaria Vaillancourt		50,00
10305	Nicole Martel		50,00
10306	Déneigement Pierre		150,00
10307	Commcorp		378,32
10308	Pitney Bowes Leasing		368,54
10309	Bell Mobilité Cellulaire		34,57
10310	Bell Canada		263,03
10311	Hydro-Québec	6	227,82
10312	Hydro-Québec	1	408,49
10313	Chambre de Commerce du Cap		175,00
10314	Municipalité de Sainte-Marthe	14	529,98
10315	Techni FM (1991) enr.		227,17
10316	Municipalité de Sainte-Marthe		37,59
10317	Suzanne Guilbault & al		309,91
10318	Gaston Girard		49,53
10319	Dominique Laprise		15,82
10320	Normand Laquerre		18,14
10321	Jean-Guy Trépanier		258,82
10322	Succ. Louis Elliot		62,45
10323	Françoise Pratte		53,93
10324	Jean-Claude Lagacé		15,12
10325	Yvette Lagacé		18,92
10326	Jules Milette inc.	7	874,49
10327	Déneigement Pierre		150,00
10328	Petite caisse		193,37
10329	Entretien MC enr.		89,50
10330	Hydro-Québec		104,68
10331	Bell Canada		450,89
10332	Frédéric Prescott		212,22
10333	Roger Courteau		19,75
10334	Gestion Sabonarc inc.		449,39
10335	Entretien MC enr.	1	341,25
10336	Club Optimiste Ste-Marthe		132,00
10337	Déneigement Pierre		300,00
10338	Laurent Pontbriand		154,52
10339	Louis Dubois		197,91
10340	Richard Dufresne		103,22
10341	Danielle Gélinas Dumont		180,00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

10342	C.B. Communication	400,00
10343	Municipalité de Sainte-Marthe	11 889,55
10344	Chambre de Commerce du Cap	25,00
10345	Ministre des Finances	1 972,24
10346	Fondation Cooke inc.	25,00
10347	Carnaval Ste-Marthe	36,00
10348	Fondation Foyer Père Frédéric	50,00
10349	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	4 262,50
10350	Hydro-Québec	2 483,88
10351	Bell Mobilité Pagette	27,25
10352	Receveur Général du Canada	45,58
10353	CSST	<u>590,27</u>

TOTAL : 109 993,98

Comptes à payer au 28 février 1995

10354	Atelier d'usinage Gomex inc.	1 937,24
10355	Autobus Bell-Horizon inc.	712,20
10356	Atelier de réusinage G.B.	432,22
10357	Buromax inc.	1 219,96
10358	Belitec inc.	73,70
10359	Clément & Frère ltée	655,24
10360	Contrair	342,15
10361	Dynabec ltée	140,16
10362	Dicom express	25,06
10363	Électricité A.C.A. inc.	1 317,33
10364	Formules Municipales enr.	10,22
10365	Gravier Mont-Carmel inc.	1 195,12
10366	Guillevin International inc.	1 313,23
10367	Henri Bourgeois inc.	28,03
10368	Hymec inc.	799,95
10369	Imprimerie Vallières inc.	67,23
10370	Imprimerie Art Graphique inc.	427,33
10371	L'Hebdo Journal	673,76
10372	Les Cafés Populaires Henri enr.	81,32
10373	Les Pétroles Irving inc.	1 280,46
10374	Laboratoire Chi-Mic	131,05
10375	Morin & Frères inc.	232,76
10376	Mines Seleine inc.	1 780,66
10377	Mich-O-Tomobile	13,01
10378	Oxygène Val-Mauricie	143,88
10379	Pluritec Laboratoire ltée	197,14
10380	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	209,41
10381	Poste d'essence Ste-Marthe	550,30
10382	Papeterie Mauricienne des Récollets	548,91
10383	Quévis inc.	13,61
10384	Québec Linge MC	80,33
10385	RPM Tech inc.	915,72
10386	Remise 2000 enr.	224,58
10387	Sani-Marc inc.	101,28
10388	Sécurité Plus	109,91
10389	Shell Canada ltée	221,71
10390	Simard Beaudry inc.	66,85
10391	Sable des Forges inc.	129,85
10392	Vitrerie du Centre inc.	114,66
10393	Westburne Québec	273,47
10394	Municipalité de St-Louis-de-France	2 496,87
10395	Receveur Général du Canada	475,00
10396	Régie Inter. ass. eaux	2 597,00
10397	SQAE	5 558,19
10398	Société de l'Ass. automobile	3 375,00
10399	Lionel Gélinas	500,00
10400	Alarme Microcom	1 367,46



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

10401	Cap Excavation	4 202,92
10402	Fleuriste St-Alex	68,37
<del>10403</del>	Jean-Paul Deshaies inc.	133,22
10404	Joe Loue Tout	25,07
10405	Magazine Les Affaires	59,95
10406	MBS Service de roulements inc.	51,46
10407	Me Lyne Parent	412,87
10408	Regulvar inc.	<u>145,86</u>
TOTAL :		<u>40 260,24</u>

Adopté

95-94

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales reçue de la Municipalité régionale de Comté de Francheville le 14 février 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE MANDATER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 13 avril 1995 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

95-95

Administration - Cours de formation sur la voirie locale

ATTENDU le cours de formation sur la voirie locale offert par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec le 23 mars 1995 à l'Hôtel Le Baron de Trois-Rivières;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à participer à ce cours;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts d'inscriptions totalisant soixante-quinze dollars (75 \$) taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (frais de formation).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-96

### Législation - Allocation de départ

ATTENDU l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux concernant l'allocation de départ qu'une municipalité verse lorsqu'une personne cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite de élus municipaux;

ATTENDU la démission de Monsieur Normand Monaghan au cours du mois de février 1995;

ATTENDU le régime de retraite des élus de la municipalité constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux;

ATTENDU que Monsieur Normand Monaghan a accumulé plus de deux années de service créditées au régime de retraite;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER la somme de 406,64 \$ à Monsieur Normand Monaghan à titre d'allocation de départ;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-111 (Rémunération Conseil).

Adopté

95-97

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-03 tenue le 28 février 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-98

### Urbanisme - Nominations au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux ans et que cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution;

ATTENDU que le mandat des sièges impairs occupés par des résidents se termine en mars 1995;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Messieurs Claude Cossette, Réjean Despins et Gilles De La Fontaine sont intéressés à oeuvrer pour un second mandat;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes aux sièges mentionnés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant le 13 mars 1997 :

Siège no. 1 : M. Réjean Despins, résidant  
Siège no. 3 : M. Claude Cossette, résidant  
Siège no. 5 : M. Gilles De La Fontaine, résidant

Adopté

95-99

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 73-69 (rue), 73-70 à 73-73 et 73-74 (rue)

ATTENDU la nécessité d'enlever le caractère de rue des lots 73-31 et 73-39 (rues);

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 1995 concernant les lots 73-69 (rue), 73-72 et 73-74 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 73-70, 73-71 et 73-73 propriété de Ferme MCF Leclerc inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11910 étant les subdivisions 73-69 à 73-74.

Adopté

95-100

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1995

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 3 permis ont été émis au cours du mois de février 1995 pour une valeur estimée de 11 090 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1995.

Adopté

95-101

Culture - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;

ATTENDU que 19 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-102

Récréo-touristique - Appui à la réglementation existante  
de la zone 07

ATTENDU que depuis les 10 dernières années, seule la chasse à l'arc est autorisée dans la zone 07;

ATTENDU que la chasse à l'arc allie plaisir et sécurité, tout en maximisant les jours récréatifs en forêt;

ATTENDU que le nombre de chasseurs à l'arc augmente d'année en année;

ATTENDU que l'arc est reconnu comme beaucoup plus sécuritaire que toutes autres armes;

ATTENDU que la sécurité se doit d'être accentuée sur notre territoire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER aux instances concernées que l'arc demeure la seule arme de chasse permise pour la chasse au chevreuil dans la zone 07.

Adopté

95-103

Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1995;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de 6 750 \$ à titre de premier versement sur la subvention de 1995 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999 (dons au hockey mineur).

Adopté

95-104

Loisirs - Entretien hivernal 95-96

ATTENDU que quatre comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires, soit : St-Malo, des Prairies, Norbert et Guilbault;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER un montant de 2 000 \$ aux comités des secteurs St-Malo et Norbert pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires. La moitié versée en mars 95 et le dernier versement en septembre, le tout étant imputé aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-35-999 (patinoires).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-105

Loisirs - Félicitations au comité du Carnaval 1995

ATTENDU la 10<sup>e</sup> édition du carnaval de Ste-Marthe-du-Cap tenue du 17 au 26 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Hélène Richard, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette dixième édition couronnée de succès.

Adopté

95-106

Administration - Vente de parties de rues - 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> Rue

ATTENDU la volonté des propriétaires de Ferme M.C.F. Leclerc inc. de se porter acquéreur des bouts de rues 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rue;

ATTENDU que ces deux parties de rues sont considérées comme immeuble excédentaire par la municipalité;

ATTENDU la nécessité de rescinder la résolution numéro 94-403, laquelle ne correspond plus à la valeur de la transaction;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE CÉDER à Ferme M.C.F. Leclerc inc. une partie du lot 73-39 (rue) et une partie du lot 73-31 (rue) telles que démontrées sur le plan ci-annexé en contrepartie d'une somme de 500 \$;
- 2- D'ACCORDER une servitude permanente de passage sur une partie du lot 73-31 (rue) en faveur des propriétaires du lot 73-29, soient, Ferme M.C.F. Leclerc inc. telle que démontrée sur le plan ci-annexé;
- 3- QUE les frais d'arpentage, d'acte notarié et tout autre frais liés à cette cession soient à la charge de Ferme M.C.F. Leclerc inc.;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pouvant donner effet aux présentes.
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 94-403.

Adopté

Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-107

Administration - Conciergerie et surveillance du complexe  
communautaire

\* ATTENDU les dispositions de l'article 14.1 du Code municipal;

ATTENDU la nécessité en conciergerie et en surveillance du complexe communautaire;

ATTENDU que le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire vient à échéance le 25 mars 1995;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal le 11 février 1995;

ATTENDU que 7 entreprises ont soumis une offre dans le délai prescrit;

ATTENDU qu'une analyse de toutes les soumissions reçues a été effectuée conformément au devis;

\*  
Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE REFUSER la soumission de Service ménager Nettoie tout enr. étant donné sa non conformité au document d'appel d'offres;
- 2- D'OCTROYER le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire à Entretien M.C. enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq (5) ans, soit du 26 mars 1995 au 26 mars 2000 au prix forfaitaire de 685 \$ par semaine, taxes non incluses;
- 2- D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, conditionnellement à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté

95-108

Loisirs - Location de salle au Club Optimiste de Ste-Marthe

ATTENDU la soirée Casino tenue à la salle Félix-Leclerc samedi le 11 mars 1995 organisée par le Club Optimiste de Ste-Marthe;

ATTENDU que cette activité avait pour but d'amasser des fonds afin d'organiser des activités jeunesse dans la municipalité;

ATTENDU que le Club Optimiste est un organisme sans but lucratif;

ATTENDU leur demande d'aide afin que la municipalité commandite leur activité en défrayant le coût de location de salle se chiffrant à 200 \$ avant taxes;

Proposé par Laurent Pontbriand appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE CONTRIBUER à l'activité organisée par le Club Optimiste de Ste-Marthe, soit la soirée Casino, en défrayant le coût de location de la salle au montant de 200 \$ plus taxes.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-93 à 95-96, 95-101, 95-103, 95-104, 95-107 et 95-108.

*Line Veillette*

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière par intérim

95-109

Levée de l'assemblée

A 20:00 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

*F. Prescott*

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

*Line Veillette*

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 mars 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 mars 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-110

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 MARS 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1994
- 8- Administration - Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes
- 9- Administration - Vente de terrains excédentaires par voie de soumissions publiques



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Administration - Conciliation du solde en banque
- 11- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif
- 14- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33
- 16- Loisirs - Versement Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
- 17- VARIA
  - 17.1- Règlement numéro 333 - Paiement d'un fournisseur
  - 17.2- Loisirs et culture - Fête des bénévoles 1995
  - 17.3- Loisirs - Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux
  - 17.4- Loisirs - Demande de contributions supplémentaires par les comités de secteur
  - 17.5- Sécurité publique - Cours de formation
  - 17.6- Culture - Académie Les Estacades - Demande de contribution financière
  - 17.7- Administration - Mandat accordé au maire pour l'acquisition des lots numéros 40-1 et 45-P propriété de la Corporation Les Deux Rives
- 18- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 mars 1995 - Règlement numéro 353
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

95-111

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 mars 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-112

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15  
mars 1995.

Adopté

95-113

### Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exer- cice financier terminé le 31 décembre 1994

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault,  
Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comp-  
tables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Du-  
fresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rap-  
port financier et le rapport du vérificateur pour l'exer-  
cice terminé le 31 décembre 1994.

Adopté

95-114

### Administration - Engagement d'un notaire pour la prépara- tion d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes

ATTENDU les immeubles pour lesquelles la municipalité  
s'est portée adjudicataire lors de la vente pour taxes  
tenue en avril 1993 par la MRC de Francheville;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1043 du Code municipal,  
la municipalité deviendra propriétaire absolu de ces im-  
meubles si, dans les deux années qui suivent le jour de  
l'adjudication, l'immeuble adjugé n'a pas été racheté ou  
retrait;

ATTENDU que pour se conformer aux exigences du Code civil  
de la province de Québec, la municipalité doit faire ins-  
crire ces droits de propriété au bureau de la publication  
des droits de la circonscription foncière de Champlain;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont  
et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER la rédaction des actes notariés à Me Lyne  
Parent notaire, pour le transfert officiel des lots  
93-20, 93-30, 96-83 et 96-94;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et  
Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par  
intérim, à signer les actes notariés ou tous autres  
documents pouvant donner effet aux présentes, pour et  
au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-  
00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

95-115

### Administration - Vente de terrains excédentaires par voie de soumissions publiques

ATTENDU l'article 6.1.1 du Code municipal qui permet à une  
municipalité d'aliéner, à titre onéreux et lorsqu'elle  
n'en a plus besoin, ses biens par voie de soumissions  
publiques;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la liste ci-annexée des immeubles excédentaires appartenant à la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur général, à procéder à des appels d'offres par voie de soumissions publiques dans l'Hebdo Journal en date du 9 avril 1995 pour la vente des lots 73-36, 93-20, 93-30, 93-8, 96-83, 96-94, 103-408 et 103-478;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et information).

Adopté

95-116

### Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1995 soit adoptée.

Adopté

95-117

### Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1995 soit adoptée.

Adopté

95-118

### Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1995 soit adopté.

Adopté

95-119

### Administration - Acquisition d'un ordinateur portatif

ATTENDU que l'acquisition d'un ordinateur portatif est rendu nécessaire suite à l'informatisation grandissante des documents administratifs de la municipalité;

ATTENDU la demande de soumissions à cinq firmes spécialisées, soit : Concepta Systèmes informatiques, Centre Informatique Micromédica inc., Copie-X-press, Micro Age et Système D;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de la compagnie Système D, un ordinateur personnel portatif de marque EUROCOM, une imprimante de marque OLIVETTI ainsi qu'un modem-fax, un sac de transport et des piles (2) supplémentaires, au montant de 6 145 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (fonds de dépenses en immobilisations - administration générale).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-120

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 618,07 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

95-121

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1995 concernant les lots 90-27 à 90-33 propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1557 étant les subdivisions 90-27 à 90-33.

Adopté

95-122

Loisirs - Versement Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1994;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 21 000 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de 5 000 \$ à titre de subvention à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-55-999 (contribution au Baseball mineur)

Adopté

95-123

Règlement numéro 333 - Paiement d'un fournisseur

ATTENDU la facture reçue de Laboratoire Laviolette inc. au montant de 341,69 \$ concernant des honoraires de contrôle de la qualité de sols pour la période du 13 au 25 février 1995;

ATTENDU l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER au paiement de la facture de Laboratoire Laviolette inc. au montant de 341,69 \$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333)

Adopté

95-124

### Loisirs et culture - Fête des bénévoles 1995

ATTENDU que la municipalité remercie ses bénévoles d'une manière tangible une fois par année;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'APPORTER certaines modifications à l'organisation de cette fête que se tiendra le samedi 29 avril 1995;
- 2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1995 au montant de 3 700 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-720-90-999 (autres dépenses).

Adopté

95-125

### Loisirs - Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 26 juin 1995;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'EMBAUCHER les animateurs de 1994 selon le besoin pour le calendrier des terrains de jeux 1995 et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-50-111 et 02-701-50-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);
- 2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;
- 3- D'OCTROYER le budget d'opérations pour les terrains de jeux 1995 tel que prévu au poste budgétaire 02-701-50-999.

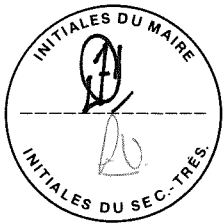
Adopté

95-126

### Loisirs - Demande de contributions supplémentaires par les comités de secteur

ATTENDU la demande du comité du secteur Norbert concernant une contribution supplémentaire compte tenu que les frais d'entretien et de surveillance de la patinoire ont nécessité des déboursés de l'ordre de 2 700 \$;

ATTENDU que le comité du secteur St-Malo a aussi déboursé des frais supplémentaires afin d'offrir un service adéquat aux résidents;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER une somme additionnelle de 700 \$ à chacun des comités de loisirs des secteurs Norbert et St-Malo afin de leur permettre d'équilibrer leurs opérations relatives aux patinoires pour la saison 1994-1995;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 (patinoire St-Malo) et 02-701-35-999 (patinoire Norbert).

Adopté

95-127

### Sécurité publique - Cours de formation

ATTENDU les cours de formation en sécurité civile offert par le CEGEP de Trois-Rivières;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'INSCRIRE Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, au cours de formation "Concepts de base en sécurité civile" offert par le CEGEP de Trois-Rivières;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 200 \$ ainsi que tous les frais inhérents à ce cours et d'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-160-00-419 (frais de formation) et 02-110-00-310 (frais de déplacements).

Adopté

95-128

### Culture - Académie Les Estacades - Demande de contribution financière

ATTENDU la soirée récompense organisée par l'Académie Les Estacades le 16 juin 1995;

ATTENDU que lors de cette soirée, des élèves de cette école seront récompensés pour leurs efforts fournis au cours de l'année scolaire dans diverses catégories et que des bourses d'étude leurs seront remises à cet effet;

ATTENDU que plusieurs élèves de L'Académie Les Estacades sont des résidents de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une contribution financière de 100 \$ à L'Académie Les Estacades pour sa soirée récompense du 16 juin 1995;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

95-129

### Administration - Mandat accordé au Maire pour l'acquisition des lots numéros 40-1 et 45-P, propriété de la Corporation Les Deux Rives

Attendu la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux de se départir de leur propriété située au 3441 rue Notre-Dame, mieux connu sous le nom de Pavillon Dagenais;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre que la municipalité a reçu concernant la possibilité d'acheter la bâtisse et la terre adjacente pour une somme représentant l'évaluation municipale du terrain, c'est-à-dire 57 800 \$;

ATTENDU que la municipalité est intéressée à acquérir la terre mais qu'aucun usage municipal ne pourrait être fait de la bâtisse, compte tenu de sa dimension et des sommes nécessaires à sa remise en état ou à sa démolition;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à négocier avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but d'acquérir une partie des lots numéros 40-1 et 45-P adjacents au Pavillon Dagenais, et ce pour une somme n'excédant pas 17 800 \$.

Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 mars 1995 - Règlement numéro 353

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Line Veillette, responsable du registre tenu le 20 mars 1995 en vue de l'approbation du règlement numéro 353 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 154.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 26.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 353 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce vingt-et-unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Responsable du registre

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-114, 95-115, 95-119, 95-120 et 95-122 à 95-129.

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-130

Levée de l'assemblée

A 20:45 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....*Frédéric Prescott*.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....*Line Veillette*.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Samedi le 1<sup>er</sup> Avril 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce samedi 1<sup>er</sup> avril 1995 à 11  
heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
LouisDubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Mai-  
re.

Monsieur Roger Jean agit comme secrétaire de l'assem-  
blée.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A M a d a m e , M e s s i e u r s :  
Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
~~Normand Monaghan~~, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par  
la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de  
cette Municipalité est convoquée par les présentes par  
Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire  
des sessions du Conseil samedi le 1<sup>er</sup> avril 1995 à 11  
heures et qu'il y sera pris en considération les sujets  
suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mars 1995.

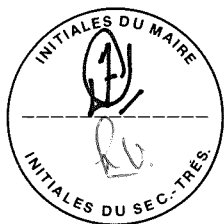
(Signé)

*Line Veillette*  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

*Line Veillette*  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-131

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 6- Urbanisme - Demande de Monsieur Michel Guilbeault - Construction d'un immeuble d'habitation
- 7- PAROLE A LA SALLE
- 8- Levée de l'assemblée

Adopté

95-132

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-04 tenue le 28 mars 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-133

### Urbanisme - Demande de Monsieur Michel Guilbeault - Construction d'un immeuble d'habitation

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur Michel Guilbeault concernant l'autorisation de construire un immeuble d'habitation comportant deux logements ainsi que huit chambres pour personnes âgées dans le secteur Village, sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recom-  
mandant l'acceptation de la demande de permis de cons-  
truction de Monsieur Michel Guilbeault;

ATTENDU que Monsieur Guilbeault devra aménager les murs  
latéraux de façon à dissimuler la longueur de sa bâtisse  
(exemple : vinyle posé de façon oblique et non horizon-  
tale, installation de persiennes à chaque fenêtre);

ATTENDU que Monsieur Guilbeault devra soumettre à l'ins-  
pecteur municipal, par écrit et pour fins d'approbation,  
la proposition choisie pour l'aménagement des murs laté-  
raux, et ce, avant la construction;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis  
Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de  
permis de construction de Monsieur Michel Guilbeault  
compte tenu des besoins d'habitation pour les personnes  
âgées de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-134

Levée de l'assemblée

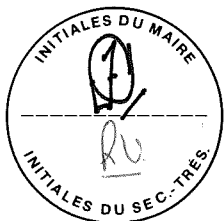
A 11:45 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean, et ré-  
solu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
ROGER JEAN  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 avril 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 avril 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Laurent Pontbriand

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

95-135

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 347
- 9- Administration - Transferts budgétaires
- 10- Administration - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 11- Administration - Colloque 1995 des secrétaires municipaux de la zone Mauricie
- 12- Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 13- Administration - Achat de paravents
- 14- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 577-61
- 15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1995
- 16- Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1995
- 17- Loisirs - Achat d'équipements pour les terrains de jeux
- 18- VARIA
  - 18.1- Administration - Programme de création d'emploi - service jeunesse Canada d'été (SJCE)
  - 18.2- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

95-136

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 27 mars et du 1<sup>er</sup> avril 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-137

### Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1995.

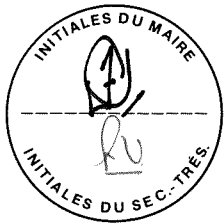
Adopté

95-138

### Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10409	Hydro-Québec	3 686,43
10410	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
10411	S.C.F.P.	219,78
10412	Trust général du Canada	3 186,16
10413	Annulé	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10414	Annulé	
10415	Stéphane Vaillancourt	151,00
10416	Club Optimiste Ste-Marthe	48,00
10417	Club Les Archers Le Mirador inc.	200,00
10418	Annulé	
10419	Bell Mobilité Cellulaire	34,13
10420	Commcorp	378,32
10421	S.P.A.M.	192,00
10422	C.S.M.Q.	75,00
10423	Normand Monaghan	406,64
10424	Maîtrise du Cap	500,00
10425	Hockey mineur Ste-Marthe	6 750,00
10426	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
10427	Comité loisirs Place Norbert	1 000,00
10428	MRC De Francheville	2 151,61
10429	J.P. Doyon ltée	3 214,02
10430	Jules Milette inc.	7 877,86
10431	Frédéric Prescott	220,56
10432	Bernadette Laquerre	100,00
10433	Gaston Girard	17 431,21
10434	Xérox Canada inc.	451,26
10435	Hydro-Québec	6 000,46
10436	Bell Canada	300,48
10437	Entretien M.C. enr.	1 338,41
10438	Corporation du tourisme	759,00
10439	MRC De Francheville	229,91
10440	Roger Jean	100,80
10441	Municipalité de Sainte-Marthe	14 516,13
10442	Laurier Gélinas	200,00
10443	Pitney-Bowes	98,97
10444	Jeune Chambre de Commerce	50,00
10445	Bell Canada	42,21
10446	Bell Canada	226,00
10447	Hudro-Québec	141,84
10448	Richard Dufresne	218,00
10449	Société canadienne des postes	450,00
10450	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	5 000,00
10451	Comité loisirs Place Norbert	700,00
10452	Comité sectoriel St-Malo	700,00
10453	CEGEP de Trois-Rivières	200,00
10454	Académie Les Estacades	100,00
10455	Ministre du Revenu	8 995,01
10456	Receveur général du Canada	7 052,73
10457	S.C.F.P.	210,21
10458	Comm. adm. des régimes de retraite	426,49
10459	Trust général du Canada	3 442,14
10460	Académie Les Estacades	100,00
10461	Frédéric Prescott	275,53
10462	Ville du Cap	6 017,04
10463	Gilles De La Fontaine	100,00
10464	Annulé	
10465	Claude Cossette	125,00
10466	Alain Despins	75,00
10467	Bell Canada	463,98
10468	Directeur général des élections	20,00
10469	Hydro-Québec	608,68
10470	Entretien M.C. enr.	1 465,46
10471	Ministre des Finances	57,00
10472	Municipalité de Sainte-Marthe	12 145,39
10473	Louis Dubois	109,63
10474	L'Union des Municipalités du Québec	1 413,06
10475	Restaurant Les Fous du Roy enr.	125,00
10476	Karine Dessureault	50,00
10477	David Robert	50,00





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10478	Carole Chevalier	1 250,00
10479	Bell Mobilité Pagette	161,25
10480	Hydro-Québec	<u>970,18</u>
TOTAL :		<u>126 834,77</u>

00002	Fonds des dépenses en immobilisation Laboratoire Laviolette inc.	<u>341,69</u>
-------	---	---------------

Comptes à payer au 31 mars 1995

10481	Autobus Bell-Horizon inc.	427,32
10482	Alex Coulombe ltée	146,61
10483	Buromax inc.	472,05
10484	Belitec inc.	73,06
10485	Centre de décoration Paré inc.	361,78
10486	Centre des Roses enr.	67,23
10487	Contrair	63,25
10488	Électricité A.C.A. inc.	860,49
10489	Excavation Girard & Simard inc.	948,68
10490	Formules Municipales enr.	57,19
10491	Formules d'Affaires CCL	250,96
10492	Fournitures de bureau Denis	54,08
10493	Gaston Brouillette inc.	330,37
10494	Hydro-Québec	234,75
10495	Hymec inc.	440,60
10496	Launier ltée	100,22
10497	Lamothe & Ayotte	324,77
10498	Les caisses enregistreuses Digitec	232,47
10499	Larose & Fils	1 069,38
10500	Les Pétroles Irving inc.	279,41
10501	Major Mini Moteur enr.	36,65
10502	McKerlie-Millen (Québec) inc.	89,98
10503	Micromédica inc.	205,12
10504	Nove Environnement inc.	90,60
10505	Oxygène Val-Mauricie	170,95
10506	Pluritec Laboratoire ltée	472,79
10507	Purolator courrier ltd.	19,15
10508	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	219,90
10509	Protection incendie CFS ltée	13,84
10510	Québec linge MC	76,46
10511	Reynolds Radio inc.	38,18
10512	R.M. Textile enr.	79,48
10513	RPM Tech inc.	386,44
10514	RDS Radio inc.	170,88
10515	Service de pneus C.T.R. ltée	199,37
10516	Sécurité Plus	153,84
10517	Sani Mobile	548,42
10518	Shell Canada ltée	208,18
10519	Serrurier du Cap inc.	69,40
10520	Simard Beaudry inc.	235,02
10521	Telecon	735,01
10522	Westburne Québec	1 000,90
10523	SQAE	12 546,85
10524	Lynda Deshaies	51,28
10525	Lionel Gélinas	250,00
10526	Jean Boisvert	142,44
10527	Réseau CP Rail	5,70
10528	Laujag inc.	64,39
10529	Surplus d'armée du Cap enr.	<u>34,12</u>
TOTAL :		<u>25 110,01</u>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### Avis de motion - Règlement numéro 347

Ce point est retiré de l'ordre du jour

95-139

### Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU que le budget disponible de 4 217 \$ au poste 02-190-02-999 (dépenses imprévues) est prévu pour fins de réaffectations au cours de l'exercice 1995 afin de pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Description</u>	<u>Code</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Frais de formation	02-160-00-419	275 \$	
Cotisation & abonnement	02-190-02-494	100 \$	
Villes, villages fleuris	02-690-00-418	300 \$	
Analyse de l'eau	02-415-00-418	2232 \$	
Pièces et accessoires	02-390-02-640	175 \$	
Pièces et accessoires	02-340-00-640	735 \$	
Contrat d'entretien	02-340-00-418	400 \$	
Dépenses imprévues			<u>4217 \$</u>
		4217 \$	4217 \$

Adopté

95-140

### Administration - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec

ATTENDU la tenue du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16 et 17 mai prochain à Trois-Rivières;

ATTENDU que les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap organisent ce colloque;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de bien communiquer avec ses citoyens;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'INSCRIRE Madame Carole Chevalier comme participante à ce colloque des communicateurs municipaux du Québec;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 275 \$ ainsi que tous frais inhérents et d'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-160-00-419 et 02-701-10-310 (frais de formation et frais de déplacement).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-141

Administration - Colloque 1995 des secrétaires municipaux de la zone Mauricie

ATTENDU la tenue du neuvième colloque qui se tiendra aux Portes de la Mauricie à Louiseville le 5 mai prochain;

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux ainsi que leur collaborateur afin d'être informé sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à assister à ce colloque;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant de 190 \$ ainsi que tous frais inhérents, tel que prévu au budget 1995;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-310 (frais de déplacements).

Adopté

95-142

Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier pour nous représenter au sein de ce comité de travail;
- 3- DE DÉFRAYER le coût d'adhésion de 100 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

95-143

Administration - Achat de paravents

ATTENDU le nombre croissant de nos locations de salles;

ATTENDU les besoins en équipements afin d'offrir un bon service à nos usagers;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires, soit Sears et Structube;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de Structube 3 paravents au coût de 485,19\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (administration générale - dépenses en immobilisation), tel que prévu au budget 1995.

Adopté

95-144

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 577-61

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 21 mars 1995 concernant le lot 577-61 propriété de Madame Cathy Marin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 5180 étant la subdivision 577-61.

Adopté

95-145

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1995

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 8 permis ont été émis au cours du mois de mars 1995 pour une valeur estimée de 376 500 \$:

ATTENDU que sur ces 8 permis, 5 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 355 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1995.

Adopté

95-146

### Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1995

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1995;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1995;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Floriserres enr., Le Saisonnier enr. et Les Jardins Vivaces de la Mauricie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles aux Jardins Vivaces de la Mauricie, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 391,05\$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE DONNER à Madame Louise Bernier Larivière, horticultrice, le contrat de plantation, d'entretien et de taille pour nos sites fleuris 1995, au montant de 1 750 \$, payable en 4 versements;
- 3- D'ACHETER les fournitures et le matériel nécessaires au coût approximatif de 300 \$;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-522 (villes et villages fleuris).

Adopté

95-147

### Loisirs - Achat d'équipements pour les terrains de jeux

ATTENDU le retour des activités de terrains de jeux pour l'été;

ATTENDU qu'un minimum d'équipements, tels que balançoires, filets, ballons, etc. devront être acquis afin de bien divertir notre population;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER nos équipements de terrains de jeux chez Jambette, Polyjeux et Plante Sports;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-620 (biens non durables - jeux).

Adopté

95-148

### Administration - Programme de création d'emploi - Service jeunesse Canada d'été (SJCE)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Service jeunesse Canada d'été (SJCE);
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

95-149

### Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-138, 95-140 à 95-143 et 95-146 à 95-149.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-150

### Levée de l'assemblée

A 19:45 heures

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
LAURENT PONTBRIAND  
MAIRE SUPPLÉANT

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 avril 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 24 avril 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim sont aussi présents.

95-151

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

95-152

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 avril 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-153

### Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-154

### Règlement numéro 333 - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire

ATTENDU les travaux de construction prévus pour des branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour sept terrains sur la rue des Roses et un sur la rue des Violettes, en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, soit : Dollard Construction ltée et Cap Excavation inc.;

ATTENDU que les deux soumissions reçues sont conformes au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Cap Excavation inc., soit le plus bas soumissionnaire, la construction des sept branchements d'aqueduc et d'égout sanitaire pour les sept terrains sur la rue des Roses\* pour une somme globale de 16 420,92 \$ taxes incluses;  
\* et un sur la rue des Violettes
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

95-155

### Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs

ATTENDU la facture de Sintra inc. datée du 28 mars 1995 représentant le décompte progressif numéro 1 pour les travaux au secteur St-Laurent;

ATTENDU la vérification de cette facture effectuée par notre firme d'ingénieurs nous recommandant de payer la somme de 459 659,46 \$;

ATTENDU la facture reçue de Simard & Beaudry au montant de 72,57 \$ concernant l'achat de pierre pour les travaux exécutés au secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

Sintra inc.	459 659,46 \$
Simard & Beaudry	72,57 \$
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333)

Adopté

95-156

### Transport - Création d'une réserve pour les travaux d'infrastructures prévus dans le Parc Industriel

ATTENDU la vente d'un terrain dans le parc industriel, en 1994, pour un montant de 18 000 \$;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vente d'un autre terrain du parc industriel, en 1995, pour un montant de 15 000 \$;

ATTENDU la nécessité de compléter les infrastructures de rue du parc industriel;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de créer une réserve constituée des produits de vente des terrains du parc industriel afin de financer le coût des infrastructures nécessaires à son parachèvement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE CRÉER une réserve pour la complétion des infrastructures à être réalisés dans le parc industriel;
- 2- DE TRANSFÉRER, à même le surplus accumulé de la municipalité, une somme de 33 000 \$ à la réserve pour la complétion d'infrastructures dans le parc industriel.

Adopté

95-157

### Hygiène du milieu - Octroi du contrat de branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire

ATTENDU la demande de certains contribuables touchés par les travaux au secteur St-Laurent afin de connaître les coûts de construction de branchement de services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire afin de desservir leurs lots vacants;

ATTENDU que les coûts liés à ces branchements devront être payés à la municipalité par les propriétaires concernés avant le début des travaux;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, soit : Dollard Construction ltée et Cap Excavation inc.;

ATTENDU que les deux soumissions reçues sont conformes au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'OCTROYER à Cap Excavation inc. la construction de quatre branchements d'aqueduc et de quatre branchements d'égout sanitaire pour le prix de 7 748,94\$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à la signature d'entente avec chacun des propriétaires visés concernant leur accord aux travaux et le paiement des coûts inhérents.

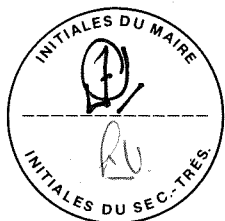
Adopté

95-158

### Hygiène du milieu - Site d'enfouissement sanitaire de Champlain - Approbation du règlement d'emprunt numéro 95-05

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain, d'acquérir un chargeur mécanique sur pneus;

ATTENDU que l'évaluation du coût d'acquisition pour un chargeur mécanique sur pneus est de 203 630 \$ et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût d'acquisition de ce chargeur mécanique sur pneus;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire, approuvée par le ministre des Affaires municipales le 31 août 1981, prévoit que : "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Daniell Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve le règlement d'emprunt numéro 95-05 adopté par la Municipalité de Champlain, pour un montant maximum de 203 630 \$ pour une période de dix (10) ans afin de financer l'achat d'un chargeur mécanique sur pneus.

Adopté

95-159

### Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts

ATTENDU la coupe de gazon et l'entretien à effectuer sur nos espaces verts ainsi que nos différents terrains de jeux;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU la conformité des deux soumissions reçues;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER le contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts à M. Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert), soit le plus bas soumissionnaire, pour la somme globale de 17 760 \$ toutes taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire numéro 02-690-00-523 (Entretien des espaces verts).

Adopté

95-160

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-15 (rue), 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-2 et 534-12-3

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1994, concernant la création des lots 533-47 (rue), 534-12-2 et 534-12-3 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et des lots 533-46, 533-48 et 533-49 propriété de Monsieur Fernand Biron, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue) propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER les plans numéros 1768 et 1769 étant les subdivisions 533-46, 533-47 (rue), 533-48, 533-49, 534-12-2 et 534-12-3, ainsi que la correction du lot 533-15 (rue);
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 95-81.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Urbanisme - Demande de monsieur Yvon Rhéaume pour modifier le règlement de zonage numéro 263

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-154, 95-155 et 95-157 à 95-159

Secrétaire-trésorière par intérim

95-161

Levée de l'assemblée

A 20:25 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 mai 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 8 mai 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-162

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MAI 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion
  - 8.1- Règlement numéro 354
  - 8.2- Règlement numéro 355
  - 8.3- Règlement numéro 356



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8.4- Règlement numéro 357
- 8.5- Règlement numéro 358
- 9- Administration - Transferts budgétaires
- 10- Administration - Transfert à la réserve du secteur des Prairies
- 11- Administration - Vente d'immeuble excédentaire
- 12- Administration - Cours de formation
- 13- Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs
- 14- Voirie - Achat de pierre concassée pour l'année 1995
- 15- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 16- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
- 17- Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots P-462 et P-463
- 18- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 19- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1995
- 20- Loisirs - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
- 21- VARIA
  - 21.1- Administration - Engagement de 2 employés temporaires
  - 21.2- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 584-33
  - 21.3- Administration - Aménagement d'un bassin d'eau paysager
  - 21.4- Administration - Modification des ordinateurs personnels
- 22- PAROLE À LA SALLE
- 23- Levée de l'assemblée

Adopté

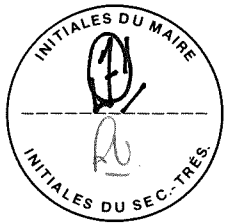
95-163

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 avril 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-164

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1995.

Adopté

95-165

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10530	MRC De Francheville	2	151,61
10531	Poste d'essence Ste-Marthe enr.		545,66
10532	Les Publications CCH/FM ltée		16,05
10533	Hydro-Québec	3	361,47
10534	CSMQ		360,70
10535	Municipalité de Sainte-Marthe		223,05
10536	CSST	12	565,00
10537	Société canadienne du cancer		100,00
10538	Danielle G. Dumont		170,00
10539	Michel Guilbeault		400,00
10540	CSMQ		190,00
10541	Association des communicateurs		275,00
10542	Réseau Québécois villes et villages en santé		100,00
10543	Carnaval Sainte-Marthe		220,00
10544	Carole Chevalier		400,00
10545	Jules Milette inc.	7	897,04
10546	Municipalité de Champlain	7	450,50
10547	Bell Mobilité Cellulaire		41,54
10548	Commcorp		378,32
10549	Commission municipale du Québec	11	796,42
10550	Ville du Cap		132,04
10551	Clément & Frère ltée		655,24
10552	Hydro-Québec		74,37
10553	Entretien M.C. enr.	1	881,30
10554	Cantel		59,75
10555	Municipalité de Sainte-Marthe	14	531,75
10556	Georges Lambert	4	000,00
10557	Jacques Goyette		284,89
10558	Jacques Thivierge		78,90
10559	Comm. adm. des régimes de retraite		426,49
10560	Receveur général du Canada	7	006,54
10561	Ministre du Revenu	8	917,11
10562	SCFP		214,81
10563	Trust Général du Canada	3	365,82
10564	Régie Intermunicipale ass. des eaux		800,00
10565	MRC De Francheville	5	442,08
10566	Hydro-Québec	5	521,78
10567	Bell Canada		208,23
10568	Municipalité de Sainte-Marthe		898,55
10569	Laurent Pontbriand		746,47
10570	Richard Dufresne		1026,90
10571	Sylvain Juneau		73,61
10572	Entretien M.C. enr.	1	720,72
10573	Frédéric Prescott		192,08
10574	Bell Canada		465,61
10575	Hydro-Québec		902,50
10576	Hydro-Québec		82,87
10577	Corporation du tourisme		35,50
10578	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6	724,25
10579	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>11</u>	<u>936,53</u>
TOTAL :			<u>127 049,05</u>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Fonds des dépenses en immobilisation

No de résolution  
ou annotation

00003	Sintra inc.	459 659,46
00004	Simard Beaudry inc.	<u>72,57</u>

TOTAL : 459 732,03

Comptes à payer au 30 avril 1995

10580	Accessoires d'auto Leblanc ltée	28,58
10581	Buromax inc.	453,12
10582	Belitec inc.	91,22
10583	Bernier & Crépeau	200,51
10584	Centre de décoration Paré inc.	548,02
10585	Centre des Roses enr.	66,09
10586	Canadian Tire ltée	71,76
10587	Dessureault, Lemire, Desaulniers	7 691,96
10588	Dynabec ltée	410,23
10589	Decalco graphe	57,20
10590	Electricité A.C.A. inc.	478,21
10591	Équipements récréatifs Jambette inc.	1 025,48
10592	Fournitures de bureau Denis	39,31
10593	Fisher Scientific ltd	174,75
10594	Formules Pontiac Buick	83,99
10595	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	683,73
10596	Gravier Mont-Carmel inc.	1 436,02
10597	Hewitt	355,73
10598	Jules Milette inc.	30,77
10599	J.M. Raymonds Décors inc.	415,82
10600	Launier ltée	148,37
10601	L'Hebdo Journal	427,33
10602	Le Nouvelliste	193,72
10603	Lamothe & Ayotte	85,47
10604	Les Cafés Populaires Henri enr.	77,44
10605	Location Trois-Rivières inc.	59,75
10606	Laboratoire Chi-Mic	156,69
10607	Morin & Frères inc.	88,21
10608	Marchand Audio-Vidéo inc.	364,66
10609	Major Mini Moteur enr.	6,86
10610	McKerlie-Millen (Québec) inc.	250,87
10611	Matteau Électronique inc.	11,17
10612	Matériaux Forest inc.	152,80
10613	Oxygène Val-Mauricie	74,57
10614	Pitney-Bowes	217,87
10615	Pluritec laboratoire ltée	126,72
10616	Purolator courrier ltd.	23,01
10617	Pièces d'auto H.P. Jaccques inc.	139,62
10618	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	386,35
10619	Québec Linge	86,52
10620	RPM Tech inc.	441,78
10621	Robert Carrier, notaire	555,30
10622	Remise 2000 enr.	64,51
10623	Radiateur LG inc.	528,99
10624	St-Cyr Photo Hall inc.	22,66
10625	Serrurier du Cap inc.	109,62
10626	Structube	475,19
10627	Westburne ltée	1 386,84
10628	Ministre des Finances	49,00
10629	Jean Boisvert	51,28
10630	Alarme Microcom	131,05
10631	Laujag inc.	28,49
10632	Métaux Lamy inc.	20,51
10633	Surplus d'armée du Cap enr.	79,65
10634	Vitres d'auto Ste-Marthe	<u>87,96</u>

TOTAL ; 21 453,33

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-166

Avis de motion - Règlement numéro 354

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies).

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 354 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-167

Avis de motion - Règlement numéro 355

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 355 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-168

Avis de motion - Règlement numéro 356

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 356 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-169

Avis de motion - Règlement numéro 357

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 357 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-170

Avis de motion - Règlement numéro 358

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 358 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-171

### Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible au poste 02-190-02-999 (dépenses imprévues);

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Description</u>	<u>Code</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Quote-part MRC	02-190-02-920		1 200
Dépenses imprévues	02-190-02-999		24 590
Congrès	02-110-00-310	1 300	
Frais de formation	02-160-00-419	3 500	
Roulotte	02-701-25-999	1 240	
Engrais	02-701-50-635	1 100	
Salaires	02-310-00-111	7 200	
Contributions de l'employeur	02-310-00-200	1 100	
Salaires	02-320-00-111	7 250	
Affectations FDI	03-100-00-904	2 000	
Contributions de l'employeur	02-320-00-200	<u>1 100</u>	
		25 790 \$	25 790 \$

Adopté

95-172

### Administration - Transfert à la réserve du secteur des Prairies

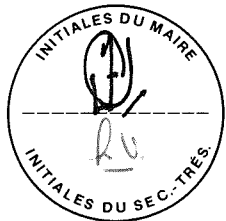
ATTENDU le règlement numéro 334 qui accorde une subvention municipale pour aider les citoyens à installer un système de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 300 \$ par demande;

ATTENDU que ce programme s'applique à toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU l'article 3 de ce règlement qui stipule qu'un montant déterminé à partir de l'évaluation foncière sera versée dans une réserve à l'usage exclusif des propriétaires du secteur des Prairies afin de compenser ses résidents qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU que des subventions totalisant 5 654,16\$ ont été versées au cours des années 1993 et 1994 pour l'implantation de systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE TRANSFÉRER, à même



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

le surplus accumulé de la municipalité, un montant de 926,61\$ à la réserve des Prairies.

Adopté

95-173

### Administration - Vente d'immeuble excédentaire

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal en date du 8 avril 1995 concernant la vente des immeubles excédentaires appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'appel d'offres concernait huit terrains vacants mais qu'aucune soumission n'a été reçue dans le délai prescrit;

ATTENDU l'offre d'achat reçue de Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche, en date du 2 mai 1995, concernant le lot numéro 96-83 situé au coin de la 10<sup>e</sup> Rue et de la rue Pie X;

ATTENDU le projet de contrat de vente préparé par Monsieur Nelson Ward, notaire, et annexé à la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER l'offre d'achat de Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche pour le terrain vacant situé sur le lot numéro 96-83 pour une somme globale de 12 000 \$ incluant le solde de la quote-part de l'emprunt relatif au règlement numéro 239;
- 2- D'INCLURE une clause dans le contrat d'achat à l'effet que Monsieur Jacques Poulin et Madame Candide Larouche s'engagent à terminer la construction de leur résidence au cours de l'année 1995.

Adopté

95-174

### Administration - Cours de formation

ATTENDU l'avis reçu de la compagnie Dynabec Informatique Municipale à l'effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, leurs systèmes seront convertis à l'environnement Windows;

ATTENDU que l'administration de la municipalité est entièrement informatisée sur le système municipal Dynabec;

ATTENDU que l'environnement actuellement utilisé par les employés de bureau sera modifié sensiblement et qu'un cours de formation est devenu nécessaire afin de prévoir cette conversion;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ENGAGER la firme spécialisée Bureautique Agathe Bisson inc. pour donner un cours de formation personnalisé aux employés de la municipalité, et ce, pour une durée de 64 heures;
- 2- DE PRÉVOIR une somme de 3 000 \$ afin de pallier aux frais de ces cours de formation ainsi qu'aux coûts inhérents;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (Gestion du personnel - frais de formation).

Adopté

95-175

### Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs qui veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via la Route 138 le 10 septembre 1995;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie - Bois-Franc qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 10 septembre prochain.

Adopté

95-176

### Voirie - Achat de pierre concassée pour l'année 1995

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU que l'achat de pierre sera aussi nécessaire pour l'entretien de la voirie et autres infrastructures au cours de l'année 1995;

ATTENDU que Pagé Construction inc. est la seule carrière locale qui peut fournir la pierre concassée;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au budget 1995;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 800 tonnes de pierre concassée au prix de 6,44\$ la tonne métrique, pour un total de 5 151 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-620 (Voirie - Biens non durables).

Adopté

95-177

### Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 70,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à trois entrepreneurs, soit : Sebci Calcium, Les produits chimiques Calclo ltée et Somavrac inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., une quantité approximative de 70,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de 0.159\$ le litre pour un montant total de 12 683,19\$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

95-178

### Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés, ainsi que l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la ville de Trois-Rivières soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable, pour une quantité approximative de 10 tonnes métriques sèches de soude caustique, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce pour l'année 1996.

Adopté

95-179

### Urbanisme - CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots P-462 et P-463

ATTENDU la demande d'autorisation de Monsieur Philippe Hayes auprès de la CPTAQ concernant les lots P-462 et P-463;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Philippe Hayes auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec concernant les lots P-462 et P-463.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-180

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-05 tenue le 25 avril 1995;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-181

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 25 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1995

pour une valeur estimée de 646 300 \$;

ATTENDU que sur ces 25 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 204 000 \$ et 1 a été émis pour la construction d'un trois logements pour une valeur estimée de 200 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1995.

Adopté

95-182

Loisirs - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1995;

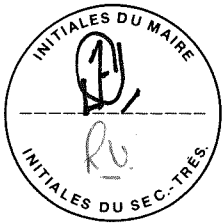
ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopérative Agricole de Champlain;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire est conforme;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc., une quantité de 125 kilos de semence à gazon et de 3,325 kilos d'engrais chimique pour le prix de 2 957 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-50-635 (Engrais chimique et semences) et 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-183

Administration - Engagement de deux employés temporaires

ATTENDU que de nombreux travaux sont prévus par le service technique au cours des mois de mai à juillet;

ATTENDU que le personnel en place actuellement est insuffisant pour compléter les principaux travaux;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ENGAGER un technicien en génie civil ainsi que Monsieur Gaston Dion à titre d'employés temporaires pour une période n'excédant pas trois mois afin d'aider le service technique à compléter les travaux prévus.
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-310-00-111, 02-310-00-200, 02-320-00-111 et 02-320-00-200 (Transport - administration et voirie - Salaires et contributions de l'employeur).

Adopté

95-184

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 584-33

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 4 mai 1995 concernant le lot 584-33 propriété de Monsieur Daniel St-Hilaire et Madame Louise Jobin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11993 étant la subdivision 584-33.

Adopté

95-185

Administration - Aménagement d'un bassin d'eau paysager

ATTENDU que la municipalité désire améliorer l'esthétique de ses sites;

ATTENDU le nombre important de locations de la salle Félix-Leclerc;

ATTENDU qu'un aménagement est rendu nécessaire afin de répondre aux demandes des locataires, en particulier pour les locations à l'occasion de mariages;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'AMÉNAGER un bassin d'eau paysager sur le terrain du complexe municipal;
- 2- D'OCTROYER le contrat au coût de 3 000 \$ taxes incluses, à Madame Louise Larivière, horticultrice, tel que prévu au budget 1995;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Affectation - Fonds des dépenses en immobilisations).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-186

### Administration - Modifications aux ordinateurs personnels

ATTENDU la conversion prévue aux logiciels de travail du département d'administration;

ATTENDU que ces modifications nécessitent un ajustement de la capacité de nos ordinateurs personnels afin qu'ils disposent de l'espace nécessaire à l'installation de ces nouveaux logiciels de travail;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE MODIFIER les ordinateurs personnels de la municipalité afin de les rendre compatibles aux changements d'environnement prévus et d'allouer un montant de 2 000 \$ afin de procéder à ces modifications;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Affectation - Dépenses en immobilisations).

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-165, 95-174, 95-176 à 95-178, 95-182, 95-183, 95-185 et 95-186.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-187

### Levée de l'assemblée

A 20:15 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Mardi le 23 mai 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 23 mai 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-188

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 MAI 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Transferts budgétaires
- 8- Adoption de règlements
  - 8.1- Numéro 354 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)
  - 8.2- Numéro 355 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn



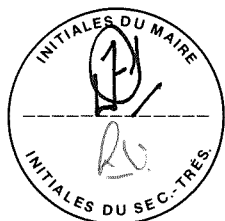


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8.3- Numéro 356 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude
- 8.4- Numéro 357 - Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo
- 8.5- Numéro 358 - Relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût
- 9- Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur
- 10- Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice 1995-1996
- 11- Administration - Offre de service de Impact-Mauricie
- 12- Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel
- 13- Administration - Radiation de comptes à recevoir
- 14- Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc.
- 15- Transport - Engagement d'un entrepreneur pour les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet, Camille (partie des Prairies), Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) ainsi que le pavage des stationnements du parc Roger Guilbault
- 16- Transport - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux de voirie
- 17- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 19- Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1995
- 20- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-2
- 21- Loisirs - Ensemencement de terrains de soccer
- 22- VARIA
  - 22.1- Administration - Vente d'une monographie au ministère des Affaires municipales
  - 22.2- Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes
  - 22.3- Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de construction
- 23- PAROLE À LA SALLE
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-189

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 mai 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-190

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1995.

Adopté

95-191

### Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible dans certains postes budgétaires;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Description</u>	<u>Code</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Salaires	02-320-00-111	7 250 \$	
D.A.S	02-320-00-200	725	
Gestion/personnel	02-160-00-499	420	
Autres services	02-190-02-499	150	
Publicité et inf.	02-190-02-340	350	
F.D.I Transport	03-100-00-906	500	
Déchets dangereux	02-420-00-499	1 500	
Soccer Guilbault	02-701-58-999	3 500	
Analyses labo.	03-100-00-921	10 000	
Pavage (rues loc.)	03-100-00-921	34 000	
Pavage St-Malo	03-100-00-921	4 000	
Pavage (Stationn.)	03-100-00-921	12 000	
Prog. revitali.	02-639-00-999	8 000	
Assurances	02-190-01-420	4 635	
Affectation pavage	03-400-00-910		30 000 \$
Dépenses imprévues	02-190-02-999		11 030
Intérêts/arrérages	01-233-30-320		5 000
Intérêts/placement	01-233-30-310		15 000
Salaires	02-130-00-111		8 000
D.A.S.	02-130-00-200		2 000
Taxes générales	01-211-10		16 000
		<u>87 030 \$</u>	<u>87 030 \$</u>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-192

Adoption du règlement numéro 354 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 354.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 354

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies)

.....

**ATTENDU** les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

**ATTENDU** que les propriétaires d'immeubles situés sur les rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies) se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";

**ATTENDU** que le coût des travaux est estimé à 111 282 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet et Camille (partie boul. des Prairies), le tout plus amplement décrit aux plans et aux estimations préliminaires préparés par le service technique de la municipalité en date d'avril 1995. Lesdits plans et lesdites estimations préliminaires sont annexés au présent règlement à l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** Afin de pourvoir au paiement de 75% du coût des travaux décrétés par le présent règlement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Il est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, de chaque propriétaire d'un immeuble situé en bordure des travaux et à l'intérieur du liséré tracé au plan produit à l'annexe "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Cette compensation sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

La municipalité attribue et elle appropriera à même la réserve des Prairies, tout solde manquant à la compensation pour le paiement de 75% du coût des travaux.

Les propriétaires d'immeubles donnant sur plus d'une rue locale, verront leur compensation normalement exigée divisée par autant de rues locales.

Lorsque le coût réel des travaux sera connu, la compensation sera modifiée proportionnellement entre les propriétaires des unités d'évaluation touchées par les travaux jusqu'à concurrence d'une majoration maximale de 10% des montants figurant à l'annexe "D".


**ARTICLE 3** Afin de pourvoir au paiement du solde du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié une participation de la municipalité, à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage".

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

95-193

Adoption du règlement numéro 355 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 355.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 355**

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn.

.....

**ATTENDU** les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

**ATTENDU** que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Valley Inn se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";

**ATTENDU** que le coût des travaux est estimé à 29 012 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Valley Inn, le tout plus amplement décrit au plan et à l'estimation préliminaire préparés par le service technique de la municipalité en date de janvier 1995. Le plan et l'estimation préliminaire sont annexés au présent règlement à l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** Afin de pourvoir au paiement du coût des travaux décrétés par le présent règlement :

Il est imposé et il sera prélevé, à la fin des travaux, une taxe spéciale telle que détaillée à l'annexe "C", déterminée en fonction du coût estimé des travaux et répartie au frontage des unités d'évaluation touchées par lesdits travaux (à l'exception de l'immeuble situé sur le cadastre 59-P) .

Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Il est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, une compensation de 1 978 \$ du propriétaire du cadastre numéro 59-P. Cette compensation sera payable en un seul



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

**ARTICLE 3** Afin de pourvoir au paiement du solde du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié, au budget 1995, une participation de la municipalité, à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage".

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

95-194

Adoption du règlement numéro 356 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 356.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 356

Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude.

.....

**ATTENDU** les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

**ATTENDU** que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Claude se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux de mise en forme, drainage et pavage, tel que démontré à l'annexe "A";



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

**ATTENDU** que le coût des travaux est estimé à  
18 819 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mise en forme, drainage et pavage de la rue Claude, le tout plus amplement décrit au plan et à l'estimation préliminaire préparés par le service technique de la municipalité en date de janvier 1995. Le plan et l'estimation préliminaire sont annexés au présent règlement à l'annexe "B" pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** Afin de pourvoir au paiement de 75% du coût des travaux décrétés par le présent règlement :

Il est exigé et il sera prélevé, à la fin des travaux, de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du liséré tracé au plan produit à l'annexe "C" du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Cette compensation sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.


Lorsque le coût réel des travaux sera connu, la compensation sera modifiée proportionnellement entre les propriétaires des unités d'évaluation touchées par les travaux jusqu'à concurrence d'une majoration maximale de 10% des montants figurant à l'annexe "D".

**ARTICLE 3** Afin de pourvoir au paiement du solde du coût des travaux, il est par le présent règlement approprié une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage".

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-195

Adoption du règlement numéro 357 - Concernant des travaux  
de mise en forme et pavage d'une partie du rang St-Malo

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean  
et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 357.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 357**

Concernant des travaux de mise en forme et pavage d'une  
partie du rang St-Malo.

.....

**ATTENDU** les dispositions de la Loi sur les travaux  
municipaux (chapitre T-14);

**ATTENDU** que le coût des travaux est estimé à  
370 000 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture  
du présent règlement a été donné à la séance du conseil  
tenue le 8 mai 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Con-  
seil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit  
Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi  
qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à exécuter ou à  
faire exécuter des travaux de mise en forme  
et pavage d'une partie du rang St-Malo, le  
tout plus amplement décrit au plan et à  
l'estimation préliminaire préparés par le  
service technique de la municipalité en  
date de mai 1995. Le plan et l'estimation  
préliminaire sont annexés au présent règle-  
ment à l'annexe "A" pour en faire partie  
intégrante.

**ARTICLE 2** Afin de pourvoir au paiement de 40% du coût  
des travaux, il est par le présent règle-  
ment approprié, au budget 1995, une parti-  
cipation de la municipalité à même le poste  
budgétaire "Affectation - Dépenses en immo-  
bilisations - Pavage".

**ARTICLE 3** Afin de pourvoir au paiement de 60% du coût  
des travaux, il est par le présent règle-  
ment approprié, à même le budget 1996, une  
participation de la municipalité à même le  
poste budgétaire "Affectation - Dépenses en  
immobilisations - Pavage".





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

95-196

Adoption du règlement numéro 358 - Relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 358.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 358**

Relatif à l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue et de ses infrastructures, et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

.....

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de se porter acquéreur d'une partie de l'assiette de la quatorzième rue et des infrastructures de base réalisés par le promoteur;

**ATTENDU** que le coût de cette acquisition est estimé à 93 500 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 mai 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** Le Conseil décrète l'acquisition d'une partie de la quatorzième rue, des réseaux d'eau et d'égouts et des travaux de voirie selon



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'analyse descriptive préparée par René Déziel, ingénieur, en mars 1994. La dite analyse est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

- ARTICLE 2** Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 93 500 \$, telle que plus amplement détaillée à l'estimation annexée au présent règlement sous la cote "B" et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de 20 ans.
- ARTICLE 3** Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim, pour et au nom de la municipalité, et porteront la date de leur souscription.
- ARTICLE 4** Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "C" et en faisant partie intégrante.
- ARTICLE 5** Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17% l'an.
- ARTICLE 6** Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.
- ARTICLE 7** Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.
- ARTICLE 8** Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue visée par le présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Les 17 unités d'évaluation touchées par le présent règlement sont délimitées sur le plan apparaissant sous la cote "D" pour en faire partie intégrante.
- Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.
- ARTICLE 9** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-197

### Règlement numéro 333 - Paiement à un fournisseur

ATTENDU la facture de Cap Excavation inc. datée du 30 avril 1995 concernant l'installation de huit branchements d'aqueduc et d'égout sanitaires prévus au règlement numéro 333;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement de la facture de Cap Excavation inc. au montant de 14 410\$ avant taxes;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - Règlement numéro 333).

Adopté

95-198

### Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice 1995-1996

ATTENDU que deux firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour les assurances générales de l'exercice 1995-1996, soit : Ferron, Tousignant, Pagé et Associés inc. et Gérard Lanteigne inc;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ACCORDER le contrat d'assurances générales de la municipalité, pour l'exercice 1995-1996 à Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour une somme globale de 21 064 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-420, 02-390-01-429, 02-390-02-424, 02-490-00-429, 02-701-23-999 et 02-701-24-999 (Assurances).

Adopté

95-199

### Administration - Offre de service de Impact-Mauricie

ATTENDU que l'organisme Impact-Mauricie offre un programme d'aide aux employeurs et aux employés afin d'améliorer le rendement au travail;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ADHÉRER au service offert par l'organisme Impact-Mauricie pour les élus et les employés réguliers de la Municipalité;
- 2- DE PAYER le coût d'adhésion au montant de 420 \$ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-499 (Gestion du personnel - services spécialisés).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-200

### Administration - Mandat accordé à un encanteur professionnel

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal pour la vente de terrains excédentaires appartenant à la municipalité;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été reçue;

ATTENDU l'offre de services de Trudel & Associés à l'effet d'organiser un encan où les terrains seraient mis à l'enchère;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ENGAGER Trudel & Associés, au montant de 137 \$, pour l'organisation d'un encan au cours duquel les sept terrains considérés comme excédentaires seront mis à l'enchère;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à publiciser l'encan dans le Nouvelliste;
- 3- D'IMPUTER les frais relatifs à l'encan aux postes budgétaires 02-190-02-340 et 02-190-02-499 (Administration générale - Publicité et information et Autres services professionnels).

Adopté

95-201

### Administration - Radiation de comptes à recevoir

ATTENDU qu'un montant de 1 215,78\$ a été porté au compte provision pour mauvaises créances au 31 décembre 1994;

ATTENDU que les démarches nécessaires pour recouvrir ces montants ont été faites;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à radier les comptes à recevoir jugés irrécupérables pour un montant total de 1 215,78\$.

Adopté

95-202

### Transport - Achat de parties du lot numéro 428-A propriété de Stone Consolidated inc.

ATTENDU le projet de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour la construction d'une voie de contournement du parc industriel numéro 2, laquelle doit passer sur une partie du lot numéro 428-A, propriété de Stone Consolidated inc.;

ATTENDU que la partie du lot numéro 428-A visée par le projet est située sur le territoire de la municipalité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Stone Consolidated inc., pour une somme de 1\$, une partie du lot 428-A, mieux délimitée sur le plan ci-joint par les lettres "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H", "J", "K", "L" et "B", d'une superficie de 2133,9 mètres carrés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange afin de finaliser la transaction;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Affectation - Dépenses en immobilisations - Transport);
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 95-84.

Adopté

95-203

Transport - Engagement d'un entrepreneur pour les travaux de pavage des rues Gagné, Lafrenière, Bosquet, Camille (partie des Prairies), Valley Inn, Claude et rang Saint-Malo (partie) ainsi que le pavage des stationnements du parc Roger Guilbault

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que 3 entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues et stationnements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Construction et Pavage Maskimo ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de mise en forme, drainage et pavage des rues suivantes pour les montants suivants, incluant les taxes :

<u>Règlements</u>	<u>Rues</u>	<u>Montants</u>
354	Gagné, Lafrenière, Bosquet, et Camille (partie des Prairies)	103 206,88\$
355	Valley Inn	24 938,66\$
356	Claude	15 302,79\$
357	Rang Saint-Malo (partie)	382 568,30\$
s/o	Stationnements - Parc Roger Guilbault	54 934,39\$

- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-921 (Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage);
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les documents, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-204

### Transport - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux de voirie

ATTENDU que des travaux de voirie et de pose de pavage doivent être faits au cours de l'été 1995;

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire spécialisé afin d'effectuer le contrôle de la qualité des enrobés bitumineux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ENGAGER la firme Laboratoire de services spécialisés M.B.F. ltée pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux et de la pose, et pour faire des essais de compactage selon les demandes du service technique de la municipalité, et ce, pour une somme n'excédant pas 10 000 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-921 (Affectation - Dépenses en immobilisations - Pavage).

Adopté

95-205

### Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité envi- ronnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 5 000 \$ est prévue au budget 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme de 3 500 \$ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

95-206

### Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dange- reux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les pourparlers entrepris entre la municipalité et la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée proposée par la ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la ville de Cap-de-la-Madeleine à demander des soumissions auprès de firmes spécialisées pour l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;
- 2- D'AUTORISER la ville de Cap-de-la-Madeleine à demander, au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1995;
- 3- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;
- 4- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

Adopté

95-207

### Hygiène du milieu - Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1995

ATTENDU l'importance de limiter la consommation en eau potable;

ATTENDU la nécessité de déterminer des heures d'arrosage des pelouses et des jardins pour l'année 1995;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE PERMETTRE l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs et arbustes par l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal entre 20 heures et 21 heures;
- 2- D'AUTORISER les propriétaires dont l'adresse civique correspond à un nombre pair à arroser les jours pairs du calendrier et les propriétaires dont l'adresse civique correspond à un nombre impair à arroser les jours impairs du calendrier;
- 3- D'INTERDIRE en tout temps l'utilisation de l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal pour le nettoyage des entrées privées, patios et trottoirs;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à publier un avis public dans l'Hebdo Journal afin d'aviser les propriétaires de la réglementation en vigueur à la municipalité;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et information).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-208

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-2

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 1995 concernant le lot 528-2 propriété de Monsieur Réjean Mongrain;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1863 étant la subdivision 528-2.

Adopté

95-209

Loisirs - Ensemencement de terrains de soccer

ATTENDU la nécessité de réensemencer deux terrains de soccer : un situé au parc des Prairies et un autre au parc Roger Guilbault;

ATTENDU le prix soumis par le Centre Horticole du Cap inc;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ENGAGER le Centre Horticole du Cap inc. afin de procéder à l'ensemencement des deux terrains de soccer pour un prix approximatif de 5 280 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-56-999 et 02-701-58-999 (Terrains de soccer - Prairies et Roger Guilbault).

Adopté

95-210

Administration - Vente d'une monographie au ministère des Affaires municipales

ATTENDU la demande d'informations reçue du ministère des Affaires municipales concernant les modalités de vente de la monographie de la municipalité;

ATTENDU que le prix de vente d'un exemplaire a été fixé à 15 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'OFFRIR au ministère des Affaires municipales un exemplaire de la monographie de Sainte-Marthe-du-Cap pour le prix de 15 \$;
- 2- DE MENTIONNER que les frais de transport sont aux frais de l'acquéreur.

Adopté

95-211

Administration - Termes de location pour une maison mobile saisie pour non paiement de taxes

ATTENDU que lors de la vente pour non paiement de taxes effectuée par la MRC De Francheville en date du 13 avril 1995, la municipalité s'est portée acquéreur de la propriété sise au 5 rue Lemay;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'ancien propriétaire désire exercer son droit de retrait dans les délais permis par le code municipal, c'est-à-dire avant le 13 avril 1997;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE PERMETTRE à Monsieur Alain Dupont de résider dans son ancienne propriété sise au 5, rue Lemay, moyennant un paiement mensuel minimum de 150 \$;
- 2- DE CONSIDÉRER ces paiements mensuels comme des acomptes sur les sommes dues pour l'exercice du droit de retrait tant et aussi longtemps que les montants perçus ne sont pas suffisants pour compenser les frais assumés par la municipalité;
- 3- D'AJOUTER au coût d'adjudication, tous les frais permis par le Code municipal, les coûts d'assurance de la propriété et tout autre frais nécessaire à son entretien;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente avec Monsieur Alain Dupont concernant les termes de location de la propriété.

Adopté

95-212

### Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de construction

ATTENDU que sur le territoire de la municipalité, deux terrains ont des fondations non construites, soit sur la 5<sup>e</sup> Rue près de la 3<sup>e</sup> Avenue et sur la rue Pie X près de la 11<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU que dans les deux cas, les propriétaires ont été avisés de corriger la situation dans les meilleurs délais mais qu'aucune action a été entreprise;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE MANDATER Me Bertrand Lamothe, avocat, pour entreprendre les procédures légales contre les propriétaires des deux unités afin de faire respecter le règlement de construction;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-412 (Services juridiques).

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-197 à 95-207, 95-209 et 95-212.

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-213  
Levée de l'assemblée

A 20:25 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 juin 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 juin 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-214

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Transferts budgétaires
- 9- Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 11- Administration - Acquisition d'un système informatique
- 12- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 13- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 14- Transport - Marquage de la chaussée
- 15- Hygiène du milieu - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau
- 16- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33
- 17- Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
- 18- VARIA
  - 18.1- Avis de motion - Règlement numéro 359
  - 18.2- Administration - Signature d'une entente entre la ville du Cap et la municipalité (voie de contournement)
  - 18.3- Acquisition de parties du lot numéro 103 et des lots numéros 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.
- 19- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 - Règlement numéro 358.
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

95-215

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 mai 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-216

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1995.

Adopté

95-217

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

No de résolution  
ou annotation

10635	Gaston Girard	13	072,66
10636	Roger Jean		173,46
10637	Wilson & Lafleur		58,85
10638	Hydro-Québec		379,77
10639	Me Lyne Parent		741,82
10640	Solange Dauphinais		50,00
10641	Louis Dubois		167,14
10642	Entretien M.C. enr	1	623,86
10643	Cantel		34,78
10644	Bell Mobilité Cellulaire		34,57
10645	Bell Mobilité Pagette		27,25
10646	Annulé		
10647	Solange Dauphinais		75,00
10648	Ville du Cap	2	771,89
10649	Jules Milette inc.	7	897,04
10650	Annulé		
10651	Pierre A. Brouillette		11,40
10652	Municipalité de Sainte-Marthe	14	443,96
10653	Frédéric Prescott		228,90
10654	Hydro-Québec	10	946,45
10655	Bell Canada		190,36
10656	Commcorp		378,32
10657	Balle donnée masculine		350,00
10658	Pitney Bowes Leasing		368,53
10659	Dynabec ltée	4	256,22
10660	J.C. Lussier		52,63
10661	Centre Hospitalier Cloutier		50,00
10662	Société Canadienne du Cancer		75,00
10663	Municipalité de Sainte-Marthe		174,77
10664	Comité Environnemental		284,08
10665	Denise Faucher		47,78
10666	Annulé		
10667	Corporation du Tourisme		50,95
10668	Club de Canotage		120,00
10669	Entretien M.C. enr.	1	692,24
10670	Raymond Marcotte		142,52
10671	Municipalité de Sainte-Marthe	13	476,96
10672	Bell Canada		42,21
10673	MRC De Francheville	2	151,61
10674	Techni FM enr.		244,59
10675	Frédéric Prescott		426,11
10676	Roger Jean		102,70
10677	Comm. adm. des régimes de retraite		426,49
10678	Ministre du Revenu	13	810,22
10679	Receveur général du Canada	10	737,79
10680	S.C.F.P.		334,89
10681	Trust Général du Canada	5	273,38
10682	Société Canadienne des Postes		169,79
10683	Chambre de Commerce du Cap		325,00
10684	Solange Dauphinais		415,00
10685	Ministre des Finances	172	422,00
10686	Hydro-Québec		812,21
10687	Bell Canada		427,96
10688	Tournoi du Maire		130,00
10689	C.T.A. De Franchemont	2	467,50
10690	Ville de Cap-de-la-Madeleine	118	560,00
10691	Ordre des comptables agréés du Québec		740,71
10692	Lionel Massicotte		533,79
10693	Gaston Girard		15,29

TOTAL : 405 018,40

Fonds des dépenses en immobilisations

00005	Cap Excavation		<u>22 232,63</u>
-------	----------------	--	------------------



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 31 mai 1995

No de résolution  
ou annotation

10694	Acier d'armature de Trois-Rivières	34,70
10695	Arcotec	256,37
10696	Buromax inc.	856,06
10697	Belitec inc.	189,27
10698	Centre de décoration Paré inc.	582,49
10699	Clément & Frère ltée	655,24
10700	Centre Horticole du Cap inc.	15,94
10701	Canadien Tire ltée	527,13
10702	Charles Turcotte & Fils ltée	451,64
10703	Contrair	386,72
10704	Construction S.R.B.	418,84
10705	Centre Mécanique Mauricie inc.	187,72
10706	Construction & Pavage Maskimo ltée	501,40
10707	Centre du Ressort Trois-Rivières inc.	1 537,33
10708	Dynabec ltée	267,79
10709	Desroberts (1984) inc.	96,86
10710	Électricité A.C.A. inc.	227,91
10711	Excavation Girard & Simard inc.	2 031,25
10712	Équipement J.P. enr.	30,48
10713	Guillevin International inc.	317,58
10714	Gaston Brouillette inc.	172,86
10715	Garage Charest & Frères inc.	31,92
10716	Henri Bourgeois inc.	171,85
10717	Industries Fortier Trois-Rivières	619,05
10718	Jules Milette inc.	28,49
10719	Launier Ltée	176,06
10720	L'Horizon Vert enr.	4 000,00
10721	La cie de construction Dollard ltée	1 324,73
10722	Le Nouvelliste	256,40
10723	Location Trois-Rivières inc.	59,75
10724	Larose & Fils	826,15
10725	Les contrôles industriels JR inc.	76,92
10726	Les équipements Aginco inc.	215,74
10727	Matériaux Les Rives inc.	270,70
10728	Morin & Frères inc.	533,10
10729	Major Mini Moteur enr.	190,03
10730	McKerlie-Millen (Québec) inc.	58,87
10731	Micromédica inc.	450,13
10732	Machineries Baron & Tousignant ltée	325,61
10733	Multi Mécanic enr.	11,94
10734	Oxygène Val-Mauricie	55,95
10735	Pluritec Laboratoire ltée	237,25
10736	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	224,55
10737	P.A. Thibeault ltée	243,05
10738	Pneus Belisle inc.	516,44
10739	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	334,32
10740	Produits chimiques Sany inc.	1 637,08
10741	Quévis inc.	5,79
10742	Québec linge MC	82,92
10743	RPM Tech inc.	55,34
10744	Robert Delisle inc.	199,01
10745	Remise 2000 enr.	176,67
10746	Sani Mobile	1 266,54
10747	Oxygène St-Maurice (1983) ltée	31,68
10748	Shell Canada ltée	432,87
10749	Serrurier du Cap inc.	171,10
10750	Simard Beaudry inc.	3 593,24
10751	Système D	6 166,11
10752	Somavrac	8 153,48
10753	Telecon	524,20
10754	Vitrierie du Centre inc.	288,60
10755	Westburne ltée	525,23
10756	MRC De Francheville	290,00
10757	S.P.A.M.	7,98



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10758	Société qué. ass. des eaux	7 040,96
10759	Normand Corbin	100,00
10760	Armtec	474,74
10761	Copie X Press	25,20
10762	Colette Fortin	1 225,01
10763	Multi-Affiches	126,49
10764	Métaux Lamy (1991) inc.	778,31
10765	Beaumier, Richard, avocats	1 212,88
10766	Vitreries Yvon Lambert inc.	213,67

TOTAL : 55 789,68

Adopté

95-218

Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible dans certains postes budgétaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

<u>Description</u>	<u>Code</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Location matériel	02-701-50-513	31 \$	
Terrain balle Guilbeault	02-701-52-999		31 \$
Ent. & réparation	02-390-01-522	203	
Ent. & réparation	02-390-02-523		203
Adm. générale	03-100-00-904	3300	
Salaires	02-130-00-111		3300
		3534 \$	3534 \$

Adopté

95-219

Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la lettre d'entente à intervenir entre Madame Nicole Beaudoin et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, relative à la location d'une partie du lot numéro 104-124 appartenant à la municipalité et à la construction d'une clôture mitoyenne;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-220

Administration - Lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la lettre d'entente à intervenir entre Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, relative à la location d'une partie du lot numéro 104-123 appartenant à la municipalité et à la construction d'une clôture mitoyenne;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-221

Administration - Acquisition d'un système informatique

ATTENDU que l'acquisition d'un système informatique supplémentaire est rendu nécessaire afin de répondre adéquatement à nos besoins diversifiés en gestion de documents;

ATTENDU les prix soumis par Centre informatique Micromédica inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Centre informatique Micromédica inc., un ordinateur Prosérie 4661V plus de Luxxon muni d'un processeur et d'un imprimante à jet d'encre Stylus 1000 pour le prix de 3 325 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté

95-222

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Henri Bourgeois inc., au coût approximatif de 850 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

95-223

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire et des bâtisses de loisirs pour l'été 1995;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 503,83 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

95-224

### Transport - Marquage de la chaussée

ATTENDU que diverses rues de la municipalité doivent être lignées pour des raisons de sécurité;

ATTENDU que la firme Lignco inc. a soumis des prix pour l'exécution des travaux de marquage de la chaussée;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACCORDER à la firme Lignco inc. les travaux de marquage de la chaussée et ce pour le prix de 5 381,28 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparations - Voirie).

Adopté

95-225

### Hygiène du milieu - Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU que le projet Service jeunesse Canada été nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Madame Annie Leblanc à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1995;
- 2- D'AUTORISER Madame Annie Leblanc à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

95-226

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 90-27 à 90-33

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1995 concernant les lots 90-27 à 90-33 propriété de Les Porcheres Yvon Giguère inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu  
unanimentement :

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 1557 étant les subdivisions  
90-27 à 90-33;
- 2- DE RESCINDER la résolution 95-121.

Adopté

95-227

### Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un  
organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante  
pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la  
Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci  
inclus le programme des Jeux du Québec, Finales régionale  
et provinciale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont  
et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUELER notre adhésion au Conseil des loisirs  
de la Mauricie pour l'année 1995-1996 au coût de  
450 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-  
90-999 (autres dépenses).

Adopté

95-228

### Avis de motion - Règlement numéro 359

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à  
l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors  
d'une session ultérieure, un règlement autorisant la con-  
clusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de  
Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux  
effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'inté-  
rieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-  
Cap.

Adopté

95-229

### Administration - Signature d'une entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe- du-Cap (voie de contournement)

ATTENDU le projet d'entente ci-annexé à l'effet que la  
Ville de Cap-de-la-Madeleine désire construire une route,  
appelée "voie de contournement", qui doit passer sur une  
partie du lot 428-A du cadastre officiel de la paroisse de  
Cap-de-la-Madeleine, ladite partie étant située à l'inté-  
rieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-  
Cap;

ATTENDU que les travaux de construction de la voie de  
contournement sont admissibles à une subvention dans le  
cadre du programme d'infrastructures Canada/Québec (volet  
I) et doivent être réalisés au cours de l'été 1995;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-230

Acquisition de parties du lot numéro 103 et des lots numéros 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.

ATTENDU les pourparlers entrepris dans le but d'acquérir des parties du lot numéro 103 et les lots numéros 103-407, 103-425 et 103-488 appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR, pour la somme de 125 000 \$, des parties du lot numéro 103 et des lots numéros 103-407, 103-425 et 103-488, tels que délimités sur le plan ci-annexé, et appartenant à Les Gestions Gilles Haché inc.;
- 2- DE MANDATER Me Nelson Ward, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté

95-231

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 - Règlement numéro 358

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 juin 1995 concernant le règlement numéro 358.

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP MRC DE FRANCHEVILLE**

Je soussignée, Line Veillette, responsable du registre tenu le 5 juin 1995 en vue de l'approbation du règlement numéro 358 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le dit règlement est de 3.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce 6 juin 1995.

Responsable du registre

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-217, 95-219 à 95-224, 95-227 et 95-230.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-232

Levée de l'assemblée

A 20:00 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 juin 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 juin 1995 à 19  
heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim  
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par  
intérim, sont aussi présents.

95-233

Administration - Nomination d'un président d'assemblée

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle  
Gélinas Dumont et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur  
Louis Dubois président d'assemblée en l'absence du maire  
et du maire suppléant.

Adopté

95-234

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle  
Gélinas Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adop-  
tion tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 JUIN 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Administration - Nomination d'un président d'assem-  
blée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Procès-verbaux
  - 4.1- Adoption
  - 4.2- Suivi
- 5- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 6- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Correspondance
- 8- Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
- 9- Administration - Conciliation du solde en banque
- 10- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 11- Administration - Acquisition de matériaux et installation d'une clôture
- 12- Transport - Acquisition d'une partie du lot numéro 89-30 pour fin de rue - propriété de Monsieur Marc Robert
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1995
- 14- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité
- 15- VARIA
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

95-235

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 juin 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-236

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1995.

Adopté

95-237

### Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 326 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçu par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 129,92 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1994.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-238

### Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1995 soit adoptée.

Adopté

95-239

### Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1995 soit adoptée.

Adopté

95-240

### Administration - Acquisition de matériaux et installation d'une clôture

ATTENDU les ententes intervenues entre Madame Nicole Beaudoin, Madame Suzanne Dupont, Monsieur Pierre Lesage et la municipalité concernant la pose d'une clôture mitoyenne sur les terrains situés au coin de la 3<sup>e</sup> avenue et la 5<sup>e</sup> rue;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Remise 2000 enr. les matériaux nécessaires pour une somme totale de 2 662,64\$;
- 2- D'ENGAGER Monsieur Rosaire Champoux pour faire la pose pour un coût de 717,92\$;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté

95-241

### Transport - Acquisition d'une partie du lot numéro 89-30 pour fin de rue - propriété de Monsieur Marc Robert

ATTENDU l'article 6 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la nécessité d'améliorer l'intersection de la rue des Violettes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Marc Robert, pour une somme de 1 \$, une partie du lot numéro 89-30 mieux délimité sur le plan ci-joint par les lettres "A", "B", "C", "D" et "A";
- 2- DE MANDATER Me Lynn Parent, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;

- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépenses en immobilisations - Transport).

Adopté

95-242

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 47 permis ont été émis au cours du mois de mai 1995  
pour une valeur estimée de 504 877 \$;

ATTENDU que sur ces 47 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 263 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1995.

Adopté

95-243

### Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le conseil veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier de 3 à 5 rues et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles).

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-237, 95-240, 95-241 et 95-243.

Secrétaire-trésorière par intérim





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-244

Levée de l'assemblée

A 8:05 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

*Louis Dubois*  
.....  
LOUIS DUBOIS  
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

*Line Veillette*  
.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 3 juillet 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 3 juillet 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-245

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 9- Adoption du règlement numéro 359 - Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs (secteur St-Laurent) et emprunt temporaire
- 11- Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage
- 12- Environnement - Appui aux principes de gestion intégrée des déchets recommandés par la Commission environnement du CRD-04 en vue des audiences génériques sur l'environnement
- 13- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 14- VARIA
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

95-246

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 juin 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-247

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1995.

Adopté

95-248

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10767	Entretien M.C. enr.	1 586,83
10768	MRC De Francheville	34 078,22
10769	Hydro-Québec	104,06
10770	Carole Chevalier	300,00
10771	Ferron, Tousignant, Pagé & ass.	20 985,00
10772	Impact Mauricie	205,00
10773	Laurent Pontbriand	126,62
10774	Groupe communication Canada	21,40
10775	Municipalité de Sainte-Marthe	15 354,53
10776	Frédéric Prescott	398,59



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

10777	Fondation de l'Hôpital Cloutier	50,00
10778	C.R.P.C	65,00
10779	U.M.Q.	512,80
10780	Richard Dufresne	25,64
10781	Bell mobilité cellulaire	124,59
10782	Bell Canada	190,95
10783	Cantel	39,86
10784	Hydro-Québec	8 721,53
10785	C.L.M.	450,00
10786	Étienne Poirier	200,00
10787	Denis Grimard	200,00
10788	Louise Larivière	450,00
10789	Jules Milette inc.	7 893,74
10790	Bureautique Agathe Bisson inc.	683,73
10791	Hydro-Québec	188,94
10792	Commission scolaire Samuel-de Champlain	1 129,92
10793	Richard Dufresne	99,00
10794	Bell Canada	108,20
10795	Commcorp	378,32
10796	Entretien M.C. enr.	1 578,27
10797	J.C. Lussier	39,88
10798	Régie intermunicipale d'ass. des eaux	800,00
10799	Pitney-Bowes	98,97
10800	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>21 729,55</u>

TOTAL : 118 919,14

Fonds des dépenses en immobilisation

00005	Cap Excavation	<u>22 232,63</u>
-------	----------------	------------------

Comptes à payer au 30 juin 1995

10801	Alex Coulombe ltée	155,36
10802	Béton du Cap inc.	188,03
10803	Buromax inc.	248,41
10804	Belitec inc.	261,89
10805	Boutique Le Chantier inc.	101,97
10806	Clément & Frère ltée	655,24
10807	Centre horticole du Cap inc.	4 427,48
10808	Clément Bastien excavation enr.	156,68
10809	Construction S.R.B.	806,63
10810	Dynabec ltée	435,88
10811	Desroberts (1984) inc.	81,20
10812	Décoration Paré	595,36
10813	Électricité A.C.A. inc.	2 358,86
10814	Excavation Girard & Simard inc.	3 076,78
10815	Équipements industriels du Cap inc.	24,06
10816	Eugène Abran Excavation	601,68
10817	Guillevin International inc.	474,32
10818	Garage Charest & Frères inc.	15,12
10819	Gazon Manderley	3 644,14
10820	Imprimerie Art Graphique inc.	1 969,14
10821	Le Nouvelliste	328,19
10822	Lignco inc.	3 083,61
10823	Les Cafés Populaires Henri enr.	71,28
10824	Location T.R. inc.	166,71
10825	Larose & Fils	524,59
10826	Morin & Frères inc.	27,30
10827	Major Mini Moteur enr.	54,77
10828	McKerlie-Millen (Québec) inc.	159,95



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10829	Micromédica inc.	3	321,79
10830	Machineries Baron & Tousignant ltée		162,02
10831	Pluritec Laboratoire ltée		126,72
10832	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.		215,52
10833	P.A. Thibeault ltée		98,62
10834	Pépinière Cormier	2	664,46
10835	Poste d'essence Ste-Marthe enr.		521,80
10836	Plante Sports		407,91
10837	Québec Linge		58,21
10838	Remise 2000 enr.		296,23
10839	RSD Radio inc.		62,68
10840	Service de pneus C.T.R. ltée		152,10
10841	Serrurier du Cap inc.		28,49
10842	Simard Beaudry inc.		166,81
10843	Système D	1	623,86
10844	Somavrac	1	451,32
10843	Techni FM enr.		37,60
10846	Telecon		569,78
10847	Vrac Terrassement enr.		38,77
10848	Westburne ltée		131,63
10849	Gilbert Roberge	2	296,19
10850	Claude Jacques service enr.		42,04
10851	Chastenay, Gagné & Ass.		826,17
10852	Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.		822,43
10853	Métaux Lamy inc.		121,37
10854	Signoplus	1	011,92
10855	Trudel & Ass.		30,43
	TOTAL :		<u>41 981,50</u>

Adopté

95-249 Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1995 soit adopté.

Adopté

95-250 Adoption du règlement numéro 359 - Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 359.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 359**

Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

.....

**ATTENDU** que la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente concernant des travaux municipaux effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 12 juin 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

**ARTICLE 1** La Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise la conclusion d'une entente avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant des travaux municipaux à être effectués par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la Municipalité. Cette entente est jointe au présent règlement à l'"Annexe 1" pour en faire partie intégrante;

**ARTICLE 2** Le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Adopté

95-251

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs (Secteur St-Laurent)

**ATTENDU** les factures de Sintra inc. datées du 2 juin 1995 et du 29 juin 1995 représentant les décomptes progressifs numéros 2 et 3 pour les travaux exécutés au secteur St-Laurent;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la vérification de ces factures effectuée par notre firme d'ingénieurs nous recommandant de payer les sommes de 449 248,49 \$ et de 314 416,58 \$;

ATTENDU le compte d'honoraires reçu de Les Consultants VFP inc. au montant de 33 992,31 \$ pour l'extension des services au secteur St-Laurent;

ATTENDU les autres factures reçues de :

Site d'enfouissement Girard & Simard inc.	774,86 \$
Excavation Girard & Simard inc.	1 082,57
Construction S.R.B.	631,60
Télécon	227,91
Les produits de béton St-Louis	17,48
Laboratoire Laviolette inc.	1 538,20
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	529,89
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	911,64

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

Sintra inc.	449 248,49 \$
Sintra inc.	314 461,58
Les Consultants VFP inc.	33 992,31
Site d'enfouissement Girard & Simard inc.	774,86
Excavation Girard & Simard inc.	1 082,57
Construction S.R.B.	631,60
Télécon	227,91
Les produits de béton St-Louis	17,48
Laboratoire Laviolette inc.	1 538,20
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	529,89
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	911,64

2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

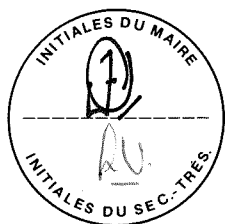
95-252

Environnement - Appui aux principes de gestion intégrée des déchets recommandés par la Commission environnement du CRD-04 en vue des audiences génériques sur l'environnement

ATTENDU que l'enfouissement des déchets entraîne de multiples problèmes environnementaux;

ATTENDU que les espaces propices à l'enfouissement sanitaire se font de plus en plus rares;

ATTENDU que les coûts pour rendre les lieux d'enfouissement sanitaire conformes aux règles en vigueur sont de plus en plus élevés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la population est de plus en plus sensibilisée à la problématique des déchets;

ATTENDU que le système actuel permet le gaspillage des déchets ressources compromettant ainsi la qualité de vie des générations futures;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement a fixé des objectifs de réduction des déchets à l'enfouissement de l'ordre de 50% d'ici l'an 2000;

ATTENDU les limites des mesures volontaires en faveur de la réduction des déchets;

ATTENDU l'importance d'établir un consensus régional en matière de gestion des déchets;

ATTENDU la position unanime de la Commission environnement du CRD-04 qui rallie les intérêts des intervenants municipaux et des groupes environnementaux;

ATTENDU l'importance pour la région de s'exprimer sur la nouvelle réglementation sur les déchets solides dans le cadre des audiences génériques conduites par le BAPE;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap adhère aux cinq principes contenus dans le document "Énoncé de principes en matière de gestion intégrée des déchets", qui sera déposé aux audiences génériques du BAPE;
- 2- QUE le Conseil appuie la Commission environnement dans sa démarche de concertation et de consultation des intervenants des milieux municipal et environnemental.

Adopté

95-253

### Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour la saison 1994;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 18 000 \$ sont prévus pour l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 4 500 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette somme au poste budgétaire 02-701-58-999 (contribution à l'Association de soccer).

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-248, 95-251 et 95-253.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-254

Levée de l'assemblée

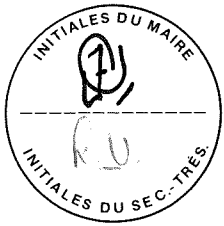
A 20:10 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 14 août 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 août 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Louis Dubois

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-255

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 360
- 9- Avis de motion - Règlement numéro 361
- 10- Règlement numéro 333 - Paiement à des fournisseurs et emprunt temporaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 11- Administration - Signature d'une entente avec Bell Canada (appel d'urgence 9-1-1)
- 12- Administration - Achat de timbres
- 13- Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue
- 14- Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue
- 15- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 93-58 à 93-67
- 17- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-3
- 18- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1995
- 19- Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 20- VARIA
  - 20.1- Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage
  - 20.2- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
  - 20.3- Urbanisme - Demande de dégoration mineure DM-13 - Monsieur Jean Veilleux
  - 20.4- Urbanisme - Demande de Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 440
  - 20.5- Urbanisme - Demande de Monsieur Robert Harvey pour la modification du règlement de zonage numéro 263
  - 20.6- Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

95-256

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-257

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1995.

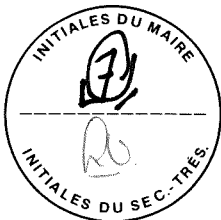
Adopté

95-258

### Administration - Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10856	Municipalité de Champlain	7 450,50
10857	Richard Dufresne	52,00
10858	Roger Jean	52,00
10859	Laurent Pontbriand	82,00
10860	Louis Dubois	52,00
10861	Frédéric Prescott	52,00
10862	Danielle Gélinas Dumont	211,68
10863	Impact Mauricie	205,00
10864	Rénald Guilbault	1 800,00
10865	Jean Guilbault	1 800,00
10866	François Guilbault	1 800,00
10867	Lily Guilbault	1 800,00
10868	Ghislaine Guilbault	1 800,00
10869	Claude-Orise Guilbault	3 000,00
10870	Suzanne Guilbault	3 000,00
10871	Rosaire Guilbault	3 000,00
10872	Nelson Ward	142 443,75
10873	Bell Canada	42,21
10874	Hydro-Québec	28,79
10875	Corp. Action Prévention Sainte-Marthe	1 731,00
10876	Frédéric Prescott	335,83
10877	Chevaliers de Colomb	160,00
10878	Imprimerie Vallières inc.	1 969,14
10879	Dany Pronovost	1 000,00
10880	Municipalité de Sainte-Marthe	4 222,74
10881	Comm. adm. des régimes de retraites	852,98
10882	Trust général du Canada	3 771,30
10883	S.C.F.P.	263,17
10884	Receveur général du Canada	8 783,92
10885	Ministre du Revenu	11 347,45
10886	Village des Sports	113,85
10887	Solange Dauphinais	50,00
10888	Entretien M.C. enr.	3 202,13
10889	Hydro-Québec	1 580,45
10890	Bell Canada	415,80
10891	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 703,63
10892	MRC De Francheville	2 378,59
10893	Banque Nationale du Canada	1 277,76
10894	Association de Soccer Sainte-Marthe inc.	4 500,00
10895	L'Horizon Vert Enr.	4 000,00
10896	Fondation de l'Hôpital Cloutier	125,00
10897	Comité loisirs Place Norbert	400,00
10898	Comité sectoriel St-Malo	400,00
10899	Jules Milette inc.	8 103,06
10900	Municipalité de Sainte-Marthe	24 370,29
10901	Hydro-Québec	3 253,01
10902	Cantel	165,14
10903	Bureautique Agathe Bisson inc.	683,73
10904	Ferme MCF Leclerc inc.	42,78



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

10905	Raymond Marcotte	63,83
10906	Michel Leclerc	30,85
10907	Mario Ducharme	156,74
10908	Suzanne Guilbault & Al.	8,52
10909	Michel Rocheleau	20,38
10910	Municipalité de Sainte-Marthe	8 760,34
10911	Jeannot Ouellet	54,38
10912	Laurier Gélinas	23,35
10913	Clément & Frère ltée	655,24
10914	Municipalité de Sainte-Marthe	193,07
10915	Commcorp	378,32
10916	Bell mobilité cellulaire	166,31
10917	Bell Canada	238,94
10918	Hydro-Québec	5 523,76
10919	Frédéric Prescott	398,65
10920	Frédéric Prescott	342,39
10921	Entretien MC enr.	1 763,46
10922	SCFP	239,89
10923	Trust général du Canada	3 718,06
10924	Receveur général du Canada	8 641,95
10925	Ministre du Revenu	10 920,93
10926	Louise Larivière	205,93
10927	Alain Toupin	200,00
10928	Municipalité de Sainte-Marthe	17 899,65
10929	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>397,86</u>

TOTAL : 320 877,48

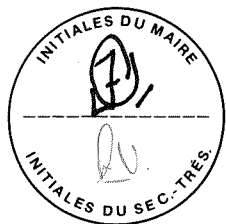
Fonds des dépenses en immobilisation

16	Consultants VFP inc.	33 993,24
17	Raynald Villeneuve	<u>17,48</u>

TOTAL : 34 010,72

Comptes à payer au 31 juillet 1995

10930	Autobus Bell-Horizon inc.	683,74
10931	Aginco inc.	31,03
10932	Arbo Service	455,82
10933	Béton du Cap inc.	471,77
10934	Buromax inc.	350,80
10935	Belitec inc.	289,09
10936	Boutique Le Chantier inc.	239,61
10937	Boiteau luminaire inc.	104,92
10938	Centre de décoration Paré inc.	122,56
10939	Centre des Roses enr.	61,54
10940	Clôtures Cambrek inc.	1 153,22
10941	Canadian Tire	24,08
10942	Charbonnerie Champlain ltée	170,93
10943	Contrair	197,60
10944	Construction S.R.B.	813,18
10945	Clinique de médecine industrielle	240,00
10946	Dynabec ltée	489,38
10947	Électricité A.C.A. inc.	2 644,88
10948	Formulaires Ducharme inc.	29,96
10949	Henri Bourgeois inc.	515,34
10950	Hymec inc.	323,72
10951	Imprimerie Vallières inc.	397,70
10952	L'Horizon Vert enr.	3 880,00
10953	Le Nouvelliste	136,75
10954	Lignco inc.	97,36
10955	LDN Protection Service enr.	45,58



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

10956	Location T.R. inc.	121,93
10957	Les Abris et Auvents	356,06
10958	Les Machineries R.D.M. enr.	113,84
10959	Matériaux Les Rives inc.	176,98
10960	Major Mini Moteur enr.	1 280,18
10961	McKerlie-Millen (Québec) inc.	207,68
10962	Micromedica inc.	51,28
10963	Machineries Baron & Tousignant ltée	5,50
10964	Multi-Services résidentiels enr.	660,00
10965	Oxygène Val-Mauricie	130,00
10956	Pluritec Laboratoire ltée	128,99
10967	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	285,18
10968	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	496,45
10969	Produits chimiques Sany inc.	482,91
10970	Plante Sports	1 198,81
10971	Polyjeux	1 990,79
10972	Québec Linge inc.	84,36
10973	Reynolds Radio inc.	165,23
10974	Remise 2000 enr.	3 061,74
10975	RDS Radio inc.	74,07
10976	Service de pneus CTR ltée	66,82
10977	Sani Mobile	183,47
10978	Oxygène St-Maurice (1983) Ltée	57,95
10979	Shell Canada ltée	558,00
10980	Serrurier du Cap inc.	47,96
10981	Sablière du Cap	205,12
10982	Vitrierie du Centre inc.	5,70
10983	Le Grand Prix Players ltée	1 260,02
10984	S.P.A.M.	11,97
10985	Soc. Qué. ass. des eaux	12 902,66
10986	Michel Leclerc	340,00
10987	Alarme Microcom	246,14
10988	Claude Jacques Service enr.	31,91
10989	Continuum	797,69
10990	Egzakt	346,17
10991	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	541,26
10992	Multi-Affiches	19,37
10993	Studio Henrichon 1981 inc.	58,12
10994	Signoplus	<u>633,53</u>

TOTAL : 43 356,40

Adopté

95-259

Avis de motion - Règlement numéro 360

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 360 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### Avis de motion - Règlement numéro 361

Ce point est reporté à une session ultérieure.

95-260

### Administration - Signature d'une entente avec Bell Canada (appel d'urgence 9-1-1)

ATTENDU que la Municipalité désire mettre en fonction un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (SCAU) et que pour ce faire, la Municipalité doit conclure une entente avec Bell Canada pour le service public d'appels d'urgence 9-1-1 afin que ladite compagnie de téléphone puisse se doter des infrastructures nécessaires pour fournir les lignes d'accès de tel service;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'APPROUVER l'entente préparée par Bell Canada conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 1400 du Tarif général de Bell Canada approuvés par le CRTC afin que la Municipalité adhère au service public d'appels d'urgence 9-1-1;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec Bell Canada.

Adopté

95-261

### Administration - Achat de timbres

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$, taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

95-262

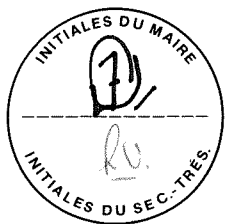
### Règlement numéro 333 - Paiement à des fournisseurs et emprunt temporaire

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification des factures reçues, effectuée par le service technique;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de 382 050 \$ à la Caisse Populaire Sainte-Madeleine;

2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour procéder aux paiements des factures suivantes :

Sintra inc.	314 461,58 \$
Consultants VFP inc.	33 993,24
Laboratoire Laviolette inc.	2 862,40
Guy Veillette	300,00
Roger Courteau	187,50
Clément Bastien Excavation	7 566,60
Eugène Abran Excavation	3 746,84
Excavation Girard & Simard inc.	5 640,78
Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre	227,91
Lyne Parent, notaire	669,80
Construction S.R.B.	1 319,06
Centre horticole du Cap	5 391,21
Gazon Manderley	5 145,94
Charbonnerie Champlain	512,80

382 025,66 \$

3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - Règlement numéro 333).

Adopté

Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue

Ce point est reporté à une session ultérieure.

95-263

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la réglementation municipale relative au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental demandant que le solde de la subvention de 5 000 \$ prévue au budget 1995 leur soit versé afin de faire face aux nombreuses demandes des contribuables;

ATTENDU la politique du Comité environnemental de reporter à l'année suivante les demandes de subvention non reçues au 1<sup>er</sup> août de l'année;

ATTENDU la fermeture des bureaux municipaux pendant deux semaines lors du mois de juillet ainsi que la température propice à la popularité du programme de subvention au systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- DE PERMETTRE au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap de prolonger la date limite de demande de subvention;

2- D'AUGMENTER le budget de 5 000 \$ alloué au Comité environnemental d'une somme de 3 000 \$ afin de pouvoir répondre positivement aux demandes de subvention reçues;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- DE VERSER la deuxième tranche de la subvention prévue ainsi que le budget supplémentaire pour une somme totale de 4 500 \$ au Comité environnemental;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 5- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

95-264

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 93-58 à 93-67

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 1995 concernant les lots 93-58 à 93-67 propriété de Domaine Broumont inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12149 comme étant les subdivisions 93-58 à 93-67 inclusivement.

Adopté

95-265

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 528-3

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1995 concernant le lot 528-3 propriété de 9001-2451 Québec inc. (Normand Laquerre, président);

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1937 comme étant la subdivision 528-3.

Adopté

95-266

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 28 permis ont été émis au cours du mois de juin 1995 pour une valeur estimée de 329 275 \$;

ATTENDU que sur ces 28 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 147 500 \$:

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juin 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-267

### Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. organisait pour les jeunes, les 11, 12 et 13 août 1995, une activité "Fort Braillard";

ATTENDU que plus de 170 jeunes participaient à cette activité;

ATTENDU que des dépenses pour plus de 5 000 \$ auront été encourues pour cet événement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité du Fort Braillard;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles - autres dépenses).

Adopté

95-268

### Administration - Engagement d'un aviseur légal - Respect de la réglementation de zonage

ATTENDU que Monsieur Jean Houde exerce l'activité de débitage de bois dans un but commercial dans une zone agricole;

ATTENDU qu'en vertu de la réglementation de zonage, cette activité n'est pas permise;

ATTENDU que le propriétaire a été avisé verbalement et par écrit de cesser l'activité de débitage de bois de manière commerciale et l'entreposage de bois, et de nettoyer le terrain;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE MANDATER Me Bertrand Lamothe, avocat, pour entreprendre les procédures légales contre le propriétaire afin de faire respecter le règlement de zonage numéro 263;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-412 (Services juridiques).

Adopté

95-269

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-6 tenue le 8 août 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

95-270

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

### Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-13 - Monsieur Jean Veilleux

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Jean Veilleux visant à réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 5,88 mètres pour régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Jean Veilleux serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-13 de Monsieur Jean Veilleux.

Adopté

95-271

### Urbanisme - Demande de Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot nu- méro 440

ATTENDU la demande de la compagnie Matériaux J.G. inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot numéro 440;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

ATTENDU que la compagnie Matériaux J.G. inc. devra soumettre une nouvelle demande lorsque les conditions énumérées ci-après auront été remplies;

La compagnie Matériaux J.G. inc. devra obligatoirement :

- 1- Avoir complété à 50% et plus les travaux de réaménagement de la phase I, soit la partie du lot numéro 439, et ce, selon les normes du ministère de l'Environnement et de la Faune;
- 2- Faire les démarches nécessaires afin de trouver un chemin d'accès autre que celui proposé, et ce, pour éviter que les matériaux de déblai et remblai soit transportés en empruntant les rues du secteur résidentiel connu sous le nom de Parc Frigon;
- 3- S'assurer que le cours d'eau où se dirige le fossé drainant la sablière soit en mesure de recevoir ce débit d'eau supplémentaire.

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE REFUSER la demande de la compagnie Matériaux J.G. inc. suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-272

### Urbanisme - Demande de Monsieur Robert Harvey pour la modification du règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la demande de Monsieur Robert Harvey, représentant de la Société immobilière Robert Harvey inc. et al. concernant la modification du règlement de zonage numéro 263 afin de modifier les usages permis à l'intérieur de la zone numéro 245 cb située à l'angle des rues Notre-Dame et Gilles Toupin;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur Robert Harvey afin de permettre les usages supplémentaires suivants :

Section 52 Location d'automobiles et de camions

Section 53 Vente au détail de véhicules automobiles usagées, sauf les pièces usagées

Section 58 Vente au détail et service de réparation de motocyclettes et de véhicules de loisirs

Section 59 Autres activités de vente au détail : automobiles, embarcations, avions et accessoires

Section 60 Vente au détail de combustible.

Adopté

95-273

### Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de Monsieur André Massicotte concernant l'ajout d'un deuxième garage rattaché au bâtiment principal;

ATTENDU que le comité consultatif a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la demande;

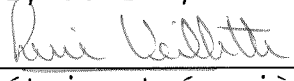
ATTENDU que le fait d'accepter la demande créerait un précédent sur l'interprétation de la réglementation de zonage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur André Massicotte.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-258, 95-261, 95-262, 95-263, 95-267 et 95-268.

  
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

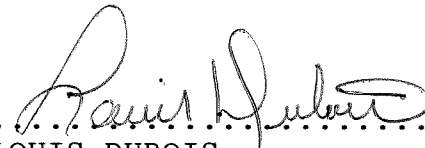
95-274

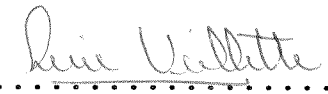
Levée de l'assemblée

A 20:40 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas  
Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
.....  
LOUIS DUBOIS  
MAIRE SUPPLÉANT

  
.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 août 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 28 août 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-275

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 AOÛT 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
- 8- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 9- Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue
- 11- Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de l'air escadron 350
- 12- VARIA
  - 12.1- Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité
- 13- PAROLE À LA SALLE
- 14- Levée de l'assemblée

Adopté

95-276

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 août 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

À 20 heures, Madame Danielle Gélinas Dumont se joint à l'assemblée.

95-277

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 août 1995.

Adopté

95-278

### Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

Attendu la vérification des factures effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder aux paiements des factures suivantes :

Site d'enfouissement Girard & Simard inc.	410,22 \$
Matériaux Économiques inc.	153,84
Construction S.R.B.	34,47
Construction et Pavage Maskimo ltée	3 418,13



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

95-279

### Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et à la Boutique de la Balayeuse au coût de 1 069,87 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

95-280

### Transport - Acquisition du lot 475-22 pour fins de rue

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Madame Diane Bastien et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Jacques Verrette, notaire;

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures de la rue Claude;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (475-22) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Madame Diane Bastien;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-281

### Transport - Acquisition du lot 475-21 pour fins de rue

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Clément Bastien et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Jacques Verrette, notaire;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le plan du lot et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, des travaux d'infrastructures de la rue Claude;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (475-21) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de Monsieur Clément Bastien;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-282

### Loisirs - Demande d'aide financière - Cadets de l'air escadron 350

ATTENDU la demande reçue de la ligue des Cadets de l'air, le 10 août dernier;

ATTENDU les besoins financiers de cet organisme;

ATTENDU que six jeunes de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits dans ce mouvement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ALLOUER un montant forfaitaire de 250 \$ aux Cadets de l'air, à titre de subvention;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

95-283

### Scellement de fissures dans les rues de la Municipalité

ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage de certaines rues de la Municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER le directeur général par intérim à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage dans



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

diverses rues pour une somme n'excédant pas 8 000 \$ taxes  
incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-  
00-521 (Voirie - entretien et réparations).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par  
intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits  
suffisants pour les fins auxquelles la dépense est proje-  
tée aux points à caractère financier, soit les résolutions  
numéros 95-278, 95-279, 95-282 et 95-283.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-284

Levée de l'assemblée

A 20:10 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et  
résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 11 septembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 septembre 1995 à  
19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim  
et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par  
intérim, sont aussi présents.

95-285

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois  
et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que ré-  
digé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Urbanisme - Rapport des permis
  - 8.1- Pour le mois de juillet 1995
  - 8.2- Pour le mois d'août 1995



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- VARIA  
10- PAROLE À LA SALLE  
11- Levée de l'assemblée

Adopté

95-286

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 août 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-287

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 août 1995.

Adopté

95-288

### Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

10995	Bell Mobilité Cellulaire	154,72
10996	Bell Mobilité Pagette	8,28
10997	MRC De Francheville	2 378,59
10998	Hydro-Québec	3 672,64
10999	Bell Canada	471,06
11000	Jules Milette inc.	8 103,06
11001	Louise Larivière	450,00
11002	Richard Dufresne	66,72
11003	Danielle Gélinas Dumont	160,00
11004	Fondation du centre hospitalier	110,00
11005	Roger Jean	160,42
11006	Frédéric Prescott	499,34
11007	Louis Dubois	126,21
11008	Société canadienne des Postes	2 279,10
11009	Club Optimiste Ste-Marthe	600,00
11010	Régie inter. ass. des eaux	1 200,00
11011	Entretien M.C. enr.	1 612,46
11012	Commcorp	388,99
11013	Circonscription foncière de Champlain	15,00
11014	S.P.A.M.	336,00
11015	Hydro-Québec	5 915,73
11016	Bell Canada	183,23
11017	Cantel	108,14
11018	Bell Mobilité Pagette	35,49
11019	Comité Environnemental de Ste-Marthe	4 500,00
11020	Municipalité de Sainte-Marthe	21 300,05
11021	Gaston Labarre	5 250,47
11022	Hydro-Québec	43,86
11023	Solange Dauphinais	170,00
11024	Bell Canada	42,21
11025	Pitney Bowes Leasing	368,53



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

11026	Ligue de sacs de sable	72,60
11027	Bell Canada	412,83
11028	Micheline Courteau	45,57
11029	Frédéric Prescott	50,00
11030	Cadets de l'air Escadron 350	250,00
11031	Frédéric Prescott	358,17
11032	Entretien MC enr.	1 640,95
11033	Hydro-Québec	27,95
11034	Claudine Vaudrin	50,00
11035	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>13 278,68</u>

TOTAL : 76 897,03

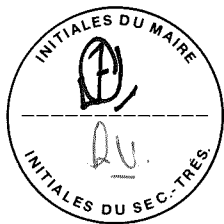
Fonds de dépenses en immobilisation

00030	Site d'enfouissement Girard & Simard	410,22
00031	Matériaux Économiques inc.	153,84
00032	Construction S.R.B.	34,47
00033	Construction & Pavage Maskimo ltée	<u>3 418,13</u>

TOTAL : 4 016,66

Comptes à payer au 31 août 1995

11036	Alex Coulombe ltée	153,61
11037	Aginco inc.	626,06
11038	Béton du Cap inc.	519,63
11039	Buromax inc.	576,19
11040	Bélitec inc.	41,02
11041	Boutique Le Chantier inc.	99,68
11042	Centre de décoration Paré inc.	309,56
11043	Clément & Frère ltée	655,24
11044	Coopérative agricole de Champlain	244,44
11045	Centre Horticole du Cap inc.	3 643,17
11046	Clôtures Cambrek inc.	332,18
11047	Canadian Tire	827,79
11048	Clément Bastien Excavation enr.	1 225,00
11049	Contrair	187,68
11050	Construction S.R.B.	366,44
11051	Construction & Pavage Maskimo ltée	408 879,74
11052	Électricité A.C.A. inc.	706,52
11053	Excavation Girard & Simard inc.	307,68
11054	Eugène Abran Excavation	3 145,16
11055	Formulaires Ducharme inc.	139,99
11056	General Bearing Service inc.	37,81
11057	Guillevin International inc.	848,07
11058	Guillemette Eloi	445,00
11059	Gaston Brouillette inc.	27,30
11060	Henri Bourgeois inc.	718,17
11061	Hymec inc.	700,68
11062	Imprimerie Vallières inc.	1 133,85
11063	L'Horizon Vert enr.	4 030,00
11064	Lamothe, Ayotte, avocats	146,80
11065	Lignco inc.	2 565,28
11066	Les Cafés-Populaires Henri enr.	65,00
11067	Laboratoire de services spécialisés	580,23
11068	Location T.R. inc.	456,78
11069	Les Enseignes Professionnelles	3 700,15
11070	Larose & Fils	1 163,22
11071	Larochelle Suzuki inc.	76,09
11072	Matériaux Les Rives inc.	24,90
11073	Major Mini Moteur enr.	61,79
11074	Multi Mecanic enr.	11,94
11075	Pluritec laboratoire Ltée	154,98
11076	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	12,85
11077	Pneus S.L. enr.	43,88



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11078	P.A. Thibeault ltée	78,99
11079	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	189,11
11080	Québec Linge MC	40,90
11081	R.M. Textile enr.	82,40
11082	Robert Delisle inc.	79,79
11083	Carrier & Carrier, notaires	612,29
11084	Remise 2000 enr.	305,16
11085	RDS Radio inc.	454,68
11086	St-Cyr Photo	225,29
11087	Shell Canada ltée	350,43
11088	Site d'enfouissement Girard	45,58
11089	Simard Beaudry inc.	454,38
11090	Système D	172,24
11091	Somavrac	815,35
11092	Sani Mont	296,28
11093	Stanchem inc.	5 039,74
11094	Westburne ltée	4 655,11
11095	James Poirier	200,00
11096	SPAM	3,99
11097	Ville de Cap-de-la-Madeleine	38,70
11098	Heenan Blaikie	168,41
11099	Chastenay, Gagné & ass.	498,84
11100	Jean-Paul Deshaies inc.	397,99
11101	Louise Larivière	1 090,78
11102	Le Groupe Sport-Inter Plus	1 127,43
11103	Signoplus	1 685,39
11104	Ward & Germain	<u>1 130,07</u>
	TOTAL :	<u>460 230,87</u>

Adopté

95-289

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1995 pour une valeur estimée de 145 850 \$;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 63 000 \$ et 1 pour un deux logements pour une valeur estimée de 65 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1995.

Adopté

95-290

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 17 permis ont été émis au cours du mois d'août 1995 pour une valeur estimée de 150 571 \$;

ATTENDU que sur ces 17 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 100 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1995.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-288.

Line Veillette  
Secrétaire-trésorière par intérim

95-291

Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....F. Prescott.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....Line Veillette.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 septembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 septembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-292

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 SEPTEMBRE 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion - Règlement numéro 362
- 8- Adoption du règlement numéro 360 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité
- 9- Administration - Autorisation de signature - Conventions relatives au service d'urgence 9-1-1





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 10- Administration - Appui à la Ville de Trois-Rivières  
- Maintien du Centre d'emploi du Canada
- 11- Administration - Acquisition de l'École Sainte-Marthe
- 12- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
- 13- Article 25 - Construction d'une clôture sur la 5<sup>e</sup>  
Rue et la 2<sup>e</sup> Avenue
- 14- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 15- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif  
d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-14 -  
Monsieur François Boissonneault
- 17- Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte
- 18- Opérations cadastrales
  - 18.1- Lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23
  - 18.2- Lot 529-3
- 19- Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-  
Marthe inc.
- 20- VARIA
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

95-293

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du le 11 septembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-294

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 1995.

Adopté

95-295

### Avis de motion - Règlement numéro 362

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 362 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-296

Adoption du règlement numéro 360 - Imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 360.

Adopté

95-297

Administration - Autorisation de signature - Conventions relatives au service d'urgence 9-1-1

ATTENDU que tous les abonnés au service téléphonique sur le territoire de la municipalité ont ou auront accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, Bell Canada et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;

ATTENDU la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- Que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, Bell Canada et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;
- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap approuve la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec;
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer ces conventions pour et au nom de la municipalité.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-298

Administration - Appui à la Ville de Trois-Rivières -  
Maintien du Centre d'emploi du Canada

ATTENDU le poids démographique du grand Trois-Rivières, qui constitue le plus important bassin de population de la région Mauricie/Bois-Francs, avec 136 000 habitants;

ATTENDU le rôle historique de Trois-Rivières comme capitale régionale de la région Mauricie/Bois-Francs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE DEMANDER au Premier Ministre du Canada et au Ministre du Développement des ressources humaines de bien vouloir intervenir pour que soit maintenus à Trois-Rivières le Centre régional des ressources humaines Canada, sa vocation, son personnel et ses services;
- 2- D'ACHEMINER cette proposition aux autorités concernées.

Adopté

95-299

Administration - Acquisition de l'école Sainte-Marthe

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire Samuel-de Champlain de disposer de gré à gré avec la municipalité de l'ancienne école Sainte-Marthe;

ATTENDU le programme d'aide financière offert par la Société d'habitation du Québec pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif plus explicitement détaillé à l'annexe ci-jointe;

ATTENDU l'intérêt de Les Habitations Populaires Desjardins à se joindre à la municipalité afin de convertir l'ancienne école Sainte-Marthe en cinq logements sociaux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR, pour la somme de 1 \$, la propriété sise au 70, 6<sup>e</sup> Rue et appartenant à la Commission scolaire Samuel-de Champlain, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;
- 2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, pour la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'ENGAGER la municipalité à céder, pour la somme de 1 \$, à la Commission scolaire Samuel-de Champlain, un terrain approprié dans l'éventualité d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - administration générale).

Adopté

95-300

### Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes :

Sintra inc.	158 645,95 \$
Sintra inc. (retenue - 10%)	135 993,53
Consultants VFP inc. (retenue)	26 550,59
Centre Horticole du Cap inc.	2 051,19
Centre Horticole du Cap inc.	376,05
Centre Horticole du Cap inc.	191,44
Excavation Girard & Simard inc.	717,92
Lignco inc.	548,12
Signoplus	6 314,25
Simard Beaudry inc.	38,95

- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 22-400-40 et 25-136-11 (Dépenses - règlement numéro 333 et Retenue sur contrat - règlement numéro 333).

Adopté

95-301

### Article 25 - Construction d'une clôture sur la 5<sup>e</sup> Rue et la 2<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU que des travaux d'aménagement sont en voie de réalisation sur une partie du lot numéro 105, longeant la 5<sup>e</sup> Rue et ce dans le cadre du programme Article 25;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire la pose d'une clôture pour délimiter la propriété de la municipalité;

ATTENDU qu'une partie sera payable par les propriétaires de terrains contigus;

ATTENDU les prix soumis par 3 entreprises à cet effet, soit Multi Services Résidentiels enr., La Belle Clôture et Rénovation Guylain Roy;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Multi Services Résidentiels enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction de clôture, comprenant les matériaux, la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

teinture deux couches et l'installation de 1,225 pieds de clôture en bois modèle intimité, pour le prix de 12 384,75 \$ taxes incluses;

- 2- DE SPÉCIFIER que les travaux devront être terminés au plus tard le 15 octobre 1995;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-910 (FDI - Article 25).

Adopté

95-302

### Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Micromédica et Henri Bourgeois, au coût approximatif de 1 000 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

95-303

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-07 tenue le 18 septembre 1995;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-304

### Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-14 - Monsieur François Boissonneault

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur François Boissonneault, visant à réduire la marge de recul entre la piscine creusée et la résidence de 2.4 m à 1.8 m;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Boissonneault serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-14.

Adopté

95-305

### Urbanisme - Demande de Monsieur André Massicotte

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur André Massicotte concernant l'implantation d'une remise dans la cour avant;

ATTENDU que Monsieur Massicotte a transmis une première demande visant à rajouter un garage rattaché à la résidence et que cette demande a été refusée;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que selon le comité consultatif, le règlement de zonage numéro 263 devra être modifié afin de permettre les remises dans les cours avant et ce seulement à l'intérieur de la zone 218-Rc où se trouve la résidence de Monsieur André Massicotte;

ATTENDU que 50% des frais de modification sont à la charge du demandeur et que le solde est à la charge de la municipalité compte tenu que d'autres propriétaires pourront bénéficier de la modification;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur André Massicotte.

Adopté

95-306

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 7 août 1995 concernant les lots 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 12179 étant les subdivisions 106-9, 107-14, 108-22, 109-33 et 110-23.

Adopté

95-307

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 529-3

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 21 septembre 1995 concernant le lot 529-3 propriété de Monsieur Langis Goudreault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1953 étant la subdivision 529-3.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-308

Loisirs - Versement Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1995;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 6 750 \$ à titre de versement final sur la subvention 1995 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999 (dons au hockey mineur).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-299 à 95-302 et 95-308.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-309

Levée de l'assemblée

A 20:30 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

.....  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 10 octobre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 10 octobre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

95-310

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs
- 9- Administration - Conciliation du solde en banque
- 10- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 11- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 12- Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1995-1996
- 13- Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout
- 14- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-15 - Monsieur Jacques Tremblay et Madame Sylvie Lepage
- 15- Urbanisme - Opérations cadastrales - Lots 582-16 et 583-41
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995
- 17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- VARIA
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

95-311

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 septembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

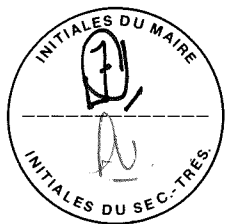
Adopté

95-312

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1995.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-313

### Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11105	MRC De Francheville	2 378,59
11106	Hydro-Québec	1 966,07
11107	Fondation Universitaire du Québec	50,00
11108	Hydro-Québec	140,16
11109	Comm. adm. des régimes de retraites	426,49
11110	Receveur Général du Canada	12 224,43
11111	Ministre du Revenu	15 660,40
11112	S.C.F.P.	333,62
11113	Trust Général du Canada	5 423,98
11114	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
11115	Comité sectoriel Roger Guilbault inc.	600,00
11116	Comité de loisirs Place Norbert	1 000,00
11117	Frédéric Prescott	472,27
11118	Continental Canada	500,00
11119	J.C. Lussier	56,98
11120	Commcorp	378,32
11121	Bell Mobilité Cellulaire	243,94
11122	Cantel	78,51
11123	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	4 262,50
11124	Hydro-Québec	4 894,46
11125	Bell Canada	90,09
11126	Entretien M.C. enr.	1 757,76
11127	Jules Milette inc.	8 103,06
11128	Stéphane Émond	93,16
11129	Heenan Blaikie, avocat	191,91
11130	Louise Larivière	325,00
11131	Pépinière Cormier	765,78
11132	Ville de Cap-de-la-Madeleine	33,96
11133	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	16 800,85
11134	Hydro-Québec	3 419,89
11135	Bell Canada	148,26
11136	Bell Mobilité Pagette	18,93
11137	Louise Larivière	300,00
11138	Suzanne Mainville	273,45
11139	Johanne Duguay	235,82
11140	Raymonde Paquin	317,46
11141	Jocelyne Roy	206,92
11142	Denise Beaulieu	292,60
11143	Sylvie Fleury	322,17
11144	Ward & Germain, notaires	595,03
11145	Richard Dufresne	60,74
11146	Fondation du centre hospitalier Ste-Marie	360,00
11147	CEDIC	910,00
11148	Guy Letarte	15,11
11149	Hockey mineur Ste-Marthe	6 750,00
11150	UMQ	512,80
11151	Entretien M.C. enr.	1 640,95
11152	Annulé	
11153	Shell Canada Itée	332,75
11154	Hydro-Québec	237,03
11155	Roger Jean	40,00
11156	Laurent Pontbriand	40,00
11157	Frédéric Prescott	20,00



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

11158	Louis Dubois	40,00
11159	Danielle Gélinas Dumont	20,00
11160	Richard Dufresne	87,00
11161	Municipalité de Champlain	7 450,50
11162	Hydro-Québec	83,87
11164	Pitney-Bowes	98,97
11165	Club Optimiste Ste-Marthe	140,00
11166	Michel Desfossés	140,00
11167	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 211,73
11168	Frédéric Prescott	<u>309,58</u>

TOTAL : 119 883,85

### Fonsd des dépenses en immobilisations

00034	Sintra inc.	294 639,48
00035	VFP inc.	26 550,59
00036	Centre Horticole du Cap	2 618,68
00037	Excavation Girard & Simard inc.	717,92
00038	Lignco inc.	548,12
00039	Signoplus	6 314,25
00040	Simard & Beaudry inc.	<u>38,95</u>

TOTAL : 331 427,99

### Comptes à payer au 30 septembre 1995

11169	Buromax inc.	1008,15
11170	Belitec inc.	236,23
11171	Boutique Le Chantier inc.	40,00
11172	Centre de décoration Paré inc.	663,07
11173	Centre Horticole du Cap	991,10
11174	Clôtures Cambrek inc.	22,57
11175	Clément Bastien Excavation enr.	1 099,67
11176	Charles Turcotte & Fils Itée	15,95
11177	Contrair	21,09
11178	Construction S.R.B.	436,42
11179	Dynabec Itée	1 065,48
11180	Électricité A.C.A.	546,98
11181	Excavation Girard & Simard inc.	4 412,93
11182	Eugène Abran Excavation	2 018,84
11183	Formulaires Ducharme inc.	81,32
11184	Guillevin Internatioanl inc.	15,72
11185	Garage Charest & Frères inc.	283,81
11186	Henri Bourgeois inc.	350,83
11187	Launier Itée	185,74
11188	Lamothe, Ayotte et Grenier	2 112,83
11189	Les Cafés-Populaires Henri enr.	11,32
11190	Laboratoire de services spécialisés	7 210,22
11191	Location T.R. inc.	40,24
11192	Larose & Fils	700,51
11193	Les Entrepôts J.P. Théoret Itée	94,43



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

11194	Les Équipements Aginco inc.	147,98
11195	Le Supermarché du métal	35,65
11196	Major Mini Moteur enr.	30,82
11197	Métal Laminé D.R. inc.	23,77
11198	Oxygène Val-Mauricie	26,67
11199	Pluritec Laboratoire Itée	197,59
11200	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	108,68
11201	Pneus S.L. enr.	1 773,71
11202	Protection incendie CFS Itée	346,80
11203	P.A. Thibeault Itée	63,03
11204	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	374,75
11205	Produits chimiques Sany inc.	36,77
11206	Québec Linge MC	62,79
11207	RDS Radio inc.	28,49
11208	Sani Mobile	2 638,15
11209	Oxygène St-Maurice Itée	113,87
11210	Serrurier du Cap inc.	111,71
11211	Site d'enfouissement Girard & Simard	91,16
11212	Simard Beaudry inc.	581,62
11213	Telecon	598,26
11214	Westburne Itée	32,57
11215	Soc. Qué. Ass. des eaux	8 483,03
11216	Ville de Cap-de-la-Madeleine	147,00
11217	Jean-Marie Lottinville	315,00
11218	Réseau CP Rail	5,70
11219	Chastenay, Gagné & ass.	4 878,74
11220	Métaux Lamy inc.	11,97
11221	Maheu & Maheu inc.	256,40
11222	Signoplus	2 096,48
11223	Surplus d'armée du Cap enr.	<u>34,12</u>
	TOTAL :	<u>47 318,73</u>

Adopté

95-314

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes :

Clément Bastien Excavation enr.	797,68 \$
Thomas Bellemare Itée	299,14



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

95-315

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1995 soit adoptée.

Adopté

95-316

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1995 soit adoptée.

Adopté

95-317

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1995 soit adopté.

Adopté

95-318

Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1995-1996

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises :

- 1- 500 tonnes de sable abrasif  
850 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 2- 200 tonnes de sel
- 3- 100 sacs de chlorure de calcium
- 4- 75 tonnes de pierre nette 1/8 "

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants : Gravier Mont-Carmel inc. et Construction et pavage Maskimo pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Mines Seleines, seul fournisseur pour le sel, Remise 2000 Multimat et Coopplus pour le chlorure de calcium, Pagé Construction, division de Simard & Beaudry inc. pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 500 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant 10% de sel, pour un montant de 10 209,50 \$, taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Mines Seleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de 58,6754 \$ la tonne pour un montant de 11 735,08 \$ taxes incluses;
- 3- D'ACHETER de Coopplus une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium pour un montant de 1 988,51 \$ taxes incluses;
- 4- D'ACHETER de Pagé Construction, division de Simard & Beaudry inc. une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/8" pour un montant de 974,32 \$ taxes incluses;
- 5- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630 (enlèvement de la neige, sel, sable, etc.), le tout réparti entre 1995 et 1996.

Adopté

95-319

### Hygiène du milieu - Nettoyage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à deux entreprises, soit : Sani Mobile Trois-Rivières inc. et Sanivan 1993 inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE LOUER pour une période de 32 heures (approximativement) un camion vacuum et un camion récurer de la compagnie Sanivan 1993 inc., pour un montant de 5 432,32 \$ taxes incluses, et ce selon l'option B;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

### Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-15 - Monsieur Jacques Tremblay et Madame Sylvie Lepage

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

95-320

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 582-16 et 583-41

ATTENDU la requête effectuée par Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1995 concernant les lots 582-16 et 583-41 propriété de Madame Gisèle Descôteaux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unaniment D'ACCEPTER le plan numéro 5675 étant les subdivisions 582-16 et 583-41.

Adopté

95-321

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1995 pour une valeur estimée de 381 400 \$;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 85 000\$ et 1 a été émis pour la construction de bâtiments de ferme pour une valeur estimée de 250 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unaniment D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1995.

Adopté

### Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

Ce point est reporté à une session ultérieure.

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-313, 95-314, 95-318 et 95-319.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-322

### Levée de l'assemblée

À 19:37 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unaniment QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 octobre 1995.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 octobre 1995 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir :

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Roger Jean  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Assermentation

La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, procède à l'assermentation du maire, Frédéric Prescott et des conseillers suivants : Madame Danielle Gélinas, Messieurs Roger Jean et Louis Dubois. La prestation du serment est faite et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, PRESCOTT FRÉDÉRIC, demeurant au 130, 11e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu MAIRE, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.

LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussignée, GÉLINAS DANIELLE, demeurant au 131, 4e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élue CONSEILLER, pour le district numéro un (1) DU VILLAGE, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.

LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

DANIELLE GÉLINAS  
CONSEILLER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, JEAN ROGER, demeurant au 110, rue des Tulipes, Sainte-Marthe-ud-Cap, ayant été élu CONSEILLER pour le district numéro deux (2) DE ST-LAURENT, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.

LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

ROGER JEAN, CONSEILLER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

SERMENT (AFFIRMATION SOLENNELLE) DU CANDIDAT ÉLU

Je, soussigné, DUBOIS LOUIS, demeurant au 281, 9<sup>e</sup> Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER pour le district numéro quatre (4) DE ST-MALO OUEST, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce vingt-troisième jour d'octobre 1995.

LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

LOUIS DUBOIS, CONSEILLER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-323

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

### SESSION RÉGULIÈRE DU 23 OCTOBRE 1995

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Offre d'achat - École Dominique-Savio
- 8- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 9- Loisirs - Construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault
- 10- Loisirs- Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 11- VARIA
  - 11.1- Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe
- 12- PAROLE À LA SALLE
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

95-324

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 octobre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

95-325

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unaniment D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1995.

Adopté

95-326

Administration - Offre d'achat de l'école Dominique-Savio

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire Samuel-de Champlain de disposer de l'école Dominique-Savio;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment :

- 1- D'OFFRIR la somme de 1 \$ à la Commission scolaire Samuel-de Champlain afin d'acquérir l'école Dominique-Savio, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - administration générale).

Adopté

95-327

Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment :

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies Sany et Sani-Marc au coût de 1 061,21 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

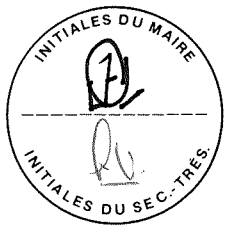
Adopté

95-328

Loisirs - Construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises, soit : Construction Langevin



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

& Fils inc., Construction Daniel Bouchard inc. et Les Industries Fermco ltée. pour la charpente, c'est-à-dire la construction de la structure, de la toiture, des murs intérieurs et du plafond;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture de béton, soit Unibéton/Béton du Cap inc. et Béton Trois-Rivières;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour les travaux de coffrage, soit Les Fondations Jacques Beaupré ltée, Les Fondations 55 inc. et Les Fondations Réal Bergeron inc.;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour les travaux de maçonnerie, soit Les Entreprises Roger Picard et Fils inc., Maçonnerie Jean-Guy Leclerc et Maçonnerie A.B.L. inc.;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture des portes extérieures et des fenêtres, soit Nouvel Horizon inc. et Gaston Brouillette inc.;

ATTENDU les prix soumis par deux entreprises pour la fourniture des portes intérieures, soit Laujag inc. et Landrek inc.;

ATTENDU les prix soumis par trois entreprises pour la fourniture des blocs de béton et de la brique, soit Permacon T.R. inc., Briques & Pierre T.R. inc. et Centre de briques de la Mauricie inc.;

ATTENDU le prix soumis par Monsieur Jacques Aubry pour la finition des planchers de béton et des perrons;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Les Industries Fermco ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de charpente comprenant la construction de la structure, de la toiture, des murs intérieurs et du plafond, pour le prix de 36 231,99 \$ taxes incluses;
- 2- D'OCTROYER à Unibéton/Béton du Cap inc, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de béton pour le prix de 6 366,67 \$ taxes incluses;
- 3- D'OCTROYER à Les Fondations Réal Bergeron inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de coffrage pour le prix de 2 492 \$ taxes incluses;
- 4- D'OCTROYER à les Entreprises Roger Picard & Fils inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de maçonnerie pour le prix de 9 982,46 \$ taxes incluses;
- 5- D'OCTROYER à Gaston Brouillette inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture des portes extérieures et des fenêtres pour le prix de 5 877,80 \$, taxes incluses;
- 6- D'OCTROYER à Landrek inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture des portes intérieures pour le prix de 2 445,45 \$, taxes incluses;
- 7- D'OCTROYER à Centre de Briques de la Mauricie inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture de brique, pour le prix de 4 794,09 \$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- D'OCTROYER à Monsieur Jacques Aubry le contrat de finition des planchers de béton et des perrons, pour le prix de 1 481,41 \$ taxes incluses;
- 9- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-922 (Dépenses en immobilisations - Chalet parc Roger Guilbault);
- 10- D'AFFECTER un montant de 102 000 \$ à même le surplus accumulé afin de défrayer le coût de construction du bâtiment de services multi-fonctionnel au parc Roger Guilbault.

Adopté

95-329

### Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (activités culturelles - autres dépenses).

Adopté

95-330

### Loisirs - Versement au Baseball mineur de Sainte-Marthe

ATTENDU la campagne de financement effectuée par des bénévoles de la municipalité au bénéfice du Baseball mineur de Sainte-Marthe;

ATTENDU que des recettes de 7 247,70 \$ ont été générées par cette campagne et qu'après le paiement de la facture d'achat du chocolat, un bénéfice de 3 204,44 \$ est disponible;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER au Baseball mineur de Sainte-Marthe un montant de 3 204,44\$ représentant le profit généré par la campagne de financement;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-55-999 (Contribution au Baseball mineur)

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-326 à 95-330

Secrétaire-trésorière par intérim

95-331

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Je, soussigné, président d'élection, sous mon serment d'office déclare ce qui  
suit, SAVOIR :

### PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION

L'AN DE GRÂCE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, CE  
DIMANCHE CINQ NOVEMBRE.

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la journée des élections  
pour la votation s'est tenue un dimanche.

Correspondant à mes avis publics, la votation avait lieu à la salle Félix-  
Leclerc, 1001, rang St-Malo, de 9 heures du matin jusqu'à 19 heures. Deux  
(2) bureaux de votation étaient ouverts pour y recevoir les bulletins de  
votation conformément au règlement de votation.

À dix-neuf (19) heures précises, les deux (2) bureaux de votation fermèrent et  
l'on procéda au décompte des bulletins.

Le résultat du vote le soir de l'élection fût le suivant :

### NOMBRES DE VOTES DONNÉS EN FAVEUR DES CONSEILLERS

#### DISTRICT no. 3 - Norbert

Bureau no. 6	Normandin	67
	Pontbriand	104

#### MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 37

Bureau no. 7	Normandin	115
	Pontbriand	108

#### MAJORITÉ ÉMILIEU NORMANDIN : 7

Bureau no. 16	Normandin	14
	Pontbriand	22

#### MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 8



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Total des votes en faveur de Émilien Normandin : 196

Total des votes en faveur de Laurent Pontbriand : 234

MAJORITÉ LAURENT PONTBRIAND : 38

TOUS LES EFFETS DE VOTATION SONT SCELLÉS ET GARDÉS en ma possession durant le laps de temps prévu aux dispositions de la loi. Après cette période prévue ces effets seront détruits.

N.B. : En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Fait à Sainte-Marthe-du-Cap ce dixième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

MARCEL MILOT  
Président d'élection





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 novembre 1995.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 13 novembre 1995 à 19:30 heures au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir :

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

### Assermentation

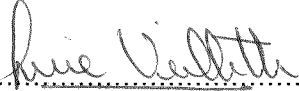
La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, invite Madame  
Paulette Roy à venir faire la lecture de l'affirmation solennelle qu'elle a signé  
en date du 8 novembre 1995. La prestation du serment est lue et entrée au  
livre de délibération du Conseil comme suit :

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

#### SERMENT D'OFFICE

Je, soussignée, ROY PAULETTE, demeurant au 3611, rang St-Malo, Sainte-  
Marthe-du-Cap, ayant été élue CONSEILLER pour le district numéro cinq (5)  
ST-MALO EST, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec  
honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce huitième jour  
de novembre 1995.

  
.....  
LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS.PAR  
INTÉRIM

  
.....  
PAULETTE ROY, CONSEILLER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

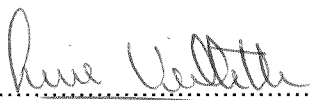
La secrétaire-trésorière par intérim, Madame Line Veillette, procède également à l'assermentation des conseillers suivants : Messieurs Laurent Pontbriand et Richard Dufresne. La prestation du serment est faite et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit:


**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP**

**SERMENT D'OFFICE**

Je, soussigné, PONTBRIAND LAURENT, demeurant au 11, rue Gignac, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER, pour le district numéro trois (3) DE NORBERT, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce treizième jour de novembre 1995.

  
.....  
LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS. PAR  
INTÉRIM

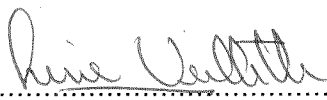
  
.....  
LAURENT PONTBRIAND  
CONSEILLER

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP**

**SERMENT D'OFFICE**

Je, soussigné, DUFRESNE RICHARD, demeurant au 371, rue Désiré, Sainte-Marthe-du-Cap, ayant été élu CONSEILLER, pour le district numéro six (6) DES PRAIRIES, de Sainte-Marthe-du-Cap, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Sainte-Marthe-du-Cap ce treizième jour de novembre 1995.

  
.....  
LINE VEILLETTE, SEC.-TRÉS.  
PAR INTÉRIM

  
.....  
DUFRESNE RICHARD, CONSEILLER

95-332

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-333

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 octobre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-334

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1995.

Adopté

95-335

### Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11163	Ministre des Finances	172 422,00
11224	Laurier Gélinas	200,00
11225	Comm. adm. des régimes de retraite	426,49
11226	SCFP	238,79
11227	Annulé	
11228	Trust Général du Canada	3 799,04
11229	Annulé	
11230	Laurent Pontbriand	95,14
11231	Roger Jean	123,63
11232	Municipalité de Sainte-Marthe	194,55
11233	Jacques Tremblay	75,00
11234	Bell Mobilité Cellulaire	126,05
11235	Hydro-Québec	169,45
11236	Michel Desfossés	170,00
11237	Régie Intermunicipale ass. des eaux	1 200,00
11238	Entretien M.C. enr.	1 734,97
11239	Hydro-Québec	3 332,92
11240	Cantel	42,37
11241	MRC De Francheville	3 122,72
11242	Bell Mobilité Pagette	27,21
11243	Commcorp	378,32
11244	Canadian Tire	53,26
11245	Jules Milette inc.	8 103,06
11246	Municipalité de Sainte-Marthe	16 709,73
11247	Frédéric Prescott	134,37
11248	Louise Larivière	450,00
11249	Bell Canada	192,72
11250	Hydro-Québec	4 653,38
11251	Thérèse Pruneau	20,00
11252	Diane Sauvageau	20,00



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

11253	Entretien M.C. enr.	1 675,14
11254	Roger Jean	114,25
11255	Career Track Seminars	112,81
11256	Annulé	
11257	Hydro-Québec	66,59
11258	Bell Canada	436,06
11259	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 724,25
11260	Municipalité de Sainte-Marthe	14 028,72
11261	Ministre du Revenu	31,74
11262	CSMQ	150,00
11263	Bell Canada	257,97
11264	Céline Côté	32,50
11265	Suzanne Germain	25,00
11266	Marc Tremblay	50,00
11267	Frédéric Prescott	658,27
11268	Claudette Toupin	84,00
11269	David Courteau	62,00
11270	Denise Faucher	84,00
11271	Madeleine Lemire	62,00
11272	Thérèse Pruneau	25,00
11273	Diane Sauvageau	25,00
11274	Dominique Toupin	67,00
11275	MRC De Francheville	2 378,61
11276	Hydro-Québec	1 670,35
11277	Ministre des Finances	371,00
11278	Louis Dubois	130,60
11279	Bell Mobilité Pagette	27,21
11280	Chocolat le meilleur au monde	4 307,50
11281	Normand Champoux	57,43
11282	Shell Canada Itée	212,09
11283	Municipalité de Sainte-Marthe	1 350,50
11284	Michel Desfossés	50,00
11285	Fondation Cooke inc.	50,00
11286	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 021,50
11287	Comm. adm. des régimes de retraite	426,49
11288	Receveur Général du Canada	9 542,10
11289	Ministre du Revenu	12 059,34
11290	Trust Général du Canada	3 896,46
11291	SCFP	<u>234,11</u>
	TOTAL :	<u>280 772,76</u>
	<u>Fonds des dépenses en immobilisation</u>	
00041	Clément Bastien Excavation enr.	797,68
00042	Thomas Bellemare	<u>299,14</u>
	TOTAL :	<u>1 096,82</u>

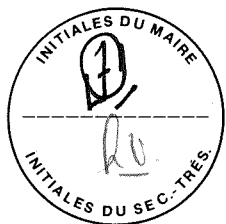


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### Comptes à payer au 31 octobre 1995

11292	Alex Coulombe Itée	161,51
11293	Acier d'armature de Trois-Rivières	949,34
11294	Béton du Cap inc.	3 620,35
11295	Buromax inc.	557,37
11296	Bélitex inc.	111,36
11297	Boutique Le Chantier inc.	345,08
11298	Centre de décoration Paré inc.	276,78
11299	Coopérative Agricole de Champlain	33,72
11300	Centre Horticole du Cap inc.	619,39
11301	Clôtures Cambrek inc.	239,31
11302	Clément Bastien Excavation enr.	1 009,92
11303	Charbonnerie Champlain Itée	263,63
11304	Centre du Ressort T.R. inc.	88,38
11305	Dynabec Itée	140,16
11306	Dicom Express	12,96
11307	Desroberts inc.	98,00
11308	Électricité A.C.A. inc.	3 839,81
11309	Excavation Girard & Simard inc.	888,85
11310	Eugène Abran Excavation	765,78
11311	Formulaires Ducharme inc.	863,32
11312	Gravier Mont-Carmel inc.	626,92
11313	Guillevin International inc.	114,99
11314	Garage Charest & Frères inc.	455,28
11315	Génératrice Drummond 1981 inc.	337,85
11316	Jacques Arsenault	1 450,64
11317	L'Horizon Vert enr.	1 850,00
11318	L'Hebdo Journal	115,38
11319	Lignco inc.	126,77
11320	Les Cafés Populaires Henri enr.	73,70
11321	Les Éditions Yvon Blais inc.	78,11
11322	Laboratoire de services spécialisés	70,65
11323	Location Trois-Rivières inc.	91,45
11324	Larose & Fils	705,63
11325	Les Équipements Aginco inc.	172,25
11326	Labon inc.	1 820,03
11327	Lagacé & Frère inc.	51,28
11328	Les Fondations Réal Bergeron inc.	2 492,00
11329	McKerlie-Millen (Québec) inc.	111,68
11330	Multi-Services résidentiels enr.	12 384,75
11331	Monsieur Tapis enr.	2 788,48
11332	Outibo enr.	246,09
11333	Oxygène Val-Mauricie	383,80
11334	Pluritec Laboratoire Itée	824,67
11335	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	484,98
11336	Pneus S.L. enr.	23,93
11337	Protection Incendie CFS Ltée	29,05
11338	P.A. Thibeault Itée	759,49
11339	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	367,45
11340	Produits chimiques Sany inc.	1 310,98
11341	Plante Sports	446,70
11342	Québec Linge inc.	117,09
11343	RPM Tech inc.	171,05
11344	Remise 2000 enr.	2 618,18
11345	Sani-Marc inc.	754,04



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

11346	Oxygène St-Maurice (1983) ltée	29,06
11347	Simard Beaudry inc.	970,27
11348	Sablère du Cap	68,37
11349	Sani Mont	1 595,36
11350	Silencieux S.M.	171,06
11351	Techni FM (1991) enr.	9,12
11352	Normand Langlois, architecte	2 848,88
11353	Vitres d'auto Mauricie inc.	269,85
11354	Vitrierie L.M.T.	109,39
11355	Westburne ltée	1 402,73
11356	Yvon Laurendeau inc.	6 040,52
11357	Roger Courteau	450,00
11358	Guy Veillette	460,00
11359	Chambre de commerce du Cap	15,00
11360	SPAM	19,94
11361	Société Qué. assainissement des eaux	609,42
11362	Gilbert Roberge	227,91
11363	Lionel Massicotte	20,00
11364	Jean-Marie Lottinville	202,05
11365	Buro Service enr.	54,13
11366	Métaux Lamy (1991) inc.	2 194,77
11367	Radiateurs MR inc.	113,96
11368	Signoplus	3 428,96
11369	Scelbec inc.	8 746,33
11370	Surplus d'armée du Cap enr.	<u>68,25</u>
	TOTAL :	<u>79 465,69</u>

Adopté

95-336

### Avis de motion - Règlement numéro 363

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant le traitement des élus municipaux.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 363 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-337

### Avis de motion - Règlement numéro 364

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 364 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-338

Avis de motion - Règlement numéro 365

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996;

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 365 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-339

Avis de motion - Règlement numéro 366

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1996.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 366 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-340

Adoption du règlement numéro 362 - Autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 362.

Adopté

95-341

Règlement numéro 333 - Paiement des fournisseurs

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt numéro 333 par le ministre des Affaires municipales en date du 10 janvier 1995;

ATTENDU la vérification effectuée par le service technique de la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au paiement des factures suivantes :

Centre horticole du Cap inc.	178,56 \$
Eugène Abran Excavation	218,79 \$
Westburne ltée	122,38 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Laboratoire Laviolette inc.	270,07 \$
Eugène Abran Excavation	723,00 \$

- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 22-400-40 (Dépenses - règlement numéro 333).

Adopté

95-342

### Administration - Contribution municipale pour l'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités de la MRC de Francheville que celle-ci entreprenne des initiatives visant à améliorer la situation économique de leur territoire;

ATTENDU que l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) a conclu une entente avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) afin de mettre à la disponibilité des MRC, par le moyen d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), la part des capitaux disponibles aux conditions établies par SOLIDEQ;

ATTENDU que la mission et les objectifs de la SOLIDE correspondent aux préoccupations de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ce conseil estime opportun de créer une SOLIDE pour soutenir le développement économique sur le territoire de la MRC de Francheville;

ATTENDU que la MRC de Francheville souhaite contribuer financièrement à la SOLIDE;

ATTENDU que le Secrétariat aux affaires régionales (SAR) met une contribution de 100 000 \$ à la disposition de la MRC, laquelle sera investie dans la SOLIDE;

ATTENDU que trois organismes de financement ont déjà accepté de contribuer 25 000 \$ chacun dans la SOLIDE;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap donne son consentement pour créer un fonds conformément aux règlements régissant le projet d'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville;
- 3- QUE ce conseil accepte le principe d'une contribution maximale de 50 000 \$ de la MRC de Francheville dont 2 108 \$ proviennent de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, versés en trois tranches égales au cours des exercices financiers 1996, 1997 et 1998 soit à même le surplus accumulé de la MRC de Francheville, partie 3, soit suivant une quote-part annuelle.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-343

### Administration - Renouvellement du contrat d'assurance-collective pour 1996

ATTENDU que notre municipalité offre à son personnel un plan d'assurance-collective avec la compagnie Assurance vie Desjardins-Laurentienne dont l'échéance du contrat est le 31 décembre 1995;

ATTENDU que l'administration de ce contrat est exercé par la Municipalité régionale de comté de Francheville;

ATTENDU que le contrat actuellement en vigueur est à sa deuxième année et qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, il peut être reconduit pour une troisième et dernière année sans demande de soumissions;

ATTENDU que la proposition de la compagnie contient seulement une augmentation de prime pour l'assurance-maladie;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le renouvellement du contrat d'assurance-collective numéro 23195 avec la compagnie d'assurance vie Desjardins-Laurentienne pour l'année 1996 avec les nouvelles primes suivantes pour l'assurance-maladie, soit 19,62 \$ pour la protection individuelle et 58,81 \$ pour la familiale.

Adopté

95-344

### Administration - Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs

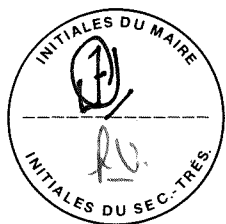
ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1995;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien afin de profiter des privilèges tels que support téléphonique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc. reliés au droit d'utilisateur des logiciels;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUVELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc., pour l'année 1996, au montant de 9 025,23 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-415 (traitement des données);
- 3- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-345

### Législation - Nomination du maire suppléant

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Madame Danielle Gélinas maire suppléant pour le prochain terme, soit du 14 novembre 1995 au 31 janvier 1996;
- 2- DE NOMMER Monsieur Roger Jean maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 1996;
- 3- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 1996;
- 4- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 1996.
- 5- DE NOMMER Madame Paulette Roy maire suppléant pour le terme du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 31 janvier 1997.

Adopté

95-346

### Transport - Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère des Transports concernant l'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau;

ATTENDU qu'il est préférable de confier l'entretien d'hiver de ces tronçons de chemins à notre entrepreneur en déneigement, soit la firme Gaston Girard;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ACCORDER les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la rue Courteau, soit une longueur de .43 kilomètre ainsi que le déneigement d'une partie de la rue St-Maurice, soit une longueur de 1.26 kilomètres pour un montant total de 3 894,80 \$ taxes incluses, sujet à être ajusté en fonction de l'indexation appliquée à la subvention par le ministère des Transports, et ce aux conditions du marché du ministère des Transports (contrat numéro 3873-93-4916);
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-433 (Contrat de déneigement).

Adopté

95-347

### Hygiène du milieu - Transfert à la réserve du secteur des Prairies

ATTENDU le règlement numéro 334 qui accorde une subvention municipale pour aider les citoyens à installer un système de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 300 \$ par demande;

ATTENDU que ce programme s'applique à toutes les propriétés desservies par le réseau d'aqueduc municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 3 du règlement qui stipule qu'un montant déterminé à partir de l'évaluation foncière sera versée dans une réserve à l'usage exclusif des propriétaires du secteur des Prairies afin de compenser ses résidents qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU qu'au cours de l'année 1995, le Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap a versé des subventions totalisant 6 284,99 \$ pour l'implantation de systèmes de captage;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE TRANSFÉRER, à même le surplus accumulé de la municipalité, une somme de 985,32 \$ à la réserve des Prairies.

Adopté

95-348

### Administration - Vocation de l'ancienne école Ste-Marthe

ATTENDU l'offre d'achat faite à la Commission scolaire Samuel-de Champlain concernant l'ancienne école Ste-Marthe, et ce, conditionnellement à l'approbation de la transaction par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU l'étude préliminaire présentée par les Habitations Populaires Desjardins du Centre du Québec concernant le recyclage de la bâtisse par la construction d'une résidence neuve pour personnes âgées et à faible revenu;

ATTENDU les coûts élevés que représente un tel projet ainsi que la contrainte d'implication de la municipalité par voie de participation financière à la construction et à l'opération pour les cinq premières années d'existence d'une bâtisse;

ATTENDU les autres alternatives étudiées concernant, entre autres, la possibilité de convertir l'emplacement disponible en espace vert;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE SE RETIRER du projet conjoint de présenter une demande de subvention à la S.H.Q. afin de convertir l'ancienne école Ste-Marthe en résidence neuve pour personnes âgées;
- 2- DE FAIRE parvenir une copie de la présente résolution aux Habitations Populaires Desjardins du Centre du Québec.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-335, 95-341 à 95-344, 95-346.

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-349

Levée de l'assemblée

À 20:20 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 21 novembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce 21 novembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

### AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

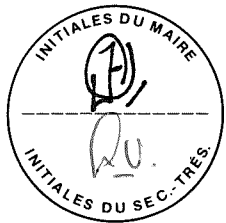
Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, mardi le 21<sup>e</sup> jour de novembre 1995 à 19 heures 30, et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333
- 5- Emprunt par billets - Règlement numéro 333
- 6- Rapport du maire
- 7- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

8- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

Monsieur Richard Dufresne se joint aux membres du Conseil à 8 heures 15.

95-350

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

95-351

Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 333

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 363 070 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 333;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;
- 3- QUE les billets seront datés du 1<sup>er</sup> décembre 1995;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 8 400 \$
- 2- 9 000
- 3- 9 700
- 4- 10 400
- 5- 11 200

5- 314 370 \$ (à renouveler)

6- Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 333, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

95-352

### Emprunt par billets - Règlement numéro 333

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 363 070 \$ par billets en vertu du règlement numéro 333, au prix de 100 \$ et échéant en série 5 ans comme suit :

8 400 \$	7.60%	1 <sup>er</sup> décembre 1996
9 000	7.60%	1 <sup>er</sup> décembre 1997
9 700	7.60%	1 <sup>er</sup> décembre 1998
10 400	7.60%	1 <sup>er</sup> décembre 1999
325 570	7.60%	1 <sup>er</sup> décembre 2000

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

95-353

### Rapport du maire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER le rapport du maire;
- 2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire vont servir de base à la préparation du budget 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-354

Levée de l'assemblée

À 21:10 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC. TRÉS. PAR INTÉRIM





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 novembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 27 novembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

95-355

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 NOVEMBRE 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 8- Administration - Achat d'huile à chauffage
- 9- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1995
- 10- VARIA
- 11- PAROLE À LA SALLE
- 12- Levée de l'assemblée

Adopté

95-356

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 13 et du 21 novembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-357

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1995.

Adopté

95-358

Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure..

95-359

Administration - Achat d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le période hivernale 1995-1996 pour le garage municipal et l'école Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit : la Charbonnerie Champlain ltée et Les Pétroles Irving inc.;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Les Pétroles Irving inc., soit le seul soumissionnaire, une quantité de 16,000 litres d'huile à chauffage au prix de 0,27 \$ le litre, taxes incluses.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-360

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 16 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1995 pour une valeur estimée de 291 100 \$;

ATTENDU que sur ces 16 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 210 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1995.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-359.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-361

Levée de l'assemblée

À 20:55 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 11 décembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi \* à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

\* 11 décembre 1995

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Dépôt du certificat des résultats de la consultation populaire tenue les 28, 29 et 30 novembre 1995 - Projet de règlement numéro 363

**Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap  
MRC De Francheville**

Je soussignée Line Veillette, responsable de la consultation populaire par voie de registre tenue les 28, 29 et 30 novembre 1995 concernant le projet de règlement numéro 363 déclare :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur la liste référendaire de la municipalité est de 4267.

Qu'en vertu de l'article 553 de la loi sur Les élections et les référendums dans les municipalités, un scrutin référendaire doit être tenu lorsqu'à la fin de la période d'accessibilité à un tel registre, le nombre de demandes atteint 438.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 686.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Responsable du registre



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-362

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement  
D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Dépôt du certificat des résultats de la consultation populaire tenue les 28, 29 et 30 novembre 1995 - Projet de règlement numéro 363
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4-- Procès-verbaux
  - 4.1- Adoption
  - 4.2- Suivi
- 5- Explications données par la secrétaire-trésorière par intérim sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 6- PAROLE À LA SALLE
- 7- Correspondance
- 8- Administration - Comptes
- 9- Administration - Retrait de l'avis de motion - Projet de règlement numéro 363
- 10- Avis de motion
  - 10.1- Règlement numéro 367
  - 10.2- Règlement numéro 368
- 11- Règlement numéro 333
  - 11.1- Annulation d'un solde d'emprunt approuvé et non effectué
  - 11.2- Retenue de garantie
- 12- Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices 1996 à 1999 inclusivement
- 13- Administration - Liste des arrérages de taxes municipales
- 14- Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du Cap souhaite vendre pour taxes
- 15- Administration - Fonds des dépenses en immobilisations - Soldes disponibles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 16- Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales
- 17- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 18- Administration - Conciliation du solde en banque
- 19- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 20- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 21- Administration - Achat de timbres
- 22- Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Franche-mont
- 23- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 24- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-16 - Monsieur François Garneau
- 25- Urbanisme - Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1995
- 26- VARIA
- 27- PAROLE À LA SALLE
- 28- Levée de l'assemblée

Adopté

95-363

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 novembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

95-364

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 novembre 1995.

Adopté

95-365

### Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11371	Entretien M.C. enr.	1 783,39
11372	Caisse Populaire St-Sacrement	24,00
11373	Lamothe, Ayotte & Grenier	170,93
11374	Commcorp	378,32
11375	Club Richelieu du Cap	110,00
11376	Fondation de l'Hôpital Cloutier	210,00
11377	Bell Mobilité Pagette	101,80
11378	Cantel	43,03
11379	Hydro-Québec	3 424,91
11380	Gérard Charette	50,00
11381	Jocelyn Paquet	264,85
11382	Roselle Lépine	264,85
11383	Jean-Paul Guilbeault	173,65
11384	Construction & Pavage Maskimo Itée	31 180,93
11385	Jean Mercille	130,15
11386	Jean-Louis Boivin	480,48
11387	Gabriel Trottier	397,67
11388	Bernard Labrie	360,98
11389	Ruth Duval	301,05
11390	Réginald Roy	285,26
11391	Yolande Buisson	377,16
11392	Louise Thibeault	375,97
11393	Doris Dupré	412,65
11394	Joane Saulnier	351,14
11395	Louise Bertrand	299,46
11396	Huguette Allard	399,64
11397	Jacques Gill	404,76
11398	Claude Leclerc	346,79
11399	Municipalité de Sainte-Marthe	15 371,15
11400	Club de l'Amitié de Sainte-Marthe	300,00
11401	Frédéric Prescott	371,79
11402	Laroche & Monas cie Itée	569,78
11403	Déneigement Pierre	150,00
11404	S.P.A.M.	99,94
11405	Jules Milette inc.	8 056,74
11406	Bell Canada	191,49
11407	Hydro-Québec	5 547,84
11408	Pitney Bowes Leasing	368,53
11409	U.M.R.C.Q.	256,40
11410	Entretien M.C. enr.	1 595,37
11411	Chambre de commerce du Cap	35,00
11412	Bell Canada	42,21
11413	Louise Larivière	400,00
11414	René Goyette	9,63
11415	Suzie Beauchemin	125,00
11416	Dominic Toupin	24,00
11417	Michel Defossés	170,00
11418	Nathalie Boudreau	25,00
11419	Chorale Sainte-Bernadette	50,00
11420	Municipalité de Sainte-Marthe	12 654,32
11421	2967-2201 Québec inc.	40,86
11422	Évangeline Hétu	188,13



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

11423	Normand Laquerre	27,04
11424	André Bellemare	32,23
11425	Fernand Biron	75,61
11426	André Barette	118,78
11427	9001-2451 Québec inc.	23,77
11428	Les Porcheres Yvon Giguère inc.	188,87
11429	Municipalité de Sainte-Marthe	198,78
11430	Hydro-Québec	676,32
11431	Hydro-Québec	711,08
11432	Bell Canada	435,62
11433	Bell Mobilité Pagette	27,21
11434	Louise Brouillette	30,00
11435	Comm. adm. régimes de retraite	479,80
11436	Ministre du Revenu	9 143,67
11437	Trust Général du Canada	3 492,54
11438	Receveur Général du Canada	7 352,01
11439	S.C.F.P.	<u>201,45</u>
TOTAL :		<u>112 961,78</u>

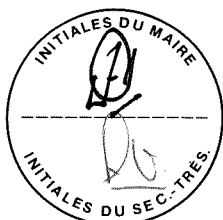
Fonds des dépenses en immobilisation

00043	Centre Horticole du Cap	178,56
00044	Eugène Abran Excavation	1 941,79
00045	Westburne Ltée	122,38
00046	Laboratoire Laviolette inc.	<u>270,07</u>
TOTAL :		<u>2 512,80</u>

Comptes à payer au 30 novembre 1995

11440	Jacques Aubry entrepreneur	1 481,91
11441	Béton du Cap inc.	2 835,78
11442	Buromax inc.	299,25
11443	Boutique Le Chantier inc.	291,09
11444	Bergeron Diesel inc.	51,28
11445	Centre de Décoration Paré inc.	121,93
11446	3102-1066 Québec inc.	72,93
11447	Centre horticole du Cap inc.	10,92
11448	Clément Bastien excavation enr.	1 236,41
11449	Contrair	182,04
11450	Construction S.R.B.	279,23
11451	Centre de briques de la Mauricie	4 599,80
11452	Électricité A.C.A. inc.	370,35
11453	Excavation Girard & Simard inc.	205,12
11454	Entreprises Roger Picard & Fils	8 385,67
11455	Guillevin International inc.	5 494,33
11456	Gaston Brouillette inc.	6 017,22
11457	Hymec inc.	293,51
11458	Hydra Tech inc.	893,41
11459	Launier Ltée	96,85
11460	L'Hebdo Journal	290,59
11461	Lamothe, Ayotte & Grenier, avocats	1 582,93
11462	Location T.R. inc.	876,84





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

11463	Les caisses enregistreuses Digitec	77,44
11464	Larose & Fils	712,79
11465	Les Pétroles Irving inc.	176,97
11466	Les Équipements Aginco inc.	394,28
11467	Landrek inc.	2 445,50
11468	Les Industries Fermco ltée	36 513,46
11469	Matériaux Les Rives inc.	32,45
11470	McKerlie-Millen Québec inc.	118,29
11471	Mines Seleine inc.	3 250,62
11472	Multi Mécanic enr.	43,30
11473	Pluritec Laboratoire ltée	87,16
11474	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	182,81
11475	Protection incendie CFS ltée	489,07
11476	P.A. Thibeault ltée	1 277,53
11477	Perco Limitée	109,30
11478	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	594,86
11479	Procuits chimiques Sany inc.	101,06
11480	Québec Linge MC	37,39
11481	R.M. Textile enr.	105,98
11482	RPM Tech inc.	253,09
11483	Remise 2000 enr.	717,55
11484	Service de pneus C.T.R. ltée	62,26
11485	Sani Mobile	2 563,98
11486	Shell Canada ltée	279,00
11487	Serrurier du Cap inc.	12,65
11488	Simard Beaudry inc.	651,35
11489	Summun Signalisation inc.	581,17
11490	Sanivan	6 915,84
11491	Hamel, Roy, Pinard inc.	1 709,33
11492	Techni Concept	2 848,88
11493	Westburne ltée	960,69
11494	C.S.M.Q.	45,58
11495	C.T.A. de Fran-che-mont	602,00
11496	SQAE	5 492,15
11497	Ville de Cap-de-la-Madeleine	5 960,00
11498	Jean Boisvert	51,28
11499	Francis Leclerc	500,00
11500	Alarme Microcom	1 367,46
11501	Camion Francoeur inc.	285,50
11502	Garage Pierre Turcotte auto inc.	448,38
11503	Laujag inc.	254,69
11504	Le Lettreur C. Harnois	12,00
11505	Métaux Lamy (1991) inc.	95,72
11506	Beaumier, Richard, avocats	<u>3 460,99</u>
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>118 851,19</u></b>

Adopté

95-366

Administration - Retrait de l'avis de motion - Projet de règlement numéro 363

ATTENDU la consultation populaire tenue les 28, 29 et 30 novembre dernier concernant le projet de règlement numéro 363 sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU le résultat de cette consultation populaire indiquant que 686 personnes ont signé le registre, démontrant ainsi leur désaccord au projet de règlement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que ce résultat démontre que 84% des citoyens se sont dit d'accord avec la solution mise de l'avant par le conseil municipal en s'abstenant de s'inscrire au registre;

ATTENDU la volonté du conseil de retirer le projet de règlement si moins de 90% de la population était en accord avec cette alternative;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RETIRER l'avis de motion du projet de règlement numéro 363 concernant le traitement des élus.

Adopté

95-367

### Avis de motion - Règlement numéro 367

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 367 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-368

### Avis de motion - Règlement numéro 368

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 368 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

95-369

### Règlement numéro 333 - Annulation d'un solde d'emprunt approuvé et non effectué

ATTENDU qu'en date du 10 janvier 1995, le ministre des Affaires municipales a approuvé un emprunt n'excédant pas 1 193 719 \$ pour les fins du règlement numéro 333 relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que suite à la complétion des travaux, la municipalité a procédé à un emprunt se chiffrant à 363 070 \$ en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995;

ATTENDU que le solde de l'emprunt approuvé, c'est-à-dire 830 649 \$, ne sera pas nécessaire pour compléter le financement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- QUE le solde de 830 649 \$, représentant la partie non empruntée sur le règlement d'emprunt numéro 333 ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par la présente annulé;
- 2- QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit immédiatement transmise au ministère des Affaires municipales.

Adopté

95-370

### Règlement numéro 333 - Retenue de garantie

ATTENDU la complétion des travaux d'infrastructures effectués en vertu du règlement numéro 333;

ATTENDU la clause du devis qui mentionne que la municipalité impose à l'entrepreneur une retenue de garantie de 5% pour une période d'un an à compter de la date de la réception provisoire des ouvrages;

ATTENDU la réception provisoire des travaux en date du 13 juillet 1995;

ATTENDU la demande reçue de l'entrepreneur à l'effet de remplacer la retenue de garantie par un cautionnement d'entretien ou par un dépôt à terme;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE REFUSER la demande de la compagnie Sintra inc. mais d'évaluer la possibilité d'inclure cette clause lors de la préparation de nos devis futurs.

Adopté

95-371

### Administration - Engagement des vérificateurs pour les exercices 1996 à 1999 inclusivement

ATTENDU la proposition reçue de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité pour les exercices financiers 1996 à 1999 inclusivement;

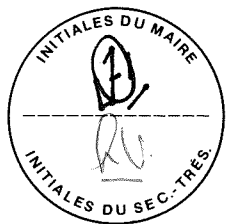
ATTENDU leurs honoraires au coût suivant :

1996	6 750 \$
1997	6 750 \$
1998	7 000 \$
1999	7 000 \$

ATTENDU la clause selon laquelle les montants d'honoraires sont conditionnels à ce que l'indice des prix à la consommation ne soit pas supérieur à 5% pour les années concernées. Advenant que l'I.P.C. soit plus élevé que 5%, l'excédent sera ajouté à nos honoraires;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER la proposition concernant les honoraires de vérification de la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, pour les exercices financiers 1996 à 1999 inclusivement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-413 (Vérification).

Adopté

95-372

### Administration - Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 11 décembre 1995.

Adopté

### Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

Ce point est reporté à une session ultérieure.

95-373

### Administration - Fonds des dépenses en immobilisations - Solde disponible

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui mentionne les possibilités d'affectation des excédents d'emprunt;

ATTENDU que le règlement numéro 232 a généré un solde disponible lorsque la subvention pour le déplacement des utilités publiques a été perçue après l'emprunt permanent et qu'il est avantageux d'affecter ce solde au service de la dette du règlement numéro 232;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'AFFECTER le solde disponible de 39 786,49 \$ au service de la dette du règlement numéro 232 pour l'exercice 1997;
- 2- D'IMPUTER ces déboursés au poste budgétaire 25-910-15 (Soldes disponibles - règlement numéro 232).

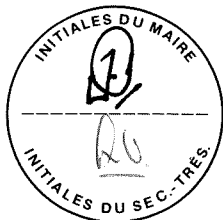
Adopté

### Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

Ce point est reporté à une session ultérieure.

### Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-374

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1995 soit adoptée.

Adopté

95-375

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1995 soit adoptée.

Adopté

95-376

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1995 soit adopté.

Adopté

95-377

Administration - Achat de timbres

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 1 139,55 \$ taxes incluses et à l'achat de 10 enveloppes pré-affranchies pour la poste prioritaire pour un montant de 90,47 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

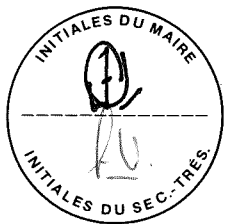
95-378

Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1996 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduite;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE le coût pour la septième année d'opération est estimé à 166 290 \$ et que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont au montant de 5 537 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 1996;
- 3- QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont;
- 5- QUE le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont.

Adopté

95-379

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 95-08 tenue le 4 décembre 1995;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

95-380

### Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-16 - Monsieur François Garneau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur François Garneau visant à réduire la marge de recul latérale gauche de 3 mètres à 1 mètre à l'arrière pour terminer à 2.37 mètres à l'avant et aussi réduire la marge de recul arrière de 1.52 mètres à 1.45 mètres;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Garneau serait à l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant le refus de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-16.

Adopté

95-381

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 18 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1995 pour une valeur estimée de 609 515 \$;

ATTENDU que sur ces 18 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 320 000 \$ et 1 a été émis pour la construction d'un deux logements pour une valeur estimée de 95 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1995.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 95-365, 95-371, 95-377 et 95-378.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-382

### Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 18 décembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 18 décembre 1995 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec  
du-Cap

Sainte-Marthe-

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 18<sup>e</sup> jour de décembre 1995 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

95-383

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Adoption du règlement numéro 368 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain
- 5- Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales
- 6- Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes
- 7- Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
- 8- Administration - Survie et autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux
- 9- PAROLE À LA SALLE
- 10- Levée de l'assemblée

Adopté

95-384

Adoption du règlement numéro 368 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 368.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 368

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

.....



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres de la régie;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 11 décembre 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

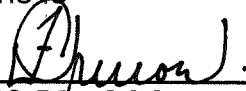
**ARTICLE 1** Le conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

**ARTICLE 2** Le Conseil autorise le Maire à signer le rapport visé à l'article 1 pour et au nom de la Municipalité.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

95-385

Administration - Refinancement d'emprunts - Paiement comptant des participations municipales

**ATTENDU** le refinancement, en date du 15 janvier 1996, des emprunts relatifs aux règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243;

**ATTENDU** les participations municipales aux règlements de secteurs numéros 201, 239 et 241;

**ATTENDU** les terrains appartenant à la municipalité et affectés par les règlements de secteurs numéros 239 et 241;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement :

- 1- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale relative au règlement numéro 201 qui se chiffre à 576 \$;
- 2- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale ainsi que le solde de la quote-part de l'emprunt relatif au règlement numéro 239 pour le terrain municipal, le tout pour une somme de 24 610 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- DE RACHETER, à même le surplus accumulé de la municipalité, la participation municipale ainsi que les soldes des quotes-parts de l'emprunt relatif au règlement numéro 241 pour les terrains municipaux, le tout pour une somme de 40 730 \$.

Adopté

95-386

### Administration - Liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville.

Adopté

95-387

### Administration - Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. pour l'année 1996;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer l'entente avec la S.P.A.M. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

95-388

### Administration - Survie et autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux

ATTENDU l'importance de la survie du monde rural et la sauvegarde des institutions et services présents dans le secteur Des Chenaux;

ATTENDU que l'accessibilité des personnes âgées du secteur Des Chenaux à des services de maintien à domicile suffisants à la demande et de grande qualité est prioritaire;

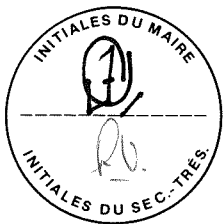
ATTENDU qu'il faut prôner l'autonomie des personnes âgées dans un secteur et un territoire qui a sa propre identité;

ATTENDU les liens d'étroite collaboration qui se sont tissés au fil des années entre le C.L.S.C. Des Chenaux et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour le développement social de notre territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la lutte pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées du territoire;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie le Conseil d'administration du C.L.S.C. Des Chenaux dans sa démarche pour conserver l'autonomie du C.L.S.C. et sa vocation spécifiquement rurale;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap prône l'initiative de sensibiliser le plus grand nombre d'organismes et d'institutions de notre territoire à la cause de la défense de l'autonomie du C.L.S.C. Des Chenaux.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-385.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-389

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRÉSCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 20 décembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce mercredi 20 décembre 1995 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, mercredi 20<sup>e</sup> jour de décembre 1995 à 19 heures 30, et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-390

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 1995

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996
- 6- Adoption du règlement numéro 365 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996
- 7- Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis
- 8- Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de perception
- 9- PAROLE À LA SALLE
- 10- Levée de l'assemblée

Adopté

95-391

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1996

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1996.

Adopté

95-392

Adoption du règlement numéro 365 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1996



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 365.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 365

Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du  
permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour  
l'exercice financier 1996.

.....  
**ATTENDU** le contenu de l'article 231 de la loi sur la fiscalité  
municipale;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la  
séance de ce conseil tenue le 13 novembre 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la  
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le  
présent règlement ainsi qu'il suit, savoir : -

#### ARTICLE 1      DÉFINITIONS

Roulotte : une remorque, semi-remorque ou maison mobile  
utilisée ou destinée à être utilisée comme habitation, bureau  
ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas  
devenue un immeuble.

Services municipaux : le service de police, de sécurité-  
incendie, de loisirs, de voirie, d'enlèvement et d'élimination  
des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige.

#### ARTICLE 2      COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visé par le  
présent règlement est assujéti au paiement d'une  
compensation pour les services municipaux dont il bénéficie.  
Cette compensation est établie à 20 \$ pour chaque période  
de trente jours et est répartie comme suit:

Service de police	3,65 \$
Service de sécurité-incendie	1,45
Loisirs	1,30
Voirie	5,25
Enlèvement et élimination des déchets	6,25
Éclairage	0,80
Enlèvement de la neige	1,30



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

### ARTICLE 3      PERMIS

Il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située au parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. un permis de 5 \$;

- 1- pour chaque période de trente jours qu'elle y demeure au delà de quatre-vingt-dix jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres;
- 2- pour chaque période de trente jours si sa longueur dépasse neuf mètres.

La moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission scolaire Samuel-de Champlain.

### ARTICLE 4      PAIEMENT

La compensation et le permis sont payables d'avance pour chaque période de trente jours. Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant d'une roulotte, la municipalité peut percevoir le montant de la compensation et du permis pour une période de douze mois.

### ARTICLE 5      DATE DES VERSEMENTS

Chaque paiement mensuel est dû le premier jour du mois.

### ARTICLE 6      TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

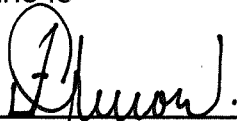
À compter du moment où la compensation et/ou le permis deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15%);


### ARTICLE 7      ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-393

Adoption du règlement numéro 366 - Pour imposer une surtaxe sur les  
terrains vagues desservis

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 366.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 366

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice  
financier 1996.

.....  
**ATTENDU** que toute municipalité locale peut par règlement, imposer  
une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article  
990.1 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeubles a pour  
effet de favoriser la construction;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la  
séance de ce conseil tenue le 13 novembre 1995;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**


**ARTICLE 1** Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur tous les  
terrains vagues desservis identifiés comme tel au rôle  
d'évaluation en vigueur chaque année.


**ARTICLE 2** Le taux de la surtaxe est équivalent à 50% du taux des taxes  
générales imposées la même année.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la  
Loi.

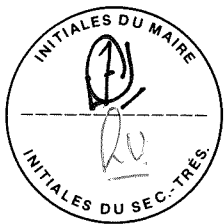
Le présent règlement  
a été adopté le

L'avis public d'adoption  
a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

95-394

Adoption du règlement numéro 367 - Pour fixer les taux de taxes pour  
l'exercice financier 1996 et les conditions de perception

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 367.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 367**

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 et les conditions de  
perception

.....  
**ATTENDU** le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné à la session de ce conseil tenue  
le 11 décembre 1995;

**À CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent  
règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1**                      **TAUX DE TAXES**

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 1996 soient  
établis selon les données contenues à l'annexe "A" du  
présent règlement.

**ARTICLE 2**                      **TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les  
soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze  
pourcent (15%).

**ARTICLE 3**                      **PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement  
unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal  
ou supérieur à trois cent dollars (300 \$), elles peuvent être  
payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en  
deux versements égaux.

**ARTICLE 4**                      **DATE DE VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le  
premier versement des taxes municipales est le trentième jour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le deuxième jour de juillet 1996.

### ARTICLE 5                      PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.


### ARTICLE 6                      ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté

L'avis public a été  
donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM

Adopté

95-395

### Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Vendredi le 22 décembre 1995

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce vendredi 22 décembre 1995 à 20 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation

95-397

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 1995

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault
- 6- PAROLE À LA SALLE
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

95-398

### Loisirs - Octroi du contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault pour la saison hivernale 1995-1996;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal en date du 16 décembre 1995;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues dans les délais prévus et qu'une analyse en a été faite afin de s'assurer de leur conformité au document d'appel d'offres;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER le contrat d'entretien des patinoires et de gardiennage de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc Roger Guilbault à Messieurs Louis Beudet et Raymond Beudet, soit les plus bas soumissionnaires conformes, pour une période variant entre 8 et 12 semaines débutant le 23 décembre 1995, et ce, au montant forfaitaire hebdomadaire total de 791,67 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-433 (Parc Roger Guilbault - Contrat d'entretien et de gardiennage);
- 3- DE CONFIER la supervision de ce contrat au Comité sectoriel Roger Guilbault inc.;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder au transfert budgétaire suivant pour l'exercice 1996;

Rémunération	02-701-11-111	6 250 \$	
Contributions de l'employeur	02-701-11-200	1 750 \$	
Contrat d'entretien et gardiennage	02-701-42-433	<u>8 000 \$</u>	_____
		<u>8 000 \$</u>	<u>8 000 \$</u>

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

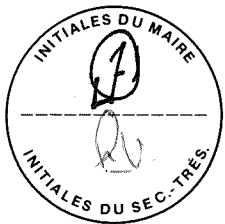
Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 95-398.

Secrétaire-trésorière par intérim

95-399

### Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 janvier 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 8 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-1

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du  
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb
- 9- Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc
- 10- Avis de motion - Règlement numéro 369
- 11- Avis de motion - Règlement numéro 370
- 12- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
- 13- Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243
- 14- Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics
- 15- Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 16- VARIA
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-2

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 11, 18, 20 et 22 décembre 1995 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-3

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1995.

Adopté

96-4

### Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

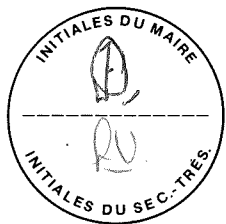
unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11507	Entretien M. C. enr.	1 709,32
11508	Hydro-Québec	3 378,92
11509	Réjean Despins	100,00
11510	Claude Cossette	100,00
11511	Gilles De La Fontaine	50,00
11512	Ferron, Tousignant et ass.	164,00
11513	Municipalité de Sainte-Marthe	16 125,58
11514	Sylvain Pineault	247,50
11515	Entretien M.C. enr.	2 034,10
11516	Bell Mobilité Cellulaire	88,37
11517	Cantel	40,60
11518	Bell Canada	40,91
11519	Hydro-Québec	3 136,88
11520	MRC De Francheville	2 378,59
11521	Restaurant La Fringale	513,23
11522	Comité sectoriel des Prairies	1 000,00
11523	Société canadienne des Postes	1 139,55
11524	Société canadienne des Postes	90,47
11525	Sylvain Pineault	570,00
11526	Techni FM enr.	19,37
11527	Déneigement Pierre	900,00
11528	Jules Milette inc.	8 139,72
11529	Mario Lemonde	69,70
11530	Sylvain Laliberté	32,66
11531	Manon Morin	26,39
11532	Linda Vallée	45,00
11533	Ubald Morin	25,26
11534	Colette Fortin	1 168,03
11535	Municipalité de Sainte-Marthe	19 228,85
11536	Normand Courteau	370,00
11537	Bell Canada	139,96
11538	Commcorp	378,32
11539	Linda Normandin	20,00
11540	Suzan Lamy Jean	12,50
11541	Les Publications du québec	168,49
11542	Michel Desfossés	170,00
11543	3102-1066 Québec inc.	67,23
11544	Municipalité de Sainte-Marthe	187,75
11545	Municipalité de Sainte-Marthe	695,86
11546	Hydro-Québec	45,33
11547	Pitney-Bowes	98,97
11548	Studio Henrichon inc.	183,97
11549	Lionel Gélina	239,30
11550	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 031,78
11551	Régie Intermunicipale ass. des eaux	800,00
11552	Chantal Gosselin	156,69
11553	Martin Goulet	91,00
11554	Gaston Girard	13 572,40
11555	Jocelyne Filion	275,00
11556	Frédéric Prescott	<u>348,32</u>

TOTAL : 81 615,87

### Comptes à payer au 31 décembre 1995

11557	Alex Coulombe Itée	157,10
11558	A.M.E.	380,71



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11559	Buromax inc.	356,60
11560	Centre de décoration Paré inc.	942,69
11561	Clément Bastien Excavation enr.	1 276,30
11562	Dynabec Itée	582,31
11563	Dicom Express	12,53
11564	Électricité A.C.A. inc.	1 573,14
11565	Excavation Girard & Simars inc.	720,77
11566	Gravier Mont-Carmel inc.	2 427,70
11567	Guillevin International inc.	351,78
11568	Garage Charest & Frères inc.	140,11
11569	Henri Bourgeois inc.	287,81
11570	Imprimerie Art Graphique inc.	1 504,21
11571	Itt Flygt	59,16
11572	J. Garceau & Fils inc.	2 028,40
11573	Jo-Billard	1 300,22
11574	L'Hebdo Journal	136,75
11575	Les Laboratoires LCQ	263,24
11576	Les Pétroles Irving inc.	1 555,03
11577	Les Équipements Aginco inc.	26,76
11578	L.C.S. inc.	498,56
11579	Landrek inc.	433,60
11580	Les Créations Pierre Masson	4 100,00
11581	MC Équipement inc.	85,47
11582	McKerlie-Millen inc.	124,72
11583	Mines Seleine inc.	6 304,09
11584	Monsieur Tapis enr.	3 257,82
11585	Pluritec Laboratoire Itée	424,82
11586	Protection incendie CFS Itée	270,58
11587	P.A. Thibeault Itée	441,32
11588	Perco Itée	446,19
11589	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 002,34
11590	Produits chimiques Sany inc.	356,87
11591	Québec Linge MC	83,48
11592	2745-8074 Québec inc.	2 038,66
11593	RPM Tech inc.	226,02
11594	Remise 2000 enr.	233,83
11595	R. Beaudoin Électrique Itée	8 758,78
11596	René St-Cyr inc.	407,16
11597	Sani-Marc inc.	307,54
11598	Serrurier du Cap inc.	10,54
11599	Simard Beaudry inc.	834,50
11600	Telecon	410,24
11601	CEGEP de Trois-Rivières	451,27
11602	S.P.A.M.	11,97
11603	Lionel Gélinas	68,37
11604	Luc Jean	15,41
11605	Bois & Décors	2 758,92
11606	Multi-affiches	85,47
11607	Métaux Lamy inc.	102,56
11608	Beaumier, Richard	1 025,59
11609	Snap-on	<u>439,32</u>
	TOTAL :	<u>52 099,33</u>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-5

Adoption du projet de règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser certains usages reliés à l'automobile dans la zone 245-Cb

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 369 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

96-6

Adoption du projet de règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant des lots situés dans la zone 218-Rc

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

96-7

Avis de motion - Règlement numéro 369

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 369 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-8

Avis de motion - Règlement numéro 370

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

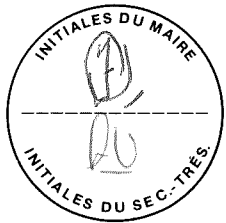
Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 370 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-9

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 339 099 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
201	3 824 \$
238	88 900
239	147 156
241	142 219
243	957 000

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;
- 3- QUE les billets seront datés du 15 janvier 1996;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
  - 1- 63 000 \$
  - 2- 68 100
  - 3- 73 000
  - 4- 78 500
  - 5- 84 400
- 5- 972 099 \$ (à renouveler)
- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :
  - 5 ans (à compter du 15 janvier 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, sauf le règlement numéro 238, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

96-10

### Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement

- 1- QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 1 339 099\$ par billets en vertu des règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243, au prix de 100 \$ et échéant en série 5 ans comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

63 000 \$	7.05%	15 janvier 1997
68 100	7.05%	15 janvier 1998
73 000	7.05%	15 janvier 1999
78 500	7.05%	15 janvier 2000
1 056 499	7.05%	15 janvier 2001

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté

96-11

### Voirie - Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

Adopté

96-12

### Transport - Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1996;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

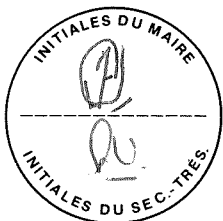
ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1996.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

numéros 96-4, 96-9 et 96-10.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-13

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Vendredi le 12 janvier 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce vendredi 12 janvier 1996. à 17 heures au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

96-14

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement  
D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JANVIER 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une évaluation des ressources humaines
- 6- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

7- Levée de l'assemblée

Adopté

96-15

Administration - Engagement d'une firme de professionnels pour faire une  
évaluation des ressources humaines

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré, Conseillers en administration, afin d'évaluer les capacités de Monsieur Fernand Veillette, dans l'éventualité d'une nomination à un poste de directeur général, le tout pour une somme n'excédant pas 1 700 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Soutien professionnel)

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution numéro 96-15.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-16

Levée de l'assemblée

À 17:35 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 janvier 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 janvier 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-17

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 JANVIER 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
- 8- Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996
- 9- Administration - Compensations financières pour 1995 - Modification des tâches et responsabilités supplémentaires
- 10- Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996
- 11- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 12- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995
- 13- Loisirs - Entretien hivernal 95-96
- 14- VARIA
  - 14.1- Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier
  - 14.2- Loisirs - Bâtisse multifonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-18

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8 et 12 janvier 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-19

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1996.

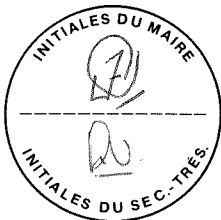
Adopté

96-20

### Adoption du règlement numéro 364 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 364

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-21

### Législation - Autorisation des dépenses du conseil 1996

ATTENDU que le budget de l'exercice 1996 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1996;
- 2- DE DÉLÉGUER deux représentants pour participer au congrès de l'UMQ.

Adopté

96-22

### Administration - Compensations financières pour 1995 - Modification des tâches et responsabilités supplémentaires

ATTENDU l'absence, pour cause de maladie, de Monsieur Marcel Milot, directeur général et secrétaire-trésorier, au cours de l'année 1995;

ATTENDU la surcharge de travail assumée par certains cadres suite à l'adoption d'une résolution modifiant l'organigramme de la municipalité afin de pallier à cette absence;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER à Madame Line Veillette et Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier, des ajustements salariaux respectifs de 3 000 \$, 4 000 \$ et 3 500 \$ afin de compenser les tâches et responsabilités supplémentaires qu'ils ont assumé au cours de l'année 1995;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-130-00-111 et 02-310-00-111 (Gestion financière - rémunération et Administration transport - rémunération).

Adopté

96-23

### Administration - Proclamation de février - Mois du coeur 1996

ATTENDU que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à faire diminuer la mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec poursuit chaque année sa mission d'investir dans la recherche et d'innover par ses programmes de promotion de la santé du coeur et a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Il est résolu unanimement DE PROCLAMER février Mois du coeur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution.

Adopté

96-24

### Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire, du garage municipal et de nos différentes bâtisses de service;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 577,90 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-610 (biens non durables - hôtel de ville), 02-390-01-620 (biens non durables - garage municipal) et 02-701-42-620 (biens non durables - bâtisse parc Roger Guilbault).

Adopté

96-25

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1995

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1995 pour une valeur estimée de 25 600 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1995.

Adopté

96-26

### Loisirs - Entretien hivernal 95-96

ATTENDU que les comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ au comité sectoriel de St-Malo et des Prairies pour l'entretien de leurs équipements et de leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-31-999 (Contribution au comité St-Malo) et 02-701-51-999 (Contribution au comité des Prairies)

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-27

### Administration - Appui à l'Hôpital Cloutier

ATTENDU que l'Hôpital Cloutier dessert la population marthelinoise et des environs depuis septembre 1951;

ATTENDU que plus de 58 000 gestes médicaux (visites à l'urgence, hospitalisation ou interventions chirurgicales) sont dispensés annuellement par le personnel de l'Hôpital Cloutier et que ces patients seraient difficilement transférables ailleurs vu les urgences et services déjà saturés à Trois-Rivières;

ATTENDU que le centre hospitalier Cloutier possède une excellente gestion et n'a connu aucun déficit financier au cours des 14 dernières années;

ATTENDU l'évolution prévue de la population entre les années 1994 et 2011 sur le territoire de l'Hôpital Cloutier qui augmentera de plus de 11% alors qu'il ne sera que de 4,5% au niveau régional;

ATTENDU la position stratégique de l'Hôpital Cloutier étant le seul centre hospitalier du comté de Champlain;

ATTENDU que tous et chacun avons droit à des soins de santé de qualité à proximité;

ATTENDU la nécessité d'entreprendre une reconfiguration efficace des services de santé;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap de se battre afin de conserver un minimum de services auxquels les citoyens ont droit;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE le Conseil municipal demande fermement à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de prendre en considération tous les énoncés mentionnés ci-dessus et mettre de l'avant le scénario préconisé par l'Hôpital Cloutier dans le dossier de reconfiguration du système de santé de la Mauricie.

Adopté

96-28

### Loisirs - Bâtisse multi-fonctionnelle - Paiement de fournisseurs et affectation du surplus accumulé

ATTENDU la construction de la bâtisse multi-fonctionnelle au parc municipal Roger Guilbault;

ATTENDU les travaux de finition à être réalisés à la bâtisse;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de 8 500 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié pour la complétion de la bâtisse multi-fonctionnelle;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'AUTORISER le directeur général par intérim à dépenser une somme n'excédant pas 11 280 \$ afin de procéder aux paiements des travaux de plomberie et d'électricité, de la pose de gouttière ainsi que d'un système de protection incendie;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-911 (Bâtiment multi-fonctionnel - parc Roger Guilbault).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-22, 96-24, 96-26 et 96-28.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-29

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 29 janvier 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 29 janvier 1996. à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

**AVIS DE CONVOCATION**

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi..29<sup>e</sup> jour de janvier 1996 à 19 heures, et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1996.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-30

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 29 JANVIER 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Administration - Réorganisation administrative
- 6- Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité
- 7- Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire
- 8- PAROLE À LA SALLE
- 9- Levée de l'assemblée

Adopté

96-31

### Administration - Réorganisation administrative

ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du conseil et joint en annexe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de directeur général à demi-temps, soit 22 heures 1/2 semaine en plus d'une participation aux sessions du conseil;
- 2- DE CONFIER ce mandat à Monsieur Richard Desgagnés de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Adopté

96-32

### Administration - Disposition de terrains appartenant à la Municipalité

ATTENDU que la municipalité possède cinq terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU les offres reçues concernant 3 de ces terrains;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu  
unanimentement :

- 1- DE VENDRE à Monsieur Claude Lebel, le lot numéro 93-30 pour une somme de 12 000 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;
- 2- DE VENDRE à Monsieur Étienne Poirier, le lot numéro 96-94 pour une somme de 12 000 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur;
- 3- DE VENDRE à Monsieur Steeve Leclerc, le lot numéro 93-20 pour une somme de 6 500 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée à l'acquéreur
- 4- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge des acquéreurs;
- 5- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-33

### Administration - Règlement hors Cour - Travaux correctifs au complexe communautaire

ATTENDU les déficiences constatées durant la période de garantie de cinq ans suite à la construction du complexe communautaire;

ATTENDU que la solution proposée par la Firme d'architecte Bigué, Lord et Les Constructions Drumco est acceptable pour les réparations du plancher dans le hall d'entrée;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à repeindre les murs, si nécessaire, et ce à ses frais suite aux travaux de réparation du plancher;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement :

- 1- D'ACCEPTER la solution proposée et les conditions établies pour effectuer les travaux correctifs selon les recommandations de la firme d'architectes Bigué & Lord et de la compagnie Les Constructions Drumco inc.;
- 2- DE S'ENGAGER à renoncer à toute poursuite légale concernant les déficiences de construction du complexe communautaire, telles que décrites dans la poursuite intentée par le biais de Me Bertrand Lamothe et définit dans sa lettre du 26 juin 1995, et ce, conditionnellement à l'acceptation finale des travaux correctifs ci-haut mentionnés.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

96-34

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 12 février 1996. à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi. 12<sup>e</sup> jour de février. 1996 à 19 heures 30, et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

N.B. : La session spéciale sera suivie de la session régulière.

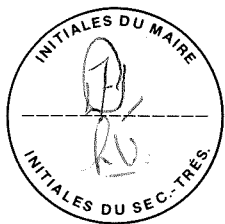
DONNÉ ce 9<sup>e</sup> jour du mois de février 1996.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-35

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

### SESSION SPÉCIALE DU 12 FÉVRIER 1996

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
  - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 369
  - 5.3- Présentation du projet de règlement numéro 370
  - 5.4- Pause
    - \* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
    - \* pour complément d'information
    - \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
  - 5.5- Période des questions et commentaires
    - \* Procédure à suivre :
      - \* le participant se lève
      - \* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
        - \* à titre personnel
        - \* au nom de l'organisme qu'il représente
    - \* le conseil enregistre ses interventions
  - 5.6- Adoption du règlement numéro 369
  - 5.7- Adoption du règlement numéro 370
- 6- VARIA
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-36

Adoption du règlement numéro 369 - Modifiant le règlement de zonage  
numéro 263

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 369.

Adopté

96-37

Adoption du règlement numéro 370 - Modifiant le règlement de zonage  
numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 370.

Adopté


96-38

Levée de l'assemblée

À 19:40 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement  
QUE la séance soit levée.

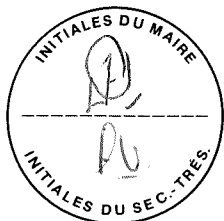
Adopté



FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE



LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 février 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 12 février 1996 à 19 heures 40 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-39

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- 10- Transport - Entretien du réseau d'éclairage public
- 11- Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc
- 12- Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville
- 13- Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996
- 15- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10
- 16- Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels
- 17- Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
- 18- Loisirs - Versements à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.
- 19- VARIA
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

96-40

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 22 et 29 janvier 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-41

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1996.

Adopté

96-42

### Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

11610	Entretien M.C. enr.	1 783,39
11611	C.T.A. de Fran-che-mont	2 768,50
11612	Dynabec ltée	4 512,62
11613	Bell Canada	656,10
11614	Hydro-Québec	349,95
11615	Municipalité de Sainte-Marthe	193,81
11616	Annulé	
11617	Chambre de commerce du Cap	910,00
11618	Canadian Tire	72,42
11619	Corporation du tourisme	217,00
11620	COMBEQ	125,35
11621	Sylvain Pineault	1 012,50
11622	Snap-On	439,32
11623	Réjean Vaillancourt	611,62
11624	Raymond Beaudet	791,67
11625	Francis Beaudet	59,32
11626	Carole Chevalier	223,10
11627	Municipalité de Sainte-Marthe	9 202,28
11628	Gertrude Hébert	36,21
11629	Gertrude Hébert	188,18
11630	François Houde	594,79
11631	André Turcotte	1 367,74
11632	Raymonde Guilbeault	3 474,80
11633	Léo Montambeault	393,18
11634	Place du Fleuve	1 449,86
11635	Jocelyn Paquet & al	1 431,58
11636	Comm. adm. des régimes de retraites	479,80
11637	Ministre du Revenu	10 728,21
11638	Trust Général du Canada	2 699,12
11639	Receveur Général du Canada	8 815,08
11640	S.C.F.P.	174,23
11641	Hydro-Québec	4 855,69
11642	Bell Mobilité Pagette	27,21
11643	Commcorp	388,99
11644	Cantel	41,71
11645	Bell Mobilité Cellulaire	47,81
11646	MRC de Francheville	2 469,65
11647	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 542,92
11648	Shell Canada ltée	124,43
11649	Receveur Général du Canada	246,14
11650	Frédéric Prescott	129,43
11651	L'Atelier de réparations de moteurs	659,72
11652	Sylvain Pineault	780,00
11653	Entretien M.C. enr.	1 823,28
11654	Bell Canada	433,99
11655	Hydro-Québec	6 052,76
11656	Francis Dumas	175,00
11657	Annie Jacques	25,00
11658	Léo Montambeault	161,26
11659	Ministre des Finances	38,74
11660	Francis Leclerc	1 325,00
11661	MRC de Francheville	31 989,24
11662	Raymond Beaudet	1 583,34
11663	Gaston Girard	22 620,69
11664	Jules Milette inc.	8 144,97

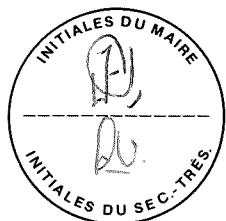




Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11665	Municipalité de Sainte-Marthe	13 555,44
11666	Municipalité de Sainte-Marthe	174,99
11667	Plomberie Ste-Marthe inc.	9 743,15
11668	Comité sectoriel des Prairies	1 000,00
11669	Municipalité de Sainte-Marthe	7 112,25
11670	Raymond Beaudet	25,50
11671	Laurier Gélinas	484,37
11672	Gérard Brûlé	348,92
11673	Marcel St-Pierre	345,49
11674	Jean-Denis Cossette	159,21
11675	Jocelyne Vallée Bergeron	907,81
11676	Berthier Bergeron	379,40
11677	Ruth Laliberté	586,03
11678	Pierre Sauvageau	104,99
11679	Wilfrid Martel	826,53
11680	Jean-Claude Lefebvre	460,70
11681	Fernand Lemieux	321,80
11682	Louise Thibeault	423,45
11683	Pierre Houde	1 480,30
11684	Robert Gagnon	406,48
11685	Louis Durand	304,89
11686	Gertrude Hébert	8 414,19
11687	Hervé Wilson	582,64
11688	Charles Turcotte	853,04
11689	Maurice Boisvert	216,80
11690	Lucienne Buisson	406,48
11691	Eugène Turcotte	581,40
11692	Jean-Guy Paquin	657,16
11693	Lise B. Hubert	487,78
11694	Nicole Roy	558,90
11695	Gilles Boisclair	613,11
11696	Hubert Ruptash	413,26
11697	Camile Thibeault	159,21
11698	Justin Bruneau	171,56
11699	Michel Guilbeault	315,01
11700	Normand Montplaisir	166,00
11701	Normand Montplaisir	467,48
11702	Denis Lavoie	321,80
11703	Marcel Mongrain	5 853,36
11704	Rita Toupin	202,01
11705	Yves Brunelle	109,99
11706	Roger Courteau	110,00
11707	Guy Veillette	110,00
11708	Dany Pronovost	110,00
11709	Ronald Houle	110,00
11710	Sylvain Pineault	1 140,00
11711	Déneigement Pierre	175,00
11712	Larose & Fils	333,25
11713	Carnaval Ste-Marthe	448,00
11714	UMRCQ	598,26
11715	Frédéric Prescott	214,10
11716	Entretien MC enr.	1 578,27
11717	SPAM	688,00
11718	Shell Canada Itée	38,00
11719	Bell Canada	158,68
11720	Bell Canada	448,55
11721	Bell Mobilité Pagette	27,21



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

11722	Hydro-Québec	2 927,94
11723	Securitrim	117,37
11724	Raymond Beaudet	1 619,84
11725	Municipalité de Sainte-Marthe	<u>10 906,48</u>
<b>TOTAL :</b>		<b><u>224 010,53</u></b>

Comptes à payer au 31 janvier 1996

11726	Atelier d'usinage Gomex inc.	100,28
11727	Autobus Bell-Horizon inc.	854,64
11728	Alex Coulombe Itée	227,91
11729	Buromax inc.	1 629,85
11730	Boutique Le Chantier inc.	75,33
11731	Boulay air climatisé inc.	967,48
11732	Bureaux etc.	918,02
11733	Centre de décoration Paré inc.	200,47
11734	Coopérative agricole de Champlain	1 542,66
11735	Clément Bastien Excavation enr.	1 441,52
11736	Centre du Ressort T.R. inc.	60,03
11737	Dynabec Itée	91,16
11738	Déneigement Pierre	375,00
11739	Électricité A.C.A. inc.	712,21
11740	Excavation Girard & simard inc.	404,54
11741	Équipements M.N.D.	438,73
11742	Gaston Girard	341,87
11743	Gravier Mont-Carmel inc.	4 606,44
11744	Garage Charest & Frères inc.	122,72
11745	Gouttières R. Léveillé inc.	779,45
11746	Guérin Éditeur	35,10
11747	Henri Bourgeois inc.	252,98
11748	Hymec inc.	124,65
11749	Hydra Tech inc.	858,20
11750	Jacques Arsenault	6 219,66
11751	L'Hebdo Journal	888,85
11752	Les Cafés Populaires Henri enr.	80,09
11753	Location T.R. inc.	3,99
11754	Les Caisses enregistreuses Digitec	86,04
11755	Librairie Clément Morin	23,38
11756	Les Équipements Aginco inc.	500,34
11757	Le Supermarché du métal	110,28
11758	Labon inc.	654,69
11759	Landrek inc.	136,75
11760	L.G. Rénovation inc.	264,38
11761	Matériaux Les Rives inc.	172,58
11762	Major Mini Moteur enr.	17,84
11763	McKerlie-Millen inc.	695,60
11764	Micromédica inc.	221,87
11765	Mines Seleine inc.	8 558,99
11766	Nove Environnement inc.	237,60
11767	Outibo enr.	113,96
11768	Oxygène Val-Mauricie	445,27
11769	Pluritec Laboratoire Itée	92,98
11770	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	376,28
11771	Pneus S.L. enr.	635,58
11772	P.A. Thibeault Itée	407,58



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11773	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	333,40
11774	Produits chimiques Sany inc.	64,20
11775	Quévis inc.	988,67
11776	Québec linge	112,75
11777	F. Daigle	58,12
11778	Robert Delisle inc.	49,01
11779	Remise 2000 enr.	399,25
11780	Serrurier du Cap inc.	12,48
11781	Simard Beaudry inc.	408,57
11782	Spécialités Pierre Martin inc.	40,25
11783	Vitrierie du Centre inc.	225,53
11784	Westburne ltée	1 522,15
11785	Wilson & Lafleur	231,12
11786	Xérox Canada inc.	175,48
11787	SQAE	9 408,59
11788	Lionel Gélinas	267,82
11789	Francis Leclerc	150,00
11790	Bonaventure communication	1 223,88
11791	Foucher Industriel inc.	221,96
11792	J.B. Deschamps inc.	2 369,60
11793	MBS Service de roulements inc.	30,98
11794	Métaux Lamy inc.	115,09
11795	Trudel & Associés, huissiers	<u>20,24</u>
	TOTAL :	<u>56 534,96</u>

Adopté

96-43

Demande d'acquisition d'un terrain dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU l'offre d'achat présentée au montant de 5 000 \$ pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU que le futur propriétaire devra assumer les frais pour la construction du service d'aqueduc, s'il y a lieu;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Monsieur Gaston Girard pour l'acquisition d'une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109, situées dans le parc industriel et d'une superficie approximative de 6428.5 mètres carrés, au prix de 5 000 \$ compte tenu que l'état du terrain présente des coûts de remblayage d'environ 15 000 \$ avant construction.

Adopté

96-44

Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer de manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la  
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu  
unanimentement :

- 1- DE RENOUELER la cotisation annuelle de l'Association des  
communicateurs municipaux du Québec pour 1996, au montant global  
de 195 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494  
(Cotisations et abonnements).

Adopté

96-45

### Transport - Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de  
la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Guillevin International  
inc., Westburne Québec inc. et ACG inc., pour l'acquisition de pièces de  
rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement :

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le plus bas  
soumissionnaire, une quantité de pièces de rechange et de nouveaux  
luminaires au montant de 7 247,43 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-640  
(Éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI - luminaires).

Adopté

96-46

### Hygiène du milieu - Programme de rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU l'entretien que nous devons apporter à notre réseau d'aqueduc;

ATTENDU que notre réseau d'aqueduc comporte des extrémités de lignes  
(14);

ATTENDU qu'en l'absence de chloration, nous nous devons de maintenir notre  
réseau d'aqueduc très propre, et pour ce faire, il faut le rincer;

ATTENDU l'offre de service de la firme G.E.R.A., laquelle propose une  
méthode de rinçage unidirectionnelle éprouvée;

ATTENDU que la méthode de rinçage unidirectionnelle est facile d'application,  
qu'elle est réalisée de jour et qu'une session de formation sera donnée auprès  
des employés des travaux publics;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement:

- 1- DE CONFIER au Groupe d'études et de recherches appliquées  
(G.E.R.A.) l'établissement d'un programme de rinçage unidirectionnel du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

réseau d'aqueduc, dans le but de réaliser l'entretien préventif et d'augmenter l'efficacité de notre réseau d'aqueduc, au montant de 8 546,63 \$ taxes incluses;

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-521 (Réseau de distribution de l'eau, entretien et réparation).

Adopté

96-47

### Urbanisme - Révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville

ATTENDU que la période de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville a débuté le 10 décembre 1992;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Francheville a adopté, le 24 octobre 1995, un document indiquant les principaux objets sur lesquels portera la révision (DOR) à l'intérieur de la prolongation de délais accordée par le ministre;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité à laquelle est transmise une copie du DOR peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur le document;

ATTENDU les informations obtenues sur le DOR et les principales étapes du processus de révision du schéma d'aménagement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le rapport qui suit constitue l'avis de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap sur le DOR de la MRC de Francheville.

Adopté

96-48

### Urbanisme - Cotisation 1996 - CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1996 est fixée à 6 992 \$;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

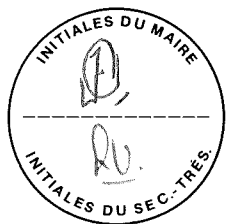
- 1- DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1996 à la corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc. au montant de 6 992 \$, soit 1,16 \$ per capita (6,028 habitants);
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-494 (Cotisation à la CEDIC)

Adopté

96-49

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1996 pour une valeur estimée de 16 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1996.

Adopté

96-50

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 29-10

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1995 concernant le lot 29-10 propriété de Monsieur Jean Martin et Madame Fernande Picard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 621 étant la subdivision 29-10.

Adopté

96-51

### Loisirs - Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 15 novembre 1995, du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Assistance aux aidants naturels).

Adopté

96-52

### Loisirs - Versements à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1995;

ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée féminine;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 18 730 \$ auront été encourues pendant l'année financière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 7 000 \$, dont 5 000 \$ à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. et une somme de 2 000 \$ pour la balle donnée féminine;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-81-999 (Baseball mineur) et 02-701-82-999 (Balle donnée féminine).

Adopté

96-53

### Loisirs - Versement à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1996;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc., une somme forfaitaire de 6 750 \$ à titre de premier versement sur la subvention de 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-42, 96-44 à 96-46, 96-48 et 96-51 à 96-53.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-54

### Levée de l'assemblée

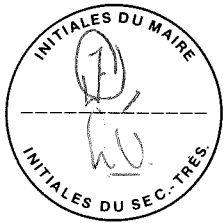
À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRES. PAR INTERIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 février 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 26 février 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général par intérim, sont aussi présents.

96-55

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 FÉVRIER 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P
- 9- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 10- Transport - Annulation du caractère de rue du cadastre numéro 439-63
- 11- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme
- 13- Culture - Maîtrise du Cap
- 14- VARIA
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-56

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 février 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-57

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 février 1996.

Adopté

96-58

### Administration - Contribution annuelle 1996 à l'UMRCQ

ATTENDU les services offerts par l'UMRCQ;

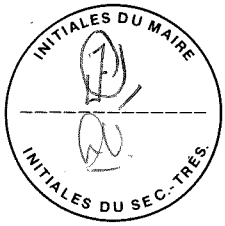
ATTENDU les avantages que notre municipalité pourraient retirer de l'adhésion à ce regroupement;

ATTENDU que la contribution pour l'année 1996, déterminée en fonction de notre richesse foncière uniformisée, se chiffre à 2 552,43 \$ taxes incluses;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER notre contribution à l'UMRCQ au montant de 2 552,43 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements)

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-59

Administration - Achat d'une partie du lot numéro 105-P

ATTENDU l'offre reçue de Monsieur Luc Carignan concernant la vente d'une partie du lot numéro 105 située sur la 5<sup>e</sup> Rue à l'intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU que ce terrain doit être conservé en espace vert;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Monsieur Luc Carignan, un terrain situé à l'intersection de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 3<sup>e</sup> Avenue, étant une partie du lot numéro 105, matricule 8138-91-4481, et ce pour le prix de 3 000 \$;
- 2- DE MANDATER Me Lyne Parent, notaire, pour rédiger l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Achat d'actifs immobilisés).

Adopté

96-60

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dynabec, Henri Bourgeois, Formules municipales et Pitney Bowes, au coût approximatif de 980 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

96-61

Transport - Annulation du caractère du rue du cadastre numéro 439-63

ATTENDU le cadastre numéro 439-63 (Rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand et situé au 11 rue des Merisiers dans le Parc Frigon;

ATTENDU le caractère de rue du cadastre et la demande du propriétaire à l'effet de l'enlever;

ATTENDU que le cadastre débouche sur la voie ferrée et que son caractère de rue ne convient plus à l'utilisation faite du terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ENLEVER le caractère de rue du cadastre numéro 439-63 (rue) appartenant à Monsieur Claude Marchand.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-62

### Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334 relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 6 000 \$ est prévue au budget 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER une somme de 2 500 \$ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisés à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

96-63

### Urbanisme - Engagement d'une firme d'urbanisme

ATTENDU que la mise à jour de notre réglementation d'urbanisme (règlements de zonage et de construction) est rendu nécessaire et ce, afin de répondre le mieux possible au développement de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la dernière mise à jour a été réalisée en 1991;

ATTENDU qu'il y a environ 25 normes de différentes natures (ex: logement pour personnes âgées, coupe de bois, marge de recul, chenil, etc.) qui seront touchées par ses modifications;

ATTENDU l'offre de services de Nove environnement inc., au montant de 2 610 \$ taxes incluses, pour effectuer cette mise à jour,

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

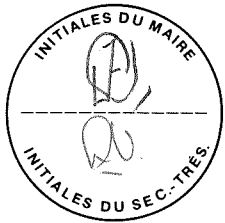
- 1- DE CONFIER le mandat à Nove environnement inc. pour un montant de 2 610 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-411 (Urbanisme - Honoraires professionnels).

Adopté

96-64

### Culture - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que 21 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap, à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-58 à 96-60 et 96-62 à 96-64.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-65

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 11 mars 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 11 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

96-66

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu  
unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

96-67

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 février  
1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

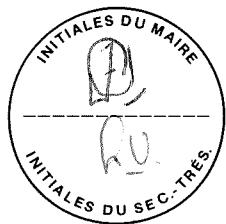
Adopté

96-68

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-  
trésorier pour la période du 16 au 29 février 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-69

### Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11796	Réjean Vaillancourt	250,84
11797	Hydro-Québec	5 240,29
11798	Olco	485,19
11799	Larose & Fils	490,50
11800	Francis Dumas	200,00
11801	Canadian Tire	61,48
11802	Les Pétroles Irving inc.	104,65
11803	Paulette Roy	97,00
11804	Le Baluchon	427,73
11805	Tandem	30,73
11806	Sylvain Pineault	427,50
11807	Luc Bastien	10,00
11808	Réjean Pépin	104,05
11809	Céline Côté	12,50
11810	CP Itée	11,40
11811	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
11812	Receveur général du Canada	7 576,86
11813	Ministre du Revenu	9 950,91
11814	Trust général du Canada	3 802,90
11815	S.C.F.P.	161,73
11816	Construction & Pavage Maskimo Itée	223 011,83
11817	Michel Duval	295,81
11818	Les Publications CCH/FM Itée	155,15
11819	Cantel	92,48
11820	SQAE	617,34
11821	Bell Canada	149,04
11822	Bell Mobilité Cellulaire	52,37
11823	MRC De Francheville	1 346,43
11824	MRC De Francheville	1 928,22
11825	ACMQ	195,00
11826	CEDIC	6 992,00
11827	Baseball Mineur	7 000,00
11828	Annulé	
11829	Hockey Mineur	6 750,00
11830	Les Publications du Québec	36,00
11831	Annulé	
11832	Annulé	
11833	Jules Milette inc.	8 535,89
11834	Frédéric Prescott	280,98
11835	Commcorp	378,32
11836	Entretien M.C. enr.	1 658,05
11837	Société de l'Assurance automobile	3 089,00
11838	Gaston Girard	22 620,69
11839	James Poirier	110,00
11840	Municipalité de Sainte-Marthe	15 963,77
11841	Magazine SEM	24,00
11842	Raymond Beaudet	1 583,34
11843	Robert Carrier	1 000,00
11844	Gaston Girard	10,68
11845	Ginette Toupin	102,35
11846	Céline Lacroix	35,07
11847	Michel Duval	272,50



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

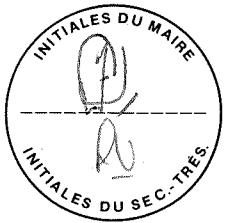
No de résolution  
ou annotation

11848	Jesco-Futur inc.	115,00
11849	René Lamothe	283,18
11850	Jean-Paul Guilbeault	456,00
11851	Annulé	
11852	Gestion Sabonarc inc.	277,16
11853	Ferme Boisvert & Frères inc.	55,19
11854	Bell Canada	140,92
11855	Hydro-Québec	5 767,38
11856	Régie Intermunicipale ass. des eaux	1 000,00
11857	Annulé	
11858	S.P.A.M.	304,00
11859	Gabriel Trottier	116,42
11860	Alain Beaubien	37,98
11861	Louise Thibeault	173,77
11862	Hubert Ruptash	169,59
11863	Jean-Denis Cossette	64,78
11864	Pierre Houde	607,48
11865	Lucienne Bisson	166,81
11866	Const. & Pavage Maskimo ltée	32 554,77
11867	Les Pétroles Irving inc.	168,65
11868	Carnaval Ste-Marthe	1 536,50
11869	Frédéric Prescott	157,09
11870	Les Affaires	89,95
11871	Chambre de commerce du Cap	250,00
11872	Bell Canada	419,65
11873	Hydro-Québec	28,76
11874	Bureau d'études de l'Estrie	142,44
11875	Receveur général du Canada	434,00
11876	Maîtrise du Cap	500,00
11877	U.M.R.C.Q.	2 552,43
11878	Richard Dufresne	58,75
11879	Pitney Bowes Leasing	368,53
11880	Entretien M.C. enr.	1 618,16
11881	Yves Montplaisir	81,31
11882	André Vaillancourt	275,63
11883	Benoit Therrien	2,67
11884	Ordre des comptables agréés du Québec	759,42
11885	Raymond Beaudet	1 583,34
11886	Municipalité de Sainte-Marthe	11 182,58
11887	Comité Environnemental	855,99
11888	Trust Général du Canada	3 163,36
11889	Commission adm. des régimes de retraite	479,80
11890	S.C.F.P.	180,58
11891	Ministre du Revenu	9 633,06
11892	Receveur général du Canada	<u>7 191,69</u>

TOTAL : 420 217,14

Comptes à payer au 29 février 1996

11893	Autobus Bell-Horizon inc.	427,32
11894	Alex Coulombe ltée	157,51
11895	Atec Électronique enr.	34,19



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

11896	A.G. Normandin inc.	159,87
11897	Buromax inc.	397,43
11898	Boutique Le Chantier inc.	138,25
11899	Centre de décoration Paré iinc.	105,32
11900	Coopérative Agricole de Champlain	308,53
11901	Contrair	206,72
11902	Dynabec Itée	5,62
11903	Dicom Express	132,11
11904	Déneigement Pierre	150,00
11905	Électricité A.C.A. inc.	387,44
11906	Excavation Girard & Simard inc.	1 176,59
11907	Équipements M.N.D.	199,42
11908	Formulaires D'Affaires CCL	165,31
11909	Gravier Mont-Carmel inc.	3 063,23
11910	Guillevin International inc.	340,73
11911	Garage Charest & Frères inc.	184,31
11912	Henri Bourgeois inc.	248,12
11913	Hymec inc.	176,29
11914	Imprimerie Art Graphique inc.	962,92
11915	Le Nouvelliste	300,84
11916	Larochelle Équipement inc.	262,10
11917	Les Cafés Populaires Henri enr.	77,75
11918	Les Créations Pierre Masson	125,35
11919	L.G. Rénovation inc.	205,12
11920	Matériaux Les Rives inc.	176,31
11921	McKerlie-Millen inc.	73,40
11922	Mines Seleine inc.	8 720,93
11923	M.C. Électroménagers	225,00
11924	MAX-24LTL	73,46
11925	Outibo enr.	181,76
11926	Oxygène Val-Mauricie	19,43
11927	Pluritec Laboratoire Itée	130,37
11928	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	113,06
11929	Pneus S.L. enr.	186,61
11930	Protection Incendie CFS Itée	1 692,85
11931	P.A. Thibeault Itée	91,47
11932	Produits chimiques Sany inc.	1 579,53
11933	Philip Environnement inc.	424,60
11934	Quévis inc.	72,93
11935	Québec Linge MC	69,85
11936	RPM Tech inc.	306,96
11937	Remise 2000 enr.	610,60
11938	R.Beaudoin Électrique Itée	653,30
11939	Sani Mobile	364,29
11940	Shell Canada Itée	204,52
11941	Westburne Itée	1 972,82
11942	Lionel Géliinas	47,86
11943	Francis Leclerc	50,00
11944	MBS Service de roulements inc.	47,22
11945	Métaux Lamy inc.	368,07
11946	Beaumier, Richard, avocats	290,59
11947	Signoplus	<u>764,00</u>

TOTAL : 29 610,18

Adopté





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-70

### Administration - Paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle de la secrétaire-trésorière par intérim pour l'année 1996

ATTENDU la demande reçue le 27 février 1996 de la corporation des secrétaires municipaux du Québec relativement au paiement de la cotisation de la secrétaire-trésorière par intérim à titre de membre de la Corporation pour l'année 1996 au coût de 250,70 \$ taxes incluses;

ATTENDU les avantages retirés d'une telle affiliation;

ATTENDU l'offre de la CSMQ de contribuer à l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim pour une somme de 110 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER la cotisation annuelle et l'assurance cautionnement et responsabilité de la secrétaire-trésorière par intérim à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

96-71

### Administration - Engagement du directeur général

ATTENDU que des entrevues des candidats retenus se sont déroulées le 24 février 1996;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Monsieur Jean-Claude Beaumier à titre de directeur général;

ATTENDU que l'évaluation professionnelle du candidat retenu a été effectuée par la firme RCMP et que le résultat de cette évaluation s'avère positif;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Jean-Claude Beaumier concernant la formule d'emploi à retenir;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE RETENIR les services de la Firme Jean-Claude Beaumier Consultant ltée pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, afin de combler le poste de directeur général et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Jean-Claude Beaumier soit affecté à ce mandat;
- 2- DE VERSER une somme de 28 000 \$ sur une base annuelle pour ses services;
- 3- DE FIXER à 22 heures 1/2 par semaine l'horaire de travail, en plus d'une présence aux séances du conseil et ce pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties, suite à un préavis écrit de 30 jours.

Adopté

96-72

### Administration - Mandat à l'UMRCQ

ATTENDU que la municipalité a conclu un contrat avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la municipalité a signé une convention avec Bell Canada et l'UMRCQ sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que Bell Canada perçoit, pour et au nom de la municipalité, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMRCQ;

ATTENDU que la municipalité a conclu une convention avec l'UMRCQ sur la gestion des montants reçus par l'UMRCQ de Bell Canada;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DONNER le mandat à l'UMRCQ de remettre directement à la Ville de Cap-de-la-Madeleine les montants versés par Bell Canada et qu'elle remet normalement à la municipalité et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine. L'UMRCQ remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés à la Ville de Cap-de-la-Madeleine à chaque mois.

Adopté

96-73

### Administration - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Réseau québécois de Villes, Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;
- 2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier, pour nous représenter au sein de ce comité de travail;
- 3- DE DÉFRAYER le coût de notre cotisation annuelle au montant de 100 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements).

Adopté

96-74

### Administration - Autorisation pour la Randonnée des Gouverneurs

ATTENDU la Randonnée des Gouverneurs que veut organiser une randonnée cycliste de Trois-Rivières à Sainte-Foy via le rang St-Malo et la Route 138 le 8 septembre 1996;

ATTENDU que cette activité est la levée de fonds des Fondations des Gouverneurs des régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie - Bois-Francs, qui se sont donnés comme mission d'aider les athlètes amateurs de toutes les disciplines sportives de leurs régions et tout particulièrement les jeunes de la catégorie Relève;

ATTENDU que le ministère des Transports demande une résolution d'autorisation à chaque municipalité où la randonnée passera;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée des Gouverneurs à emprunter le rang St-Malo et la Route 138 sur le territoire de la municipalité lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra le 8 septembre prochain.

Adopté

96-75

### Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1996

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1996;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1996;

ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre fournisseurs, par voie d'invitation écrite, soit : Le Saisonnier enr., le Centre horticole du Cap inc., Les Entreprises Léna et Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'entretien de nos sites fleuris 1996 à Les Jardins vivaces de la Mauricie enr., au montant de 9 579,77 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522 (entretien - sites fleuris)

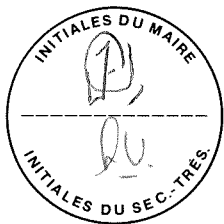
Adopté

96-76

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 536-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 21 février 1996 concernant le lot 536-2 propriété de Les Entreprises Gaston Fournier inc. et 9019-8243 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le plan numéro 5598 étant la subdivision 536-2.

Adopté

96-77

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de février 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis  
mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de février 1996 pour  
une valeur estimée de 468 000 \$;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 5 ont été émis pour la construction de  
résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 463 000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de  
février 1996.

Adopté

96-78

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28  
février 1996 - Règlement numéro 369

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure  
d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 369.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre  
tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 369  
déclare:


Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de  
1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour  
rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées  
est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap,  
ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.

  
Adjointe au responsable  
du registre

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

96-79

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 février 1996 - Règlement numéro 370.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussignée, Christiane Isabelle, adjointe au responsable du registre tenu le 28 février 1996 en vue de l'approbation du règlement numéro 370 déclare:


Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 37.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 15.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce vingt-huitième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-seize.

  
Adjointe au responsable  
du registre

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-69 à 96-71, 96-73 et 96-75.

  
Secrétaire-trésorière par intérim

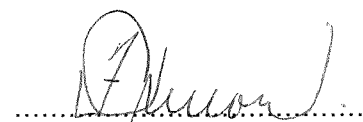
96-80


Levée de l'assemblée

À 20:05 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

  
LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 25 mars 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 mars 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jran-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-81

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 MARS 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Modification au règlement numéro 362



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes
- 9- Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des petites créances
  - 9.1.- Dossier Monsieur Daniel Boutet
  - 9.2- Dossier Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.
- 10- Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04
- 11- Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Administration - Conciliation du solde en banque
- 14- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 15- Administration - Achat de fournitures de bureau
- 16- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 17- Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau
- 18- Adoption de projets de règlements
  - 18.1- Numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques
  - 18.2- Numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra
  - 18.3- Numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb
  - 18.4- Numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité
  - 18.5- Numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments
- 19- Avis de motion
  - 19.1- Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques
  - 19.2- Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 19.3- Règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb
- 19.4- Règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité
- 19.5- Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments
- 20- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 21- Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes
- 22- VARIA
- 22.1.- Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996
- 22.2- Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes
- 22.3- Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999
- 23- PAROLE À LA SALLE
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté

96-82

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-83

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1996.

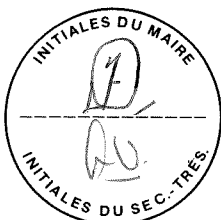
Adopté

96-84

### Modification au règlement numéro 362

ATTENDU le règlement numéro 362 autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système 9-1-1 entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'article 488 du Code municipal permettant la modification, par résolution, d'un règlement lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement: DE MODIFIER le règlement numéro 362 adoptée par le Conseil municipal le 13 novembre 1995 en remplaçant l'article 2 par le suivant :

- Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-85

### Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière par intérim - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le jeudi 11 avril 1996 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

96-86

### Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier Monsieur Daniel Boutet

ATTENDU la requête de Monsieur Daniel Boutet concernant un accident de motocyclette survenue sur le chemin de desserte le 25 juin dernier avec dommage de 6 000 \$;

ATTENDU que la demande d'indemnisation du plaignant a été refusée par l'assureur de la Municipalité faute de preuves suffisantes;

ATTENDU qu'une nouvelle requête a été déposée par Monsieur Daniel Boutet, à la Cour des Petites Créances pour le même accident avec dommage de 3 000 \$;

ATTENDU que la poursuite est intentée contre la Municipalité et de ce fait, un officier de la Municipalité doit représenter celle-ci pour interroger le plaignant et les témoins s'il y a lieu;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Monsieur Daniel Boutet;
- 2- DE FAIRE assigner par la Cour, le ou les policiers de la Sûreté du Québec qui ont fait les constatations d'usage.

Adopté

96-87

### Administration - Délégation de Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances - Dossier d'Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.

ATTENDU la requête de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc. concernant la réparation d'un moteur diesel sur un chargeur excavateur (pépine 555), lequel était couvert par une garantie d'un an, suite à un réusinage complet dudit moteur;

ATTENDU que la facture de réparation s'élève à 2 214,80 \$ pour ladite réparation sur garantie et la cause du bris provient d'une lubrification inadéquate du piston numéro 3;

ATTENDU l'expertise faite par Monsieur Richard Meunier, T.Sc.A. du Centre de Métallurgie du Québec (CEGEP de Trois-Rivières), lequel confirme que le bris mécanique a été occasionné par une lubrification inadéquate du piston numéro 3;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, pour représenter la Municipalité à la Cour des Petites Créances dans la cause de Atelier de Réparation de Moteur du Cap inc.;
- 2- DE FAIRE assigner les témoins requis.

Adopté

96-88

### Administration - Reconfiguration des services de la santé - région 04

ATTENDU le dossier de la reconfiguration des services de la santé dans notre région;

ATTENDU que celle-ci doit s'effectuer de manière équitable pour tous les centres hospitaliers concernés;

ATTENDU que la réforme doit se faire autour du citoyen, de par la loi 120;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy, il est résolu majoritairement, compte tenu de l'abstention de Monsieur Richard Dufresne, DE PRÉSENTER un mémoire à la Régie régionale de la santé et des services sociaux concernant la transformation du réseau de la santé pour notre région.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-89

### Administration - Remplacement du couvre-plancher dans le hall d'entrée du Complexe communautaire

ATTENDU que des travaux de réfection du plancher de béton doivent être effectués dans le hall d'entrée du complexe communautaire et ce, pendant la période de garantie de l'entrepreneur et de l'architecte;

ATTENDU qu'il y a avantage pour la municipalité de remplacer le revêtement de plancher linoléum de type marmoléum pour de la céramique, à cause d'une durée de vie beaucoup plus longue;

ATTENDU qu'un montant de 3 595 \$ sera remboursé à la municipalité par la couverture en garantie de l'entrepreneur et de l'architecte, pour la valeur du recouvrement de plancher actuel;

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs, soit : L. Desrochers & Fils inc. et Tapis et Céramique Réjean;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Tapis et Céramique Réjean, soit le plus bas soumissionnaire, la pose de céramique de marque Fiandre Corando série C-370, Florian 12" X 12" X 9mm d'épaisseur avec plinthes et moulures de transition, comprenant la fourniture et l'installation, le tout pour la somme de 5 934,72 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisation - administration générale).

Adopté

96-90

### Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 29 février 1996 soit adopté.

Adopté

96-91

### Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 29 février 1996 soit adoptée.

Adopté

96-92

### Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 29 février 1996 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-93

Administration - Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Système D et Micromédica, au coût approximatif de 980 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

96-94

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-01 tenue le 18 mars 1996;

Proposé par Laurent Pontbiand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-95

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Normand Courteau

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Normand Courteau concernant l'ouverture d'une salle d'amusement (billard et arcade);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la demande;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 263 devra être modifié afin de permettre l'usage "Salle d'amusement" à l'intérieur de la zone 11-Cb où se trouve le local commercial;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Monsieur Normand Courteau.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-96

Adoption du projet de règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 371.

Adopté

96-97

Adoption du projet de règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 372.

Adopté

96-98

Adoption du projet de règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 373.

Adopté

96-99

Adoption du projet de règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 374.

Adopté

96-100

Adoption du projet de règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 375.

Adopté

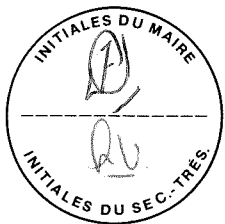
96-101

Avis de motion - Règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 371 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-102

### Avis de motion - Règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partir de la zone 75-Ra.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 372 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-103

### Avis de motion - Règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 373 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-104

### Avis de motion - Règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 374 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

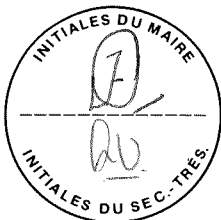
96-105

### Avis de motion - Règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 375 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-106

### Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les pourparlers entrepris entre la municipalité et la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée proposée par la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander des soumissions auprès de firmes spécialisées pour l'organisation d'une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux;
- 2- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1996;
- 3- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;
- 4- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

Adopté

96-107

### Loisirs - Coordonnateur de la Maison des jeunes

ATTENDU que la Maison des jeunes débutera ses opérations en date du 4 avril 1996;

ATTENDU qu'un coordonnateur se doit d'être en place pour superviser les activités des adolescents;

ATTENDU que la municipalité a reçu une vingtaine de candidatures pour ce poste;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré six candidats en entrevue;

ATTENDU leur recommandation à l'effet de retenir les services de Monsieur Pierre Jackson à titre de coordonnateur de la Maison des jeunes;

ATTENDU les négociations intervenues entre les membres du comité de sélection et Monsieur Pierre Jackson;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE RETENIR les services de Monsieur Pierre Jackson pour une période d'un an, soit du 25 mars 1996 au 25 mars 1997, au poste de coordonnateur de la Maison des jeunes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE VERSER une somme de 11 510 \$ sur une base annuelle pour ses services;
- 3- DE FIXER l'horaire de travail à 25 heures par semaine pour 30 semaines et à 30 heures par semaine pour 18 semaines et ce, pour une période équivalente à 48 semaines annuellement;
- 4- QUE la présente entente peut être résiliée par les parties suite à un préavis écrit de 30 jours.

Adopté

96-108

### Loisirs - Félicitations au Comité du Carnaval 1996

ATTENDU la 11<sup>e</sup> édition du carnaval de Sainte-Marthe-du-Cap tenue du 16 au 25 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Hélène Richard, et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette 11<sup>e</sup> édition couronnée de succès.

Adopté

96-109

### Administration - Demande de la Société Canadienne des Postes

ATTENDU le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes;

ATTENDU que ce projet de modifications consiste à retirer les codes postaux G8T 7V7 et G8T 7V8 qui sont actuellement en vigueur sur presque tout notre territoire rural et de les remplacer par des codes postaux par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue, de la même manière que pour les secteurs urbains;

ATTENDU que malgré les inconvénients que ces modifications peuvent occasionner à la population, elles sont nécessaires afin d'améliorer le service à la clientèle;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet de modifications des codes postaux présenté par la Société Canadienne des Postes consistant à appliquer une politique d'un code postal par îlot, c'est-à-dire un code postal par section de rue;
- 2- DE PRÉCISER que les membres du Conseil déplorent les inconvénients qu'une partie de notre population aura à subir lors de l'implantation de cette nouvelle politique;
- 3- QUE si les changements prévus occasionnent des frais pour les commerçants (modification de papeterie, etc.), ils devront être assumés par la Société Canadienne des Postes;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- D'EXPÉDIER une copie de la présente résolution à la Société Canadienne des Postes.

Adopté

96-110

### Loisirs - Jeux du Québec - édition hiver 1999

ATTENDU le regroupement des villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières, de l'UQTR, des collèges et des commissions scolaires de la région pour collaborer à la prise de décision et à la présentation des Jeux du Québec, édition hiver 1999, si telle était la volonté régionale;

ATTENDU l'invitation reçue pour assister aux rencontres afin de discuter des modalités et des paramètres de la participation de notre Municipalité à ce beau projet collectif;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Monsieur Roger Jean à titre de représentant de notre Municipalité afin d'assister aux rencontres concernant le projet des Jeux du Québec, édition hiver 1999.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-89, 96-106 et 96-107.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-111

### Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Mardi le 9 avril 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce mardi 9 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude  
Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général  
adjoint, sont aussi présents.

96-112

Adoption de l'ordre du jour

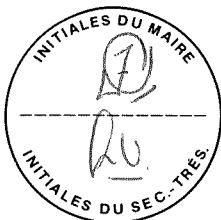
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995
- 9- Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)
- 10- Administration - Nomination d'un inspecteur agraire
- 11- Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout
- 12- Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts
- 13- Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996
- 15- Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie
- 16- Loisirs - Ameublement Maison des jeunes
- 17- Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes
- 18- VARIA
  - 18.1 - Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

96-113

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mars 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-114

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-115

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

11948	Hydro-Québec	6 433,99
11949	Bell Mobilité Pagette	27,21
11950	Micheline Courteau	76,07
11951	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	3 410,00
11952	Francis Dumas	200,00
11953	Xerox Canada inc.	451,26
11954	Pitney-Bowes	48,64
11955	Canadian Tire	144,59
11956	AQTE - AESEQ	51,28
11957	Olco	569,23
11958	C.S.S.T.	2 130,75
11959	Loomis	45,46
11960	Entretien M.C. enr.	1 766,30
11961	Roger Jean	96,40
11962	Sylvain Pineault	780,00
11963	Réseau québécois Villes et Village en santé	100,00
11964	C.S.M.Q.	360,70
11965	Bell Canada	250,93
11966	Cantel	34,94
11967	Bell Mobilité Cellulaire	47,68
11968	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 502,29
11969	MRC de Francheville	2 286,12
11970	Commcorp	378,32
11971	Consortium Pluritec ltée	787,58
11972	Remise 2000 enr.	47,75
11973	Annulé	
11974	Hydro-Québec	754,38
11975	Frédéric Prescott	245,32
11976	Municipalité de Sainte-Marthe	193,84
11977	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6 190,04
11978	Pitney-Bowes	102,22
11979	Suzanne Guilbault & al	8,52
11980	Raymond Beaudet	2 375,01
11981	Jules Milette inc.	8 550,75
11982	Gaston Girard	18 096,54
11983	C.S.M.Q.	112,50
11984	SQAE	922,39
11985	Hydro-Québec	6 979,31
11986	Raymond, Chabot, Martin, Paré	1 139,55
11987	Colette Fortin	797,69
11988	Me Lyne Parent	3 000,00
11989	Jean-Claude Beaumier	573,65
11990	Ministre des Finances	137,00
11991	Richard Dufresne	96,25
11992	Bell Canada	473,80
11993	Hydro-Québec	504,06
11994	R.M.J.Q.	73,50
11995	Fondation Hôpital Cloutier	240,00
11996	Groupe Jacques Desbiens	46,49
11997	Entretien M.C. enr.	1 828,97
11998	Frédéric Prescott	222,22
11999	Pierre Jackson	225,00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

12000	Francis Dumas	200,00
12001	Municipalité de Sainte-Marthe	10 844,54
12002	Trust Général du Canada	3 276,22
12003	Comm. adm. régime de retraite	524,82
12004	S.C.F.P.	184,34
12005	Receveur Général du Canada	6 781,74
12006	Ministre du Revenu	<u>9 098,52</u>
TOTAL :		<u>119 826,67</u>

Comptes à payer au 31 mars 1996

12007	Autobus Bell-Horizon inc.	284,88
12008	A.G. Normandin inc.	240,43
12009	Atelier Usinex	39,88
12010	Buromax	1 188,01
12011	Belitec inc.	624,75
12012	Bureautique Agathe Bisson inc.	170,93
12013	B.M.I.	145,86
12014	Boutique de la Balayeuse	721,22
12015	Centre de décoration Paré inc.	167,98
12016	Centre Horticole du Cap inc.	69,68
12017	Dynabec ltée	236,45
12018	Électricité A.C.A. inc.	518,50
12019	Formules Municipales enr.	232,57
12020	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	1 275,00
12021	Guillevin International inc.	199,82
12022	Groupe Drainamar	2 053,47
12023	Hamel pièces d'autos inc.	330,47
12024	Jean-Louis Brière enr.	569,77
12025	L'Hebdo Journal	273,49
12026	Les caisses enregistreuses Digitec	119,58
12027	Librairie Clément Morin	29,04
12028	Les Pétroles Irving inc.	229,67
12029	Les équipements Aginco inc.	102,62
12030	Les créations Pierre Masson	1 709,33
12031	Le Journal du Grand Trois-Rivières	398,84
12032	Les spécialités Fernand Daigle inc.	11,97
12033	McKerlie-Millen inc.	704,24
12034	Mines Seleine inc.	3 002,43
12035	Outibo enr.	372,44
12036	Oxygène Val-Mauricie	46,23
12037	Pluritec Laboratoire ltée	47,40
12038	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	57,31
12039	Pneus S.L. enr.	192,60
12040	Protection incendie CFS ltée	57,58
12041	P.A. Thibeault ltée	102,89
12042	Pneus Belisle inc.	46,22
12043	Produits chimiques Sany inc.	157,03
12044	Pneus Camo inc.	160,67
12045	Québec Linge MC	86,83
12046	Robert Delisle inc.	27,57
12047	Robert Carrier, notaire	982,64
12048	Ramtex	176,63
12049	Rambourreur Ste-Marthe	340,00
12050	Service de pneus C.T.R. ltée	56,42



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12051	Shell Canada ltée	216,26
12052	Serrurier du Cap inc.	40,24
12053	Simard Beaudry inc.	243,95
12054	Système D	97,42
12055	École Commerciale du Cap	164,10
12056	S.P.A.M.	279,19
12057	Sylvain Pineault	165,00
12058	Bois & Décors	8,05
12059	Continuum	490,01
12060	MBS service de roulements inc.	94,44
12061	Métaux Lamy inc.	<u>305,40</u>
	TOTAL :	<u>20 665,40</u>

Adopté

96-116

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995.

Adopté

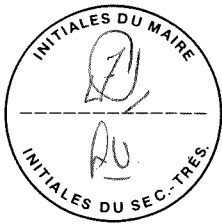
96-117

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière - été (PCE)

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière - été (PCE);
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-118

Administration - Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le conseil doit nommer, tous les deux ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement champêtre dans la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1996 et 1997.

Adopté

96-119

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout, et pièces pour les bornes-fontaines

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux et de pièces pour les bornes-fontaines;

ATTENDU que des prix ont été demandés à sept soumissionnaires;

ATTENDU que la firme Westburne Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour un montant de 4 123,84 \$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de pièces pour bornes-fontaines pour un montant de 1 602,60 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-413-00-641 (Aqueduc - pièces et accessoires) et 02-415-00-641 (Égout - pièces et accessoires).

Adopté

96-120

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts

ATTENDU la coupe de gazon et l'entretien à effectuer sur nos espaces verts ainsi que nos différents terrains de jeux;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs par voie de soumissions sur invitation;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, laquelle est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de coupe et d'entretien de nos espaces verts à M. Jocelyn Gagnon (L'Horizon Vert), pour la somme globale de 18 080 \$ toutes taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-523 (Contrat de coupe de pelouse).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-121

Urbanisme - Dérogation mineure DM-17 - Monsieur Claude Lebel

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Claude Lebel visant à réduire la marge de recul latérale extérieure de 6m à 5.88m pour permettre l'implantation d'un abri d'auto;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Claude Lebel sera à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineur;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation de Monsieur Claude Lebel.

Adopté

96-122

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mars 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de mars 1996 pour une valeur estimée de 655 668 \$;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 279 000 \$ et 1 permis a été émis pour la construction d'un commerce pour une valeur estimée de 250 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1996.

Adopté

96-123

Loisirs - Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci inclus le programme des Jeux du Québec, Finales régionale et provinciale;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELER notre adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1996-1997 au coût de 450 \$ taxes incluses;





No de résolution  
ou annotation

96-124

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (CLM).

Adopté

Loisirs - Ameublement Maison des jeunes

ATTENDU le besoin de meubles pour la Maison des Jeunes;

ATTENDU des prix demandés à trois soumissionnaires;

ATTENDU que deux soumissions conformes ont été déposées;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat des meubles aux Créations Pierre Masson inc., soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 1 338,96 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisations - Bâtisse multi-fonctionnelle).

Adopté

96-125

Loisirs - Stagiaires Maison des jeunes

ATTENDU la possibilité d'avoir des stagiaires pour notre Maison des jeunes;

ATTENDU qu'aucun frais ne serait encourus par la Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement  
DE PRÉSENTER une demande à l'Université du Québec à Trois-Rivières  
pour des stagiaires en éducation spécialisée et en psycho-éducation.

Adopté

96-126

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 527-55

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 1996 concernant le lot 527-55 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2748 étant la subdivision 527-55.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-115,\*96-119, 96-120, 96-123 et 96-124. \*96-117

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

96-127

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 15 avril 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 15 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général adjoint sont aussi présents.

**AVIS DE CONVOCATION**

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, lundi le 15<sup>e</sup> jour d'avril 1996 à 19 heures 30, et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-128

### Administration - Nomination d'un président d'assemblée

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand président d'assemblée en l'absence du maire et du maire suppléant.

Adopté

96-129

### Adoption de l'ordre du jour

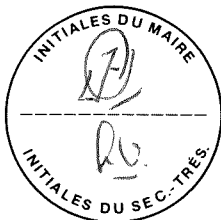
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
  - 1.1- Nomination d'un président d'assemblée
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
  - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 371
  - 5.3- Présentation du projet de règlement numéro 372
  - 5.4- Présentation du projet de règlement numéro 373
  - 5.5- Présentation du projet de règlement numéro 374
  - 5.6- Présentation du projet de règlement numéro 375
  - 5.7- Pause
    - \* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
      - \* pour complément d'information
      - \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
  - 5.8- Période des questions et commentaires
    - \* Procédure à suivre :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- \* le participant se lève
- \* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
  - \* à titre personnel
  - \* au nom de l'organisme qu'il représente
- \* le conseil enregistre ses interventions

5.9- Adoption du règlement numéro 371

5.10- Adoption du règlement numéro 372

5.11- Adoption du règlement numéro 373

5.12- Adoption du règlement numéro 374

5.13 Adoption du règlement numéro 375

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté

96-130

Adoption du règlement numéro 371 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 371.

Adopté

96-131

Adoption du règlement numéro 372 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Création de deux zones distinctes à partie de la zone 75-Ra

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 372.

Adopté

96-132

Adoption du règlement numéro 373 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Ajout de l'usage salles de jeux et d'amusement dans la zone 11-Cb

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 373.

Adopté

96-133

Adoption du règlement numéro 374 - Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 266 - Nouvelles exigences concernant les bâtiments transportés dans la municipalité

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 374.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

96-134

Adoption du règlement numéro 375 - Modifiant le règlement de construction  
numéro 264 - Ajustement des dispositions relatives au niveau du rez-de-  
chaussée et à l'obligation de vérification d'alignement des bâtiments

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 375.

Adopté

96-135

Levée de l'assemblée

À 20:35 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

*Laurent Pontbriand*

LAURENT PONTBRIAND  
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

*Line Veillette*

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 22 avril 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 22 avril 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-  
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur  
général adjoint, sont aussi présents.

96-136

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 AVRIL 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Modification au règlement numéro 351
- 8- Programme de création d'emploi - Article 25
- 9- Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la municipalité
- 11- Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique
- 12- Transport - Installation de feux clignotants
- 13- Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 14- Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
- 15- Loisirs & culture - Contribution comités de secteur
- 16- Loisirs & culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux
- 17- Loisirs & culture - Fête des bénévoles 1996
- 18- VARIA
  - 18.1- Transports - Demande au Ministre des Transports
  - 18.2- Administration - Achat de terrains bornant la 5<sup>e</sup> Rue
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

Monsieur Richard Dufresne se joint à l'assemblée

96-137

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 15 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-138

### Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1996.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-139

### Modification au règlement numéro 351

ATTENDU le règlement numéro 351 "Pour déléguer au directeur général et au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses";

ATTENDU l'organigramme 1996 accepté par les membres du Conseil lors de la séance spéciale tenue le 29 janvier 1996;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MODIFIER le règlement numéro 351 adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 1995 en remplaçant les articles 1 a) et 4 b) par les suivants :

Article 1 a) Le directeur général adjoint, ou son représentant par intérim, pourra autoriser des dépenses concernant les activités relatives au transport, à l'hygiène du milieu, à l'urbanisme et aux loisirs et culture, à l'exception de la rémunération des employés et des contributions de l'employeur;

Article 4 b) Faire l'objet d'un rapport que le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier transmettent au Conseil à la première séance régulière tenue après l'expiration d'un délai de cinq jours suivant l'autorisation.

Adopté

96-140

### Programme de création d'emploi - Article 25

ATTENDU que la Maison des jeunes a besoin de campagne de financement pour son fonctionnement régulier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la demande dans le cadre du Programme de création d'emploi en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

96-141

### Administration - Addenda au bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le bail intervenu en date du 16 novembre 1994 entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant les termes de location d'une partie des subdivisions numéros P-437 et 438 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour un terme de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> octobre 1994;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la partie X du bail traitant de la remise des lieux loués lorsque le locataire quittera les lieux;

ATTENDU que le locataire, Le club les archers le Mirador enr. a procédé à l'installation d'une clôture sur tout le site, laquelle clôture a été achetée par la Municipalité;

ATTENDU la nécessité de préciser, par addenda au bail, que la Municipalité demeurera propriétaire de cette clôture lorsque le locataire quittera les lieux;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER le bail intervenu entre Le club les archers le Mirador enr. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap en ajoutant l'addenda ci-annexé;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière, à signer ledit addenda pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-142

### Administration - Disposition d'un terrain appartenant à la Municipalité

ATTENDU que la municipalité possède des terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU l'offre reçue concernant un de ces terrains;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Monsieur Stacey Dubé, le lot numéro 73-36 pour une somme de 3 840 \$ avant taxes, conditionnellement à un délai de construction de six mois de la date de la transaction, à défaut de quoi, il y aura rétrocession du terrain à la municipalité aux mêmes termes;
- 2- DE PRÉCISER que les frais de l'acte notarié et tout autre frais sont à la charge de l'acquéreur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-143

### Administration - Location d'une machine postale et d'une balance électronique

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue actuellement une machine postale et une balance électronique pour l'envoi de son courrier;

ATTENDU que notre contrat de location viendra à échéance le 31 mai 1996;

ATTENDU l'offre de la compagnie Pitney Bowes de louer une machine postale automatique 6250 et une balance électronique A501 R selon les conditions énoncées dans l'offre de services du 8 avril 1996;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap loue de la compagnie Pitney Bowes, un système postal tel que décrit dans l'offre du 8 avril 1996, au coût de 122,84 \$ par mois, taxes incluses, pour un terme de 36 mois;
- 2- QUE Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim soit et est par la présente autoriser à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 190-02-513 (Location de matériel).

Adopté

96-144

### Transport - Installation de feux clignotants sur la rue Courteau

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'améliorer la sécurité sur la rue Courteau en y ajoutant des feux clignotants à deux endroits et des panneaux ARRÊT sur la rue Courteau à l'intersection de la rue Landry;

ATTENDU que la présence de commerces et d'industries dans ce secteur contribue à créer une augmentation de la circulation sur la rue Courteau;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entreprises pour la fourniture et l'installation de feux clignotants, soit : Électricité A.C.A. inc., Les Entreprise Guimond inc. et Jean Caron & Fils inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à la firme Électricité A.C.A. inc., les travaux de fourniture et d'installation de feux clignotants à l'intersection de la rue Courteau et du boulevard des Prairies et sur la rue Courteau au coin de la rue Landry, et ce, suivant le meilleur prix soumis, soit la somme de 6 937,58 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-906 (Dépenses en immobilisation - Transport).

Adopté

96-145

### Transport - Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la municipalité ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière,

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 54,000 litres pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : Calclo ltée et Somavrac inc.;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 54,000 litres d'abat-poussière au prix avant taxes de 0,174 \$ le litre pour un montant total de 10 707,21 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

96-146

### Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1996;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitation à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopérative Agricole de Champlain;

ATTENDU les prix reçus d'un seul soumissionnaire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap, une quantité de 75 kilos de semence à gazon et de 2,570 kilos d'engrais chimique pour le prix de 2 582,12 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-635 (Biens non durables).

Adopté

96-147

### Loisirs & culture - Contribution comités de secteur

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ aux comités des secteurs St-Malo et Norbert pour l'entretien de leurs équipements et leurs patinoires;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-31-999 et 02-701-61-999 (Contribution au comité).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-148

### Loisirs & culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 24 juin 1996;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER les animateurs selon le besoin pour le calendrier de 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-70-111 et 02-701-70-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);
- 3- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;
- 4- D'OCTROYER le budget d'opérations pour les terrains de jeux 1996, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-70-630 (Biens non durables - animation).

Adopté

96-149

### Loisirs & culture - Fête des bénévoles 1996

ATTENDU que la municipalité remercie ses bénévoles d'une manière tangible une fois par année;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ORGANISER une soirée hommage qui se tiendra le samedi 4 mai 1996;
- 2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1996 au montant de 3 700 \$;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Autres dépenses).

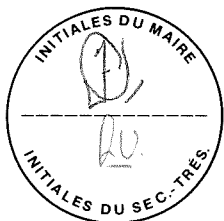
Adopté

96-150

### Transports - Demande au Ministre des Transports

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a projeté de réduire la vitesse sur certaines artères principales afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et cyclistes;

ATTENDU que les rues Courteau, St-Maurice, rang St-Malo, ainsi que le boulevard des Prairies doivent faire l'objet d'une réduction de la vitesse des véhicules routiers;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

DE DEMANDER au Ministre des Transports du Québec d'accepter que la vitesse des véhicules routiers soit réduite aux endroits démontrés sur le plan numéro 96-SIGN-01 selon les limites de vitesses suivantes:

- |    |                    |                                      |
|----|--------------------|--------------------------------------|
| 1- | Rue Courteau       | 70 km/hre                            |
| 2- | Rue St-Maurice     | 70 km/hre                            |
| 3- | Boul. des Prairies | 50 km/hre                            |
| 4- | Rang St-Malo       | 50 et 70 km/hre, selon les endroits. |

Adopté

96-151

### Administration - Achat de terrains bordant la 5<sup>e</sup> Rue

ATTENDU l'offre reçue de Madame Lyse Francoeur à l'effet de vendre à la municipalité tous les terrains vacants qu'elle et sa compagnie de gestion possèdent sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, à l'exception de deux unités plus amplement décrites et délimitées dans l'offre de vente;

ATTENDU les possibilités résultant d'une telle offre, laquelle prend fin à midi le 30 avril 1996;

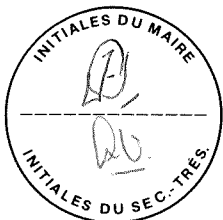
Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR, pour une somme n'excédant pas l'évaluation municipale globale des unités à acquérir, l'ensemble des terrains vacants appartenant à Madame Lyse Francoeur ou à Les Gestions L. Francoeur inc., à l'exception des immeubles spécifiquement exclus dans l'offre de vente signifiée à la municipalité en date du 17 avril 1996 et ci-annexée pour en faire partie intégrante;
- 2- DE MANDATER Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à négocier, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et selon la volonté des membres du Conseil, le prix d'achat et les termes de paiement des transactions;
- 3- DE MANDATER Me Réjean Giroux, notaire, à préparer les actes notariés nécessaires à ces acquisitions;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-140, 96-143 à 96-149 et 96-151

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

96-152

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu  
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 13 mai 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 13 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-153

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Convention de service de dépôt direct Desjardins
- 9- Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada
- 10- Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte
- 11- Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 12- Administration - Achat de timbres
- 13- Administration - Achat de produits d'entretien ménager
- 14- Transport - Éclairage de rues
- 15- Urbanisme -Opération cadastrale - Lot 86-4
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996
- 17- Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault
- 19- VARIA
  - 19.1- Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier
  - 19.2- Urbanisme - opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51
- 20- Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrements tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996
  - 20.1- Règlement numéro 371
  - 20.2- Règlement numéro 372
  - 20.3- Règlement numéro 373
- 21- PAROLE À LA SALLE
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

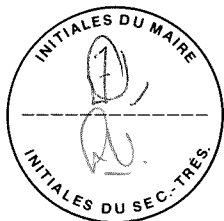
96-154

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 avril 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-155

### Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1996.

Adopté

96-156

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12062	Hydro-Québec	1 515,43
12063	Bell Mobilité Pagette	27,21
12064	Fondation de l'Hôpital Cloutier	60,00
12065	C.S.S.T.	12 935,00
12066	Commission municipale du Québec	11 796,77
12067	MRC De Francheville	2 536,12
12068	Remise 2000 enr.	595,46
12069	Micromedica inc.	159,42
12070	Les Pétroles Irving inc.	1 082,30
12071	Canadian Tire	25,05
12072	Larose & Fils	265,00
12073	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12074	Bell Mobilité Cellulaire	46,67
12075	Hydro-Québec	3 534,34
12076	Entretien M.C. enr.	1 726,41
12077	Pierre Jackson	450,00
12078	Chambre de commerce du Cap	25,00
12079	Commcorp	378,32
12080	André Massicotte	51,71
12081	Société imm. Robert Harvey inc.	39,24
12082	CLM	450,00
12083	Richard Dufresne	85,00
12084	Compagnie Canadienne d'Assurance	500,00
12085	Hydro-Québec	118,51
12086	Olco	353,65
12087	Municipalité de Sainte-Marthe	14 052,55
12088	Jules Milette inc.	8 550,75
12089	École Commerciale du Cap	1 504,20
12090	Chambre de Commerce du Cap	25,00
12091	Bell Canada	595,61
12092	Hydro-Québec	4 048,22
12093	Fondation de l'Hôpital Cloutier	140,00
12094	Cantel	33,58
12095	Danielle Gélinas	158,21
12096	Me Lyne Parent	469,84
12097	Jean-Claude Beaumier	58,85
12098	Festifrançien 1996	100,00
12099	Ville du Cap	179,92
12100	MRC De Francheville	455,32
12101	Les Productions Octant inc.	200,00
12102	Domart	500,00
12103	Nove Environnement inc.	2 281,38
12104	Dessureault, Lemire, Desaulniers	8 501,04
12105	Techni FM enr.	23,94



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

12106	Club Kiwanis du Cap	125,00
12107	Jeune Chambre de Commerce	60,00
12108	Jeune Chambre de Commerce	60,00
12109	UMQ	706,53
12110	Entretien M.C. enr.	1 561,18
12111	Municipalité de Sainte-Marthe	11 697,05
12112	Municipalité de Sainte-Marthe	194,16
12113	Carole Chevalier	400,00
12114	Restaurant Les Fous du Roy enr.	125,00
12115	Comité sectoriel St-Malo	1 000,00
12116	Comité Loisirs Place Norbert	1 000,00
12117	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12118	Pierre Jackson	450,00
12119	Hydro-Québec	60,10
12120	Career Track Seminars	112,82
12121	Pro Action inc.	225,63
12122	Marché Morissette enr.	134,26
12123	Brasserie Labatt Itée	59,26
12124	Les Pétroles Irving inc.	257,88
12125	Caisse Populaire Ste-Madeleine	4 905,18
12126	Eugène Turcotte	99,24
12127	Corporation du tourisme	1 334,00
12128	Frédéric Prescott	279,80
12129	Municipalité de Sainte-Marthe	174,70
12130	Trust Général du Canada	4 997,74
12131	Comm. adm. régimes de retraite	494,79
12132	S.C.F.P	286,35
12133	Receveur Général du Canada	10 033,13
12134	Ministre du Revenu	13 442,93
12135	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 517,75
12136	Hydro-Québec	1 877,84
12137	Bell Canada	539,13
12138	Guérin Éditeur	7,50
12139	SPAM	416,00
12140	Ministre des Finances	49,00
12141	Gaston Girard	13 572,40
12142	Frédéric Prescott	<u>669,35</u>

TOTAL : 160 855,34

Comptes à payer au 30 avril 1996

12143	Alex Coulombe Itée	155,82
12144	Atelier de réusinage G.B. inc.	47,86
12145	A.G. Normandin inc.	155,53
12146	Alarme St-Cyr enr.	64,95
12147	Buromax inc.	1 943,82
12148	Belitec inc.	100,12
12149	Boutique Le Chantier inc.	277,69
12150	Centre de Décoration Paré inc.	197,27
12151	Clément Bastien Excavation enr.	148,14
12152	Charbonnerie Champlain Itée	373,99
12153	Conseil Régional du Loisir	47,97
12154	Électricité A.C.A. inc.	814,77
12155	Équipements Industriels du Cap inc.	168,00
12156	Formulaires Ducharme inc.	39,70
12157	Ferme R. Vaillancourt & Fils inc.	350,00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12158	General Bearing Service inc.	7,18
12159	Gaston Brouillette inc.	26,16
12160	Garage Marcel Roy & Fils inc.	182,33
12161	Garage Robichaud	141,83
12162	Henri Bourgeois inc.	335,88
12163	Hymec inc.	1 297,98
12164	Imprimerie Art Graphique inc.	18,23
12165	Jules Milette inc.	182,33
12166	L'Hebdo Journal	683,73
12167	Larochelle Équipement inc.	251,70
12168	Les Cafés Populaires Henri enr.	76,34
12169	Les Publications CCH/FM Itée	85,43
12170	Location Trois-Rivières	47,55
12171	Les Équipements Réal Leblanc inc.	552,07
12172	Les Équipements Aginco inc.	116,73
12173	Les Créations Pierre Masson	1 361,76
12174	Les Spécialités Fernand Daigle inc.	29,92
12175	McKerlie-Millen (Québec) inc.	387,66
12176	Micromedica inc.	374,74
12177	Mich-O-Tomobile	41,83
12178	Module Concept	87,24
12179	Outibo inc.	65,39
12180	Oxygène Val-Mauricie	92,11
12181	Olco	276,26
12182	Pluritec Laboratoire Itée	343,46
12183	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	369,32
12184	P.A. Thibeault Itée	160,21
12185	Québec Linge MC	123,64
12186	R.T. Spécialités	129,52
12187	Remise 2000 enr.	474,41
12188	R. Beaudoin Électrique Itée	281,43
12189	St-Cyr Photo	20,20
12190	Shell Canada Itée	157,03
12191	Serrurier du Cap inc.	222,56
12192	Simard Beaudry inc.	38,31
12193	Nettoyage Sanimont inc.	6 335,91
12194	Tapis - Céramique Réjean	5 934,72
12195	Vitrierie du Centre inc.	191,44
12196	Westburne Itée	13 310,07
12197	S.P.A.M.	125,35
12198	Vidéotron Itée	81,37
12199	Roger Nadeau	360,00
12200	Accessoires Outillage Itée	765,43
12201	Dépanneur François Brouillette inc.	1 148,01
12202	Matériaux Économiques inc.	136,75
12203	Multi-Affiches	546,98
12204	Métaux Lamy (1991) inc.	616,32
12205	Signoplus	<u>433,83</u>
	TOTAL :	<u>43 914,28</u>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-157

### Administration - Convention de service dépôt direct Desjardins

ATTENDU l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs des salaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'ACCEPTER l'offre de la Caisse Populaire de Ste-Madeleine concernant le service de dépôts directs Desjardins;
- 2- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous les documents relatifs à la Convention service dépôt direct Desjardins;
- 3- D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-130-00-414 (Gestion financière - Frais d'utilisation dépôt direct).

Adopté

96-158

### Administration - Appui à la Municipalité de Champlain - Service de Bell Canada

ATTENDU que la municipalité de Champlain ne peut être desservie par le service 9-1-1 comme l'ensemble des municipalités de la MRC de Francheville;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et les municipalités du secteur des Chenaux pour la mise en place du service 9-1-1 sur leur territoire;

ATTENDU que le service 9-1-1 améliore la sécurité des résidents des municipalités desservies;

ATTENDU que la municipalité de Champlain désire que ses citoyens puissent obtenir les mêmes services téléphoniques que ceux offerts aux citoyens des autres municipalités;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie la municipalité de Champlain dans ses démarches pour que Bell Canada modifie son système téléphonique afin de rendre accessibles les services offerts par Bell Canada, y compris le 9-1-1.

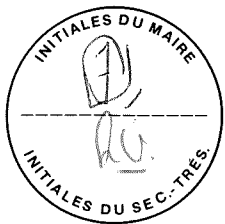
Adopté

96-159

### Administration - Vente de parties du chemin rang St-Martin à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte

ATTENDU la demande reçue de Madame Gisèle Descoteaux Turcotte pour l'acquisition de deux parties de l'emprise du chemin connu sous le nom de rang St-Martin, lequel est désaffecté depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte désire acquérir ce chemin désaffecté puisque ces résidus sont adjacents à ses terrains et qu'ils font partie, éventuellement, de nouveaux lots bâtissables;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Gisèle Descoteaux Turcotte devra aussi acquérir du ministère des Transports, un immeuble excédentaire étant une partie du lot numéro 583 pour que ces nouveaux lots deviennent adjacents à la rue Courteau;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de ces sections de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE VENDRE à Madame Gisèle Descoteaux Turcotte, les parcelles no. 5 et 14 désaffectée du chemin rang St-Martin, lesquelles parties représentent une superficie approximative de 1665,8 mètres carrés et ce au prix de 1 000 \$ avant taxes;
- 2- D'INFORMER Madame Gisèle Descoteaux Turcotte qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-160

### Administration - Échange de terrains entre Monsieur Raynald Massicotte et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire échanger le lot numéro 104-153 contre une partie du lot numéro 105 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;

ATTENDU que la partie du cadastre numéro 105, propriété de Monsieur Raynald Massicotte, est enclavée dans la propriété appartenant à la municipalité sur le lot numéro 105;

ATTENDU l'absence de services municipaux pouvant desservir le terrain appartenant à Monsieur Massicotte, empêchant ainsi la construction d'une unité sur le terrain;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ÉCHANGER, de gré à gré, le lot numéro 104-153 appartenant à la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et situé dans le développement prévu de la sixième rue, contre une partie du lot numéro 105 portant le matricule numéro 8138-82-9631 propriété de Monsieur Raynald Massicotte;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier, notaire, pour préparer l'acte d'échange;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-161

### Administration - Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 279,10 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

96-162

### Administration - Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par quatre mois;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER les produits d'entretien ménager des compagnies Sany et Sani-Marc, au coût de 1 222,59 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-610 (biens non durables).

Adopté

96-163

### Transport - Éclairage de rues

ATTENDU la nécessité de rajouter des lumières de rues sur les rues Courteau, Girard, St-Malo, 5<sup>e</sup> rue et 3<sup>e</sup> avenue, afin d'améliorer l'éclairage public;

ATTENDU que le prolongement du développement domiciliaire sur la rue Lorraine nécessite l'ajout de luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'installation de 5 lumières de rues 100 watts et de 8 lumières de rues de 250 watts, tel que démontré au croquis ci-joint.
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-902 (Dépenses en immobilisations - luminaires de rues).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-164

### Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 86-4

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1996 concernant le lot 86-4 propriété de Madame Louise Daigle;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

D'ACCEPTER le plan numéro 12508 étant la subdivision 86-4.

Adopté

96-165

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 45 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1996 pour une valeur estimée de 731 007 \$;

ATTENDU que sur ces 45 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 405 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1996.

Adopté

96-166

### Loisirs - Modification de la base de répartition de la subvention accordée au Hockey Mineur de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de la Ville de Saint-Louis-de-France concernant le support à nos structures de Hockey Mineur respectives et de la prise en charge des négociations de location de patinoires avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le principe d'assumer des transactions et une partie des frais de location de glace avec le Complexe Sportif "Les 2 Glaces" inc. tel que décrit dans le document ci-joint.

Adopté

96-167

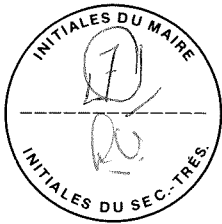
### Loisirs - Contribution comité sectoriel Roger Guilbault

ATTENDU que le comité sectoriel Roger Guilbault inc. supervise les activités de la Maison des jeunes et du restaurant;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour se faire;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la responsable des services à la communauté;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 900 \$ au comité sectoriel Roger Guilbault inc., soit la subvention allouée pour 1996;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-999 (Contribution au comité).

Adopté

96-168

### Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage Pothier

ATTENDU la demande reçue de Madame Marguerite Lesage Pothier pour l'acquisition d'une partie du chemin rang St-Martin;

ATTENDU que Madame Marguerite Lesage Pothier désire acquérir cette partie de chemin désaffecté puisque cette partie est adjacente à sa propriété;

ATTENDU que la municipalité peut légalement disposer de cette section de chemin désaffecté puisque l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec a été publié dans la Gazette officielle en date du 31 octobre 1987;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement:

- 1- DE VENDRE à Madame Marguerite Lesage Pothier, la parcelle no. 10 désaffectée du chemin rang St-Martin, laquelle partie représente une superficie approximative de 549,3 mètres carrés et ce au prix de 330 \$ avant taxes;
- 2- D'INFORMER Madame Marguerite Lesage Pothier qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

96-169

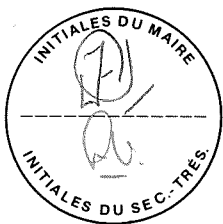
### Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-50 et 533-51

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1996 concernant les lots 533-50 et 533-51 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le plan numéro 2100 étant les subdivisions 533-50 et 533-51.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-170

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup>  
mai 1996 - Règlement numéro 371

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure  
d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996 - Règlement numéro 371.

Adopté

96-171

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup>  
mai 1996 - Règlement numéro 372

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure  
d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996 - Règlement numéro 372.

Adopté

96-172

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup>  
mai 1996 - Règlement numéro 373

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure  
d'enregistrement tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996 - Règlement numéro 373.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la  
Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense  
est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-  
156, 96-157, 96-161 à 96-163, 96-166 et 96-167.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-173

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 mai 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 27 mai 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-  
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur  
général adjoint, sont aussi présents.

96-174

Adoption de l'ordre du jour

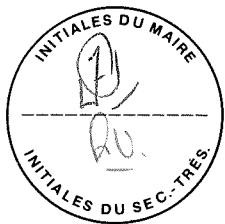
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 MAI 1996

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la dernière session
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
4. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
5. PAROLE À LA SALLE
6. Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

7. Projet de règlement numéro 376
  - 7.1- Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
  - 7.2- Avis de motion - Règlement numéro 376
8. Vente d'un terrain dans le parc industriel
9. Administration - Recommandations du comité de gestion
10. Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997
11. Dépenses en immobilisations
  - 11.1- Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault
  - 11.2- Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe
12. VARIA
  - 12.1- Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte
  - 12.2- Administration - Rémunération du personnel - 1996
13. PAROLE À LA SALLE
14. Levée de l'assemblée

Adopté

96-175

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-176

### Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1996.

Adopté

96-177

### Adoption du projet de règlement numéro 376 - Modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 376 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 268.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-178

### Avis de motion - Règlement numéro 376

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 268 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 376 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-179

### Vente d'un terrain dans le parc industriel

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à monsieur Gaston Girard une partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1995 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 6428.5 mètres carrés au prix global de 5 000 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Normand Houde, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott., maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adopté

96-180

### Administration - Recommandations du comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 13 mai, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 9 mai 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :

- 1- D'AUTORISER madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à adhérer à l'association des cadres financiers municipaux du Québec pour l'exercice 1996-1997 au coût de 130 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements);
- 2- DE RETENIR les services de la firme Entretien M.C. enr. pour l'entretien de la bâtisse Roger Guilbault jusqu'à la fermeture des activités de la Maison des jeunes, au tarif horaire de 15 \$, et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-702-30-492 (conciergerie)



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 3- DE PARTICIPER à la campagne d'économie d'eau potable 1996 au coût de 467,22 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (cotisations aux associations)

Adopté

96-181

Administration - Acceptation de la soumission pour les assurances générales pour l'exercice financier 1996-1997

ATTENDU que deux firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour les assurances générales de l'exercice 1996-1997 soit : Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. et J.B. Lanouette, courtier d'assurance vie;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'exercice 1996-1997 à Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour une somme globale de 20 701 \$, taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-420, 02-390-01-429, 02-390-02-424, 02-490-00-429, 02-701-22-421, 02-701-32-421, 02-701-42-421, 02-701-52-421 et 02-701-62-421 (assurances).

Adopté

96-182

Dépenses en immobilisation - Travaux de pavage - Parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité de paver le stationnement attendant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault;

ATTENDU la demande de soumissions à trois entrepreneurs soit Asphalte Jacques Arsenault inc., Construction & Pavage Maskimo ltée et Asphalte Fournier;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

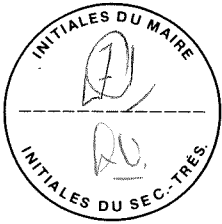
- 1- D'OCTROYER le contrat de pavage du stationnement attendant à la bâtisse multifonctionnelle du parc Roger Guilbault à Asphalte Fournier, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 1944,02 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-911 (Dépenses en immobilisation - Bâtisse multifonctionnelle).

Adopté

96-183

Dépenses en immobilisation - Achat et plantation de cèdres, et pose de tourbe

ATTENDU le besoin d'aménager le terrain du parc Roger Guilbault par la plantation d'arbres et la pose de tourbe;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la demande de soumissions à deux pépinières, soit Centre Horticole du Cap inc. et Pépinière Cormier & Fils enr. pour la fourniture et la plantation d'arbres, ainsi qu'à Yvon Laurendeau inc. et Gazon Manderly pour la fourniture de la tourbe;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme pour la fourniture et la plantation d'arbres;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes pour la fourniture de la tourbe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Centre Horticole du Cap inc. la fourniture et la plantation de cèdres au montant de 1558,76 \$ taxes incluses;
- 2- DE CONFIER à Gazon Manderly la fourniture de 1500 verges de tourbe au montant de 1 367,46 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisation - Loisirs).

Adopté

96-184

### Administration - Vente de terrain à Monsieur Florian Massicotte

ATTENDU la demande de Monsieur Florian Massicotte afin d'acquérir le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Monsieur Florian Massicotte le lot numéro 104-154 propriété de la Municipalité, et ce au montant de 1 000 \$ avant taxes;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-185

### Administration - Rémunération du personnel - 1996

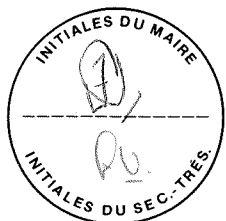
ATTENDU qu'au cours des dernières années, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marcel Milot était fréquemment en arrêt de travail en raison de maladie;

ATTENDU qu'en vertu de ces absences répétées, le personnel cadre a dû assumer les responsabilités dévolues à Monsieur Milot;

ATTENDU que le personnel cadre a accompli beaucoup d'heures supplémentaires pour s'acquitter adéquatement des nouvelles tâches;

ATTENDU l'engagement à demi-temps d'un directeur général;

ATTENDU les résultats d'une étude comparative sur les traitements alloués au personnel cadre de municipalités comparables;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'horaire de travail du personnel cadre a été fixé à 37 heures 1/2 par semaine et que le temps supplémentaire ne sera rémunéré qu'après 42 heures;

ATTENDU le besoin de rattrapage salarial de certains membres du personnel cadre;

ATTENDU que les fonctions de certains membres du personnel syndiqué ont été modifiées récemment;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE compte tenu de l'augmentation du coût de la vie de deux pourcent (2%) pour 1995, le salaire des cadres soit majoré de deux pourcent (2%);
- 2- QUE compte tenu de l'augmentation de la tâche pour les cadres et qu'un rattrapage salarial est souhaité afin de diminuer les écarts entre les salaires payés dans les municipalités de même importance que Sainte-Marthe-du-Cap, qu'un réajustement de 5% soit consenti aux cadres de la municipalité;
- 3- QUE compte tenu que certains cadres se sont vus confier de nouvelles responsabilités, ces personnes recevront les compensations monétaires suivantes : M. Jean Mercier 2 100 \$, Mme Carole Chevalier 1 000 \$ et M. Fernand Veillette 1 000 \$, et ce sous forme d'ajustement salarial de base pour l'année 1996;
- 4- QUE compte tenu des nouvelles responsabilités confiées à certains employés syndiqués, Monsieur Dany Pronovost devient journalier spécialisé et son salaire passe à 16,11246 \$ l'heure, Madame Denise Faucher devient secrétaire et son salaire passe à 13,52676 \$ l'heure et Monsieur Guy Veillette devient chef d'équipe et, au cours de sa probation, son salaire sera majoré de 1 \$ l'heure;
- 5- QUE compte tenu de la demande des employés syndiqués pour majorer certaines allocations, qu'un montant total de 40 \$ soit ajouté au 110 \$ déjà versé pour les bottes de travail, qu'un montant de 300 \$ soit accordé au mécanicien pour l'utilisation de ses outils personnels et qu'un horaire d'été soit en vigueur pour l'été 1996.

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-180 à 96-183 et 96-185.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-186

Levée de l'assemblée

À 20:00 heures;





No de résolution  
ou annotation

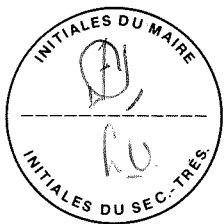
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 juin 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-187

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 9- Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal
- 10- Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheries Yvon Giguère inc.
- 11- Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence
- 12- Avis de motion - Règlement numéro 377
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996
- 14- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe
- 15- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité
- 16- VARIA
  - 16.1- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
  - 16.2- Réserve - Projet d'un golf municipal
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-188

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 mai 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-189

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1996.

Adopté

96-190

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12206	MRC De Francheville	2 286,12
12207	Cantel	35,18
12208	Bell Mobilité Cellulaire	88,83
12209	Commcorp	378,32
12210	Louis Dubois	78,75
12211	Canadian Tire	1 100,46
12212	Jean-Claude Beaumier	1 147,31
12213	Hydro-Québec	3 500,89
12214	Bell Mobilité Pagette	27,21
12215	Entretien M.C. enr.	2 159,08
12216	Pierre Jackson	450,00
12217	Jules Milette inc.	8 588,90
12218	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	10 699,95
12219	Frédéric Prescott	257,32
12220	Bell Canada	265,25
12221	Hydro-Québec	4 349,79
12222	Somabec	73,78
12223	Municipalité de Champlain	7 407,17
12224	Chambre de Commerce du Cap	370,35
12225	Sébastien Huard	200,00
12226	Les Publications du Québec	30,70
12227	Comité Sectoriel R. Guilbault inc.	900,00
12228	Société Canadienne des Postes	2 279,10
12229	Richard Dufresne	30,70
12230	Vidéotron Itée	24,81
12231	AQTE	467,22
12232	Association des cadres	130,00
12233	Chevaliers de Colomb	100,00
12234	L'Université Laval	275,00
12235	Raymond, Chabot, Martin, Paré	1 139,55
12236	Pitney Bowes Leasing	341,87
12237	Diane Roy	13,35
12238	André Bellemare	64,52
12239	Construction & Rénovation Brou-Mont inc.	185,09
12240	Distribution Toiture Mauricienne inc.	51,39
12241	Roger Jean	100,09
12242	Fondation de la recherche sur les maladies infantiles	130,00
12243	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12244	Bell Canada	130,41
12245	Bell Canada	42,22
12246	Hydro-Québec	385,48
12247	L'UQAT	30,00
12248	Entretien M.C. enr.	2 780,50
12249	Notaire Réjean Giroux	25 000,00
12250	Notaire Réjean Giroux	120 000,00
12251	Pierre Jackson	450,00
12252	Larose & Fils	451,16
12253	Jean-Claude Beaumier	293,84
12254	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 375,74
12255	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	12 845,00
12256	Véronique Rousseau	24,00
12257	Les Entreprises Roger Picard & Fils	788,11
12258	S.P.A.M	272,00
12259	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	384,69
12260	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	259,42
12261	Frédéric Prescott	248,32



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

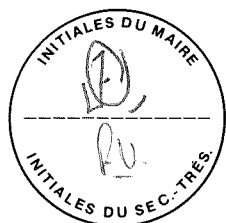
No de résolution  
ou annotation

12262	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	4 459,95
12263	Fancis Beaudet	153,00
12264	Patrick Pontbriand	72,00
12265	Timothé Lagacé	144,00
12266	Patrick Vachon	72,00
12267	Jimmy St-Pierre	72,00
12268	Receveur général du Canada	21,40
12269	Bell Canada	37,26
12270	C.T.A. De Fran-che-mont	2 768,50
12271	Annulé	
12272	Post-daté	
12273	SQAE	809,02
12274	Société Canadienne des Postes	186,89
12275	MRC De Francheville	34 275,37
12276	Hydro-Québec	309,57
12277	Aldé Lahouiller	303,60
12278	Bell Canada	443,13
12279	Notaire Réjean Giroux	12 857,98
12280	Festival International de l'Art vocal	250,00
12281	Construction S.R.B.	<u>604,28</u>

**TOTAL :** 274 405,81

Comptes à payer au 31 mai 1996

12282	Buromax	183,52
12283	Belitec inc.	56,37
12284	Boutique Le Chantier inc.	9,94
12285	Bureaux etc. inc.	169,79
12286	B.M.I.	34,18
12287	Balançoires Mercier	339,58
12288	Centre de décoration Paré inc.	281,57
12289	Centre Horticole du Cap inc.	2 819,71
12290	Clôtures Cambrek inc.	157,94
12291	Clément Bastien Excavation enr.	883,15
12292	Contrair	500,68
12293	Dynabec Ltée	4 865,70
12294	Électricité A.C.A. inc.	831,87
12295	Excavation Girard & Simard inc.	4 872,73
12296	Eugène Abran Excavation	2 051,19
12297	Formulaires Ducharme inc.	86,52
12298	Fibre Mauricie ltée	88,90
12299	Guillevin International inc.	25,47
12300	Hymec inc.	74,07
12301	Imprimerie Art Graphique inc.	1 191,59
12302	Itt Flygt	2 388,21
12303	L'Hebdo Journal	307,68
12304	Le Nouvelliste	415,71
12305	Location Trois-Rivières	338,50
12306	Les Équipements Aginco inc.	4,40
12307	Labon inc.	194,26
12308	Les Entreprises Roger Picard & Fils	854,66
12309	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	2 260,87
12310	Matériaux Les Rives inc.	138,57
12311	Major Mini Moteur enr.	183,28
12312	McKerlie-Millen (Québec) inc.	375,11



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12313	Micromédica inc.	101,42
12314	Monsieur Tapis enr.	97,01
12315	Outibo inc.	90,89
12316	Oxygène Val-Mauricie	115,67
12317	Pluritec Laboratoire Itée	82,96
12318	Purolator Courrier Ltd.	19,95
12319	Permacon Trois-Rivières	464,16
12320	Produits Chimiques Sany inc.	714,24
12321	Québec Linge MC	103,95
12322	RPM Tech inc.	2 163,80
12323	Remise 2000 enr.	922,01
12324	RDS Radio inc.	84,32
12325	Sani-Marc inc.	502,27
12326	Service de pneus C.T.R. Itée	198,80
12327	Serrurier du Cap inc.	30,59
12328	Simard Beaudry inc.	4 112,24
12329	Sable des Forges inc.	168,65
12330	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	852,75
12331	Tilden	265,70
12332	Vitrierie du Centre inc.	127,41
12333	Westburne Itée	272,37
12334	École Commerciale du Cap	752,10
12335	S.P.A.M.	153,84
12336	Jean-Marie Lottinville	180,00
12337	Continuum	216,51
12338	Métaux Lamy (1991) inc.	373,77
12339	Radiateurs MR inc.	143,77
12340	Signoplus	<u>183,81</u>
	TOTAL :	<u>40 480,68</u>

Adopté

96-191

Administration - Échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les négociations avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine concernant un échange de terrains dans le Parc Industriel de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la demande de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour acquérir deux parties du lot numéro 428-A, lesquelles font partie de l'emprise du Boulevard J. Réal Desrosiers et du rang St-Malo, formant une superficie de 4,272 mètres carrés;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine possède le lot numéro 106-4 et une partie des lots numéros 107, 108, 109, 110 et 111, le tout formant une superficie de 54,388.4 mètres carrés, lesquelles parties sont situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a un intérêt à acquérir, de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, une partie des lots numéros 109, 110 et 111, le tout formant une superficie approximative de 46,250 mètres carrés, et ce pour la construction d'un dépôt de neige usée;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le lot 106-4 et une partie des lots 107, 108, 109, 110 et 111 pour l'implantation d'un terrain de golf;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE CÉDER à la Ville de Cap-de-la-Madeleine des parties du lot numéro 428-A faisant partie de l'emprise du Boulevard J.Réal Desrosiers et du rang St-Malo, et une partie des lots numéros 109, 110 et 111 pour la construction d'un dépôt de neige usée, le tout représentant une superficie approximative de 50,522 mètres carrés, en échange du lot 106-4 et d'une partie des lots 107, 108, 109, 110 et 111 représentant une superficie approximative de 54,388 mètres carrés, le tout plus spécifiquement délimité sur le plan ci-joint et ce, sans soulte;
- 2- DE DÉFRAYER les honoraires professionnels à part égale;
- 3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisation - Administration générale).

Adopté

96-192

### Administration - Engagement d'une firme spécialisée pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'un golf municipal

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'engagement de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, afin de réaliser une étude de faisabilité comportant l'étude de concept, les relevés physiques, un examen environnemental préalable, un plan préliminaire et une estimation de coûts concernant le développement d'un golf municipal;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-193

### Administration - Acquisition de terrain de Les Porcheres Yvon Giguère inc.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a un intérêt à acquérir une partie des lots numéros 95 et 96, propriété de Les Porcheres Yvon Giguère inc., afin de permettre la construction d'un terrain de golf;

ATTENDU qu'une option d'achat, pour une durée d'une année, a été signée à cet effet le 14 août 1995 afin d'acquérir une superficie approximative de 234,600 mètres carrés et ce, pour le prix de 50 000 \$ plus taxes;

ATTENDU qu'une nouvelle négociation a été faite en vue d'obtenir une superficie de 343,700 mètres carrés, moyennant une contrepartie en argent de 70 000 \$ avant taxes et de l'engagement de la municipalité à céder à Les Porcheres Yvon Giguère inc. dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Les Porcheries Yvon Giguère inc. une partie des lots numéros 95 et 96, le tout formant une superficie approximative de 343,700 mètres carrés et ce, pour le prix de 70 000 \$ plus taxes et de l'engagement de la Municipalité à céder dix terrains vacants construisables sur le futur site résidentiel du golf municipal;
- 2- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'IMPUTER cette dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-194

### Sécurité publique - Engagement d'une firme pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence

ATTENDU que la municipalité doit établir un plan de mesures d'urgence concernant la sécurité civile de sa population;

ATTENDU que ce plan de mesures d'urgence doit être approuvé par le Comité de la Sécurité Civile du Québec au plus tard le 31 décembre 1996;

ATTENDU l'offre de services soumise par la firme Gestion Paul Chevrette inc., consultant en mesures d'urgence, pour un montant de 4 558,20 \$ taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à la firme Gestion Paul Chevrette inc., la préparation d'un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ce pour un montant de 4 558,20 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-230-00-999 (Protection civile - autres dépenses).

Adopté

96-195

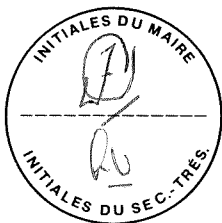
### Avis de motion - Règlement numéro 377

Monsieur Louis Dubois, donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 377 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-196

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 59 permis ont été émis au cours du mois de mai 1996 pour une valeur estimée de 517 569 \$;

ATTENDU que sur ces 59 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 275 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1996.

Adopté

96-197

### Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée fille de Sainte-Marthe

ATTENDU la nouvelle structure de la balle donnée fille;

ATTENDU leurs déboursés pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 6 000 \$ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 1 200 \$ à titre de versement final, à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée fille de Sainte-Marthe;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

Adopté

96-198

### Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil veut continuer à promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (de 3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999  
(Contribution aux fêtes municipales).

Adopté

96-199

Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 130 concernant les chiens.

Adopté

96-200

Réserve - Projet d'un golf municipal

ATTENDU le projet de construction d'un golf municipal sur notre territoire;

ATTENDU les besoins d'études et d'analyse afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affectation d'une somme de 30 000 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié, pour constituer un fonds de roulement pour l'engagement des professionnels nécessaires pour effectuer les études et les analyses diverses concernant un projet de golf municipal.

Adopté

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-190 à 96-194, 96-197 et 96-198.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-201

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi le 12 juin 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce mercredi 12 juin 1996 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire  
suppléant : Laurent Pontbriand  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

### AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,  
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,  
Richard Dufresne.

Mesdames,  
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,  
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par  
les présentes par Madame Line Veillette pour être tenue au lieu ordinaire des  
séances du Conseil, mercredi le 12<sup>e</sup> jour de juin 1996 à 19 heures, et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir "ANNEXE"

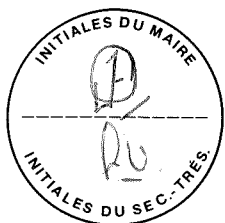
DONNÉ ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

Secrétaire-trésorière par intérim

(Copie conforme)

Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-202

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 12 JUIN 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
  - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 376
  - 5.3- Pause
    - \* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
    - \* pour complément d'information
    - \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
  - 5.4- Période des questions et commentaires
    - \* Procédure à suivre :
      - \* le participant se lève
      - \* il s'identifie et précise s'il s'exprime :
        - \* à titre personnel
        - \* au nom de l'organisme qu'il représente
    - \* le conseil enregistre ses interventions
  - 5.5- Adoption du règlement numéro 376
- 6- VARIA
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

96-203

Adoption du règlement numéro 376 - Modifiant le règlement sur les  
dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 268

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'ACCEPTER le règlement numéro 376.

Adopté

96-204

Levée de l'assemblée

À 19:10 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu  
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

*Laurent Pontbriand*

LAURENT PONTBRIAND  
MAIRE SUPPLÉANT

*Line Veillette*

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Mardi le 25 juin 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 25 juin 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-205

Adoption de l'ordre du jour

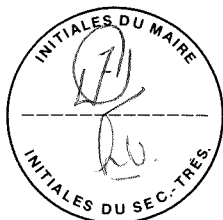
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 JUIN 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 8- Avis de motion
  - 8.1- Règlement numéro 378
  - 8.2- Règlement numéro 379
- 9- Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
- 10- Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine
- 11- Administration - Acquisition d'un système informatique
- 12- Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau
- 13- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte
- 15- Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.
- 16 VARIA
- 17 PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-206

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et 12 juin 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

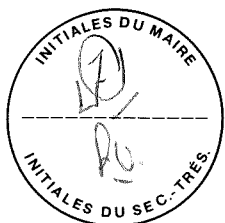
Adopté

96-207

### Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>e</sup> au 15 juin 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-208

Adoption du règlement numéro 377 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 377.

Adopté

96-209

Avis de motion - Règlement numéro 378

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour abroger le règlement numéro 285 relatif à la participation financière des promoteurs.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 378 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-210

Avis de motion - Règlement numéro 379

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter, lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la garde d'animaux.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 379 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-211

Règlement numéro 326 - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 326 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1995;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 206 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1995.

Adopté

96-212

Administration - Acquisition de terrains appartenant à la Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la municipalité a un intérêt à acquérir 13 terrains situés sur la 9<sup>e</sup> Rue, soit les lots numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés dans le périmètre requis pour la construction d'un terrain de golf;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre reçue de la Caisse Populaire de Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine pour échanger lesdits lots portant les numéros 103-149 à 103-161 inclusivement, lesquels sont situés sur la 9<sup>e</sup> Rue et ont une valeur au rôle d'évaluation de 69 300 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CÉDER à la Caisse Populaire de Saint-Lazare de Cap-de-la-Madeleine un nombre non défini de lots intégrés au développement domiciliaire du futur club de golf, localisés aux endroits choisis par leurs représentants, le tout ayant alors une évaluation professionnelle de 69 300 \$ en contrepartie des lots numéros 103-149, 103-150, 103-151, 103-152, 103-153, 103-154, 103-155, 103-156, 103-157, 103-158, 103-159, 103-160 et 103-161 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et dont la valeur au rôle d'évaluation est de 69 300 \$;
- 2- DE MANDATER Me Robert Carrier notaire, pour préparer les documents à cet effet;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents pouvant donner effet aux présentes;
- 4- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à affecter une somme de 75 000 \$ pris à même le surplus accumulé non autrement approprié de la municipalité pour les fins de la présente résolution;
- 5- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépense en immobilisations - Administration générale).

Adopté

96-213

### Administration - Acquisition d'un système informatique

ATTENDU que l'acquisition d'un système informatique supplémentaire est rendu nécessaire afin de répondre adéquatement à nos besoins diversifiés en gestion de documents;

ATTENDU les prix soumis par Centre informatique Micromédica inc. et Concepta inc.;

ATTENDU l'analyse des équipements proposés en fonction des besoins actuels et futurs des différents départements de la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre informatique Micromédica inc. un ordinateur de marque ProSérie 5133P de Luxxon muni d'un CD-ROM6X interne, d'une carte de son sound Blaster 16 bit originale et d'haut-parleurs amplifiés, d'un fax/Modem 28800 bauds interne ainsi qu'une imprimante de marque Epson LQ-1070+ le tout tel que soumis lors de l'appel d'offre, pour un montant de 4 643,66 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 03-100-00-904 (Dépenses en immobilisations - Administration).

Adopté



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-214

### Administration - Nomination d'inspecteurs en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 établissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau et les sanctions aux contrevenants;

ATTENDU le règlement numéro 294 définissant ce qui constitue une nuisance et prévoyant les amendes aux personnes qui créent et laissent subsister des nuisances sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le projet de création d'emploi Programme Carrière Été nous permet d'engager deux préposés aux services à la communauté pour une période de huit semaines débutant le 10 juin 1996 et qu'une autre candidate a été engagée afin de compléter l'équipe nécessaire à la surveillance des parcs, au programme de protection du voisinage et au respect de la réglementation municipale;

ATTENDU que les candidats ont été formés afin de faire respecter les clauses des règlements numéro 287 et 294 concernant les nuisances et les usages de l'eau;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier adjoints à l'inspecteur municipal pour voir au respect de la réglementation concernant les usages de l'eau et les nuisances pour la période estivale 1996 et ce, rétroactivement au 10 juin 1996;
- 2- D'AUTORISER Mesdames Karine Hamel et Marie-Claude Paillé ainsi que Monsieur Nicolas Meunier à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à leurs tâches et ce, en respect avec les clauses prévues aux règlements numéros 287 et 294.

Adopté

96-215

### Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 96-02 tenue le 12 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

96-216

### Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-18 - Monsieur Eugène Turcotte

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de Monsieur Eugène Turcotte, visant à permettre



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

la construction d'un bâtiment secondaire (garage) dans la cour avant de la résidence;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Eugène Turcotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU que l'avis du comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-18 de Monsieur Eugène Turcotte.

Adopté

96-217

### Loisirs - Versement au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club Optimiste de Sainte-Marthe-du-Cap inc. organise une activité "Fort Braillard" pour les jeunes, les 9, 10 et 11 août 1996;

ATTENDU que des dépenses de 5 000 \$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Sainte-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité "Fort Braillard";
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-211, 96-212, 96-213, 96-217.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-218

### Levée de l'assemblée

À 21:00 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

Mardi le 2 juillet 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce mardi 2 juillet 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude  
Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général  
adjoint, sont aussi présents.

96-219

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 1996

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285
- 9- Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux
- 10- Administration - Conciliation du solde en banque
- 11- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 12- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 13- Administration - Recommandations du comité de gestion
- 14-VARIA
  - 14.1- Félicitation à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce
  - 14.2- Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

96-220

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 juin 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-221

### Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1996.

Adopté

96-222

### Administration - Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

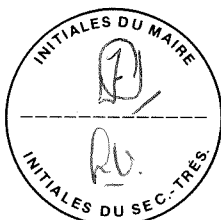
12272	Ministre des Finances	181 148,00
12341	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12342	Pierre Jackson	480,00
12343	Canadian Tire	75,08
12344	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	500,00
12345	Municipalité de Sainte-Marthe	176,35
12346	Trust Général du Canada	4 107,50



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12347	Ministre du Revenu	10 993,36
12348	Comm. Adm. des régimes de retraite	494,79
12349	S.C.F.P.	211,12
12350	Receveur Général du Canada	8 549,63
12351	Bell Mobilité Pagette	27,21
12352	Hydro-Québec	488,97
12353	Shell Canada ltée	259,67
12354	Entretien M.C. enr.	1 868,86
12355	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	12 829,98
12356	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 285,97
12357	Jean-Claude Beaumier	29,00
12358	Frédéric Prescott	356,92
12359	SQAE	3 064,08
12360	Chastenay, Gagné & Ass.	740,71
12361	Richard Dufresne	85,00
12362	Pitney Bowes Leasing	341,86
12363	Régie Inter. Ass. des eaux	1 000,00
12364	Colombe Lottinville Hayes	50,00
12365	Lucienne Mineau	50,00
12366	Nicole Girardeau	50,00
12367	Jules Milette inc.	8 113,30
12368	Olco	317,41
12369	Sébastien Huard	200,00
12370	Commcorp	378,32
12371	Bell Canada	297,60
12372	Hydro-Québec	8 013,16
12373	Bell Mobilité Cellulaire	95,99
12374	Cantel	43,66
12375	Banque de Montréal	756,94
12376	Vidéotron ltée	23,59
12377	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	1 200,00
12378	Chambre de commerce du Cap	50,00
12379	Laurent Pontbriand	35,00
12380	L'Atelier de réparations de moteurs du Cap	2 420,68
12381	Académie les Estacades	100,00
12382	Richard Meunier	75,00
12383	Chevaliers de Colomb	180,00
12384	Jean-Claude Beaumier	830,59
12385	Jules Milette inc.	484,31
12386	Pierre Jackson	480,00
12387	Michel Dubois	258,16
12388	Laurent Pontbriand	52,70
12389	Claude-Orise Guilbault	3 000,00
12390	Suzanne Guilbault	3 000,00
12391	Rosaire Guilbault	3 000,00
12392	Renald Guilbault	1 800,00
12393	Jean Guilbault	1 800,00
12394	François Guilbault	1 800,00
12395	Lily Guilbault	1 800,00
12396	Ghislaine Guilbault	1 800,00
12397	Gaétan Désilets	115,00
12398	Timothe Lagacé	162,00
12399	Entretien M.C. enr.	2 073,98
12400	Bell Canada	42,74
12401	Hydro-Québec	60,57
12402	Pitney-Bowes	102,22
12403	Andrée Gélinas	77,05



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution  
ou annotation

12404	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	3 627,30
12405	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	<u>13 883,67</u>

TOTAL : 292 891,92

Comptes à payer au 30 juin 1996

12406	Béton du Cap inc.	364,66
12407	Buromax inc.	647,62
12408	Belitec inc.	54,70
12409	Boutique Le Chantier inc.	9,94
12410	Coopérative agricole de Champlain	304,35
12411	Centre horticole du Cap inc.	1 919,57
12412	Charbonnerie Champlain Itée	48,78
12413	Contrair	44,44
12414	Construction S.R.B.	310,95
12415	Decoralium	273,83
12416	Électricité A.C.A. inc.	211,95
12417	Eugène Abran Excavation	2 136,67
12418	Enduit Plus enr.	85,47
12419	Gravier Mont-Carmel inc.	149,42
12420	Gazon Manderley	1 385,69
12421	Guimond inc.	91,16
12422	Henri Bourgeois inc.	300,38
12423	Hymec inc.	117,81
12424	Industries Fortier	89,00
12425	Imprimerie Art Graphique	984,57
12426	Itt Flygt	2,50
12427	L'Horizon Vert enr.	5 065,00
12428	La Cie de Construction Dollard Itée	1 068,33
12429	Lignco inc.	5 033,59
12430	Les Cafés populaires Henri enr.	65,00
12431	Les enseignes professionnelles	227,91
12432	Le Journal du Grand Trois-Rivières	256,40
12433	Major Mini Moteur enr.	313,66
12434	McKerlie-Millen (Québec) inc.	380,42
12435	Multi Mécanic enr.	221,87
12436	Nove Environnement inc.	120,79
12437	Pluritec Laboratoire Itée	195,54
12438	Purolator Courrier Itée.	19,95
12439	Pneus S.L. enr.	128,95
12440	Produits chimiques Sany inc.	59,90
12441	Québec Linge MC	31,15
12442	RPM Tech inc.	100,96
12443	RDS Radio inc.	39,88
12444	Serrurier du Cap inc.	16,07
12445	Site d'enfouissement Girard & Simard	45,58
12446	Simard & Beaudry inc.	764,94
12447	Somavrac	10 481,57
12448	Sport 755 inc.	1 193,79
12449	Westburne Itée	99,64
12450	Roger Courteau	200,00
12451	Guy Veillette	120,00
12452	SPAM	113,96
12453	Pierre Biron	386,00
12454	Renald Godin	77,19



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

12455	Copie X Press	19,59
12456	Matériaux Économiques inc.	153,84
12457	Signoplus	508,81
12458	Trudel & Associés, huissiers	<u>30,43</u>
TOTAL :		<u>37 074,17</u>

Adopté

96-223 Adoption du règlement numéro 378 - Pour abroger le règlement numéro 285

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 378.

Adopté

96-224 Adoption du règlement numéro 379 - Relatif à la garde d'animaux

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 379.

Adopté

96-225 Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1996 soit adoptée.

Adopté

96-226 Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1996 soit adoptée.

Adopté

96-227 Administration - Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1996 soit adopté.

Adopté

96-228 Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 25 juin 1996, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 19 juin 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER, pour le Club Optimiste de Sainte-Marthe, la teinture et les blocs de remblais nécessaires à l'entretien et à l'amélioration du local Notre-Dame-de-la-Rive, le tout représentant une dépense approximative de 350 \$ à être imputée au poste budgétaire 02-701-22-620 (biens non durables);
- 2- DE MANDATER la firme Entretien MC. enr à faire l'entretien de la bâtisse multifonctionnelle du Parc Roger Guilbault jusqu'à ce que les activités d'automne débute et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-522 (entretien et réparations);
- 3- DE FOURNIR l'équipement nécessaire pour l'organisation de l'activité Fort Braillard organisée par le Club Optimiste de Sainte-Marthe, c'est-à-dire une excavatrice, l'équipement pour niveler le terrain, un réservoir à eau, des cônes et des ballons;
- 4- D'ACHETER de la compagnie Le Médaillon Artistique du Québec Itée, une quantité de 1000 insignes de boutonnière au logo de la municipalité pour une somme totale de 1 025,60 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-699 (Objets promotionnels);
- 5- DE VERSER à l'Académie Les Estacades une somme de 100 \$ à être remise sous forme de bourse lors de leur soirée récompense et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-495 (Affiliations et contributions).

Adopté

96-229

### Félicitations à Madame Carole Chevalier pour son implication au sein de la Chambre de Commerce

ATTENDU que Madame Chevalier vient de compléter un mandat de deux ans à titre de présidente de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France;

ATTENDU que cette expérience lui a permis de mettre à profit sa compétence et son professionnalisme afin de favoriser l'essor économique de notre région;

ATTENDU que les membres du Conseil ne peuvent que souligner ses efforts à la réalisation de projets d'envergures en période économique difficile;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR à Madame Carole Chevalier nos plus sincères félicitations suite à toutes ses réalisations en cours de mandat.

Adopté

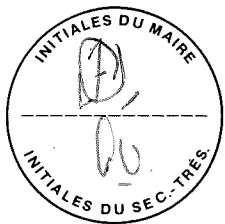
96-230

### Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisé

ATTENDU le besoin de modifier et d'améliorer la signalisation sur différentes rues de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs spécialisés, soit Signoplus inc., Signabec inc. et Summum inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'ACHETER de Signabec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, différentes quantités de matériaux de signalisation tels que décrit dans le document d'appel d'offres, le tout pour une somme de 12 763,93 \$ taxes incluses;
- 2- D'ENGAGER Signabec inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, afin de procéder à l'installation de la nouvelle signalisation, le tout tel que décrit dans le document d'appel d'offres et ce, pour une somme de 4 161,64 \$ taxes incluses;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-350-00-640 (Signalisation).

Adopté

**CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-222, 96-228 et 96-230.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-231

**Levée de l'assemblée**

À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement  
QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 août 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 12 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-  
Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur  
général adjoint, sont aussi présents.

96-232

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Règlement numéro 333 - Retenue de garantie
- 9- Avis de motion
  - 9.1- Règlement numéro 380
  - 9.2- Règlement numéro 381
  - 9.3- Règlement numéro 382
- 10- Actifs immobilisés - Échange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 11- Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres
- 12- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996
- 14- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996
- 15- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 16- VARIA
  - 16.1 - Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies
  - 16.2- Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

96-233

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-234

### Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-234 . 1

### Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

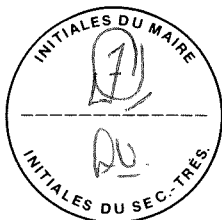
12459	UMRCQ	649,54
12460	UMRCQ	60,00
12461	Thimothé Lagacé	175,00
12462	Roger Nadeau	760,00
12463	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	7 073,39
12464	Club Optimiste Ste-Marthe	600,00
12465	Comm. Scolaire Samuel-de Champlain	1 206,00
12466	Danielle Gélinas	138,80
12467	Jean-Marc Spénard	100,00
12468	Bell Canada	436,46
12469	Étienne Poirier	400,00
12470	Hydro-Québec	26,21
12471	Frédéric Prescott	176,31
12472	Florian Massicotte	567,00
12473	Pierre Jacskon	960,00
12474	Laurent Pontbriand	32,30
12475	Jean-Claude Beaumier	2 360,19
12476	Comité sectoriel St-Malo	400,00
12477	Comité loisirs Place Norbert	400,00
12478	L'Horizon Vert enr.	4 200,00
12479	Canadian Tire	626,74
12480	Entretien M.C. enr.	2 421,54
12481	Entretien M.C. enr.	1 561,18
12482	SQAE	3 004,79
12483	FQCCL	18,48
12484	Hydro-Québec	1 998,19
12485	Construction SRB	360,23
12486	De Montigny & Fils inc.	877,45
12487	Imprimerie Art Graphique inc.	102,56
12488	Alex Coulombe ltée	164,54
12489	Sani-Marc inc.	138,64
12490	Beaumier, Richard, avocats	876,78
12491	Pluritec Laboratoire ltée	47,40
12492	Les Enseignes Professionnelles	132,19
12493	Gestion Paul Chevrette inc.	592,57
12494	Robert Dontigny	71,66
12495	Monique Verret	25,35
12496	Gérard Charette	25,34
12497	Marie-Ange Toupin	178,05
12498	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	15 860,24
12499	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	7 348,78
12500	Serrurier du Cap inc.	93,16
12501	Centre de décoration Paré inc.	1 922,24
12502	Ferron, Tousignant, Pagé, inc.	21 387,00
12503	Me Lyne Parent	70 000,00
12504	Dynabec ltée	250,70
12505	Gaétan Désilets	115,00
12506	Gaston Girard	10,39
12507	2967-2201 Québec inc.	5,82
12508	Raymond Saulnier	24,00
12509	Olco	385,08
12510	Trust Général du Canada	3 251,58



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12511	Ministre du Revenu	10 142,95
12512	SCFP	204,97
12513	Receveur Général du Canada	7 636,13
12514	Comm. Adm. des régimes de retraite	494,79
12515	Lamothe, Ayotte & Grenier	148,14
12516	Beaumier, Richard, avocats	2 008,34
12517	Commission des normes du travail	5,00
12518	Jules Milette inc.	8 594,14
12519	Bell Mobilité Pagette	27,21
12520	Centrale de contrôle d'alarme	45,58
12521	Béton du Cap inc.	145,86
12522	Boutique Le Chantier inc.	112,70
12523	Copie X Press	30,70
12524	S. Boisvert & Fils inc.	87,75
12525	Location Trois-Rivières	46,38
12526	Multi Mécanic enr.	9,12
12527	McKerlie-Millien (Québec) inc.	156,40
12528	Matériaux Les Rives inc.	10,81
12529	Centre Horticole du Cap inc.	47,86
12530	Oxygène St-Maurice	48,31
12531	Permacon Trois-Rivières	478,78
12532	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	47,46
12533	Québec Linge MC	33,79
12534	RPM Tech inc.	225,45
12535	Remise 2000 enr.	1 063,34
12536	Remise 2000 enr.	81,08
12537	Roger Jean	108,02
12538	Municipalité de Sainte-Marthe	10 191,75
12539	Municipalité de Sainte-Marthe	6 438,21
12540	Pierre Biron	315,00
12541	Simard Beaudry inc.	85,60
12542	René St-Cyr inc.	1 227,12
12543	Trudel & Ass.	47,18
12544	Vitrierie du Centre inc.	26,26
12545	Zeco	264,61
12546	Hydro-Québec	7,68
12547	Électricité ACA inc.	7 535,74
12548	Aubin Réfrigération	859,22
12549	Fer Ornemental Champlain inc.	712,22
12550	Guy Veillette	200,00
12551	Les Gouttières du Cap enr.	222,21
12552	SQAE	3 747,30
12553	Hydro-Québec	3 345,44
12554	Les Équipements Aginco inc.	227,43
12555	Thérèse Robert	152,69
12556	Hydro-Québec	6 692,07
12557	Bell Canada	797,44
12558	Cantel	154,22
12559	Vidéotron Itée	23,59
12560	MRC de Francheville	3 180,29
12561	Le Grand Prix Players Itée	1 080,02
12562	Commcorp	378,32
12563	Bell Mobilité Cellulaire	131,34
12564	SQAE	308,65
12565	Michel Simard	14,02
12566	Julie Lanteigne	142,44
12567	Alarme Microcom	348,70



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

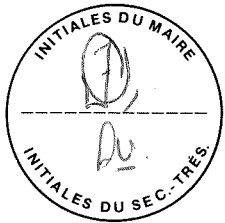
No de résolution  
ou annotation

12568	Lamothe, Ayotte, Grenier, avocats	170,93
12569	Shell Canada ltée	426,96
12570	Ministre des Finances	93,00
12571	Frédéric Prescott	547,52
12572	Jean Gaudette	300,00
12573	Entretien M.C. enr.	2 330,37
12574	Jean-Claude Beaumier	1 375,57
12575	Sylvain Pineault	247,50
12576	SQAE	11 479,00
12577	Hydro-Québec	711,08
12578	Hydro-Québec	83,25
12579	Armand Cormier	659,53
12580	Timothé Lagacé	50,00
12581	Carole Gauthier	110,00
12582	Pierre Jackson	480,00
12583	Municipalité de Sainte-Marthe	5 625,04
12584	Municipalité de Sainte-Marthe	10 078,39
12585	SPAM	832,00
12586	Comm. adm. des régimes de retraite	494,79
12587	Trust Général du Canada	3 598,90
12588	Ministre du Revenu	11 783,79
12589	SCFP	260,93
12590	Receveur Général du Canada	<u>9 006,38</u>

**TOTAL :** 296 241,62

Comptes à payer au 31 juillet 1996

12591	Autobus Bell-Horizon inc.	1 652,35
12592	Accessoires d'auto Leblanc ltée	16,82
12593	Atelier d'usinage mobile Julien ltée	455,82
12594	Buromax inc.	244,05
12595	Belitec inc.	32,01
12596	Centre de décoration Paré inc.	155,29
12597	Centre de contrôle d'alarme	9,12
12598	Centre horticole du Cap inc.	174,59
12599	Construction S.R.B.	843,53
12600	Dynabec ltée	12,32
12601	Desroberts inc.	34,19
12602	Équipements M.N.D. inc.	85,46
12603	Formulaires Ducharme inc.	84,53
12604	Guillevin International inc.	200,77
12605	Garage Charest & Frères inc.	20,51
12606	Garage Jean Trudel inc.	130,48
12607	Gestion Paul Chevrette inc.	1 093,97
12608	G.E.R.A.	8 546,63
12609	Henri Bourgeois inc.	135,14
12610	Hymec inc.	332,38
12611	L'Horizon Vert enr.	5 457,97
12612	Les cafés populaires Henri enr.	15,03
12613	Larose & Fils	492,10
12614	Les Équipements Aginco inc.	198,27
12615	Major Mini Moteur enr.	194,42
12616	McKerlie-Millen (Québec) inc.	597,19
12617	Micromedica inc.	4 643,67
12618	Machineries Baron & Tousignant ltée	34,13
12619	Multi-Services enr.	3 102,45



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

12620	Outibo inc.	28,29
12621	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	111,35
12622	Pneus S.L. enr.	126,07
12623	Québec Linge inc.	43,68
12624	Remise 2000 enr.	576,60
12625	RDS Radio inc.	260,95
12626	St-Cyr Photo	71,26
12627	Oxygène St-Maurice	47,87
12628	Shell Canada ltée	432,85
12629	Serrurier du Cap inc.	30,20
12630	Site d'enfouissement Girard	45,58
12631	Sablière du Cap	28,48
12632	Telecon	5 088,09
12633	Westburne ltée	1 726,55
12634	S.P.A.M.	404,54
12635	Gilbert Roberge	569,78
12636	Les Jardins Vivaces de la Mauricie enr.	3 401,02
12637	Signabec	17,09
12638	Trudel & Associés	<u>131,63</u>
	TOTAL :	<u>42 137,07</u>

Adopté

Règlement numéro 333 - Retenue de garantie

Ce point est reporté à une session ultérieure.

96-235

Avis de motion - Règlement numéro 380

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de mise en forme et pavage d'une partie de la rue Robert Biron.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 380 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

96-236

Avis de motion - Règlement numéro 381

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant des travaux de drainage, mise en forme et pavage de la rue des Cyprès.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 381 et conséquemment renonce à sa lecture.

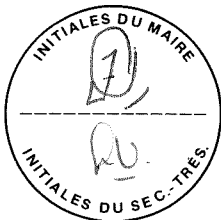
Adopté

96-237

Avis de motion - Règlement numéro 382

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement autorisant





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

des travaux de mise en forme et pavage du Chemin de l'Ile.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 382 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

96-238

### Actifs immobilisés - Échange de terrains entre Madame Chantal Lamothe et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que Madame Chantal Lamothe possède le lot numéro 103-484, lequel est non construisable puisqu'il ne pourra être desservi par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que la Municipalité possède le lot portant les numéros 103-508 et 104-152, lequel sera desservi par l'aqueduc et l'égout lors du prolongement des services sur la 6<sup>e</sup> Rue;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ÉCHANGER de gré à gré le lot numéro 103-484 propriété de Madame Chantal Lamothe contre le lot portant les numéros 103-508 et 104-152 propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce sans autres conditions;
- 2- DE GARDER une servitude d'usage sur le lot numéro 103-508, d'une largeur de 5 mètres à partir de la limite Nord/Est dudit lot, et ce, dans toute sa profondeur afin de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;
- 3- DE CONFIER à Me Nelson Ward, notaire, la préparation de l'acte notarié, et ce, aux frais de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, tous documents donnant effet à la présente.

Adopté

96-239

### Mise en valeur du territoire - Ouverture des soumissions pour l'achat et la plantation d'arbres

ATTENDU que l'achat et la plantation d'arbres sont prévus dans le plan quadriennal d'immobilisation de la municipalité;

ATTENDU que 2 firmes spécialisées ont été invitées à soumissionner pour l'achat et la plantation d'arbres, soit : Centre horticole du Cap inc. et Floriculture Gauthier inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc. une quantité d'arbres comprenant 31 tilleuls et 2 lilas japonais de 2.5 mètres de hauteur ainsi que 7 épinettes vertes du Colorado de 1.75 mètre de hauteur, incluant la plantation et une garantie d'une année, et ce, pour un montant de 5 362,31 \$ taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-908  
(Dépenses en immobilisations - Mise en valeur du territoire).

Adopté

96-240

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 11-2

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 1996 concernant le lot numéro 11-2 propriété de Monsieur Serge Turcotte;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1951 comme étant la subdivision 11-2.

Adopté

96-241

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 44 permis ont été émis au cours du mois de juin pour une valeur estimée de 470 050 \$;

ATTENDU que sur ces 44 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 243 000 \$;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1996.

Adopté

96-242

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 23 permis ont été émis au cours du mois de juillet pour une valeur estimée de 70 500 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1996.

Adopté

96-243

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour l'année 1996;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1996;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et des services à la communauté et que des dépenses de plus de 21 500 \$ sont prévues pour l'année financière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 4 500 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

Adopté

96-244

### Achat d'actifs immobilisés - Achat d'un terrain pour l'implantation d'un mini parc dans le secteur des Prairies

ATTENDU l'article 6 du Code municipal qui permet à une municipalité d'acquérir pour des fins de sa compétence des biens immeubles;

ATTENDU le besoin d'aménager un mini parc de jeux pour enfants dans la partie nord du secteur des Prairies;

ATTENDU l'offre de Monsieur Daniel Doucet pour la vente du lot numéro 583-P situé sur la rue Sicotte et portant le matricule 7942-60-1732;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Monsieur Daniel Doucet, le lot numéro 583-P portant le matricule 7942-60-1732, et ce pour la somme de 4 000 \$;
- 2- DE CONFIER à Me Lyne Parent, notaire, la préparation de l'acte notarié;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous documents pouvant donner effet à la présente.
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - loisirs)

Adopté

96-245

### Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la réglementation municipale relative au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendant du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental demandant que le solde de la subvention de 6 000 \$ prévue au budget 1996 leur soit versé afin de faire face aux nombreuses demandes des contribuables;

ATTENDU la politique du Comité environnemental de reporter à l'année suivante les demandes de subvention non reçues au 1<sup>er</sup> août de l'année;

ATTENDU la fermeture des bureaux municipaux pendant deux semaines lors du mois de juillet;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- DE PERMETTRE au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap de prolonger la date limite de demande de subvention;
- 2- DE VERSER la deuxième tranche de la subvention prévue pour l'année 1996 au Comité environnemental, soit la somme de 3 500 \$;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-490-00-991 (Subventions aux organismes sans but lucratif);
- 4- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

**CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-234.1, 96-238, 96-239, 96-243 à 96-245.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-246

**Levée de l'assemblée**

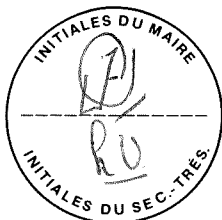
À 20:15 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT  
MAIRE

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 août 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 26 août 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées  
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire  
suppléant : Richard Dufresne

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-247

### Adoption de l'ordre du jour

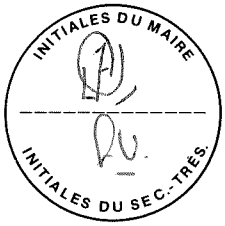
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière par intérim;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu  
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 AOÛT 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration - Recommandations du Comité de gestion
- 8- Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques
- 9- Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux
- 10- Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction
- 11- VARIA
- 12- PAROLE À LA SALLE
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

96-248

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 août 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-249

### Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 août 1996.

Adopté

96-250

### Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 12 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 7 août 1996;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de gestion concernant les sujets suivants:

- 1- DE PROLONGER l'embauche des deux candidats au programme de création d'emploi Carrière-été malgré la fin de la subvention, et ce afin de les affecter à la surveillance des parcs pendant quatre semaines supplémentaires à raison de 12 heures chacun par semaine, le tout pour un montant approximatif de 710 \$ à être imputé aux postes budgétaires 02-701-71-111 et 02-701-71-200 (Surveillants de parcs - Rémunération et Contributions de l'employeur);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière par intérim à refuser, pour et au nom du Conseil municipal, l'offre de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville concernant l'entente intermunicipale pour des travaux en matière d'urbanisme.

Adopté

96-251

### Hygiène du milieu - Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés, ainsi que l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable, pour une quantité approximative de 10 tonnes métriques sèches de soude caustique, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce pour l'année 1997.

Adopté

96-252

### Hygiène du milieu - Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable, l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées et l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achat des municipalités;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs aux services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce pour les années 1997, 1998 et 1999.

Adopté

96-253

### Urbanisme - Mandat à la S.P.A.M. - Émission de constats d'infraction

ATTENDU l'adoption, en date du 2 juillet 1996, du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER les agents de la Société protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.) à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-250 et 96-251.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-254

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE  
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 septembre 1996

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap  
tenue ce lundi 9 septembre 1996 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des  
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire  
suppléant : Richard Dufresne

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas  
Paulette Roy  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Fernand  
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

96-255

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-  
trésorière par intérim;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu  
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 1996

### ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du  
jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Adoption de règlements
  - 8.1- Règlement numéro 380
  - 8.2- Règlement numéro 381
  - 8.3- Règlement numéro 382
- 9- Administration - Recommandations du Comité de gestion
- 10- Sécurité publique - Loi de police
- 11- Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)
- 12- Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île et de divers travaux de rapiéçage au secteur Village
- 13- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619
- 14- Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3
- 15- Travaux en cours d'eau - Location de machinerie
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996
- 17- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 18- Loisirs - Entente avec le complexe sportif Les Deux Glaces inc.
- 19- VARIA
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

96-256

### Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 août 1996 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

96-257

### Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 août 1996.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

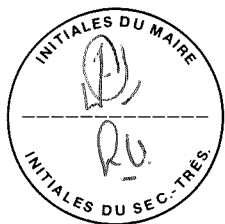
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-258

### Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim sont autorisés à en faire le paiement.

12639	Raymond Duval	58,61
12640	Richard Lemieux	200,00
12641	Impact Mauricie	400,00
12642	MRC De Francheville	2 239,48
12643	Hydro-Québec	3 854,53
12644	Olco	351,72
12645	Comité Environnemental	3 500,00
12646	Association Soccer Ste-Marthe inc.	4 500,00
12647	Jules Milette inc.	9 887,68
12648	Chantal Trépanier	200,00
12649	Pierre Jackson	480,00
12650	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12651	Ville de Cap-de-la-Madeleine	152 307,18
12652	Bell Mobilité Cellulaire	103,07
12653	Lyne Parent	650,78
12654	Vidéotron Itée	23,59
12655	Bell Mobilité pagette	27,21
12656	Cantel	77,49
12657	Entretien M.C. enr.	1 612,46
12658	Bell Canada	293,60
12659	Commcorp	378,32
12660	Hydro-Québec	4 271,89
12661	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 557,22
12662	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 156,51
12663	François Dudemaine	161,91
12664	Lucie Gauthier	100,00
12665	Frédéric Prescott	472,32
12666	Claude Bourbeau	28,90
12667	Bell Canada	863,79
12668	Hydro-Québec	55,70
12669	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	164,60
12670	RDS Radio inc.	39,88
12671	Frédéric Prescott	741,54
12672	Laurent Pontbriand	20,00
12673	Danielle Gélinas	113,02
12674	Entretien M.C. enr.	1 709,32
12675	Pierre Jackson	480,00
12676	Jean-Claude Beaumier	1 076,92
12677	Bell Canada	36,93
12678	CSMQ	80,00
12679	CSMQ	75,00
12680	Robert Carrier, notaire	526,82
12681	Annulé	
12682	SQAE	1 907,72
12683	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	1 783,15
12684	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 530,77
12685	Guy Veillette	40,00
12686	Roger Courteau	40,00
12687	Dany Pronovost	40,00
12688	James Poirier	40,00
12689	Ronald Houle	40,00
12690	Ministre du Revenu	9 768,50
	TOTAL :	<u>234 145,05</u>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution  
ou annotation

Comptes à payer au 31 août 1996

12691	Antirouille Métropolitain	62,60
12692	A. Biron Transport enr.	86,21
12693	Buromax inc.	238,73
12694	Belitec inc.	53,74
12695	Boutique le Chantier inc.	44,03
12696	B.M.I.	45,58
12697	Bétonel	94,02
12698	Centre de décoration Paré inc.	467,73
12699	Centre horticole du Cap inc.	5 362,31
12700	Construction S.R.B.	539,82
12701	Compresseur Martin inc.	85,46
12702	Dicom Express	28,48
12703	Électricité A.C.A. inc.	5 739,37
12704	Formulaires Ducharme inc.	32,10
12705	Fer ornemental Champlain inc.	29,62
12706	Guillevin International inc.	100,86
12707	Gestion Paul Chevrette inc.	1 823,28
12708	Hymec inc.	219,24
12709	Imprimerie Art Graphique inc.	1 281,99
12710	J.M. Raymond Décors inc.	218,23
12711	Le Nouvelliste	415,71
12712	Le Médaillon artistique du Québec	1 040,00
12713	Major Mini Moteur enr.	42,14
12714	McKerlie-Millen (Québec) inc.	909,90
12715	Machineries Baron & Tousignant ltée	120,90
12716	Multi-Mécanic ltée	207,08
12717	Pluritec Laboratoire ltée	177,76
12718	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	175,34
12719	Pneus S.L. enr.	53,27
12720	P.A. Thibeault ltée	10,25
12721	Permacon Trois-Rivières	12,33
12722	Praxair	239,84
12723	Québec Linge MC	50,08
12724	RPM Tech inc.	70,44
12725	Roland Clément & Fils inc.	153,41
12726	RDS Radio inc.	54,70
12727	Site d'enfouissement Girard	91,16
12728	Simard Beaudry inc.	635,53
12729	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	345,78
12730	Sonoplan	133,97
12731	Techmix	487,16
12732	Westburne ltée	113,05
12733	Ronald Houle	70,00
12734	Le Grand Prix Players ltée	90,00
12735	Jean-Paul Deshaies inc.	432,18
12736	Matériaux Économique inc.	153,84
12737	Métaux Lamy (1991) inc.	<u>337,31</u>

TOTAL :

23 176,53

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

96-259

### Adoption du règlement numéro 380

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 380, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-260

### Adoption du règlement numéro 381

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 381, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-261

### Adoption du règlement numéro 382

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 382, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

96-262

### Administration - Recommandations du Comité de gestion

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance, en date du 26 août dernier, du rapport de la réunion du comité de gestion de la municipalité tenue le 21 août 1996;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Atelier Go-Élan inc. divers équipements récréatifs comprenant des chaînes à balançoires, un jeu sur ressort, un banc de parc et un contenant à rebut pour le mini-parc des Prairies situé sur la rue Sicotte, le tout pour une dépense de 1 978,25 \$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - Loisirs);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE FABRIQUER trois cubes recouverts de tapis pour la salle vidéo de la Maison des Jeunes et d'acheter un support sur roues pour déplacer la table de billard située dans les locaux de la Maison des jeunes, le tout pour une dépense approximative de 850 \$ taxes incluses à être imputée au poste budgétaire 03-100-00-909 (Dépenses en immobilisations - loisirs);
- 3- D'AUTORISER Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer une convention avec la firme Fiscalistes TaxePlus afin de procéder à l'examen des livres de la Municipalité dans le but d'identifier toute somme payée en trop relativement à la taxe de vente fédérale ou provinciale, ainsi que tout crédit non réclamé relatif à la taxe sur les Produits et Services ou à la taxe de vente du Québec en contrepartie d'honoraires représentant 30% des remboursements ou crédits ainsi obtenus suite à leur mandat.

Adopté

96-263

### Sécurité publique - Loi de police

ATTENDU la décision du ministre de la Sécurité publique d'exiger le respect, à compter de janvier 1997, de l'article 64 de la Loi de Police qui stipule que toute municipalité locale dont la population est égale ou supérieure à 5000 habitants doit, soit établir son propre corps de police soit conclure une entente avec une autre municipalité concernant un service de police;

ATTENDU que cette obligation peut contrer les efforts mis de l'avant par le ministre des Affaires municipales concernant les regroupements et les fusions municipales puisque ceux-ci peuvent faire grimper la population des municipalités regroupées ou fusionnées au dessus du seuil de 5000, seuil déterminant de l'obligation d'avoir un corps de police municipal;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec cherche par tous les moyens à éponger son déficit et que les services rendus par la Sûreté du Québec aux municipalités visées par les exigences du ministre de la Sécurité publique procurent des recettes supérieures à 7 000 000 \$ au Trésor québécois;

ATTENDU que la notion des services de base du ministre de la Sécurité publique créera de fortes iniquités chez les payeurs de taxes foncières;

ATTENDU que le taux de criminalité varie très fortement d'une région à l'autre et que les besoins régionaux sont très différents;

ATTENDU que trois différents corps de police ont juridiction sur le territoire de la province de Québec, ce qui apporte des difficultés certaines et qu'il serait souhaitable de tendre vers l'unicité de l'action policière dans le but de sauver des énergies et des argents;

ATTENDU que les municipalités qui ont un corps de police municipal rencontrent des difficultés dans la gestion de leur service et qu'elles ne peuvent contrer l'escalade des coûts inhérents à leur maintien;

ATTENDU les dénonciations des grandes villes en matière de relation de travail avec les policiers;

ATTENDU que les gouvernements n'ont pas osé, jusqu'à maintenant, mettre des balises dans le mécanisme d'arbitrage avec lequel sont confrontées les villes qui ont un corps policier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la capacité de payer des contribuables québécois a atteint le point de saturation;

ATTENDU que le lobbying tient en otage la population québécoise;

ATTENDU que les problèmes d'aujourd'hui et de demain demandent des solutions autres que celles d'hier et qu'il y a moyen d'organiser la sécurité publique sans avoir recours obligatoirement à la police traditionnelle;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales d'intercéder auprès du ministre de la Sécurité publique afin:

- 1- DE SURSEOIR à sa décision d'obliger les municipalités de 5000 habitants et plus à se doter d'un corps de police;
- 2- DE REVOIR la notion de services de base;
- 3- DE RÉÉVALUER la notion de sécurité publique en fonction des réalités d'aujourd'hui.

Adopté

96-264

### Transport - Acquisition du cadastre numéro 584-32 (rue)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 2967-2201 Québec inc. et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Christian Pruneau, notaire;

ATTENDU que ledit projet d'acte de vente et le plan du cadastre sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures des rues Dubé (partie) et Marcel (partie), faisant l'objet des présentes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-32 rue) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, propriété de 2967-2201 Québec inc.;
- 2- DE PRÉCISER que les frais et honoraires, enregistrements et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-265

### Transport - Octroi du contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île et de divers travaux de rapiéçage au secteur Village

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

que trois entreprises ont présenté des soumissions conformes au devis pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Pagé Construction - Division Simard Beaudry, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de pavage des rues Robert Biron, des Cyprès et du Chemin de l'Île ainsi que divers travaux de rapiéçage au secteur Village pour un montant de 44 299,61 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 03-100-00-921 (Dépenses en immobilisations - Travaux de pavage) et 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparations);
- 3- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-266

### Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau des Cormiers - branche 1619

ATTENDU la demande d'un groupe de propriétaires intéressés dans le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

ATTENDU que six des sept propriétaires des terrains assujettis aux travaux prévus ont signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau des Cormiers branche 1619 situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-267

### Travaux en cours d'eau - Nettoyage du cours d'eau Montplaisir - branche 3

ATTENDU la demande de Monsieur Yves Montplaisir concernant le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

ATTENDU que Monsieur Yves Montplaisir, propriétaire de l'unique terrain assujetti aux travaux prévus, a signé un acte d'accord pour le nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord relatif au nettoyage du cours d'eau Montplaisir branche 3 situé en la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

96-268

### Travaux en cours d'eau - Location de machinerie

ATTENDU l'homologation des actes d'accord concernant des travaux de nettoyage des cours d'eau des Cormiers branche 1619 et Montplaisir branche 3;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que conformément aux actes d'accord, les travaux seront exécutés à l'heure sous la direction de l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE LOUER de la firme Cap Excavation inc. une excavatrice sur chenille avec opérateur, au tarif horaire de 75 \$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau des Cormiers branche 1619;
- 2- DE LOUER de la firme Rivard & Frères, et ce tel que demandé par l'unique propriétaire riverain assujetti au coût des travaux, une excavatrice sur chenille avec opérateur au tarif horaire de 85 \$ pour effectuer les travaux de nettoyage prévus dans l'acte d'accord relatif au cours d'eau Montplaisir branche 3;
- 3- DE RECOUVRER, selon la manière légale permise par le Code municipal, les coûts des travaux de nettoyage selon les méthodes de répartition prévues aux actes d'accord;
- 4- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-513 (Mise en valeur du territoire - Entretien et réparations).

Adopté

96-269

### Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1996

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois d'août 1996 pour une valeur estimée de 97 489 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1996.

Adopté

96-270

### Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap

Loisirs - Entente avec le Complexe Sportif Les Deux Glaces inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée, Line Veillette, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 96-258, 96-262, 96-264, 96-265, 96-268 et 96-270.

Secrétaire-trésorière par intérim

96-271

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

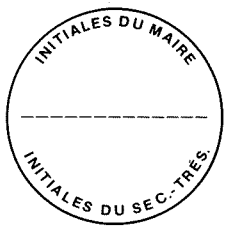
RICHARD DUFRESNE  
MAIRE SUPPLÉANT

LINE VEILLETTE  
SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIM



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Marthe-du-Cap**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap